

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

28E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

MARS 2018

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

28E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 12 MARS AU 16 MARS 2018

LUNDI 12 MARS 2018 – MATIN

Ouverture de la session sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	5
Budget de l'AFE : bilan 2017 et perspectives 2018	7

MERCREDI 14 MARS 2018 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	18
Échanges sur la réforme de la représentation non parlementaire des Français à l'étranger	18
Résolution n° LOI/R.1/18.03	45
Résolution n° LOI/R.2/18.03	64
Résolution n° LOI/R.3/18.03	64
Résolution n° LOI/R.4/18.03	65
Résolution n° LOI/R.5/18.03	65
Résolution n° LOI/R.6/18.03	66
Résolution n° LOI/R.7/18.03	69
Résolution n° LOI/R.8/18.03	73

JEUDI 15 MARS 2018 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	75
Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	75
Examen des résolutions de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	77
Résolution n° SOC/R.1/18.03	77
Résolution n° SOC/R.2/18.03	78
Résolution n° SOC/R.3/18.03	85
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	92
Présentation de la synthèse des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	94
Examen de la résolution de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	102
Résolution n° ENS/R.1/18.03	102

JEUDI 15 MARS 2018 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	106
Séance des questions orales et d'actualité	106
Questions orales	106
Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la délivrance des CNI aux Français de l'étranger dans une commune française	106

Examen de la demande de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation	159
<i>Demande n° COM/P.1/18.03</i>	159
Examen des résolutions de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation	165
<i>Résolution n° COM/R.1/18.03</i>	165
<i>Résolution n° COM/R.2/18.03</i>	168

VENDREDI 16 MARS 2018 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	169
Intervention de Monsieur Éric LAMOUREUX, Directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	169
Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	180
Examen de la résolution de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	186
<i>Résolution n° SEC/R.1/18.03</i>	186
Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	187
Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	193
<i>Résolution n° FIN/R.1/18.03</i>	193
<i>Résolution n° FIN/R.2/18.03</i>	195
<i>Résolution n° FIN/R.3/18.03</i>	196
<i>Résolution n° FIN/R.4/18.03</i>	201
<i>Résolution n° FIN/R.5/18.03</i>	201
<i>Résolution n° FIN/R.6/18.03</i>	201

LUNDI 12 MARS 2018 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bonjour à tous, heureux de vous retrouver pour cette 28^{ème} session. Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux élus parmi nous. Madame Annie BOUTIN-KING.

(Applaudissements).

Et Madame Myriam RAHEM, que je ne pense avoir vue ce matin.

(Applaudissements).

Vous pouvez applaudir les absents, c'est un peu comme applaudir au cinéma.

Je voudrais saluer parmi nous la présence de Monsieur le Président Francis HUSS – à titre temporaire, comme nous le sommes tous, mais président quand même – et je voudrais également, parce que je n'ai pas pu le faire tout à l'heure, souhaiter un bon et heureux anniversaire à notre collègue Thierry CONSIGNY.

(Applaudissements).

À titre personnel, je voudrais vous remercier tous pour les messages de sympathie et de soutien que vous m'avez adressés lors du décès de mon père il y a quelques jours. Je vous en remercie.

Avez-vous des prises de parole sur des points particuliers, avant que nous ne passions à la présentation du budget de l'AFE. Contrairement à nos habitudes, nous sommes en avance, je vais en profiter pour meubler. Les changements de commissions sont assez nombreux. Il y a des démissions de groupe : Madame Daphna POZNANSKI, Madame Annie VALLDECABRES et Monsieur Renaud DIGOIN-DANZIN ont démissionné de leur groupe respectif pour rejoindre actuellement les non-inscrits. Pour les changements de commissions, Monsieur Ronan LE GLEUT a quitté la commission des lois pour rejoindre la commission du commerce extérieur. Monsieur Jean-Philippe GRANGE a rejoint la commission des lois. Monsieur Louis SARRAZIN a quitté la commission de l'enseignement pour rejoindre la commission de la sécurité. Il y avait une autre demande tout à l'heure, peux-tu me la rappeler, Monsieur le Président.

Pouvons-nous avoir un micro s'il vous plaît ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAGE.

Madame Aurélie FONDECAGE, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Bonjour,

Je vais changer pour passer à la commission des affaires sociales ; j'étais à la commission du commerce extérieur.

Monsieur le Président

Il ne va plus rester grand monde au commerce extérieur.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie BOUTIN-KING.

Madame Annie BOUTIN-KING, conseillère élue de la circonscription « Canada »

Je souhaiterais rejoindre la commission des affaires sociales si cela est possible.

Monsieur le Président

D'accord. Y en a-t-il d'autres ? Le commerce extérieur, cela va leur poser un problème. Cela est clair. Ces demandes sont suspendues à l'acceptation des commissions respectives, en fonction des nombres dans les commissions. Au commerce extérieur, vraiment, il ne va plus y avoir grand monde.

Je profite de ce que nous avons encore quelques minutes pour vous parler du déroulé de mercredi après-midi. Comme vous le savez, mercredi après-midi, nous avons une séance de travail improprement appelée plénière, puisqu'il s'agit en fait d'une séance de travail de l'Assemblée, sur la réforme ou l'évolution de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger. Pour servir de support à nos échanges mercredi après-midi, nous travaillerons sur la base du rapport ou document de travail qui a été fait par le groupe de travail de la commission des lois. Ce rapport ou ce document vous sera envoyé d'ici ce soir, pour que vous puissiez tous en prendre connaissance, avant que nous ne commencions nos échanges mercredi. À l'issue de nos échanges mercredi, selon où nous en serons, nous examinerons les résolutions qui ont été proposées par ce groupe de travail, les validerons ou en prendrons d'autres, en fonction de ce que nos discussions nous auront amenés à conclure. Cela nous permettra de préparer l'intervention que nous ferons le lendemain avec Jean-Baptiste LEMOYNE, qui vient à 15 heures, si je ne me trompe pas, le jeudi. Je rappelle que le mercredi après-midi n'est pas une séance publique. Ce n'est pas une plénière, c'est une réunion de travail. Les conseillers consulaires ont été invités, ceux qui sont présents à Paris, parce qu'ils font partie du dispositif et il serait dommage que l'on nous accuse ensuite de discuter en vase clos. Sont aussi invités les parlementaires ou leur assistant, à titre d'auditeur en principe ou d'intervenant si besoin. Une travée sera réservée aux conseillers consulaires, de façon que l'on puisse clairement les identifier. Merci, si vous avez des conseillers consulaires d'appartenance à vos groupes respectifs, de bien leur dire de se mettre sur la partie qui leur aura été réservée, à ma droite, là-bas, sur les rangs occupés d'habitude par l'administration, qui seront un peu plus en arrière.

De quoi d'autre pourrait-on parler en attendant la présentation du budget ? Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

En ce qui concerne les conseillers consulaires qui vont venir, justement, pour participer à ces plénières et particulièrement mercredi, est-ce qu'on doit vous donner les noms, comme d'habitude, pour qu'il n'y ait pas de problème au niveau de la sécurité ou bien ont-ils la liste et avec une carte, cela suffit ? Déjà nous, ce matin, cela n'a pas été simple.

Monsieur le Président

Ceux qui m'ont contacté, je leur ai dit qu'il fallait donner les noms et puisque j'avais les noms, je les ai donnés moi-même au secrétariat général. Je pense qu'il faut en rester là. On ne peut pas donner une liste de 443 noms, moins les 90 nôtres et qu'ils cochent chaque fois que quelqu'un arrive. Donc, je pense qu'il faut les encourager à donner leur nom.

Il y a un autre sujet que nous pouvons aborder. Martine me rappelle que mardi soir, pour les trophées des Français de l'étranger, nous sommes tous invités. Nous ne recevrons pas de carton. Il est poli de dire si on va participer ou non, mais ce n'est pas une obligation. Ils ont une liste de noms à l'entrée du MAE et ils cocheront les gens qui viendront. N'attendez pas un carton pour y aller.

Dernier point, suite aux diverses démissions des groupes, les non-inscrits sont aujourd'hui au nombre de 16 – sauf erreur – c'est une information. Nous avons envisagé, lors de la dernière session, de créer une sorte de groupe administratif des non-inscrits pour leur donner un certain poids ou une certaine représentativité dans cette Assemblée. Je pense qu'à 16, c'est une réflexion qui peut mûrir et évoluer.

Je dois aussi vous annoncer – elle l'aurait certainement fait elle-même dans le courant de la session – que Madame LE BARON va nous quitter pour partir à la retraite. C'est donc sa dernière session. D'autre part, mais vous le saviez déjà, Camille PAULY est aussi ici pour sa dernière session, puisqu'ensuite, elle sera en poste à Rome.

BUDGET DE L'AFE : BILAN 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Monsieur le Président donne la parole à Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement, c'est la dernière session avec vous et c'est toujours un peu émouvant – même beaucoup – surtout quand il s'agit d'une fin de carrière, pour ce qui me concerne.

Je vais vous présenter, comme je l'ai fait l'année dernière à la même période, le budget de l'AFE pour l'année 2017. J'ai donné pour le Bureau les copies papier, pour que vous puissiez avoir aussi les chiffres devant vous. Je vois que cela va être lisible sur les écrans.

Le budget 2017 est quasiment identique à celui de 2016. La dotation initiale 2017 est de 2 592 076 euros, alors qu'en 2016, elle était de 2,6 millions d'euros. C'est donc vraiment un budget en dotation initiale qui est à la constante. Après, en disponible, en 2017, les chiffres ne sont peut-être pas suffisamment assez gros, mais j'espère quand même que vous arrivez à les lire, le disponible est de 2 384 710 euros, avec bien sûr le différentiel. Je vous le rappelle, c'est la réserve de précaution. Le budget dont vous avez disposé en 2017 est de 2 384 710 euros. Là-dessus, ont été dépensés en indemnités et assurances comprises, 1 951 490 euros – vous avez les chiffres, j'espère qu'ils sont relativement lisibles pour vous – le fonctionnement a été de 135 062 euros. Comme l'année précédente, il reste un solde non utilisé de 298 158 euros. Ce solde n'a pas été utilisé et les crédits ont été forcément redéployés.

Sur la page suivante, vous avez la ventilation des dépenses 2017. Elles n'ont absolument pas changé, car à 84 %, le budget de l'AFE est bien celui des indemnités des conseillers consulaires et ensuite de vos indemnités à vous. Le budget de fonctionnement, qui est toujours de 6 % ne change pas, il a été de 135 062 euros très exactement. Donc, le ratio ne change pas, c'est toujours 84 % d'indemnités partagées entre les conseillers consulaires et les conseillers AFE et le budget qui est toujours en moyenne pour les deux sessions de 135 000 euros. C'est absolument une constante.

Sur la page suivante, vous avez le détail des dépenses de fonctionnement. On a dit 135 000 euros. Cette année, en 2017, l'hébergement du site Internet a été de l'ordre de 12 000 euros, donc bien moindre que les années précédentes, où nous avions eu un budget plus que du double, puisque nous étions dans la rénovation du site.

Cette année, la petite part verte, vous la voyez, de 16 277 euros, représente le budget des élections sénatoriales, qui étaient financées sur le budget AFE ont coûté un petit peu plus de 16 000 euros. Vous avez donc cette part qui entre dans le budget de fonctionnement de l'AFE, c'est à souligner pour 2017.

Le reste, la grosse part du budget de fonctionnement, c'est évidemment l'organisation des deux sessions à Paris.

On a également préparé un autre camembert qui représente en détail l'organisation des sessions. Comme on a vu que c'était la plus grosse part du budget de fonctionnement, on vous a détaillé les parts dans l'organisation des sessions. Vous voyez quand même que le traiteur par exemple est une grosse portion du camembert. Les petits fours coûtent cher ! C'est une réalité.

Ensuite, on a une grosse portion également qui se trouve dans les hôtesse qui sont là pour nous aider, qui assurent également du secrétariat avec nous pendant la session. C'est une part qui me paraît incompressible, parce qu'elles ne sont pas de trop pour vous aider dans la préparation de vos rapports. La sécurité aussi est un morceau qui est assez consistant. Après, l'assistance informatique. Après, ce sont des parts qui sont très minimales : la transcription des débats, la sonorisation du CCM, etc. Les grosses parts sont le traiteur, les hôtesse, le secrétariat, et la sécurité. Donc, des trois parts, celle qui pourrait être compressible est celle du traiteur, à mon sens.

C'était le bilan 2017. Encore une fois, il n'y a pas de nouveauté par rapport aux bilans qui vous ont été présentés les années précédentes. C'est le même ratio, 84,6 % pour le budget de fonctionnement. Nous voyons que dans le budget de fonctionnement, il y a des économies qui peuvent être faites. Mais, vous avez bien constaté aussi que le budget de l'AFE n'est pas entièrement consommé. C'est une réalité. Elle n'est pas nouvelle. Mais, je vous la redis encore cette année. Donc, il y a toute la partie études qui peut être, comment dirais-je, consommée et utilisée cette année. La dépense n'a pas encore été faite sur 2017, mais sur 2018, vous aurez une dépense concernant l'étude qu'a faite la commission du commerce extérieur, de l'ordre de 8 000 euros à peu près. Je n'ai pas eu d'autre demande de budget d'études. La commission des affaires sociales a été grande et a travaillé elle-même. Elle n'a donc pas eu recours à un prestataire extérieur.

Mais moi, je vous mets les choses sur la table. Après, c'est à vous d'en discuter. Mais, c'est une réalité. C'est un budget qui est à la constante, mais qui n'est pas consommé. Chaque année, un solde est rendu, à peu près du même ordre.

Les prévisions budgétaires 2018 sont affichées à l'écran. Vous voyez qu'en dotation initiale, vous avez 2,6 millions d'euros, alors qu'en 2017, vous aviez 2 592 076 euros. Donc, on va dire qu'en dotation initiale, c'est vraiment un budget, là encore, qui

est constant. Maintenant, la dotation réellement disponible pour 2017, telle qu'elle est annoncée à ce jour, est de 2,522 millions d'euros, c'est-à-dire plus conséquente que celle de l'année dernière, dont je rappelle qu'elle était de 2,384 millions d'euros. Tout cela parce que la réserve a diminué. Elle est à 3 %. C'est la conséquence sur un budget disponible.

Donc, si vous voulez, vous avez un budget à disposer qui est supérieur à celui de 2017, mais avec un solde de 2017, donc on pourrait penser que si vous continuez sur la même longueur, le solde serait encore plus conséquent que ce qu'il n'était en 2017. Donc, j'attire votre attention là-dessus.

Pour ce qui est de la répartition des crédits, ce qui est présenté est une prévision. Les lignes qui vous sont données sont les lignes qui nous ont été annoncées par le service qui est en charge du budget. Nous, après, dans le camembert, nous prévoyons, mais sur le même ratio : 84 pour les indemnités que nous ne pouvons pas baisser, qui sont fixées comme vous le savez par arrêté, les vôtres comme celles des conseillers consulaires. Il n'y a que le budget de fonctionnement sur lequel on pourrait agir, mais je ne vois pas pourquoi il y a à agir pour le moment, puisqu'il y a un excédent, pour parler clairement. Donc voilà, je vous ai présenté les choses de façon transparente. Vous avez certainement des questions et je vais vous laisser la parole, sous la gouvernance du président.

Monsieur le Président

Merci, Madame.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question, je vois que l'on paie des prestataires. La sonorisation et la sécurité sont-ils des prestataires extérieurs où paye-t-on le MAE pour cela ?

Madame Colette LE BARON

Les hôtes, ce sont des prestataires extérieurs. La sécurité, c'est le ministère. La location du CCM n'est pas gratuite. La mise en place des sièges, etc., ce n'est pas gratuit, il y a un coût, pour qui que ce soit.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

J'aurais bien aimé quelque chose d'un petit peu plus détaillé. Pour le traiteur, voir un peu ce que l'on consomme et les salaires des personnes qui sont là, ce n'est quand même pas la même chose. Et au niveau de la sécurité, il faut de la sécurité, mais c'est quand même une somme conséquente. Même si on compte dix personnes pendant cinq jours, je voudrais bien avoir un petit peu de détail sur ces choses.

Sachant qu'il reste un petit peu d'argent, j'avais demandé il y a des lustres, mais j'avais renouvelé cela avec cette nouvelle AFE, on m'avait donné à l'époque les coûts pour installer la salle, c'est exorbitant, simplement pour mettre les sièges sur lesquels nous sommes assis. On m'avait répondu qu'on n'a pas de table, parce que cela coûte encore plus cher. Mais, à partir du moment où il reste 250 000 euros qui ne sont pas utilisés, on pourrait peut-être nous mettre des tables.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Merci, Monsieur le Président.

Je comprends bien qu'on a un excédent et qu'on n'est pas très serrés, mais quand même, cette facture de traiteur m'interpelle. On est à 50 euros par jour et par personne environ, si on compte 100 personnes avec les invités, pour des cafés et petits gâteaux qui sont certes délicieux, mais enfin, il y a des serveurs bien sûr, mais on est au tarif Champs Élysées, là ! Je me demandais, sur le fond, quelle marge de manœuvre nous avons pour réaliser un éventuel appel d'offres avec d'autres

prestataires ? Pour calculer les besoins réels et peut-être les ajuster. Que peut-on faire à ce niveau-là ? Cela vaut un petit peu pour les autres prestataires, avons-nous une autonomie là-dessus ou faut-il que nous suivions les recommandations du ministère, puisque j'imagine que ce sont des appels d'offres globaux du ministère.

Pour les études, la commission enseignement en a réalisé une avec un Google forme, des mails, gratuitement. On peut faire aussi comme cela. On peut faire autrement. Des idées de dépenses ne vont pas manquer, mais on n'est pas obligés, peut-être, je crois.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour.

J'aimerais avoir des précisions sur la façon de demander un budget dans le cadre d'une étude. Est-ce qu'il y a un délai à tenir ? Est-ce qu'il y a une procédure à mettre en œuvre ? Est-ce qu'il serait possible que ce soit plus explicite pour tout le monde ? Pour notre part, à la commission des affaires sociales, nous avons demandé la possibilité de faire un envoi à la LEC, mais apparemment, nous ne nous y sommes pas pris assez tôt. Comme je vois qu'il reste quand même de l'argent, j'aimerais savoir, pour la prochaine, quelles sont les procédures à mettre en place pour faire une demande de subvention.

Monsieur le Président

Je vais répondre, puisque cela dépend de notre Assemblée. C'est lors des sessions que l'on présente un budget et qu'il est validé. Si le budget est validé, on le met en route avec le secrétariat général. La complication, c'est quand cela arrive en intersession.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je constate avec plaisir qu'il reste un excédent. J'ai deux questions à ce sujet. La première, c'est dans le cadre de la fongibilité, où cet excédent va-t-il ? La deuxième question : étant donné que l'excédent, si les dépenses sont égales, en 2018, à celles qui ont eu lieu en 2017, il va rester encore plus. Or, ce qui m'a toujours un petit peu gênée, quand nous venons à Paris, nous sommes hébergés et nous avons un remboursement de 60 euros par nuit d'hôtel. Il est impossible à Paris de trouver un hébergement qui coûte 60 euros. Étant donné qu'il y a de l'argent en plus, je demande que ce montant soit un petit peu réévalué, ce qui serait quand même justice. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je pense que c'est un sujet qui ne dépend pas de l'administration mais du ministère et des textes, qui je vous le rappelle, lient nos indemnités à un indice tarifaire qui est celui des agents de je ne sais plus quelle catégorie. Nous avons fait plusieurs fois des demandes de revalorisation de ces indemnités et chaque fois, cela a été refusé. Mais, nous recevons le Secrétaire d'État jeudi, si quelqu'un veut lui poser la question, pas de problème.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Président, merci.

Il y a des fonds supplémentaires. L'AFE n'a aucune visibilité. Il serait bien que le groupe communication puisse bénéficier d'une partie pour qu'il y ait une plus grande visibilité de notre Assemblée, tout simplement.

Monsieur le Président

A priori, il n'y a aucun problème. Il suffirait que le groupe communication présente un budget. Il faut dire que nous n'avons pas trop de communications avec le groupe communication. C'est un peu paradoxal !

J'ai entendu dire entre deux portes, si je puis dire, que le groupe communication avait une réunion demain matin. Est-ce exact ? Vous confirmez. Très bien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et territoires palestiniens »

Merci, Monsieur le Président.

Cela fait des années que je m'étonne de la facture traiteur. On m'a répondu que cela ne dépend pas de l'AFE, mais que c'est le traiteur du ministère. Est-ce que quelque chose a changé par rapport à cela ? En nous disant que c'est le traiteur du ministère, qui a été choisi par appel d'offres, on ne peut rien faire contre cela. Il serait peut-être temps d'essayer d'éclaircir cette affaire vraiment tout à fait au fond.

Monsieur le Président

Des expériences avaient été tentées par le passé pour changer de traiteur et on avait beaucoup diminué. Il y avait eu des plaintes et on était revenu au traiteur actuel. Il y a une règle constante, que j'ai constatée depuis des années, depuis que je suis en rapport avec l'administration. D'une façon générale, l'administration paie toujours beaucoup, beaucoup plus cher, ce que vous paieriez, vous, si vous traitiez directement. C'est une constante. C'est comme cela. On l'a fait remarquer à plusieurs reprises. Voilà, c'est comme cela. Il y a peut-être l'incidence des corbeilles de fruits, on ne sait jamais.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Colette LE BARON.

Madame Colette LE BARON

Je peux peut-être compléter ce que vous avez dit ou même confirmer. Concernant le budget traiteur, effectivement, Daphna, le traiteur fait partie du traiteur du CCM, qui a été choisi sur marché par le bureau compétent. Cela, on n'y peut rien. C'est-à-dire qu'on ne peut pas amener ici un autre traiteur, dans la mesure où l'événement se fait dans le CCM. C'est clair, sauf à ce que je me trompe, mais c'est cela, c'est la réalité. Donc, pour le moment, il n'y a pas de possibilité d'économie véritablement dessus, sauf à ce que le CCM change de prestataire.

Le seul prestataire extérieur que vous avez qui a un poste conséquent, c'est les hôtesse-secrétariat. Mais, je pense qu'il faut faire attention aussi à la prestation qui est apportée et que là, nous avons un prestataire qui vous apporte une bonne prestation.

On m'a aussi demandé, concernant les procédures de budget. Le Président a lui-même répondu qu'effectivement, l'idéal, c'est de présenter un budget qui soit validé en session, ce qui après laisse du temps pour mettre en place les procédures, parce qu'ensuite, il y a des procédures comptables et budgétaires qu'il faut mettre en place. C'est ce que l'on a fait avec la commission du commerce extérieur et cela s'est bien passé. Mais, il y a eu un certain temps, un certain travail. Il faut demander des autorisations. Je ne vais pas rentrer dans le détail, cela ne servirait à rien. Mais derrière, si vous voulez, il y a effectivement un cheminement de procédures. Il faut qu'on ait des devis et cela dépend de la somme. Mais, on peut aussi avoir trois devis qui peuvent être concurrentiels. Cela dépend de la somme de l'étude. Mais, c'est possible, en s'y prenant à l'avance et avec le temps. C'est tout à fait possible.

Concernant les détails, Madame SCHOEPPNER, on va essayer de vous donner les détails sur le traiteur et sur la sécurité. Concernant la question de la fongibilité, là, je vais laisser le bureau du budget répondre. Je ne sais pas où l'excédent a été réemployé.

Monsieur Didier BOÏKO, sous-directeur de la direction du budget

Bonjour.

L'excédent a été utilisé notamment pour solder des dépenses électorales suite au scrutin du printemps. Le reste de façon globale sur d'autres dépenses. Un certain nombre de crédits ont été redéployés vers le programme 185, au profit de l'Agence pour l'ensemble français à l'étranger, pas seulement des crédits AFE, des crédits du programme 151.

Madame Colette LE BARON

Et alors concernant l'utilisation de l'excédent pour augmenter les indemnités, c'est une bonne idée, mais cela n'est strictement pas possible tant que les textes n'ont pas été modifiés et tant que le montant de vos indemnités n'a pas été réévalué et remonté dans les textes. Ce sont les compléments que je voulais apporter.

Monsieur le Président

Merci, Madame.

Ce qui est choquant dans la présentation du budget, c'est que comme il est très détaillé, ce qui apparaît comme le poste le plus élevé, c'est le traiteur. Et effectivement, il est quand même assez choquant de voir que l'on paie plus cher le traiteur que les hôtes et le secrétariat qui nous rendent beaucoup de services. Le traiteur nous rend aussi des services.

Par contre, effectivement, si on remettait les dépenses de fonctionnement ensemble, cela relativiserait le poids du traiteur dans l'ensemble des dépenses. Mais, cela reste cher.

Monsieur FRASLIN, je vous ai vu, mais ce n'est pas encore à vous. Alexandre CHATEAU-DUCOS, je crois que tu avais demandé la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Bonjour à tous.

C'est le printemps, vous le savez. Nous avons un marronnier à l'AFE, qui est le prix qui a été décidé en session plénière du développement durable lié à notre Assemblée. Je vois qu'il y a du budget. Un des points d'achoppement, c'est effectivement de trouver un budget pour mettre en place ce prix. Le groupe de travail relatif à ce prix va se réunir cette semaine. Je pense que nous allons vous proposer de financer une partie de ce prix via cette enveloppe excédentaire qui n'a pas été dépensée, pour qu'on puisse vraiment partir sur la création, en 2019, de ce prix-là.

Merci.

Monsieur le Président

Si je puis me permettre de faire une suggestion, il serait bon que cette demande soit considérée dans le budget communication. À ce moment-là, on pourrait le prendre sur les études, etc. Ce prix est une dépense de communication.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

En ce qui nous concerne, nous sommes bien évidemment surpris de ces dépenses. On voudrait simplement avoir la possibilité ou tout au moins recevoir le document avec les détails de toutes ces dépenses, pour qu'on puisse regarder un petit peu, faire une petite analyse et que l'on sache si on ne peut pas gérer cela d'une façon un petit peu plus effective ou différente.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une observation, vous poser une question, c'est selon, sur la vision que donne globalement ce budget. On pourrait penser, en regardant ce tableau, que l'Assemblée des Français de l'étranger coûte globalement un peu moins de 2,230 millions d'euros de prévisions de dépenses, compte tenu que nous avons 298 000 euros disponibles en fin d'exercice. Ma conviction, c'est que cela coûte plus cher que cela, parce qu'il y a des dépenses cachées. En fait, plutôt, il y a des dépenses qui ne sont pas affichées. On nous explique que le service de sécurité qui semble être un prestataire – avec un contrat global, comme le traiteur, si je comprends bien – du ministère des Affaires étrangères est refacturé. Mais, il y a des coûts de personnel du secrétariat général dont je comprends qu'ils ne sont pas pris en compte ici. Le traitement des fonctionnaires qui travaillent au secrétariat général, leur coût de fonctionnement n'est pas dans ce budget.

Madame Colette LE BARON

Bien sûr, non.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Et donc, j'attire l'attention, parce que c'est souvent un défaut qu'on a dans les présentations des budgets ou du coût d'une organisation, d'un service public.

C'est la même chose, permettez-moi de faire le parallèle, quand on nous présente, dans les lycées français à l'étranger, en conseil d'établissement d'un établissement en gestion directe et qu'on nous explique : ne vous inquiétez pas, les expatriés, cela ne coûte rien. Vous ne les avez pas dans le budget. Mais, cela coûte. C'est même ce qui coûte le plus cher en coûts unitaires. Les résidents ont fait apparaître la contribution de l'établissement à la rémunération qui est reversée à l'agence, mais on ne fait pas apparaître le coût complet. Et quand on analyse les dépenses affectées par l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger à un établissement, on se rend compte que la partie cachée peut être plus importante que la partie apparente. Donc moi, je souhaiterais – et ce n'est pas du tout une critique particulière par rapport au secrétariat général ou à cette présentation – une réflexion générale sur l'information des élus que nous sommes et des citoyens, que quand l'administration présente le coût d'une organisation, de quelque chose, elle intègre le coût complet, y compris au minimum le traitement des fonctionnaires qui sont affectés à plein temps à l'opération. Et si on nous affecte une part de coûts de fonctionnement sécurité et traiteur sur des contrats de prestations générales, on pourrait aussi faire apparaître une estimation analytique du coût de structure. Cela nous donnerait une vision plus juste, plus vraie de ce que coûte la chose. C'est ma première observation.

Et puis, ma deuxième observation, en tant que membre de la commission de l'enseignement, un gros travail a été fait, principalement par la présidente – j'ai juste contribué un petit peu à l'élaboration du questionnaire – sur une étude. Il y a eu 96 réponses. Ce n'est pas mal. Je pense que c'est un taux de réponse supérieur à ce qu'on obtient en général et c'est un gros boulot. J'ai juste jeté un coup d'œil sur le résultat et je pense qu'on n'est quand même pas assez équipés, disponibles, pour faire l'analyse complète de cela. Donc, je pense qu'on pourrait davantage recourir à des prestataires. Cela peut être des prestataires pas très coûteux. Cela peut être des étudiants, des junior-entreprises d'école, qui pourraient nous faire des travaux d'analyse d'interprétation sur lesquels ensuite on peut retravailler en les pilotant. Je crois que c'est possible et que cela apporterait de la plus-value aux efforts qui ont déjà été faits.

Monsieur le Président

Merci.

Puisqu'on a un peu de temps, puisqu'on est un peu à l'avance par rapport à l'horaire, j'aimerais que Madame LE BARON vous explique les difficultés qu'il y a s'agissant des finances publiques, à faire appel à des prestataires qui ne sont pas des sociétés référencées, qui pourraient être des étudiants d'écoles, etc. parce que c'est une complication extrême.

Madame LE BARON, si vous voulez bien donner quelques explications là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Colette LE BARON.

Madame Colette LE BARON

C'est exact. Nous avons des règles budgétaires et comptables qu'il faut respecter et qui manquent de souplesse. Pour ce qui concerne le recrutement d'étudiants ou de stagiaires, on a des contraintes qui sont importantes. On ne peut pas comme cela payer, en tout cas, moi, sur votre budget, je n'ai pas la possibilité de payer comme cela un étudiant ou un prestataire. On ne peut pas le faire travailler gratuitement, il faut le payer. Donc, je ne sais pas sous quelle forme même cela serait possible de faire cela.

Sauf à ce que peut-être vous m'aidiez à répondre à la question, moi, je ne peux pas répondre comme cela à cette question. Toujours est-il que pour l'emploi, comme vous l'avez suggéré, Monsieur FRASLIN, d'étudiants ou de stagiaires, il faudrait établir avec le stagiaire ou l'étudiant une convention, je crois, et comme nous n'avons pas la possibilité, il faudrait qu'ils soient pour deux mois, et voir dans quel endroit ils travailleraient. Ce n'est pas impossible, mais en tout cas, c'est compliqué, c'est tout ce que je peux dire.

Monsieur le Président

Lorsque nous avons fait appel à une prestataire extérieure pour l'étude qui avait été menée sur la campagne des bourses, pour qu'elle puisse être engagée, il avait fallu qu'elle se mette sous statut d'entrepreneur individuel. Ce sont des complications extrêmes.

Jean-Hervé, si c'était sur le même sujet... brièvement.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Est-ce qu'on peut avoir le document ?

Madame Colette LE BARON

C'est le document projeté que vous voulez.

Madame Martine SCHOEPPNER

Plus de détails, c'est que j'ai demandé. Vous avez dit oui.

Madame Colette LE BARON

On va vous donner le tableau, mais il n'y aura absolument pas davantage de détails que ce qui est présenté là, sauf à ce qu'on vous présente les devis.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

(Hors Micro). Il y a un document, quand même. Pour arriver à une somme, vous avez une liste de dépenses.

Madame Colette LE BARON

Nous avons un tableau de dépenses. On peut effectivement vous le communiquer. Il vous donnera exactement les chiffres qui sont là, parce que les chiffres qui sont là sortent du tableau. Mais, ils sont présentés différemment. Ils sont présentés en tableau.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Il est évident que cela va nous donner les chiffres. Heureusement, d'ailleurs, ce serait dramatique. Simplement, est-ce qu'on pourrait avoir les détails ? On a des sommes, on a un compte, une somme, mais il y a les détails des dépenses, pour qu'on se rende compte un petit peu de ce qu'on fait. Je ne vois pas en quoi c'est compliqué.

Madame Colette LE BARON

On va vous donner le maximum de ce que l'on a comme information. Voilà ce que je peux vous dire. Je ne peux pas vous dire mieux. Je ne pourrai pas vous donner ce que je n'ai pas. Mais, je vais vous donner tout ce que j'ai, en transparence, parce que je n'ai aucune raison de ne pas communiquer tout ce que je peux donner comme information.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Personne n'a dit cela. C'est juste pour avoir un peu plus de détails, parce qu'il y a des chiffres qui sont un petit peu surprenants. Donc on voudrait mieux comprendre, c'est tout.

Monsieur le Président

Merci.

L'idée des devis est bonne. Sur les hôtesse et secrétariat, le chiffre parlerait mieux et plus si on savait combien il y a d'hôtesse, de secrétaires et combien d'heures elles sont employées. Sur le traiteur, on ne va pas lui demander le nombre de croissants, mais sur quelles bases il facture : la fourniture, les heures d'ouverture, etc. À ce prix-là, cela m'embête qu'il ne soit pas ouvert à 7 heures 45 quand j'arrive ! Etc. Je pense que c'est ce qui est intéressant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Deux choses. Je reviens sur le premier point et j'appuie sur la question des détails, je souhaiterais que l'on ait une estimation des coûts globaux non apparents dans l'enveloppe qui contribuent au fonctionnement de l'AFE, notamment les postes de personnels et éventuellement une quote-part de charges de structures. Première chose.

Deuxième chose, pour ce qui concerne les chiffres qui nous sont donnés là, on pourrait avoir une annexe qui décrive effectivement les prestations et le mode de calcul de la quote-part qui est affectée à l'AFE. Par exemple, sécurité, contrat global pour tant de jours, tant d'années, tant de personnes, avec des coûts unitaires, et la part AFE. Ce n'est quand même pas compliqué à établir. N'importe quelle société de petite dimension privée est capable de fournir une annexe de détail de calcul à ses actionnaires en assemblée générale, on doit être capables de faire au moins la même chose ici.

Et la troisième chose, cela me semble être la plus importante pour notre fonctionnement, nous avons là, pour l'année 2018, une enveloppe disponible de 2,522 millions d'euros et une prévision de dépenses de 2,23 millions d'euros. Si on fait la différence, il y a 298 000 euros, le même montant disponible finalement, que l'année dernière, la question est : comment on s'en sert ? Parce que si chaque fois qu'on pose la question, qu'on fait une proposition d'un prestataire on nous dit : « Oui, mais c'est compliqué, on ne peut pas passer des contrats facilement », alors il faut qu'on ait un mode d'emploi, des seuils : jusqu'à tel montant, c'est un marché de prestations en gré à gré, une consultation avec trois fournisseurs ; à partir de tel montant, c'est un appel d'offres, cela prend tant de délais, c'est telle instance du ministère qui valide l'appel d'offres. Mais, il faut que l'on sache. Sinon, excusez-moi, mais on se fout de nous. Si on nous dit : « Oui, vous avez un budget, mais vous ne le dépensez pas », et que la raison est : « vous ne pouvez pas le dépenser, parce qu'on ne vous donne pas la procédure, que c'est très compliqué et que vous n'y arriverez jamais ». Non, je pense qu'on est capables de le faire si on nous explique comment on fait.

Monsieur le Président

Merci.

Par contre, je voudrais revenir sur la présentation. L'appellation « Budget de l'AFE » est trompeuse, pour ne pas dire erronée, parce qu'en fait, ce n'est pas le budget de l'AFE, c'est le budget de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, puisque là-dedans, il y a pour une bonne part les indemnités des conseillers consulaires qui ne font pas partie de l'AFE. On peut en discuter à perte de vue, mais administrativement, ils ne font pas partie de l'AFE, donc il devrait y avoir le distinguo plus clair et en tout cas, ce n'est pas le budget de l'AFE en soi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Merci beaucoup, Madame LE BARON, pour votre rapport.

Ma question s'adresse plutôt à Monsieur BOÏKO, qui est intervenu il y a quelques minutes au sujet de l'argent restitué, 298 000 euros pour 2017. C'est une somme qui interpelle. Effectivement, l'AFE et les conseillers consulaires coûtent de l'argent à l'État, mais visiblement, on en rend et j'aimerais bien, pour prolonger la question de mon collègue Alain-Pierre, le détail de ces sommes restituées qui partent en redéploiement. Un détail assez précis, puisque des sommes sont réaffectées au budget Élections 2017 et aussi à l'AEFE. J'aimerais bien avoir d'ici la fin de la semaine un détail précis, au centime près ou à l'euro près de ces sommes qui sont redéployées, parce que si ces sommes reviennent sur le programme 151, ce serait intéressant qu'on sache sur quels postes elles arrivent exactement.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier BOÏKO.

Monsieur Didier BOÏKO

Nous n'avons pas un détail à l'euro près. J'ai indiqué que c'était redéployé au sein du programme. Comme vous le savez, le programme, c'est plus de 100 millions d'euros, 140 millions d'euros. Il y a des dépenses électorales qui ont été réglées tant en centrale qu'à l'étranger. Ces crédits sont venus abonder, mais c'est globalisé avec d'autres dépenses de fonctionnement du ministère, à savoir notamment les frais de tournées consulaires dans des postes à l'étranger. En ce qui concerne l'abondement qui a été effectué au profit de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger, 5 millions d'euros ont été transférés sur le programme 185 en fin d'année, je ne pourrai pas vous dire combien du budget de l'AFE a profité à l'AEFE. C'est globalisé au

sein du programme. Nous ne suivons pas à l'euro près. Tous les crédits non utilisés sont regroupés au sein d'une enveloppe et ensuite, c'est reventilé de façon à être utilisé, mais on n'a pas le détail à l'euro près, c'est impossible.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Ma question faisait référence à la sécurité. Comment est déterminé le montant alloué à l'AFE, étant donné que la sécurité est un budget annuel pour le ministère des Affaires étrangères ? Sur quelle base ce montant a-t-il été déterminé, étant entendu que la sécurité est assurée toute l'année ? Je vous remercie.

Monsieur le Président

Et que d'après un rapide calcul, cela représente 4 700 euros par jour pendant la session. Cela fait cher quand même.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ.

Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur la partie études, puisque des questions ont été faites sur les procédures relatives aux études. Comme Madame LE BARON l'a rappelé, notre commission a engagé des fonds de l'Assemblée pour une étude sur les initiatives locales pour l'emploi. Cela s'est passé relativement facilement. Il est vrai qu'il n'y a pas de procédure écrite et c'est un peu dommageable, dans la mesure où on a besoin d'informations, quand on est en commission en train de travailler. On ne sait objectivement pas comment faire. Donc, on a un peu tâtonné, mais ensuite, avec Madame LE BARON, on s'est accordés sur une procédure assez simple. Tout simplement la rédaction d'un cahier des charges. Au sein de notre commission, on s'était donné évidemment des objectifs. Sur ces objectifs qui avaient été votés en Assemblée – c'était au sein de notre rapport, cela avait été approuvé – on a rédigé un cahier des charges assez court. Objectifs de l'étude, stratégie, le cahier des charges standards qu'on peut trouver dans les appels d'offres publics pour des études. On l'a soumis à Madame LE BARON. On a fait un tour de table au sein de notre commission, une fois que ce cahier des charges a été approuvé, pour trouver des prestataires qui puissent nous envoyer des devis. Puisqu'évidemment, à la base de tout, ce sont les devis des prestataires qui sont fondamentaux pour avancer. On n'a eu la réponse que d'une seule société. Évidemment, il aurait été préférable d'avoir plusieurs sociétés. S'il y avait eu plusieurs sociétés, on s'était aussi mis d'accord sur la procédure de sélection à suivre entre nous au sein de la commission. C'est la commission qui aurait choisi parmi les prestataires, s'il y en avait plusieurs. Sur la base du cahier des charges, sur la base de nos exigences, sur lesquelles, je le répète, nous avons travaillé.

Donc, un prestataire, Madame LE BARON a validé le principe ; le devis a été envoyé au secrétariat qui donc, avec la société, s'est mis d'accord. Et nous, à partir du moment où le secrétariat, deux semaines après, nous a dit « c'est OK », nous avons commencé à travailler avec eux. Tout cela a pris un mois et demi, deux mois peut-être. Il faut prendre en compte que ce n'est pas si compliqué que cela. Il est vrai qu'il faudrait des procédures plus claires, plus transparentes et compter deux mois entre la rédaction du cahier des charges, le choix des devis, la sélection des devis, etc. Le coût avait été choisi et décidé dans la précédente session.

Monsieur le Président

Tout à fait. Le budget avait été alloué pendant la précédente session.

Madame Gaëlle BARRÉ

Le paiement, par contre, je laisse le paiement de la société suite à cette étude... il faut d'abord que cette étude, aujourd'hui, on la reçoive, qu'on regarde si elle correspond à ce qu'on avait défini, suite à quoi le paiement interviendra uniquement si la commission juge que cette étude est conforme et cohérente à ce qu'on avait demandé.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Je vais revenir un petit peu en arrière, parce qu'en 2014, on nous a déjà enlevé 700 000 euros par an sur un mandat de six ans, ce n'était déjà pas mal et c'était prévu pourtant à budget constant. Maintenant, quand il reste 200 000 ou 250 000 sur notre budget, est-ce que nous ne pourrions pas être consultés avant les ventilations ?

Monsieur le Président

Dans les textes, nous avons un droit de regard sur notre budget, mais pas la maîtrise du budget. C'est-à-dire qu'on n'a droit à rien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'aimerais évoquer une autre chose, justement, vis-à-vis de cette somme qui reste. Un certain nombre d'entre nous ont des mandats particuliers. Si quand on se rend en cours d'année à une, deux, trois réunions, quelquefois ce n'est qu'une fois par an, d'autres fois, c'est tous les mois, sachant que notre mandat est bénévole, donc si on s'est portés candidats, c'est qu'on est prêts et disponibles pour le faire, mais s'il reste de l'argent, si pour certains organismes le voyage est pris en charge, etc., il n'y a pas de problème, pour beaucoup d'organismes, comme le CDAD, le CNJ, etc., c'est à 100 % à nos frais. Donc, on pourrait peut-être prévoir, pas la prise en charge des frais, si c'était possible, ce serait merveilleux, mais enfin, n'allons pas jusque-là, mais peut-être un petit forfait, sous réserve d'une participation réelle – bien entendu – à la réunion ou aux travaux, pour les personnes qui ont ces mandats-là, même si ce que n'était que 100 euros, que la prise en charge de la nuit d'hôtel et des 13 euros de déjeuner, sans aller beaucoup plus loin. Je connais les deux cas du CDAD, puisque j'y étais autrefois, c'est quatre ou cinq fois par an, on le sait au dernier moment, cela change au dernier moment. Quelquefois la réunion est annulée et mise deux jours plus tard, donc vous ne pouvez même pas bénéficier de trajets à prix réduit, puisque c'est toujours au dernier moment. Le Conseil de l'aide juridique, c'est tous les deux ou trois mois, c'est la même chose. Il y en a d'autres.

Monsieur le Président

C'est une demande intéressante. Je pense qu'on pourrait l'appuyer soit par un courrier, soit par une résolution, parce qu'il faut bien qu'on passe par une certaine procédure pour faire cette demande concernant les mandats particuliers et l'indemnisation des déplacements pour les mandats particuliers.

Si vous en êtes d'accord, quelle est la commission qui vous semblerait la mieux adaptée pour rédiger une résolution ?

Madame Martine SCHOEPPNER

On peut faire entre la commission des lois et des finances, une résolution ensemble. On l'a déjà fait.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ

Madame Gaëlle BARRÉ

Sur le thème du logement ou des repas, pourquoi concrètement, on n'aurait pas la possibilité d'aller au self-service sans déboursier de denier ? Vu les prix engagés pour le traiteur, serait-il possible de prendre déjà en charge les repas des conseillers quand ils sont ici, quand ils vont au self-service ?

Monsieur le Président

Développe : tu veux dire par là que tout le monde va être obligé d'aller manger à la cantine en bas ?

Madame Gaëlle BARRÉ

Non, mais que cela soit pris en charge. C'est facilement réalisable. C'est pour cela que je vous propose cela.

Monsieur le Président

Si tu te places du côté de l'administration, ce n'est pas du tout facilement réalisable à mon avis. Cela va être très compliqué. D'abord, cela va compliquer le travail des gens d'en bas, parce qu'il faudra enregistrer chacun. Ensuite, faire remonter des

listes. Ensuite, faire une différence entre ceux qui toucheront leurs indemnités de repas et ceux qui ne les toucheront pas, alors que nous, on est en train d'essayer de travailler pour avoir une forfaitisation des indemnités. Si on commence à la découper en rondelles, cela ne va pas aller.

Madame LE BARON, voulez-vous commenter ou est-ce que ma réponse vous satisfait ?

Madame Colette LE BARON

Votre réponse me satisfait pleinement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Pour rebondir sur la question de nos indemnités et du prix de l'hôtel, à ma connaissance, il n'existe pas de liste d'hôtels dans le quartier avec lesquels... Si, mes collègues et moi ne sommes pas au courant.

Madame Martine SCHOEPPNER

Si, sur le site de l'AFE.

Monsieur le Président

Il faut lire.

Monsieur Geoffrey PARTY

Je ne dois pas être le seul à ne pas être au courant.

Monsieur le Président

Si, il faut visiter le site de l'AFE. Je vous rappelle quand même que sur le site de l'AFE, il y a des forums. J'en ai un récemment sur la représentation non parlementaire des Français de l'étranger. Il y a eu une intervention, une ! C'est quand même un peu dommage, on se demande bien pourquoi on fait des sites, des forums. Quand j'entends parler du remplacement de nos réunions par des e-forums ou des e-machins, permettez-moi d'être très, très dubitatif !

Sur ce, s'il n'y a pas d'autre question, nous sommes arrivés au bout de cette partie. Les commissions doivent reprendre leur travail, ou commencer leurs travaux à 11 heures. Libre aux présidents de commission de vous faire travailler avant. Il est 10 heures 41, je vous remercie et on se retrouve en réunion ensemble mercredi.

La séance est levée à 10 heures 41.

MERCREDI 14 MARS 2018 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Chers collègues élus consulaires,

Messieurs et Mesdames les membres de l'administration,

Merci d'être là cet après-midi, pour cette séance de travail et de réflexion sur la réforme ou les projets de réforme ou d'amélioration de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger.

ÉCHANGES SUR LA REFORME DE LA REPRESENTATION NON PARLEMENTAIRE DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Monsieur le Président

Je rappelle que cette réunion de cet après-midi n'est pas à proprement parler une plénière, en ce sens qu'elle n'est pas ouverte au public, puisque c'est une séance de travail pour examiner les différentes options qui s'ouvrent à nous ou que nous pouvons choisir pour améliorer l'existant.

Pour lancer cette discussion, je vous propose que nous nous appuyions sur un document de travail qui a été fourni par le groupe de travail de la commission des lois, que nous examinions les différentes pistes qu'il propose et que nous nous prononcions, à savoir si nous étions d'accord, si nous n'étions pas d'accord, si nous pensions majoritairement voir d'autres pistes et qu'ensuite, nous examinions les résolutions. Soit elles correspondent à ce que souhaite la majorité de notre Assemblée, soit elles n'y correspondent pas. C'est le travail habituel d'examen des résolutions.

Pour l'instant, cela veut simplement dire que dans un premier temps, nous allons travailler et réfléchir sur la base d'un document de travail qui a été élaboré par le groupe de travail de la commission des lois et qu'ensuite, en fonction de ce qui ressortira majoritairement de cette discussion, nous avancerons dans le cours de nos travaux, qui pourraient s'effectuer par des votes. Mais, je vous rappelle qu'on ne vote pas sur un rapport et a fortiori, on ne vote pas sur un document de travail. L'idée étant de dégager une option commune ou des options au sein de cette Assemblée sur la représentation non parlementaire des Français de l'étranger.

Ai-je répondu à votre question ?

Madame François VARRIN, conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »

Absolument, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Le document, vous l'avez déjà, il vous a été envoyé par email ce matin. Il est d'usage de ne pas imprimer les documents pour éviter la déforestation. Je suppose, bien que ce ne soit pas la méthode la plus pratique, qu'il doit être possible d'avoir ce document sur les écrans. Ce n'est pas un exposé des motifs, c'est un document de travail qui a été demandé par l'Assemblée à la commission des lois, quelle que soit l'appellation qu'il a prise par la suite, suite à des divergences d'opinions.

Ceci étant, il serait quand même bien que quelqu'un de la commission des lois ou du groupe de travail vienne à la tribune pour présenter ce travail ou ces propositions. Dois-je comprendre que personne n'assume ce travail au sein de la commission des lois ? Ce serait quand même plus simple que tu sois à la tribune.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Conseillers consulaires,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

En tant que président de la commission des lois et non pas rapporteur du groupe de travail, puisque c'est Daphna POZNANSKI qui présentera son travail à l'issue de la discussion et du débat que nous allons avoir, je vais juste me limiter, si vous en êtes d'accord, à vous parler de la philosophie qui nous a portés pour bâtir un travail qui concerne l'idée que l'on peut se faire de la représentation des Français de l'étranger.

Je voudrais pour commencer rendre hommage à la fois au groupe de travail, composé de manière paritaire de gens issus de tous les groupes de cette AFE. Je voudrais ensuite rendre hommage à l'ensemble de mes collègues de la commission des lois, puisque, de manière assez inattendue, nous sommes parvenus à un compromis entre des positions qui, au départ, semblaient inconciliables. Elles l'étaient en fait beaucoup moins sur le fond, qu'elles ne l'étaient dans la réalité.

En résumé, une partie de notre Assemblée disait : « Les élus de proximité ont permis, grâce à la loi de 2013, une véritable avancée, grâce à un maillage beaucoup plus important qu'il n'existait précédemment et grâce à une relation plus forte, plus intime, avec nos compatriotes des Français de l'étranger ». La commission des lois a admis cette position. Elle en a fait sienne, en estimant qu'effectivement, les conseillers consulaires étaient des élus qui participaient au nécessaire travail, au nécessaire lien qui pouvait exister entre nos compatriotes et la métropole. Et d'un autre côté, l'autre camp, comme toujours, puisqu'il faut que l'on concilie les inconciliables, il y avait donc un deuxième camp, qui estimait que pour véritablement ne pas être uniquement des acteurs de la proximité, mais avoir la possibilité d'exprimer, auprès des pouvoirs publics, de la meilleure manière possible et de la plus efficace possible, leur expérience, leurs observations, leur vécu, il était absolument essentiel que les conseillers consulaires, tous les conseillers consulaires, puissent en même temps être membres de l'AFE.

Nous sommes partis de cette base et nous avons estimé qu'il était possible, entre gens de bonne volonté, de réaliser un travail de compromis. Je rends hommage à Daphna POZNANSKI en tant que Rapporteur du rapport. Et encore une fois, je n'aborde pas le fond, c'est elle qui le fera. Je me limite juste à évoquer la philosophie qui nous a portés. Voilà ce qu'il s'est passé. Nous avons voté un certain nombre de résolutions, que nous verrons plus tard. Ce sera elle également qui les présentera. Mais, ce qu'il faut bien comprendre, ce que nous avons voulu faire, c'est que, dans cette période d'incertitude, alors que nous ne savons pas exactement quelle décision le gouvernement prendra, quel choix il fera sur l'avenir de la représentation des Français de l'étranger, il nous est absolument apparu indispensable d'émettre deux idées forces.

La première, c'est que peut-être, en tout cas, via sa commission c'était le cas, l'Assemblée des Français de l'étranger est capable d'avoir une position unanime ou quasiment unanime sur un sujet qui la concerne directement.

Le deuxième point, et je terminerai par-là, ce que nous avons tenus à rappeler, c'est que nous sommes tous des conseillers consulaires. Ici et là, et c'est parce que nous avons gardé cette idée-là en tête que nous avons estimé que l'ensemble des conseillers consulaires devait avoir la possibilité de s'exprimer à Paris.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour cette présentation qui a le mérite de ne nous avoir donné aucune piste. J'aimerais bien savoir vers quoi on va. Très bien, on est arrivé à un consensus ; quel consensus ? Est-ce que vous souhaitez, comme cela a été dit à un certain moment, voir un seul niveau de représentation ? Est-ce que vous souhaitez plusieurs niveaux de représentation ? Est-ce que vous souhaitez conserver la représentation actuelle, en améliorant ce qui mérite d'être amélioré ? Je pense que ce serait cela qu'il serait intéressant de savoir, pour qu'il puisse y avoir une discussion là-dessus. Parce que dire que l'on est d'accord sur un consensus, si on ne sait pas de quel consensus il s'agit, on ne va pas aller bien loin.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

Je pense que lorsqu'on va débiter un débat, commencer par lister l'intégralité de ce qu'une commission a pu décider, de surcroît sans lire les résolutions, ce que nous faisons habituellement, est quand même assez étonnant. L'avantage d'un débat, c'est de laisser la possibilité à nos collègues, d'abord, me semble-t-il, de pouvoir s'exprimer, donner leur sentiment, sur ce que doit être l'avenir de la représentation des Français de l'étranger et ensuite, nous aborderons directement le cœur du rapport et

ce sera avec la Rapporteur que nous le ferons. Ouvrons le débat et laissons les uns et les autres s'exprimer. Je pense que ce sera la meilleure manière d'avoir une vue d'ensemble de ce qui constitue l'essence même de la discussion sur le sujet.

Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour cette fuite. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur des options sur cette représentation, pour que nous puissions rentrer, si je puis dire, dans le cœur du débat ?

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

Il ne s'agit pas de fuite. C'est un débat. Organisons le débat.

Monsieur le Président

Il faut bien le lancer, le débat.

Monsieur Olivier PITON

Organisons le débat, donnez la parole à ceux qui veulent la prendre. Commençons comme cela. Je ne me permettrai jamais de me mettre à votre place, vous êtes le Président de l'Assemblée, mais je crois que quand on veut organiser un débat, on l'ouvre. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Vous avez la parole.

Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse »

Monsieur le Président, Marc,

Je suis tout à fait d'accord avec notre collègue Olivier. Si nous sommes là simplement pour prendre connaissance du travail de la commission des lois, acter leurs résolutions tout de suite, on est dehors à prendre le café dans dix minutes, c'est vite fait. Nous, on avait compris qu'on avait été invités à venir discuter individuellement, par groupes. Cela n'enlève rien à la qualité du travail de la commission des lois et nous savons que vous avez beaucoup travaillé cette semaine là-dessus. Mais, c'est autre chose. On n'est pas dans le rapport de la commission des lois. Donc, soit on discute, soit on présente tout de suite les résolutions et le consensus obtenu par la commission des lois et on s'en va. Il fait beau dehors, il y a du soleil.

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de m'être mal fait comprendre et de constater que ce que nous avons décidé en Bureau élargi à l'unanimité, qui semble-t-il n'a pas été retransmis au niveau des groupes, n'est plus d'actualité. Il a été décidé que nous discuterions sur l'avenir de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger sur la base des propositions établies par le groupe de travail. C'est ce que je vous propose de faire maintenant. Si vous ne voulez pas rentrer là-dedans, comment faisons-nous ? Je ne l'ai pas écrit, le document de travail. Je vous propose de rentrer là-dedans. J'avais demandé que quelqu'un de la commission des lois vienne présenter les différentes options. Si ce n'est pas possible, je demande – et c'est ce que je viens de demander – que ceux qui souhaitent s'exprimer soit sur le document de travail, soit d'exprimer leur opinion personnelle sur ce que devrait être à leur sens la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, je suis prêt à donner la parole.

En ce qui concerne les conseillers consulaires, merci de vos présenter, avec votre nom et votre lieu de résidence, afin que nous puissions vous identifier.

Merci.

Madame Francine WATKINS, conseillère consulaire élue de la circonscription « Canada »

On aimerait bien participer au débat, mais nous n'avons pas reçu le rapport, donc pour nous, c'est assez difficile. Si vous voulez bien l'afficher en gros, on pourra en prendre connaissance, puisque nous n'en connaissons pas le contenu.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Lançons le débat, j'avoue que j'ai été assez satisfait du rapport en ce qui concerne les constats. Je trouve que c'est assez vrai, ce que l'on subit ou ce que l'on constate sur le terrain. En revanche, sur les conclusions, j'avoue que j'ai quelques points de désaccord. Je ne vais pas monopoliser la parole. Un des points pour lequel nous allons faire des propositions, vous les proposer ou les publier, c'est l'AFE dans les termes dont elle est actuellement. Nous sommes plutôt partisans pour une décentralisation de l'AFE. Donc, la suppression de l'AFE sous cette forme, mais que des réunions existent au niveau des continents, par exemple, puisque c'est vraiment au cœur des continents que les situations sont les plus palpables et compréhensibles par tous les autres conseillers. Puisque bien sûr, des différences existent entre tous les autres continents. C'est un des premiers points, et qu'éventuellement, il y ait des représentants, une dizaine par exemple, qui viennent à Paris discuter une ou deux fois par an. Je pense que cela suffit, une dizaine ou une quinzaine de représentants au niveau mondial, qui viennent schématiquement représenter le travail que nous faisons deux fois par an avec 90 conseillers. Cela histoire d'alléger le système, donc à budget constant, mais de décentraliser toutes les réunions que nous faisons actuellement deux fois par an dans ce schéma-là de 90 personnes de tous les continents.

C'est pour lancer le débat. Après, nous diffuserons notre document par nos réseaux habituels.

Monsieur le Président

Merci. Merci d'avoir lancé le débat.

Alexandre, tu t'exprimes en disant « nous ». Mais « nous », qui est-ce ?

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Un collectif de conseillers consulaires, notamment ceux qui ont voté à la sénatoriale pour la liste que David MILLET ici présent avait conduite.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Président, merci.

Chers collègues,

Certains d'entre vous ont déjà reçu ce rapport. Ils sont censés l'avoir lu. Je pense que les discussions peuvent être ouvertes sur les différentes propositions qui ont été faites au sein de la commission des lois. Maintenant, si certains d'entre vous souhaitent – bien que ce ne soit pas aujourd'hui le lieu – discuter des différentes résolutions que nous avons émises lors du travail de la commission des lois, je pense que c'est aussi à vous de demander que nous commencions les débats dès maintenant tout simplement.

Monsieur le Président

Radya, je te remercie, mais nous avons envisagé et proposé une méthodologie qui était d'abord d'avoir un débat au sein de l'Assemblée pour ne pas partir sur les discussions des résolutions si nous ne sommes pas d'accord sur les pistes envisagées. C'est ce que je propose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, conseiller consulaire élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

C'est une réaction à chaud sur le propos liminaire qui vient d'être tenu. D'abord, quant à la précision qui a été demandée par le Président en disant « non », je pense que le débat aura toute sa valeur si les gens parlent en leur nom personnel et expriment leur sensibilité. On disait de tout temps, lorsque l'AFE historiquement existait, que chaque individu, chaque personne élue devait avoir la possibilité d'être à la fois une éponge sur place pour répercuter à Paris et ne pas nécessairement décentraliser, les éléments qui permettent soit à une Assemblée, soit à des Parlementaires, au gouvernement, de façon plus ou

moins directe, quelque chose qui soit directement issu du terrain. C'est historiquement à cela que nous servons et je pense que l'évolution ou la dérive – cela dépend de quel point de vue on se place – de l'AFE depuis 2014 a été à l'encontre de ceci. Donc, remplacer cela par une autre solution, y compris ce que je viens d'entendre, j'en suis resté un petit peu bouche bée, qui consisterait à tenir des assemblées indépendantes par continent, etc. Non, ou bien on reste chez soi en tant qu' élu de proximité, en essayant de faire valoir ses points de vue à qui de droit, ou bien on revient à quelque chose ressemblant à une prise directe avec les instances parisiennes. Donc, c'est l'un ou c'est l'autre. Quelque chose au milieu, c'est peut-être très créatif, mais cela ne me semble pas réaliste.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci.

Je vais parler juste en mon nom propre et donc, je vais dire « je ». Je pense qu'il y a quelque chose à considérer. Il me semble important de ne pas détacher la réforme de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger de la réforme globale. Si le nombre de parlementaires est réduit, cela aura un impact sur la représentation des Français sur le terrain. D'autre part, il me semble que l'Assemblée des Français de l'étranger telle qu'elle est actuellement, nous y faisons un travail très intéressant, très poussé, mais elle n'est que consultative et elle n'est pas vraiment consultée. C'est un deuxième point.

Ensuite, il me semble important de garder des conseillers consulaires au moins à nombre égal du nombre actuel. Je pense qu'il est important de ne pas avoir des conseillers avec une circonscription plus élargie, parce qu'il se pose un problème de représentation des catégories socioprofessionnelles, qui en ayant une vie professionnelle, peut être en capacité d'exercer un mandat qui va couvrir plusieurs pays. Actuellement, nous avons des mandats qui nous occupent pleinement, surtout quand on a une vie active très active. Je pense que l'idée d'avoir des conseillers consulaires ou conseillers AFE avec des circonscriptions plus grandes pose un problème de représentation et en termes de catégories socioprofessionnelles, d'âge. Qui serait en capacité d'exercer un mandat qui couvre plusieurs pays ? Qui pourra se rendre disponible pour exercer un tel mandat ?

Je pose là ces trois points. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame BOULO.

Si personne ne veut prendre la parole, je vais me la donner. Je vais vous donner mon opinion et déjà, je pense que vouloir se lancer dans une réforme de fond sur une réforme qui a moins de trois ans ou qui a tout juste trois ans d'existence, sur une réforme dont on n'a pas encore pu faire la preuve de son efficacité – par contre, on a mis en évidence un certain nombre de faiblesses – me semble prématuré. Se positionner, comme cela semble avoir été le cas, ou en tout cas c'est comme cela que je l'ai ressenti – j'endosse la responsabilité de ce que je vais dire et je ne vous oblige pas à partager mon opinion – j'ai l'impression que bon nombre de propositions qui nous ont été faites jusqu'à maintenant l'ont été en réaction de ce qui d'abord, apparaissait comme étant des rumeurs et qui ensuite a été confirmé par un document que nous n'aurions pas dû avoir, mais que nous avons, qui est la proposition des députés LREM et qui, entre autres propositions, dont certaines me paraissent complètement irréalistes, prônent la disparition de l'Assemblée. Se positionner uniquement en fonction de cette menace ne me paraît guère constructif. Il me semble qu'il eût été plus opportun de faire ce qui avait été normalement décidé et envisagé lors de notre dernière session, à savoir de faire tout d'abord un bilan, un vrai bilan et de voir ce que nous pouvions apporter comme améliorations à l'existant. Parce qu'aujourd'hui, si l'on regarde le fonctionnement de la réforme, il y a de gros points d'amélioration. Je commencerai par l'application de la réforme au niveau des consulats. On ne peut pas dire que les consulats aient appliqué cette réforme avec un grand enthousiasme. Déjà si les postes consulaires appliquaient les textes dans leur intégralité et donnaient aux conseillers consulaires les prérogatives qui sont les leurs, on aurait déjà beaucoup avancé.

La deuxième chose – et c'est peut-être un manque de cette réforme, j'en parle d'autant plus à l'aise que Madame CONWAY est dans la salle – c'est que les conseillers consulaires n'aient pas été constitués en un groupe avec une existence administrative avec un rattachement. En fait, les conseillers consulaires sont un peu perdus dans la nature. Ils n'ont comme rattachement que leur poste consulaire et ce n'est pas suffisant.

Ce sont déjà deux points importants. L'application des textes qui existent, recréer des liens entre les conseillers consulaires, créer des liens entre les conseillers consulaires et l'Assemblée des Français de l'étranger. Comme le disait tout à l'heure Anne BOULO, faire en sorte que l'Assemblée des Français de l'étranger soit bien écoutée, etc. Mais, est-il besoin pour cela de

vouloir réformer tout ? De dire, on enlève l'AFE, on fait des conseillers consulaires des conseillers AFE, on fait venir une fois...

(Applaudissements).

Attendez, on me demande de m'exprimer, je m'exprime. Si le groupe de travail avait voulu mettre sur la table son travail, on pourrait parler dessus. Mais, vous ne voulez pas, je vous donne ma compréhension des choses. Après, vous pouvez me dire que vous êtes d'accord ou pas d'accord. Donc, je continue, je ne sais plus où j'en suis. Donc, de réformer, de dire qu'on va faire venir 443 ou 200 conseillers consulaires à Paris une fois par an pour travailler. Tout cela me paraît quand même un peu prématuré ou démesuré par rapport à ce que l'on pourrait faire avec cette réforme en l'améliorant.

Voilà ma position.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Peut-être pour lancer un peu plus le débat ou du moins les échanges, je vais réagir à deux ou trois petites choses qui ont été dites. Certes, on ne peut pas juger de l'efficacité, notamment en trois ans, des conseillers consulaires. Mais de l'AFE, excusez-moi, c'est une Assemblée qui existait déjà, donc on sait ce qu'elle peut faire et d'ailleurs ce qu'elle a fait également. Donc, qu'on attende un peu plus pour les conseillers consulaires, on peut l'imaginer. Pour l'AFE, on sait qu'on a quand même un recul qui date d'un peu plus de trois ans. Je voulais préciser également que les élus AFE autrefois ont toujours été des élus de terrain et de proximité. On n'était pas perdus dans la nature et on ne faisait pas que le travail à Paris. On était tous très actifs dans nos circonscriptions respectives. Donc, il faut quand même remettre les choses à leur place.

D'autre part, au niveau du découpage qui avait été fait en 2014 et qui répondait – excusez-moi d'être franche – à un découpage en priorité politique - il faudra en repasser par un rééquilibrage de certaines circonscriptions.

(Applaudissements).

Sans parler d'élargir, de donner cinquante pays ou trois pays, etc. Mais enfin, je vous donne un exemple qui est tout simple, avec aucun jugement de valeur, ni sur le pays, ni sur les conseillers qui sont dans ce pays, c'est simplement dans toute la liste que j'ai faite, c'est vraiment le cas le plus flagrant : pourquoi 21 élus au Maroc, alors qu'à circonscription égale, on en a 6 ou 7 à d'autres endroits ? C'est un exemple, cela n'a rien à voir avec le Maroc, je ne vise personne ni quoi que ce soit, mais c'est un exemple très précis pour montrer qu'il y aura quand même un besoin de rééquilibrage et de nouvelle réflexion. Également, il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a absolument aucune circonscription à deux élus. Cela avait été également une volonté politique. Donc, on part pour des toutes petites communautés, avec trois élus, ce qui fait un déséquilibre total.

Simplement le dernier mot, parce que je pense qu'on arrivera à en parler et ce qu'il y a vraiment à changer, c'est que dans la loi, on ne parle que de conseil consulaire, donc en fait, en tant que conseiller consulaire, nous n'existons pas. C'est également à changer.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

En ce qui me concerne, je vais plaider pour ma paroisse. Je prétends que le système est mauvais. Les élus de proximité, nous l'étions comme l'a si bien fait remarquer Martine. Le mode de scrutin est mauvais. Nous sommes à deux étages. Nous aurions un scrutin universel direct, c'eût été beaucoup mieux. Ce que l'on peut regretter, c'est que quand la loi a été faite, notre parlementaire et ministre par la suite, n'a pas tenu compte des réflexions de la commission des lois, qui avait prévu certaines choses, ce qui ferait qu'aujourd'hui, nous ne serions pas en train de discuter sur le mode de scrutin, sur les élus de proximité et sur le fait que nous soyons tous des AFE. Moi, je plaide pour que tous les conseillers consulaires soient AFE.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

On constate effectivement que nous avons certains points de convergence. Je dis « nous », parce que nous nous sommes beaucoup concertés au sein du groupe et nous avons dégagé des opinions communes pour échanger. Nous constatons quand même effectivement que parler de réforme au bout de trois ans, nous préférons parler de bilan d'étape, de constat et laisser à ce dispositif le temps de s'installer, de se mettre en place et de bien travailler. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas déjà constaté un certain nombre d'améliorations à apporter.

Juste un petit point historique : si cette réforme a eu lieu, il y avait quand même des objectifs qui étaient effectivement d'améliorer la proximité. Martine, cela ne veut pas dire qu'avant les élus actifs n'étaient pas des élus de proximité. Seulement, il n'y en avait pas beaucoup. Maintenant, nous en avons tout de même 443 répartis sur le monde entier et nous avons parfois un peu l'impression que ce n'est pas encore assez. De ce point de vue-là, il y a eu une amélioration.

Maintenant, l'AFE a été réduite à 90 personnes qui travaillent de manière très intense et s'il y a une chose que l'on pourrait améliorer, c'est effectivement tout ce qui est articulation entre les conseillers à l'AFE et les conseillers consulaires qui ne sont pas à l'AFE. Je crois qu'on le constate tous dans nos circonscriptions, avec certains conseillers consulaires, on travaille très bien. Ils sont force de propositions. Ils font remonter leurs expériences de terrain et on peut s'en servir dans les travaux de l'AFE. C'est vraiment quelque chose dont on estime que l'on devrait pouvoir le renforcer. Maintenant, sous-entendu que tous les conseillers consulaires devraient être conseillers AFE ou leur en donner la possibilité – sous quelle forme ? – nous rejoignons ce que disait Anne BOULO tout à l'heure. Il y a quand même beaucoup de conseillers consulaires et nous l'avons vu en 2014 au moment des listes, qui ont dit, « moi, je veux bien être conseiller consulaire, mais je ne peux pas aller à l'AFE, je ne veux pas aller à l'AFE ». Donc, en rétablissant un système où tous les conseillers consulaires doivent aller à l'AFE, on se prive d'un vivier de compétences de conseillers consulaires, de personnes qui, peut-être, à la prochaine mandature, viendront à l'AFE, ce n'est pas exclu, mais pour des raisons personnelles, pour des raisons professionnelles, financières aussi, ce n'est pas forcément évident de venir passer deux semaines par an à l'AFE. On se priverait donc d'une très grande richesse en revenant à cet ancien système. C'est une des améliorations ou un des renforcements que nous proposerions.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Je suis membre du groupe de travail sur cette fameuse réforme. Je voudrais laisser les autres parler, mais aussi rectifier quelque chose. Cette réforme a été initiée par le gouvernement, pas par les conseillers consulaires, ni par l'ancienne AFE. En deuxième lieu, le groupe de travail a beaucoup travaillé depuis le mois d'octobre. Cette réforme n'a que trois ans, mais elle a quand même déjà trois ans et nous avons constaté, depuis le départ, et nous continuons à le constater, tous les problèmes qui se posent qui sont très bien décrits dans le rapport. Nous avons vraiment un consensus sur tous les aspects dommageables de la réforme et du fonctionnement.

Sur la base de ces constats, effectivement, un des sujets importants était le remaillage des conseillers consulaires. Il est très bien que les conseillers soient au plus proche des communautés, qu'ils soient vraiment de proximité. Nous voulons le garder, mais nous voulons un remaillage, parce que nous avons une fausse proximité. Nous nous rendons compte que beaucoup de conseillers consulaires sont dans le même chef-lieu. Il y a neuf conseillers consulaires pour une grande ville, ce n'est pas nécessaire. Ils ne sont pas utiles. Ils pourraient être plus utiles avec une meilleure répartition des conseillers consulaires, c'est une première étape.

La deuxième étape, il est vrai que dans le cadre d'une baisse des représentants à l'Assemblée nationale et au Sénat, on s'attend aussi à une baisse des conseillers consulaires. Ce n'est pas ce que l'on veut, mais cela va peut-être nous tomber dessus. Donc, si c'est le cas, il faut vraiment avoir un meilleur remaillage.

Ensuite, nous avons constaté que beaucoup de conseillers consulaires étaient isolés. L'idée est que ces conseillers consulaires ne soient pas isolés. Qu'il n'y ait pas deux catégories de conseillers consulaires, ceux qui sont sur place et ceux qui sont à l'AFE. Cela pose pas mal de problèmes et je suis très contente de voir que des conseillers consulaires sont heureux de rester chez eux et de ne pas venir à Paris, mais je pense que beaucoup voudraient être à Paris et participer à cet échange très riche que l'on peut avoir à Paris avec l'administration et les parlementaires. Mais aussi entre nous, à partager toutes nos expériences. Voilà ce qui nous a conduits dans nos réflexions au sein du groupe de travail.

Je ne veux pas en dire plus.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord dire ce qui nous occupe cet après-midi : c'est nous mettre d'accord sur quelque chose qui est fondamental pour pouvoir, demain, arriver le plus unis possible, si possible tous unis, devant le Secrétaire d'État, pour lui présenter notre opinion sur le futur de cette noble Assemblée.

Monsieur le Président,

J'insiste sur ce que vient de dire ma collègue DUBARD, ce n'est pas nous qui avons demandé une réforme, c'est le gouvernement qui l'a demandée.

(Applaudissements).

D'autre part, vous parliez du document des députés de LREM, ce document qui est mystérieusement apparu entre les mains de certains d'entre nous. Je vais une fois vous détromper, je l'ai reçu, comme mes collègues de la deuxième circonscription, le 2 février, dans ma boîte mail, envoyé par la députée de notre circonscription, Madame FORTEZA.

Concrètement, je fais partie de la commission des lois. Nous avons bien débattu cette idée de réforme. Très clairement, la loi CONWAY n'est pas forcément une loi qu'il faut détruire, loin de là. Quand on parle de réforme, cela ne veut pas dire on casse tout et on recommence. Cela veut dire on prend ce qui marche, on prend ce qui roule, pour ne pas utiliser des mots et éventuellement, on peut faire mieux. Ce qu'on a conclu, finalement, pour toucher quelques points, qui peuvent peut-être faire partie du débat, c'est tout simplement d'abord le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité et issus du suffrage universel. Numéro 2, ces mêmes conseillers consulaires formeraient une Assemblée des Français de l'étranger, c'est-à-dire que l'on serait tous à l'Assemblée des Français de l'étranger, en gardant le format de l'Assemblée des Français de l'étranger qui, comme tout de suite, se réunirait deux fois par an.

Il y aurait un point important, c'est que les conseils consulaires – je parle bien des conseils consulaires au sein des consulats – doivent être présidés par un élu et non pas par un fonctionnaire. Et éventuellement, je pense qu'il est important, certes, de rééquilibrer les circonscriptions, etc., comme d'autres points que je laisserai à mes collègues citer.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci.

Marc, Monsieur le Président,

Je voudrais m'inscrire un tout petit peu en faux par rapport à ce que tu as dit en introduction, à savoir que tu dis qu'on peut difficilement juger après trois ans. Je te rappelle qu'il y a eu le rapport FRASSA/LECONTE, le rapport BEZARDIN, le rapport du groupe de travail et le rapport de notre excellent sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA. Donc, on a déjà un bilan, quand même, de ces trois ans, qui nous le permet.

Ensuite, qu'il y ait des disparités entre tel et tel consulat, pour avoir une salle pour faire une permanence, oui, d'accord, mais ce n'est pas la réforme qui y changera. Dans ce cas-là, il faut changer le consul et pas la réforme.

Deuxième chose : nous avons été un certain nombre, dans cette réforme réclamée par le gouvernement, à être reçus par le Secrétaire d'État, députés, sénateurs, le bureau élargi de l'AFE. À tous – et je me suis renseigné – il a promis un compte rendu de ces réunions et de ces entretiens qui se sont tenus fin janvier. Je sais qu'on est un petit groupe, mais en tout cas, nous, on n'a rien reçu. Je ne sais pas si tu as été informé de quelque chose. Donc, on n'a toujours rien reçu, première chose.

Deuxième chose, à la fin de la réunion du bureau élargi avec le Secrétaire d'État, j'avais soulevé et demandé, en disant il nous reste un mois et demi avant la prochaine AFE et pour qu'on puisse travailler et avancer, on vous a abattu un peu notre jeu de cartes : « On vous a donné des pistes de travail. Pouvez-vous, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, d'ici le mois de mars pour qu'on puisse avancer, nous faire part de quelques idées et projets que vous avez, parce que sinon, on va repartir à zéro », ce dont il nous donne un peu l'impression aujourd'hui et c'est-à-dire, au mois de janvier, voire au mois d'octobre, même, quand on a commencé à parler de tout cela.

Enfin, et à ce moment-là, je m'exprime au nom du groupe CIEL, nous sommes effectivement favorables unanimement et nous y travaillons depuis plusieurs mois par téléphone, par échanges d'emails et par réunions, à un échelon unique. Le chiffre

n'est pas pour nous un frein en soi. Cela peut être 150, 250. Il faut rester dans des lignes budgétaires. Mais à un échelon unique, parce qu'un bon conseiller, ce n'est pas moi qui l'ai dit, un bon conseiller à l'AFE ne peut être bon que s'il est bon conseiller consulaire dans sa circonscription. Donc, je le répète, au niveau du groupe CIEL, c'est unanime là-dessus, on n'a pas de frein sur le nombre, ni d'objectif fixé aujourd'hui. Mais un échelon, un échelon qui peut travailler, qui peut venir à Paris, deux fois par an et nous insistons là-dessus. En général, ceux qui prônent l'usage d'Internet et de la cyberréunion sont ceux qui ne feront pas grand-chose sur place et qui ont une bonne excuse pour ne pas bouger. Je ne vise personne et je m'arrêterai là.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Ne te rassois pas, j'ai une précision à te demander. D'abord, je suis tout à fait d'accord avec toi, mais c'est peut-être parce que je suis d'un autre âge, je ne crois pas du tout aux e-platform et autres machins Internet pour régler ce genre de situations, mais c'est un autre débat. Tu dis que le nombre n'est pas un frein, mais tu parles de 150 ou 200. Cela signifie-t-il que vous envisagiez de diminuer le nombre de conseillers consulaires et donc, la représentation de proximité ?

Monsieur Damien REGNARD

Nous partons d'un principe, chez nous au sein du groupe CIEL, et nous nous sommes mis vraiment d'accord là-dessus après plusieurs heures de téléphone, d'échanges et de réunions, d'un seul échelon. Appelons-le un conseiller consulaire qui devient conseiller AFE, appelons-le conseiller AFE, pour moi, c'est tout simplement un conseiller AFE. Si on a 150 conseillers AFE, parce que pour des raisons budgétaires, et parce qu'on permet aussi à ces conseillers AFE d'avoir les moyens d'exercer leur mandat – parce que c'est aussi un des gros problèmes de cette réforme, c'est qu'il y a peut-être plus de proportion et d'élus dans certaines circonscriptions, mais comme il n'y a plus de moyens pour bouger et qu'ils sont tous sur les capitales en général, la répartition et la proximité, c'est du pipeau ; en tout cas en ce qui nous concerne aux États-Unis. Quatre élus à Chicago, ils sont tous à Chicago ! C'est pourtant la plus grande circonscription aux États-Unis. Les quatre sont à Chicago. Ce n'est qu'un exemple. Il ne faut pas donner des exemples, parce que chaque fois, on dit que cela revient chez nous. Quatre élus à Chicago, ils sont tous à Chicago. Il n'y a pas de proximité. Il n'y a aucune proximité.

Donc nous, on dit, donnons des moyens. Il vaut mieux avoir deux élus à Chicago avec des moyens et des possibilités d'aller à Détroit, que d'avoir quatre élus à Chicago qui n'ont aucun moyen, qui ne bougent pas et qui restent à Chicago. C'est juste pour donner cet exemple.

(Applaudissements).

Donc 150, c'est par provocation par rapport à 443, mais si on peut le faire à 443 et que l'on trouve un peu d'argent, très bien, faisons-le. Je n'ai rien contre le chiffre de 443. D'abord, ce n'est pas nous qui avons demandé à être modifiés, torturés et découpés dans tous les sens, premièrement. Deuxièmement, ce qui est important pour le groupe CIEL, ce n'est pas le chiffre, ce n'est pas le nombre de conseillers, c'est un échelon qui puisse travailler de façon intelligente, ici à Paris et en circonscription, avec des moyens de le faire, bien évidemment.

Monsieur le Président

Merci pour cette précision.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques BRION.

Monsieur Jacques BRION, conseiller consulaire élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Jacques BRION, conseiller consulaire élu de la première génération, en mai 2014, en Floride.

Merci de votre attention et de nous donner la parole.

On parle de réforme et je crois qu'avant tout, il faut se poser la question de savoir dans quelle ambition s'inscrirait cette réforme. Pour moi, cette ambition commune, cela ne peut être que mieux servir nos concitoyens de l'étranger, grâce à davantage de proximité.

Partant de cette ambition, je voudrais développer trois points.

Premier point, si vraiment on s'accorde sur cette ambition, il est exclu de réduire le nombre de circonscriptions consulaires. Peut-être même dans certains cas faut-il l'augmenter un peu, car j'entends dire ici ou là que certaines circonscriptions consulaires sont impossibles à gérer, tellement elles sont vastes. Donc, 130 circonscriptions consulaires. Que maintenant – et cela, je ne connais pas assez les données – on estime que certaines doivent en abandonner quelques-uns et que d'autres doivent en acquérir quelques-uns, c'est très possible, très probable et c'est une opération qui peut se faire dans un second temps.

Deuxième point, un seul niveau. Les deux niveaux sont tous les deux au détriment des deux groupes : des 90 AFE comme des 353 conseillers consulaires non AFE. Nous, nous avons l'impression qu'il nous manque une sortie, un exutoire, une façon d'agir ; et vous, vous avez perdu la légitimité par rapport à ce que vous étiez quand vous étiez 150 seuls. Et donc, le seul niveau me paraît s'imposer de soi-même.

Et puis, le troisième point, c'est l'intendance. Et là, j'ai l'impression que cette Assemblée est un tout petit peu trop consciente des problèmes d'intendance et que cela l'empêche un petit peu d'agir. D'accord, il y a un budget. Mais, si on exprime une ambition, une volonté, des projets, je ne suis pas convaincu que le gouvernement n'écoute pas. Vous vous enfermez dans le budget actuel, mais d'ailleurs, vous ne dépensez pas tout le budget actuel. Il y a 10 % du budget que vous renvoyez chaque année, faute, semble-t-il, d'idées ou de propositions. Je ne sais pas les raisons.

Moi, je dis, bien sûr, il faut être réaliste, mais il faut d'abord exprimer un projet et une ambition avant de s'enfermer dans des budgets supposés intouchables.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Le but est effectivement de sortir et de défendre quelque chose devant le ministre en lui disant : « Parce que c'est NOTRE projet ».

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Je voudrais répondre juste sur ce point à Monsieur BRION. Une des seules choses que nous a dites le Secrétaire d'État, c'est qu'il ne raisonnait pas en budget constant. Donc, on peut s'engouffrer dans cette phrase pour pouvoir éventuellement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Plutôt que de rentrer à nouveau, d'apporter quelque chose du débat, beaucoup de choses intéressantes ont été dites, je voudrais rappeler une chose et une chose seulement. Je vais me limiter à un seul point. Nous sommes, certes, collègue électoral. Notre légitimité, en tant que collègue électoral, n'est basée que sur une chose, c'est que nous sommes des élus locaux. Toutes les réformes d'avant 2014, y compris la réforme de 2014 et j'espère que cela ne sera pas le cas de celle-ci, ont été motivées, que cela soit avoué ou non, sur ce simple fait que nous sommes collègue électoral et que c'est donc un enjeu à ce niveau-là. Je pense que nous devons à notre crédibilité globale de ne pas insister là-dessus pour une nouvelle réforme et de faire comme si cette fonction de collègue électoral n'existait pas.

Après cela, on verra au moment des élections. Effectivement, les élections se passeront, mais si nous faisons une réforme dont l'enjeu principal est d'avoir plus ou moins d'électeurs, que cela soit plus ou moins sous le contrôle des partis, notre Assemblée perd son âme et elle perd toute légitimité dans une des fonctions qui est la sienne, quelle que soit sa forme future, qui est de temps en temps, d'élire des parlementaires nationaux. Donc, voilà ce sur quoi je vous mets en garde, et c'est mon seul point.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le vice-Président,

Je souhaiterais vous contredire. J'ai assisté comme vous à la réunion avec Monsieur LEMOYNE. S'il a bien dit qu'il n'était pas motivé par des réductions budgétaires, il nous a tout de même dit qu'il serait quand même difficile d'aller au-delà de l'enveloppe actuelle. Je n'ai pas eu l'impression, moi, à cette réunion, que le budget était illimité.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Il l'a dit quand même.

Madame Pascale SEUX

Qu'il n'avait pas comme mission de réduire les dépenses. Mais, il a quand même dit qu'il serait difficile d'aller au-delà de l'enveloppe actuelle. Il ne faut pas donner trop d'espoirs à ceux qui pensent que les lignes budgétaires sont indépassables.

Ce qui m'amène d'ailleurs à dire que quand on pense un seul niveau, cela impliquera forcément une réduction des élus. Il ne faut pas rêver. On n'aura pas 443 conseillers consulaires qui iront à l'AFE. En tout cas, pas dans le format de l'AFE actuelle. S'il s'agit de faire le rassemblement des maires de France avec sortie en boîte de nuit le soir, peut-être. Mais, pas deux semaines pleines d'Assemblée, avec une réflexion poussée.

Donc, je remercie Damien REGNARD d'avoir explicité ce point en ne nous proposant que le retour à l'ancienne AFE, finalement ; mais, si on veut la proximité, non, les 443 n'iront pas à l'AFE. Il faut sortir de cela.

Ce qui nous semble important, au groupe français du monde, Écologie et Solidarité, c'est de parler des compétences. Qu'est-ce qu'on fait quand on est élu et à quoi cela sert d'être élu. Je pense que là, on peut proposer des pistes d'amélioration de la loi, et un certain nombre de compétences. D'abord, la maîtrise de l'ordre du jour par les conseillers consulaires, ce qui n'est pas le cas actuellement, la possibilité de rendre des avis sur les allocations des subventions aux associations, en répartissant l'ancienne réserve parlementaire – c'est une demande actuelle et je pense que cela fait partie des compétences qu'on pourrait demander – donner un avis sur les instructions et sur le barème des bourses – un avis éventuellement contraignant – demander l'implication des conseillers consulaires dans le processus de sélection et les allocations des subventions FLAM. On peut imaginer tout un tas de compétences qui ne sont pas des compétences d'élus de collectivités territoriales en France, mais qui permettraient d'avancer dans un sens décisionnaire et de progresser dans la démocratie de proximité réelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci.

Je voudrais évoquer un problème de vocabulaire. Depuis la création des conseillers consulaires, il y a une certaine confusion dans les esprits, peut-être voulue par certains d'entre eux et qui arrive dans les consulats et auprès de nos compatriotes. Le conseiller consulaire, parfois, est considéré comme un fonctionnaire. Or, un conseiller municipal n'est pas un employé municipal. Je voudrais donc suggérer de profiter de cette possible réforme d'avoir un seul niveau, mais qui ne s'appelle pas conseiller consulaire, mais conseiller AFE tout simplement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Oui, en fait, si jamais nous reprenons les têtes de chapitre du document qui a été élaboré par la commission des lois et des règlements, je pense que nous pouvons tout de même passer en revue l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Assemblée des Français de l'étranger. Ne serait-ce que pour les citer, la première partie, les difficultés d'application de la réforme avec le rapport FRASSA/LECONTE, je pense que déjà, là, nous avons un bilan qui est assez exhaustif et que nous pouvons prendre en compte, pour essayer justement d'améliorer la loi de réforme de 2013.

La deuxième partie, les difficultés d'application, je viens d'en parler aussi, mais avec les relevés du rapport BEZARDIN, là aussi, je pense que nous pourrions avoir d'excellents retours pour pouvoir améliorer, là aussi, la loi de 2013. Et puis, bien sûr,

des propositions, la fusion conseillers consulaires, conseillers AFE, le retour au suffrage universel direct, je crois qu'on est une grande majorité, en tout cas, à vouloir ce retour. Et puis, bien sûr, les circonscriptions qui devraient être plus cohérentes, peut-être plus nombreuses, selon les régions géographiques, de manière que la cohérence soit véritablement le but premier de cette redistribution géographique. Et puis, des élus de proximité et de technicité, cela va de soi.

Alors, bien sûr, les nombres qui ont été avancés tout à l'heure, 200, 250, 300, cela est une question qu'il va falloir débattre. D'abord, budgétairement parlant et deuxièmement, vis-à-vis aussi des autres réductions des parlementaires qui sont envisagées, dans les deux autres instances de représentativité des Français de l'étranger. Voilà, c'est un peu l'avis que je peux donner aujourd'hui en l'état.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne MONSEU.

Madame Anne MONSEU, conseillère consulaire élue de la circonscription « Benelux »

Merci, Monsieur le Président.

De 2006 à 2014, j'étais élue à l'AFE et depuis 2014, je suis conseillère consulaire en Belgique. La Belgique touche Paris, bien heureusement, parce que si j'étais conseiller consulaire dans un pays bien plus éloigné que la Belgique, je ne viendrais plus jamais aux sessions à Paris. Depuis 2014, je continue à venir à Paris et je trouve que c'est indispensable. Parce qu'en fait, quand on est dans sa circonscription uniquement, le conseiller consulaire, finalement, oui, il aide les Français, il va aux commissions, mais cela n'a aucun intérêt, selon moi, d'être uniquement conseiller consulaire, puisqu'à Paris, nous pouvons nouer des contacts, tant avec le gouvernement qu'avec tous les élus du monde entier et résoudre nos problèmes ensemble. Être seul dans sa circonscription, donc ces deux niveaux d'élection me semblent tout à fait aberrants. En ce qui me concerne, je dirais qu'il faudrait au minimum deux sessions par an. Je trouve qu'avant, c'était parfait, les deux plénières et les deux bureaux, qui permettaient quand même de se rencontrer quatre fois par an. Et on est beaucoup trop nombreux. À Bruxelles, on était six avant, on est neuf. Je vous avoue, cela ne sert strictement à rien. Donc, je pense que revenir, le système n'était pas parfait, mais là, il est vraiment nul.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Cela a été évoqué précédemment et je voudrais le resouligner aussi, le souci des gens qu'on représente ici, les citoyens. Dans toute réflexion que l'on peut avoir dans la réforme, que nous ayons le souci de la lisibilité de notre rôle à l'étranger. Monsieur HUSS parlait de la dénomination conseiller consulaire qui prêtait souvent à confusion. Beaucoup de nos concitoyens pensent et imaginent qu'on travaille dans les consulats, et c'est malheureux. Je pense qu'il faut qu'on arrive à un système qui soit lisible et compréhensible, parce que cela va aussi asseoir notre légitimité. Si on a des taux de participation aux élections qui sont aussi bas, c'est parce que nos concitoyens ne comprennent pas ce qu'on fait. Or, je pense qu'on est les plus efficaces, et cela a été dit plusieurs fois, quand on est proche des citoyens, quand ils peuvent nous voir. Les citoyens ne comprennent pas ce sandwich électoral qui existe, qui les concerne. Avec des sénateurs qui ont une circonscription qui concerne le monde entier, ils ne voient pas le lien avec eux. Avec des députés qui ont des circonscriptions qui rassemblent plusieurs pays, ils ne voient pas le lien avec eux. Les personnes avec qui ils voient le lien, c'est nous ici et nos collègues conseillers consulaires qui siègent dans les consulats et qui traitent des problèmes locaux, et qui pouvons les ramener à Paris lors de nos sessions.

Je voulais donc simplement rappeler cela, que l'on ait le souci de savoir comment nos citoyens nous perçoivent.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je ne serai pas très longue. On a entendu les arguments des uns et des autres. On s'aperçoit qu'une grande majorité voudrait que les conseillers consulaires soient également conseillers AFE. Ceux qui semblent ne pas le vouloir, doivent tout de même constater que le découpage actuel privilégie certaines circonscriptions avec un nombre pléthorique de conseillers consulaires qui se marchent sur les pieds les uns des autres, sans que cela n'ait d'efficacité pour les Français de l'étranger qu'ils doivent représenter. Et puis, d'autres circonscriptions sont vides. Je ne vais pas revenir sur la nécessité d'être à la fois conseiller consulaire et conseiller AFE, parce que cela a été bien précisé par de nombreux intervenants. Je voudrais essayer de convaincre ceux qui veulent absolument garder les 443 conseillers consulaires actuels. Par exemple, Pascale SEUX, je me demande pourquoi tu veux absolument garder ce découpage, alors qu'il est évident qu'à certains endroits, c'est inefficace ? J'ajouterais une chose, lors de la dernière réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons réussi à obtenir un consensus entre nous. On a présenté un projet validé par tous. Le résultat des courses, c'est qu'on n'en a quand même pas tenu compte. Cette fois-ci, si on a le malheur d'arriver en ordre dispersé, comme les Gaulois vis-à-vis des Romains à l'époque, je ne pense pas que ce soit une bonne chose et j'aimerais que chacun puisse, dans son groupe, en rediscuter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Je me demande si je suis le seul – et je ne pense pas l'être – à avoir bien aimé l'ancien dispositif qui, à mon sens, marchait très bien. Peut-être que nos collègues à droite de la salle ne seraient pas d'accord avec moi, on l'a connu et beaucoup d'entre nous sommes revenus en espérant que l'AFE fonctionne dans son nouveau format aussi bien qu'avant, mais ce n'est pas le cas. Alors, je pense qu'avoir augmenté le nombre d'élus est une vaste illusion en termes de démocratie. On a vu aux dernières élections sénatoriales que ces élus qui sont complètement détachés de nous ont été relativement facilement manipulés, parce qu'ils ne connaissent pas les enjeux, ils ne sont pas impliqués. Ces mêmes élus n'ont pas les moyens d'exercer leurs fonctions, Damien l'a bien dit. Les indemnités sont pitoyables de part et d'autre. Pour nous, c'est une rigolade. Donc, cette nouvelle AFE, si on a une augmentation du nombre d'élus, comme le souhaitent certains, va devenir une Assemblée de riches, tout simplement. Moi, je dis, sans fausse humilité, que j'aurai les moyens de dépenser ce que je voudrais ; mais, pour ceux qui n'en ont pas les moyens, je ne vois pas l'utilité de ne pas pouvoir bouger de leur capitale et d'aller voir le peuple là où il se trouve.

Donc, je pense qu'un retour à l'ancien dispositif n'est pas si mauvais que cela. Surtout, il faudrait que nous soyons tous du même niveau. L'augmentation du collège électoral en nombre est une illusion. Je pense qu'il y a toute une réforme à refaire. Mais, je suis d'accord avec Nadine, il faudrait que nous soyons tous unanimes.

Alors, comment être unanimes, quand nous avons des points de vue aussi divergents ? C'est la grande question.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

C'est un peu justement le but de cette réunion. Maintenant, il faudrait faire attention, quand on parle de l'AFE, alors que généralement, la plupart des intervenants, quand ils parlent de l'AFE, ils parlent en fait de la représentation complète. L'AFE, c'est une chose. Les conseillers consulaires, même si c'est un même dispositif, quand tu dis que l'AFE est moins efficace aujourd'hui, je suppose que tu veux dire que la représentation des Français de l'étranger est moins efficace aujourd'hui, pas nécessairement l'AFE toute seule. Tu comprendras bien qu'en tant que Président, il m'importait que ce fut dit.

Madame PRATO va en profiter pour vous expliquer comment on fait une réforme à coûts constants en enlevant 700 000 euros, j'en suis à peu près sûr.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Non, mais je pense qu'on peut effectivement sauver de l'argent, encore en épargner, je vais vous dire comment.

On nous a demandé de trouver d'autres façons de travailler, de travailler plus efficacement aussi. Donc, j'ai suggéré, lorsque la convocation du bureau élargi a été faite fin janvier, à notre Secrétaire d'État de travailler directement avec les présidents de groupes d'amitié de l'Assemblée nationale et avec également les présidents de commission de l'Assemblée nationale. J'ai lu ce fameux rapport des députés de LREM, qui sont quand même dix sur onze, je suis persuadée que nous pouvons travailler sans eux ! Voilà !

(Applaudissements).

On peut très bien travailler avec les différentes commissions, qui nous ressemblent d'ailleurs, et qui sont tout à fait disposées à nous écouter, à venir nous voir si on les invite. D'ailleurs, j'en ai invité deux qui viendront demain et après-demain, et je vous suggère de leur rendre le meilleur accueil possible, parce qu'ils sont vraiment là pour nous aider. Je pense qu'effectivement, on aurait une pluralité politique qu'on n'a plus maintenant et on pourrait au moins avoir l'écoute de certains, puisqu'on n'a plus l'écoute des nôtres.

Monsieur le Président

Merci, Régine.

Mais, nous avons été entendus, puisque je ne sais plus si c'est demain ou après-demain, je crois que c'est demain, il y a une rencontre entre un certain nombre de présidents des commissions parlementaires et les présidents de notre Assemblée. De même, pour répondre aux souhaits de Madame PRATO, nous avons fait un test, parce qu'il semblait quand même difficile, je crois qu'il y a 153 au total, ou même un peu plus que cela, groupes d'amitié parlementaires. C'était un peu embêtant de les inviter tous, des fois qu'ils seraient venus, on était en minorité. Nous avons fait un test en invitant deux qui doivent venir demain, pour voir un peu, pour avoir des échanges avec eux et voir dans quelle mesure on pourrait développer cette coopération.

Comme c'est une suggestion de Madame PRATO, au hasard, elle a choisi l'Égypte ! Non, c'était parce qu'il était plus facile de le demander à des personnes avec qui on avait déjà des relations, pour pouvoir leur expliquer, plutôt que de lancer des invitations dans la nature.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Oui, Régine a raison, ce qui prouve d'ailleurs que les conseillers sont susceptibles d'être très inventifs, n'est-ce pas ? Nous avons de l'imagination à revendre. Il va nous en falloir encore plus dans les années à venir.

Moi, je suis assez à l'aise, comme certains d'entre vous, minoritaires, je crois, quand même. J'ai été élue pour la première fois en 2009, donc j'ai déjà fait un mandat sous l'ancien modèle et trois ans sur ce nouveau modèle. Je suis d'autant plus à l'aise que je n'étais pas forcément tout à fait d'accord avec la réforme qui nous a été proposée en 2014. J'ai fait partie de ceux qui l'ont critiquée. Je le reconnais. Soyons honnêtes et cohérents. Mais, il y avait des arguments et des éléments incontournables. Vous le savez tous. Nous avons des sénateurs – et je suis désolée de revenir là-dessus – il faut revenir effectivement sur la question du collège électoral. C'est une évidence, et tout est lié. On ne peut pas dissocier notre représentation de l'élection de nos sénateurs. Ou alors, bien entendu – et la question n'a pas encore été abordée – il faut en assumer les conséquences. C'est-à-dire que si le collège électoral diminue, il faudra peut-être aussi envisager la diminution du nombre de sénateurs. Tout ceci est global. Je ne parle pas des députés. Nous ne faisons pas leur boulot et eux ne font pas le nôtre. Ce sont deux choses totalement différentes. Il ne viendrait l'idée à personne de comparer le travail des conseillers généraux ou des conseillers municipaux avec celui des députés en France. Je ne vois pas pourquoi on comparerait les deux. Ce sont des élus de la Nation.

Maintenant, en ce qui concerne l'articulation conseiller consulaire/conseiller à l'AFE, nous faisons tous le même boulot. Il faut rappeler quand même qu'il n'y a pas d'opposition. C'est une complémentarité. Il n'y a pas d'opposition entre conseiller consulaire et conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous sommes d'abord et avant tout des conseillers consulaires. Deux de mes collègues en Tunisie sont ici présents. Je ne sais pas comment cela se passe dans vos circonscriptions, mais dans la nôtre, cela se passe très bien. Il n'y a absolument aucune hiérarchisation. D'ailleurs, lorsqu'il s'est agi d'élire le vice-président du conseil consulaire, nous avons adopté un système, c'est une vice-présidence tournante. Chacun est vice-président de ce conseil consulaire à son tour et chacun y apporte ses compétences. Il n'y a pas de hiérarchie.

Ce dont nous avons besoin, par contre, effectivement, c'est de plus d'articulation et de peut-être une plus grande force de proposition. Après, je pense que nous finirons par trouver un terrain d'entente, contrairement à ce que certains croient. De toute façon, nous ne pourrions pas rester avec une Assemblée des Français de l'étranger unique, donc un seul niveau, avec 443 élus. C'est impossible, vous le savez tous, soyons-en conscients. On peut rêver, chers collègues, mais il faut être aussi réalistes. Nous avons la mission d'être réalistes et de faire des propositions réalistes. Donc, nous restons dans une enveloppe, soyons clairs. On n'ira pas plus loin. Donc, nous aurons une Assemblée, de toute façon, avec un nombre inférieur. Et se posera à nouveau le problème du collège électoral. Alors, essayons de trouver une solution à cette équation qui est au centre de notre discussion, actuellement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Merci, Madame VAUTRIN.

En ce qui concerne le collège électoral, je crois qu'on peut totalement le dissocier, parce qu'il y a des moyens, par les élections, de créer un collège électoral comme cela existe par ailleurs. On peut augmenter le nombre de délégués en leur expliquant bien qu'ils sont délégués, c'est-à-dire en ne les appelant plus délégués, mais grands électeurs, lors du vote. Ce n'est pas un problème. C'est encore une des faiblesses de cette réforme d'avoir créé des délégués qui sont délégués consulaires, sans leur dire que c'était « *des potiches qu'on sortait une fois tous les trois ans* » pour voter. Si on l'avait expliqué clairement, on n'aurait peut-être pas eu ces problèmes-là.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Au moment où on a fait la réforme, il y a un aspect qui a été complètement oublié. On a certes, pris en compte l'importance des communautés dans les pays, mais on n'a absolument pas pris en compte leur répartition. Or, je me pose la question, où est-ce qu'un élu est-il le plus nécessaire ? Dans un pays où la communauté, disons de 2 000 personnes est très exactement autour du poste ou dans des régions où la communauté de 4 000, 5 000, voire 6 000 et plus d'inscrits est à des centaines de kilomètres du poste, ce qui existe dans certaines circonscriptions, qui ne sont pas gigantesques. Avec la réforme de l'inscription sur les listes électorales, et donc des radiations, qui va entrer en vigueur en 2019, je peux vous dire que cela va être encore pire, puisque ce sont toujours – nous le voyons déjà dans notre circonscription – les gens qui sont le plus éloigné du poste qui sont toujours radiés le plus facilement. Parce qu'évidemment, on les connaît beaucoup moins. Si tous les élus, dans ce genre de circonscription, sont autour du poste, vous arrivez à une chose que nous, on constate, et je parle sous le contrôle de mes collègues, tant AFE que conseillers consulaires non AFE de la circonscription, dans nos réunions du conseil consulaire, on se borne à parler de la seule ville du poste avec de temps en temps un tout petit peu dans la ville d'à côté, mais c'est tout. On ne parle pas du reste de la circonscription. C'est ce qui risque de se faire de plus en plus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Merci.

Chers collègues,

Nous sommes quelques-uns et certains d'entre vous ont certainement aussi pu rencontrer leur député, on ne peut donc pas s'exonérer, uniquement discuter entre nous de notre point de vue, en ignorant ce qui se dit en dehors, surtout par ceux qui votent la loi et qui vont certainement être décisionnaires. Effectivement, comme l'a souligné notre collègue Gérard MICHON, ce qui est ressorti du déjeuner qu'on a eu avec notre député, pour la troisième circonscription, c'est qu'un point essentiel pour eux, et c'est quasiment le prisme par lequel ils regardent notre Assemblée, les conseils consulaires, etc., c'est le collège électoral des sénateurs. Pour eux, le collège est trop petit, il faut l'étendre, etc., et donc, la solution qui leur semble évidente, parce qu'il y a des questions budgétaires, c'est de supprimer l'AFE pour pouvoir augmenter de façon conséquente le corps électoral.

Ce que j'ai essayé d'expliquer, on a tous tiré dans le même sens, si j'ose dire, et ceci, ils le disent sous le vernis de renforcer la proximité, mais ce que nous avons essayé de dire, c'est que la proximité, c'est essentiel, mais que la technicité avec la proximité, c'est aussi essentiel. Et la technicité, elle vient de l'AFE. Cela, je voudrais essayer de vous donner un exemple concret qu'à la commission de la sécurité, nous avons vécu cette semaine, qui montre que proximité et technicité sont vraiment essentielles ensemble.

Hier, nous avons eu une réunion de travail avec le Centre de crise, à laquelle nous avons fait participer les élus du Burkina Faso qui étaient là. Il faut que vous sachiez – mais vous le savez tous – qu’il y a une dizaine de jours, au Burkina Faso, l’ambassade a été attaquée. Les emprises françaises qui étaient dans ce quartier également. Les fonctionnaires qui étaient à l’ambassade se sont retrouvés dans l’impossibilité d’informer la communauté française, de transmettre un message de se confiner et de ne pas venir à l’ambassade, parce qu’ils étaient sous le feu et qu’ils ne pouvaient plus communiquer. Que s’est-il passé à ce moment-là ? L’ambassadeur a sollicité les conseillers consulaires – les trois – en leur demandant d’informer la communauté française. Alors même que nous nous battons et nous demandons souvent à être associés aux questions de sécurité, on a là l’exemple que d’avoir des élus de proximité qui connaissent les communautés, c’est essentiel.

Maintenant, pour ce qui est de la technicité, si on n’avait pas l’AFE, on n’aurait pas pu faire cela. On s’est retrouvé autour de la table avec le Centre de crise et on a regardé le déroulé de cette attaque du point de vue du Centre de crise, avec les horaires ; et ensuite, on a eu le retour des conseillers qui étaient sur place, avec les horaires, tel qu’ils les ont vécus, savoir à quelle heure ils ont reçu les messages et on s’est rendu compte qu’il y avait eu des dysfonctionnements, que le Centre de crise avait une vision imparfaite de la situation. Grâce à cette réunion, grâce au retour des conseillers qui étaient sur place, le fait de venir à Paris, de travailler à la commission de la sécurité, on va pouvoir, avec le Centre de crise, modifier certaines choses pour essayer de faire en sorte que la prochaine fois qu’il y a ce type d’attaque dans un pays, on ait moins de morts, voire zéro si c’est possible.

(Applaudissements).

Je peux vous dire qu’à la fin, les fonctionnaires qui étaient autour de la table, qui font un travail magnifique, vraiment, on est tous ressortis de là en étant épatés par cela, ils nous ont remerciés aussi de cette réunion. Ils nous ont remerciés en nous disant : « c’est essentiel, ce que vous avez fait, de nous donner ce retour, de nous dire. Parce que nous, on a fait partir un message à 11 heures et vous nous dites que vous l’avez reçu à 14 heures. Mais, on n’avait pas cette information. Donc maintenant, on va pouvoir travailler sur l’amélioration du problème technique ». C’est vraiment important.

Je voudrais citer quelqu’un en particulier, là, je finis mon commentaire, ce que je veux dire par rapport à cela, proximité, technicité, pour moi, c’est essentiel, cela veut dire qu’il faut qu’il y ait un seul échelon et donc, j’abonde totalement dans le sens de ce qui a été dit par mon groupe, par le groupe CIEL, etc., sur le fait d’avoir un seul échelon, où on ait à la fois la proximité et la technicité. Mais maintenant, je voudrais citer quelqu’un, parce que je viens de vous dire qu’on avait fait venir les élus du Burkina Faso à cette réunion et là, je vous demande votre attention, parce que c’est important. Il faut que vous sachiez que pendant ce qu’il s’est passé au Burkina Faso, on a une de nos collègues qui, avec les élus conseillers consulaires, a été sollicitée par les fonctionnaires qui ne pouvaient pas le faire, pour informer la communauté française. Pour faire cela, elle est restée sur place, dans son bureau, qui était juste à côté de l’ambassade, alors que ses collègues étaient partis. Cela l’a amenée à être prise sous le feu, etc., à être embarquée dans cette histoire. Elle a prévenu la communauté française et à la fin, elle s’est même fait tirer dessus, je crois, par une espèce de malentendu. Elle a été sortie par une colonne de gendarmes burkinabés. Elle mérite vraiment d’être citée, c’est Martine VORON, qui est avec nous aujourd’hui et franchement, je pense qu’on peut l’applaudir.

(Applaudissements nourris).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire comme certains, je donne mon point de vue personnel. Je suis un nouvel élu issu de 2014, je n’avais pas été élu avant. Je n’ai donc pas de nostalgie d’une institution antérieure que j’ai connue en touriste, en venant une fois observer ses travaux. Je trouve que l’essentiel, dans notre fonction, c’est la fonction de conseiller consulaire siégeant dans les conseils consulaires auprès des consuls généraux et des équipes des consulats, premièrement. Et deuxièmement, la relation de proximité pour répondre aux demandes de nos concitoyens sur le terrain. S’il y a une chose à préserver au maximum, c’est celle-ci.

Il y a 130 circonscriptions consulaires. Je voudrais juste m’arrêter un instant là-dessus, parce que j’ai eu des débats avec plusieurs de mes collègues et je viens de vérifier auprès du sénateur DEL PICCHIA et de la sénatrice CONWAY, je pense que l’administration confirmera. Les 130 circonscriptions consulaires, ce sont les 130 circonscriptions des consuls généraux. C’est parce qu’il y a un consul général qu’il y a un conseil consulaire à côté du consul général et qu’il y a donc une élection, une circonscription électorale, qui est le territoire sur lequel ce consul général exerce ses responsabilités. Il y a un certain nombre de personnes qui ont oublié cela apparemment. Hier soir, autour de la table, c’était clair, certains ne l’avaient pas compris. C’est une première chose.

La deuxième chose, c’est que ces circonscriptions sont très hétérogènes et cela, l’hétérogénéité, elle vient du découpage de l’administration consulaire. Et je pense que là, il y a un point de réforme et d’amélioration à faire. Madagascar, c’est un grand

pays, c'est là d'où je viens. On avait autrefois quatre ou cinq consuls généraux dans ce pays, il n'y en a plus qu'un, il est à la capitale. On a donc un seul conseil consulaire, avec cinq élus, je précise, deux habitant la capitale, trois habitant en province. La moitié des Français à Madagascar vivent en province et dans des villes qui ne sont pas à trois heures de route, mais à trois jours de route du consul général. Et on a des conseillers consulaires qui se déplacent. Y compris ceux de la capitale, que ce soit mon collègue Jean-Daniel CHAOUÏ – il est là – qui a la chance d'être retraité, donc qui a plus de temps que moi, ou moi à l'occasion de mes activités professionnelles. On se déplace et on va à la rencontre des gens. Et c'est très important, parce que c'est là qu'on peut recevoir des compatriotes dans cette relation de proximité. Et moi, je vous dis, c'est là que je me sens le plus utile. Et donc, je suis vraiment convaincu que c'est là l'essentiel à préserver dans une réforme.

La deuxième chose, maintenant, sur l'AFE. L'AFE, telle qu'elle fonctionne, moi, je ne trouve pas cela satisfaisant, mais pas trop mal. Quand j'entends dire qu'il faudrait que tous les conseillers consulaires viennent ici, c'est possible. Vous avez remarqué, j'ai une petite déformation, j'aime bien compter, cela ne coûterait pas une fortune non plus. Il ne faut pas dire que c'est un obstacle majeur. Puisque dans les budgets qui nous ont été présentés lundi matin, si vous faites la somme des deux lignes, fonctionnement de l'AFE et déplacements des conseillers pour venir à l'AFE, cela fait à peu près 440 000 euros, mettons 450. S'il fallait multiplier cette semaine par cinq, c'est-à-dire en ajouter quatre, on ajouterait au maximum 1,8 million d'euros. Le budget actuel est de 2,6 millions d'euros, on ajoute 1,8 million d'euros. Si vous comparez cela par rapport au coût du Sénat, je crois que ce sont 340 millions d'euros, celui de l'Assemblée nationale, je crois que ce sont 600 millions d'euros. On parle de faire des économies dans ces institutions ou de donner plus de moyens aux sénateurs. Il y a peut-être une petite piste de réflexion, cela ne me semble pas impossible. Je ne suis pas non plus convaincu qu'il faille toujours avoir des ambitions à budget constant. S'il y a une ouverture, cela dépend, si on est capable de faire mieux, alors on peut avoir plus de moyens. C'est ma conviction. C'est vrai aussi pour l'enseignement. Si on est capable de bien utiliser les fonds publics.

Une troisième chose que je voudrais dire, c'est que par rapport au corps électoral sénatorial, il y a d'autres systèmes qui sont possibles et on peut, dans des circonscriptions par exemple, Moroni, les Comores à côté, il y a d'autres circonscriptions comme cela dans le monde, où l'Afrique de l'Est – j'en parle, parce que c'est ma circonscription AFE – je connais, je m'y suis un petit peu déplacé, c'est quand même compliqué. Aux Comores, il n'y a pas beaucoup de Français, il y a un seul conseiller consulaire, il est tout seul. Ce n'est pas un bon fonctionnement. Je pense que le minimum d'un n'est pas bon. Il faudrait au moins qu'ils soient trois. Cela me semblerait mieux.

Justement, à Nairobi, ils sont trois. Mais là, ils sont trois à la capitale, alors qu'ils ont six ou sept pays à couvrir. Et sur les trois, il n'y en a qu'un qui se déplace. Et ils ne peuvent pas se faire représenter dans les conseils d'établissement. J'y reviens, parce qu'on a fait une petite enquête au niveau de la commission de l'enseignement, sur la participation des conseillers consulaires dans le système de l'enseignement général et le point qui revient le plus, c'est le fait de ne pas pouvoir se faire représenter, ce qui était vrai dans l'ancien système. Et cela, je crois que c'est un raté et que l'argument qui nous a été opposé, que messieurs, ce serait dévaloriser la fonction d'élu que vous êtes, que vous puissiez parler par le truchement d'un représentant, c'est l'argument qui nous a été donné quand on est allés au fond de la question, je trouve que c'est se moquer des gens. Parce que si nous, on choisit des gens comme délégués, comme représentants, pour siéger dans une instance où on ne peut pas être, ce serait normal. D'autant plus que dans les conseils consulaires – et ce sera mon dernier point – on voit parfois des gens qui sont élus d'une association où il y a cinq membres et qui, quand ils viennent voter par exemple sur les bourses scolaires ou sur l'attribution des subventions aux OLES, ils ont le même pouvoir que nous. Nous, qui sommes élus au suffrage universel. Donc, il y a quelque part une chose anormale qu'il faut corriger.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Ce que tu soulignes Jean-Hervé rentre dans ce qu'on avait appelé la redéfinition du périmètre du mandat. Cela, personne ne l'a écarté. C'est sûr.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

C'est du décret, ce n'est pas du domaine de la loi, donc il n'y a pas forcément besoin d'une loi, il y a peut-être besoin d'améliorer les choses par décret, cela peut suffire.

Monsieur le Président

J'ai dit du périmètre du mandat, pas de la loi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Philippe GRANGE.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je voudrais revenir juste d'un mot sur cette notion de déséquilibre géographique entre certaines zones du monde où on aurait un grand nombre de conseillers consulaires et d'autres qui seraient en déficit. Nous, nous disons, et d'ailleurs, nous avons voté à l'unanimité en commission des lois sur ce sujet, qu'il est tout à fait possible que nous soyons associés, que les conseillers consulaires soient associés à une réflexion sur une nouvelle carte électorale. Cela, c'est pour répondre à ma collègue Nadine FOUQUES-WEISS, on peut tout à fait le faire, le repenser avec un nombre identique de conseillers consulaires et revoir cette carte électorale et corriger d'éventuelles inégalités géographiques sur ce sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrick PAGNI.

Monsieur Patrick PAGNI, délégué consulaire élu de la circonscription « Etats-Unis – 9^{ème} circonscription »

Je voulais dire qu'effectivement, le nombre de conseillers consulaires à 443 n'est pas incompatible avec le budget que nous avons aujourd'hui. Mais, on ne peut pas – excusez-moi, je reprends une expression très américaine – « être enceinte à moitié » : aujourd'hui, on a une AFE qui est à moitié représentative des conseillers consulaires et qui comme l'ont indiqué les députés, ne leur paraît pas adaptée à la situation actuelle. Je suis personnellement très attaché à voir tous les conseillers consulaires siéger en AFE. Nous en avons le budget. N'oubliez pas que nous restituons chaque année, je l'ai vu lundi matin au budget, environ deux cents et quelque mille euros à la direction du Trésor. Nous avons effectivement 235 000 euros, de mémoire, de frais de représentation à Paris. L'idée d'avoir 440 ne se multiplie pas nécessairement par cinq, parce que les frais de sécurité ne se multiplieraient pas par cinq. Donc, il n'est pas du tout impossible, à budget à peu près constant, de faire venir 440 personnes deux fois par an à Paris et de représenter à nos députés que nous avons une véritable AFE constituée de l'ensemble des conseillers consulaires dans le monde entier, quitte à revoir certaines circonscriptions, qui sont également la base du corps électoral des sénateurs. Tout est possible là-dedans et s'il faut un petit peu rogner sur certaines indemnités, je vous rappelle que nous avons 1,85 million d'euros de budget d'indemnités, baissions à 1,6 million d'euros et dégageons 250 000 euros pour faire venir l'ensemble des conseillers à Paris deux fois par an.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadia CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère consulaire élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci.

Je suis élue conseillère consulaire depuis 2014 et je vais parler de ma toute petite expérience. Les conseillers consulaires de proximité, c'est très important, mais d'après mon expérience et les problèmes que j'ai rencontrés avec la communauté française, il faut vraiment être connecté à Paris. Je l'ai fait moi-même à titre personnel, je viens deux fois par an, pour rencontrer les gens, pour rencontrer les députés et les sénateurs, mes collègues conseillers consulaires. Mais, je peux vous dire qu'on a eu beaucoup de problèmes en Arabie, dont un très grave, avec 300 employés français, avec leurs familles, donc cela montait à 600 ou 700 personnes et si je n'étais pas connectée sur Paris, on n'aurait pas pu arriver à un résultat.

Deuxièmement, quand on parle de diminuer le nombre de conseillers consulaires, je n'en sais rien, mais tout ce que je sais, c'est qu'une communauté française qui habite à Genève n'a pas besoin d'autant de conseillers consulaires qu'une communauté française, par exemple, qui habite en Arabie Saoudite ou autres. Bien sûr, le nombre des Français compte, mais il faut voir également comment on vit dans ce pays, s'il y a des problèmes ou pas. C'est différent dans chaque pays. Je suis sûre que vous le savez.

Pour la représentation avant 2014, je peux vous dire qu'en Arabie Saoudite, on avait un élu aux Émirats, qui n'a jamais mis les pieds en Arabie Saoudite.

Je passe la parole à mon collègue Mazen HAKKI, qui vient d'Arabie Saoudite, qui peut vous en parler.

Monsieur Mazen HAKKI, conseiller consulaire élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Nadia.

J'ai été troisième sur la liste avant 2014 et ma tête de liste ne venait jamais. C'est une vérité. Je ne sais pas pourquoi on veut changer cette loi et cette représentation. Je pense que cela marche bien, contrairement à mon collègue. Peut-être, bien sûr, comme on l'a dit, il y a des choses à réformer, certainement le nombre à revoir. Mais, si vous prenez le cas de l'Arabie Saoudite, comme Nadia vient de le dire, on a trois régions et on a aussi le Yémen. Mais le Yémen, nous, on ne peut même pas y

aller, parce qu'il y a la guerre actuellement. J'ai lu le travail de la commission des lois, et je suis tout à fait d'accord avec les résolutions que vous avez faites. Vous avez fait, je crois, un bon travail.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Madame Nadia CHAAYA

Si je peux rajouter une chose, je n'ai rien contre la représentation actuelle, les conseillers AFE, conseillers consulaires sur place, mais je trouve que nous n'avons pas un bon système de communication. Je trouve cela vraiment dommage.

Monsieur le Président

Je vous remercie, mais je suis quand même, permettez-moi de vous répondre, nous avons lancé des études à plusieurs reprises auprès des conseillers consulaires, je n'ose à peine vous donner le taux de réponse que nous avons eu. Nous avons ouvert un forum de discussion sur ce sujet que nous traitons aujourd'hui. Je vous ai envoyé, à ceux qui ont pris la peine de nous renvoyer leurs adresses, lorsque nous l'avons fait, pour vous permettre d'avoir vos noms et adresses dans l'annuaire du site de l'AFE, là aussi, moins de la moitié des conseillers consulaires ont répondu. Alors, quand ensuite on nous parle d'un manque de communication, cela finit par me donner un peu des frissons. Sur le forum qui a été ouvert, il y a eu une intervention d'un conseiller consulaire ! Une !

Madame Nadia CHAAYA

Monsieur, je ne parle pas de vous, je ne parle pas de l'AFE, je parle de nos représentants à l'AFE. C'est autre chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci.

On a parlé de collège électoral. Je suppose qu'il s'agit du collège électoral des sénateurs. Or, j'ai entendu également qu'il fallait fermer l'AFE pour avoir des sous pour augmenter le collège électoral des sénateurs. Je ne comprends pas très bien, puisqu'il existe des délégués consulaires, qu'on pourrait d'ailleurs appeler grands électeurs, comme en France métropolitaine. Ils peuvent se produire en grande quantité, parce qu'ils ne coûtent rien, sauf les déplacements au moment des élections.

Monsieur le Président

Merci, Francis, pour cette précision.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Quand j'entends certains d'entre vous, l'impression que cela me donne, finalement, c'est que vous voulez revenir à l'ancien système, qui avait aussi des imperfections. Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu une loi qui l'a changé, qui a modernisé tout cela. Je pense que notre Assemblée, ne serait-ce que l'Assemblée des Français de l'étranger ou les élus consulaires, sont beaucoup plus représentatifs qu'avant de la sociologie française. Vous avez véritablement une diversité en termes de parcours, de personnes, il y a des gens qui travaillent dans le privé, il y a des gens qui travaillent dans le public, beaucoup plus importante qu'auparavant. Je pense que c'est une richesse que cette réforme a permise et qu'il faut conserver.

Ensuite, comme l'a très bien dit notre groupe, il faut améliorer l'existant. Effectivement, il y a des imperfections, il y a des choses à améliorer. Cela a été très bien dit dans le rapport qui est ici. Améliorons les choses. Faisons en sorte que nous ayons, par exemple, en tant que conseillers AFE, plus de prérogatives. Nous avons un budget qui n'est pas dépensé de 200 000 euros ; nous n'avons absolument aucune décision, aucune prise dessus. Moi-même, je gère un comité consultatif auprès du gouvernement québécois au Canada, il est consultatif, je gère le même budget que l'AFE, mais j'ai le droit de le dépenser comme je veux et je rends des comptes sur ce que j'ai dépensé auprès du gouvernement, dans une enveloppe qui est contrainte. Mais, je peux dépenser mon argent comme je l'entends. Avec 200 000 euros, cela permettrait une meilleure expertise de nos

travaux. On pourrait avoir des avis juridiques. On pourrait faire des études, comme on l'a fait dans la commission du commerce extérieur. C'est sur cela qu'il faut travailler, ce n'est pas sur éventuellement le fait que l'on doit être conseiller consulaire AFE. Mais, comment faire pour avoir un travail de meilleure qualité ? Moi, c'est cela qui m'intéresse. Si je viens deux semaines par an à Paris, au-delà de mon travail, c'est pour que cela soit efficace et qu'il y ait des résultats pour nos compatriotes. Je pense que nous avons tous cet objectif-là en tête. Donc, travaillons plutôt à cela. Je pense que c'est cela qui est fondamental. Améliorons l'existant, voilà ce que je dis.

Ensuite, concernant le fait que tous les conseillers consulaires puissent siéger, cela a été très bien dit. Il y a des choses assez paradoxales, même, que j'avais relevées dans le rapport, c'est qu'on veut améliorer, quelque part, la proximité et la représentativité, mais en même temps, on veut que tout le monde siège à budget constant, c'est pratiquement impossible, puisqu'il faudrait augmenter le budget de fonctionnement de l'AFE en tant que tel par cinq. Ce n'est pas possible. Donc, automatiquement, je pense qu'il peut y avoir des consensus là-dessus, en améliorant les prérogatives et surtout, la possibilité d'avoir un impact réel pour les personnes que nous représentons. Je pense que c'est cela qui est fondamental.

Après, je voudrais rebondir sur un point qui a été dit par Mme SCHOEPPNER tout à l'heure, en disant qu'il y a beaucoup de conseillers à certains endroits. Elle avait pris l'exemple du Maroc, je ne viens pas de là-bas, mais ce qu'il faut savoir, cela a été très bien dit, c'est aussi un collège électoral de grands électeurs qui élisent les parlementaires. Il y a des endroits, il faut que cela représente la démographie également, c'est important. Si vous avez des endroits où il y a 1 000 Français et que vous avez autant d'élus quand il y en a 100 000, nos sénateurs ne vont pas être très représentatifs, indirectement, du poids démographique des Français. Je pense que c'est important aussi, qu'il y ait une représentation au niveau du collège électoral.

Voilà les points que je voulais aborder. Merci à vous.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas DE ZIEGLER.

Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Permettez-moi, je serai peut-être un peu provocateur.

Mon raisonnement va se faire en deux temps. Un constat, on est tous d'accord, je pense à un seul niveau de représentation pour la partie proximité et la partie expertise au niveau parisien, auprès de nos interlocuteurs du gouvernement et de nos amis parlementaires.

La seconde partie de mon intervention sera plus provocatrice, parce que je me demande si le besoin de réforme de l'AFE s'explique par éventuellement nos propres carences ou par le fait que depuis 2012, des députés soient élus dans nos circonscriptions. Je m'explique. Nous tous, ici, on est impliqué dans le tissu social respectif, d'une manière extrêmement prononcée. L'élection de 2017, sur le plan législatif, a été une vague de fond sur l'étiquette du président qui a gagné l'élection présidentielle. Par rapport à nos députés respectifs, notre implantation sociale locale est bien plus marquée. Donc, le besoin de réformer l'AFE vient de notre propre besoin à nous d'améliorer à la marge notre mode de fonctionnement, certes, mais gardons-nous des faux vrais amis, pour lesquels nous sommes un concurrent ou des gens bien mieux implantés qu'eux sur le plan local.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Comme j'adore être polémique, je voudrais juste répondre rapidement à Nicolas. Quand tu dis que nous sommes à peu près tous d'accord sur un seul niveau, je connais au moins une personne qui n'est pas d'accord dans cette Assemblée, c'est moi. Moi, je pense que ce n'est pas une bonne idée. Qu'il y ait un seul niveau d'élection, à mon avis, c'est une bonne idée que tout le monde soit élu au suffrage universel. Vouloir faire un seul niveau et faire venir tous les conseillers consulaires sur la base de 443 à Paris, je n'y crois pas, ni pour des raisons budgétaires ni pour des raisons d'efficacité de travail.

M. MILLET, vous avez demandé la parole. Vous avez la particularité d'être un ancien conseiller consulaire ayant démissionné dans le cadre des rotations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David MILLET.

Monsieur David MILLET, conseiller consulaire élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Non, non. Pas du tout. J'ai juste démissionné de manière tout à fait normale, puisque j'ai quitté le pays où j'étais affecté.

(Applaudissements).

Apparemment, cela ne serait pas si courant.

Monsieur le Président

Je ne regrette pas de vous avoir donné la parole alors !

Monsieur David MILLET

C'est pour cela que j'aurais été choqué que vous ne me donniez par la parole, puisque par sincérité, par honnêteté, j'ai démissionné. Je m'exprime donc au nom de ma suppléante qui m'a remplacé et qui était sur la même liste que moi, avec les mêmes idées politiques. Donc, j'ai démissionné il y a trois mois d'une petite circonscription où j'étais le seul élu. Peut-être que mes propositions, à l'image de cette expérience d'Haïti, un petit pays où il y a 2 000 Français, dont la préoccupation n'est pas que ce qui leur arrive, mais aussi ce qui arrive autour d'eux, ce qui fait qu'en tant que conseiller consulaire, on est sollicité sur des choses différentes d'autres pays. La réalité locale me semble très importante dans le travail de conseiller consulaire de proximité. C'est dans ce sens-là que nous avons fait une proposition que vous a évoquée Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Je voudrais intervenir sur le fait que je suis assez étonné que l'on parle beaucoup du point de vue des conseillers consulaires ici ou des conseillers AFE en se positionnant sur ce que pourrait être une réforme de notre point de vue – je m'inclus dedans – conseiller consulaire, en se disant : « Est-ce qu'on va venir à Paris ? Est-ce qu'on ne va pas venir à Paris ? Est-ce qu'on va avoir une indemnité améliorée ou non ? ». Je voudrais plutôt regarder la réforme en me positionnant des Français qui vivent dans les pays où on est présent : qu'est-ce que d'éventuels changements vont changer pour eux ? S'il y a moins d'élus, il est sûr qu'en Haïti, il n'y aura plus personne qui sera à proximité. Dans plein d'autres pays, ce sera la même chose, personne ne sera à leur proximité. Parce qu'un élu des Caraïbes viendra très rarement, pour ne pas dire jamais, en Haïti. Il y a donc cette réalité qui me semble importante de comment cela se passe, de la proximité. Je trouve qu'on ne parle pas assez de cela, de ce que font les conseillers consulaires et de la réalité de leur marge de manœuvre. Pour moi, elle est dérisoire. Peut-être est-ce dur de se l'avouer, mais j'ai vu la différence, par exemple, avec le changement d'ambassadeur. Le premier ambassadeur avec qui j'ai collaboré, les choses ont complètement changé avec le second, c'est-à-dire la manière dont on pouvait être considéré dans les réunions, participer aux réunions, être présenté à la communauté française. C'est quelque chose qui n'est absolument pas normal. C'est pour cela que je préférerais que l'on parle un peu de cela, du fait que les conseillers consulaires ne sont pas invités à participer à l'ordre du jour du conseil consulaire, c'est quelque chose qui n'est pas normal du tout. Ils ne participent pas au conseil économique, au conseil d'influence. Il y a beaucoup de choses qui sont au libre arbitre des ambassadeurs, des consuls. Je n'ai rien de spécial contre eux, quoique, dans des pays comme Haïti, certains ont tendance à se comporter comme des proconsuls locaux. C'est pour cela que je voudrais dire que cette loi, pour moi, a été une avancée vers la démocratie locale, vers la proximité. Je ne vois pas d'autre manière de faire avancer la démocratie proche des gens que d'avoir des élus proches des gens. Surtout qu'en plus, on fait reculer l'administration, puisqu'il y a de moins en moins de personnel dans les consulats. Donc, avoir des élus qui sont proches des gens et dans ce sens-là, je prendrai une phrase d'un grand penseur du XIX^e ou du XX^e, je ne préférerais pas le citer, parce que j'ai peur que certains soient étonnés, mais qui disait : « Il faut plutôt regarder le verre plein ou le verre vide ; regardons, est-ce qu'il se remplit ou est-ce qu'il se vide ? ». Je pense qu'il faut continuer à le remplir, donc il faut rester proche et il faut que les discussions puissent être faites localement. C'est pour cela qu'on défend l'idée d'avoir des assemblées régionales. Je suis désolé, cela fait deux fois que je participe aux Assemblées AFE, chaque fois qu'il y a des propositions, je vois qu'elles sont souvent retoquées par l'administration, ou rejetées, ou alors que des dossiers, par exemple, traînent depuis deux ans, comme l'idée d'avoir la compensation carbone des déplacements. Si on travaillait régionalement en faisant venir des gens de l'administration, à la fois de Paris, des ambassades, du continent ou de la région, déjà, ils auraient à se confronter entre eux, à être en contradiction et devraient répondre aux questions et on pourrait aborder des choses qui sont très différentes. Je prends l'éducation, cela n'a rien à voir, en Amérique latine, où beaucoup d'établissements sont conventionnés, alors qu'en Europe ou en Afrique, beaucoup sont en gestion directe.

Désolé d'avoir été un peu long et merci pour m'avoir donné la parole.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA.

Monsieur François LUBRINA, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

En 2013, il était question de réformer notre Assemblée. C'était une réforme que je qualifierais du nom de CONWAY-MOURET-IT, puisqu'au fond, c'était la réforme voulue par les fonctionnaires qui voulaient réduire le rôle des élus qui étaient un petit peu – peut-être étais-je en cause – le poil à gratter de l'administration consulaire et diplomatique. Nous étions à l'époque tous unis, gauche, droite unis. Malheureusement, nos propos et notre unité ont été bien vains face aux volontés de l'administration et du gouvernement. Il faut dire que nous n'avons pas fait preuve de beaucoup de combativité. Cette fois-ci, nous allons apparemment au combat – puisque je suis plutôt un homme de combat – désunis, même pas unis en majorité totalement, donc je doute fortement que nous soyons écoutés et avec le recul des ans, je me pose des questions sur la capacité des élus consulaires et des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, non seulement de défendre leurs propres intérêts, mais aussi accessoirement ceux de leurs compatriotes. Le jour où on comprendra qu'en France, ce ne sont pas dans des cénacles, des assemblées et des discussions que les choses se règlent, mais dans la rue et en manifestant, peut-être que nous aurons, en tant qu'élus, fait un grand pas en avant. D'ici là, nous serons balayés comme les feuilles d'automne et malheureusement, la réforme se fera sans que l'on ne tienne vraiment compte de nos propos.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

Merci, Monsieur le Président.

Cela fait un moment, Monsieur le Président, que vous avez pris la parole et que vous vous êtes exprimé. Je crois qu'on est tous là pour faire de même. Néanmoins, il ne faut pas perdre la perspective du pourquoi nous sommes là cet après-midi. Nous sommes là pour parler d'un thème qui nous occupe tous – je me répète, je sais – mais demain, nous allons voir le Secrétaire d'État pour lui présenter du concret. Il est vrai que si on le voit d'un point de vue affaires ou homme d'affaires, on pourrait dire qu'on commence une négociation, c'est-à-dire on nous demande notre opinion, mais ce n'est pas nous qui allons décider du chiffrage. Nous n'en avons pas la capacité. Vous avez dit que vous ne croyez pas aux 443 conseillers consulaires ou au maintien des 443 conseillers consulaires, c'est tout votre droit, mais ce n'est pas à nous à le chiffrer, ni par groupe, ni comme Assemblée. C'est quelque chose qui appartient au gouvernement.

Par conséquent, je crois que ce qui est important pour commencer une négociation, c'est que déjà, on puisse revendiquer ce qui existe. Il serait triste que maintenant, on commence par le bas à dire que : « écoutez, nous, on considère que, un peu moins serait mieux ». Ils vont sauter sur l'occasion.

Par conséquent, je crois que tout de suite, il est temps – et je m'excuse, je prends un petit peu, je ne veux certainement pas prendre votre place – de passer au concret. À la commission des lois, nous avons préparé certaines résolutions qui, je pense, si vous en êtes d'accord, pourraient justement parler de concret.

À vous la parole.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Tout à fait. Mais, il n'était pas dans mon intention de nous priver de la discussion des résolutions. J'attendais que le flux de questions se tarisse pour à ce moment-là discuter des résolutions. Pour l'instant, il ne me reste que deux prises de parole, donc on arrive au bout. À moins que d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

Il y a un monsieur dont je ne connais pas le nom. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre LEDUCQ.

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller consulaire élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Président, bonjour,

J'ai la chance d'être peut-être le conseiller consulaire qui est le plus loin de Paris et à ce titre, j'écoute avec intérêt les débats que vous avez quand vous venez de Bruxelles, du Luxembourg ou d'autres pays à faible distance de Paris. La raison pour laquelle j'ai voulu prendre la parole, c'est pour rebondir sur le commentaire de David et sur sa suggestion. J'ai la chance de venir à Paris régulièrement et de pouvoir assister ici aux débats. Je pense qu'il serait très judicieux d'organiser des réunions locales qui permettraient aux conseillers consulaires qui sont basées à des heures d'avion. Je rappelle qu'on a vingt-quatre

heures d'avion pour se rendre ici à Paris depuis Auckland, alors que l'on a deux heures et demie d'avion pour se rendre en Nouvelle-Calédonie. Donc, si nous pouvions organiser des réunions locales avec nos amis australiens, indonésiens et de notre circonscription en France, en Nouvelle-Calédonie, pour pouvoir ensuite rapporter nos efforts et nos réunions de travail auprès des instances parisiennes, je pense qu'il y aurait un débat qui permettrait de faire intervenir beaucoup plus de personnes qui sont très éloignées de Paris. Je vais vous dire franchement, moi, j'aime beaucoup faire de la voile. Venir à Paris, ce n'est pas une chose qui m'enchant plus que cela. Je préférerais rester dans mon pays d'adoption. Par contre, contribuer à l'évolution de notre représentation et de notre représentativité ici en France, c'est quelque chose que j'ai à cœur. Mais, je suis certain que pour des questions budgétaires aussi, avoir cette représentation, ces réunions régionales, permettrait d'économiser sur des frais de déplacement qui seraient ridicules, que de faire déplacer tous les conseillers consulaires de la zone Asie Pacifique sur des réunions multiples ici à Paris, alors que nous pourrions nous réunir à moindre coût sur des zones qui sont plus les nôtres.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Nous avons beaucoup parlé de sujets de forme et j'aimerais bien aborder un sujet de fond, c'est-à-dire ce qui constitue notre travail ici en tant qu'élus. Nous ne le faisons pas tout seul, ce travail, nous le faisons également avec des interlocuteurs qui sont l'administration, au niveau central ici à Paris et puis ensuite, au niveau des postes consulaires. Et là, deux réflexions : nous avons souvent dans nos travaux, ici à l'AFE, nous travaillons beaucoup, nous réfléchissons, les résolutions que nous passons ne sont pas simplement le fruit de notre imagination, c'est quand même le résultat de réflexions assez approfondies et de nos expériences du terrain et nous avons quand même assez souvent la frustration de recevoir ensuite des réponses qui sont souvent purement administratives et qui n'engagent pas un véritable dialogue. Nous pensons donc que de ce côté-là, il y a sans doute encore beaucoup de travail à faire. Peut-être nous aussi devons-nous nous remettre en question dans nos modes de communication. Mais là, il y a encore des pistes de réflexion.

Le deuxième niveau, ensuite, heureusement, il arrive également très souvent que nos résolutions sont ensuite prises par l'administration et sont répercutées sur les postes. Seulement, encore faut-il qu'elles soient suivies d'effet. Et là, je voudrais vous donner un exemple très concret, où on rentre vraiment dans le cœur de notre travail. C'est un exemple qui vient d'Amérique latine, qui m'a été cité par notre collègue Cécile LAVERGNE de Colombie. Je vous le lis : il y a quatre sessions, nous avons voté la modification du guide Être victime à l'étranger et de l'onglet du site FranceDiplomatie sur ce thème, afin de demander, en cas d'agression sexuelle, une prise en charge de la part des consulats, afin d'obtenir un accompagnement juridique, médical et psychologique. Récemment, un cas s'est présenté en Amérique latine et ce guide n'est pas appliqué, faute de communication formelle et par méconnaissance des postes. Donc là, nous sommes dans notre rôle et nous sommes vraiment dans le concret et dans toute l'utilité et l'efficacité de ce que nous représentons. Nous nous apercevons qu'il y a encore beaucoup à faire.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanine DUBARD.

Madame Jeanine DUBARD

En tant que membre du groupe de travail, on s'est attachés à séparer l'aspect représentation des Français de l'étranger de l'aspect collège électoral. D'abord, parce que cela nous semble vraiment important de représenter les Français de l'étranger et que cette représentation soit lisible et efficace. Je ne vais donc pas revenir sur tout ce qu'on a dit. Lisibilité, cela veut dire, pas 36 niveaux, des noms qui soient cohérents, genre éviter « conseiller consulaire, délégué consulaire », etc., parce que ce n'est pas du tout lisible pour les Français de l'étranger, donc pour les gens qu'on est censés représenter. Deux, restaurer le suffrage universel de l'Assemblée, parce que cela aussi, cela renforce la légitimité et cela a du sens par rapport à la représentation efficace et légitime des Français de l'étranger. Donc, on a vraiment bien dissocié la représentation, son efficacité et sa lisibilité du collège électoral.

Pour revenir sur le collège électoral, quelqu'un l'a dit, il y a aussi d'autres méthodes. Donc nous, en tout cas dans le rapport, on a quand même mentionné pour dire que l'on peut avoir un système de désignation de grands électeurs à l'époque de l'élection. Ensuite, on n'a pas voulu non plus statuer ou élaborer sur le nombre, parce que d'abord, à l'époque de la rédaction du rapport, nous n'avons pas assez d'éléments sur les budgets et sur tout ce que cela comporte. Donc, comme l'a dit quelqu'un avant, c'est une question de budget, de discussions et de négociations après, qu'est-ce qu'on veut ? De toute façon, quelqu'un a parlé qu'il y avait une diminution envisagée des parlementaires et donc des sénateurs qui représentent les Français de l'étranger. Mais, ce n'est pas envisagé, c'est prévu. Donc, je pense que l'on doit s'attendre à une diminution des conseillers

consulaires. Cela ne veut pas forcément dire une diminution du collège électoral, mais s'il y a moins de sénateurs à élire, il y aura probablement moins de grands électeurs à désigner.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc DELCROIX.

Monsieur Jean-Luc DELCROIX, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Merci, Président.

Ce qu'avait dit Geoffrey, qui est très important, c'est la proximité et la technicité. Moi-même, j'ai d'abord été conseiller consulaire, uniquement conseiller consulaire et suite à la démission d'Alexandre BEZARDIN, je suis devenu conseiller AFE. Je vois donc la différence entre les deux, conseiller consulaire, l'élu de proximité et conseiller AFE, la technicité. Comme l'a très bien dit Geoffrey hier, vraiment avec le Centre de crise, c'est vrai que nous avons vu des fonctionnaires remarquables qui étaient à l'écoute des élus. Il est très rare de voir, généralement, on oppose les élus et les fonctionnaires et là, il y avait une véritable osmose, une écoute et un dialogue, et un respect réciproque et mutuel. Ce que je veux dire, c'est que la proximité et la technicité, dire « tous les conseillers consulaires à l'AFE », pourquoi pas, mais on peut très bien être conseiller AFE et être le relais pour les conseillers consulaires sur le terrain. C'est ce que je fais moi-même en diffusant l'information. Maintenant, j'ai l'information en tant que conseiller AFE, que je rediffuse à mes collègues conseillers consulaires sur le terrain de la Principauté de Monaco.

Le deuxième élément, c'est que le nombre de conseillers consulaires et l'organisation de notre Assemblée consultative et non délibérative, ce qui est quand même quelque chose d'important, n'a pas pour unique objectif, de composer un corps électoral, mais d'éclairer le gouvernement sur les remontées de terrain que nous pouvons avoir et constater. C'est quelque chose d'important et nous sommes des élus, et parfois, avoir une Assemblée consultative, une remontée avec une prise directe avec le gouvernement, cela permet à certains fonctionnaires de faire prendre conscience de certaines choses qu'ils ne veulent pas voir, ou parce qu'ils sont trop mobiles, ce qui arrive dans tous les postes.

Après, le troisième point, qui est un volet un peu plus politique, qu'on oublie, on a quand même un Président de la République qui est jupitérien. On le voit. On voit bien que dernièrement, il y a eu un rapport sur une évolution de la société sur un certain domaine. Le rapport a été rendu. Cela ne convenait pas tout à fait. Le rapport, on passe le sujet par un autre schéma, des ordonnances, de façon que le rapport passe. Je pense que c'est quelque chose à ne pas oublier. Il faut éviter peut-être de se regarder un peu trop le nombril. Quelque chose d'unique, de commun, je pense que c'est préférable plutôt que d'arriver disperser, au regard des Horace et les Curiace, ce qu'il se passe quand on est dispersé. Donc, il vaut mieux avancer unis, mais d'une façon où l'Assemblée, quand même, multicolore, qui est quelque chose « Benetton », et le compromis consensuel est peut-être préférable à essayer d'avoir un consensus qui ne sera pas l'idéal et le compromis qui sera difficile à obtenir.

Voilà, Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Dans le prolongement de ce qu'a dit ma collègue Jeanne DUBARD, qui a déclaré que le gouvernement pourrait nous imposer une diminution des conseillers consulaires, c'est dans l'air du temps, puisqu'ils ont l'intention de diminuer le nombre de députés, de sénateurs et que pour le corps électoral sénatorial, ils ont d'autres pistes. Si tel était le cas et que nous gardions les deux étages, imaginez les difficultés que nous aurions à voter pour les conseillers AFE. Avec 442 conseillers consulaires, vous vous souvenez des difficultés que nous avons eues pour choisir 90 conseillers AFE. Si nous avons encore moins de conseillers consulaires, je n'ose pas imaginer la situation.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Je voudrais juste donner une information qui pourrait être intéressante, sur l'aspect grands électeurs. C'est une raison pour laquelle on a intérêt à dissocier le débat du conseiller consulaire de l'aspect grands électeurs. Je viens de vérifier avec le sénateur DEL PICCHIA et son équipe. Vous connaissez le quotient électoral pour faire un sénateur chez nous, Français de l'étranger, c'est 89. Pour le reste des sénateurs, cela va entre 240 et 620. Donc, on pourrait multiplier par trois, quatre, le nombre de grands électeurs et cela permettrait en plus que ce collège électoral soit, du coup, plus représentatif au sens statistique du mot, de la population, et d'éviter des distorsions comme celles qu'on a actuellement. Je voudrais seulement donner un exemple, le Maroc, j'aime beaucoup nos amis français du Maroc, ils ont six consuls généraux et parce qu'ils ont six consuls généraux, ils ont six conseils consulaires, ils ont 21 conseillers consulaires. Alors, on ne leur a pas mis de délégués, parce qu'ils étaient déjà surreprésentés. Cela permettrait de corriger ce genre de choses. Et si on avait un seul consulat général au Maroc, ce serait encore plus simple.

Monsieur le Président

On va arrêter là. Cela tombe bien, plus personne n'a demandé la parole... On ne va jamais y arriver... Le Sénateur DEL PICCHIA demande la parole. Dans la mesure où le Sénateur DEL PICCHIA s'est exprimé sur sa vision de la réforme, dans l'enceinte close – si je puis dire, c'est une boutade – de la commission des lois, je pense qu'il peut nous l'exposer aussi ici, devant tout le monde, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

S'ils ne sont pas d'accord, j'arrête.

Comme je veux bien regarder les gens en face, je viens ici. Je ne vais pas parler dans votre dos.

Beaucoup ne me connaissent pas. J'ai été élu aussi en 2014 Sénateur pour la troisième fois. Mais, la première fois, c'était en 1988 et j'ai été délégué consulaire et donc, j'ai votre expérience de conseiller consulaire sur le terrain pendant dix ans, avant d'être sénateur. J'ai participé à la réforme des cartes électorales – quatre ou cinq fois, je crois – voilà. Ce qui m'a interpellé dans cette réforme – ou pas – en ce moment, moi, j'appellerais plutôt cela la « réflexion sur la situation actuelle », est-ce qu'il va y avoir réforme ou pas ? Je n'ai pas de réponse. Je vous le dis tout de suite. J'ai fait un document que j'ai présenté à la commission des lois, qui explique, d'après ce que nous avons examiné, ce qui marcherait ou ce qui ne marcherait pas, dans le système de conseiller consulaire actuel. Je ne dis pas que cela est mal. Je ne dis pas que la loi de 2013 n'était pas bien. Il y a beaucoup de choses qui auraient pu être améliorées à ce moment-là, nous ne sommes pas arrivés à les faire changer. Mais, il y a des choses qui fonctionnent, il y a des choses qui fonctionnent moins.

Ce qui fonctionne localement, c'est bien, dans les consulats où cela fonctionne. Évidemment, rien n'est parfait. Il y a des consulats où cela fonctionne. Il y a des consulats où cela ne fonctionne pas. D'autres consulats où cela pourrait fonctionner, mais pour différentes raisons, on n'arrive pas à le faire fonctionner. Donc, si vous voulez, le système est à étudier, à faire un bilan.

Maintenant, l'autre point, c'est ici, l'Assemblée des Français de l'étranger, où j'ai siégé pendant très, très longtemps. Est-ce qu'elle est nécessaire ? Est-ce qu'elle peut être agrandie ? Est-ce qu'elle peut servir les conseillers consulaires ? En clair, est-ce qu'on peut avoir une représentation des Français de l'étranger qui soit améliorée par rapport à ce qui existe. Je crois que la réponse est oui, dans la mesure où on peut avoir des avancées. Mais, encore une fois, je vous le dis, ce n'est pas quelque chose, ni de définitif ni que je défends, ce sont des propositions que j'ai faites, avec la possibilité pour chacun d'étudier et de voir comment le mettre en pratique et comment l'accepter ou ne pas l'accepter, comment l'améliorer, comment le faire fonctionner avec ce qui existe actuellement. 443 conseillers consulaires – le chiffre paraît beaucoup ou pas beaucoup – il y a un débat sur le nombre, sur le coefficient pour l'élection des sénateurs. C'est vrai que 89, ce n'est pas beaucoup. C'est beaucoup mieux que ce qui existait avant, en tout cas, parce que je vous rappelle qu'on se faisait élire sénateur avec une trentaine de voix à l'époque, et même certains se sont fait élire à 23 ou 24 voix, à certaines occasions. Donc, 88, 89, c'est déjà un grand progrès. On peut augmenter ce chiffre. Mais, mes chers collègues, il y a un truc qui est simple et là, je crois que tout le monde est d'accord, c'est la question de la démographie, la question de la démocratie et les deux liées ensemble. Nous avons 1,8 million de Français de l'étranger inscrits dans des consulats. Mais, les électeurs, si vous enlevez tous les enfants, on l'a fait, on a regardé tous les consulats, on l'a fait, il y a à peu près 1,3 million de personnes qui peuvent voter à l'étranger et seulement 1,3 million de personnes. Donc, le nombre de personnes qu'il faut ou d'électeurs élus pour les sénateurs, il peut très bien être au-dessous. 89, ce n'est pas énorme, mais c'est presque acceptable.

Maintenant, démocratie simple, élections au suffrage universel direct, à la proportionnelle – tout le monde est d'accord là-dessus – c'est ce qu'il y a de plus démocratique, et, qu'est-ce qu'il se passe en France, on ne déroge pas au droit commun, on fonctionne comme en France. Alors, que se passe-t-il en France ? Bien sûr, le chiffre de Paris est grand, mais pourquoi ? Il n'y a que 247 grands électeurs, normalement, à Paris et il y a deux sénateurs. Qu'est-ce qu'on fait ? On désigne, on élit plutôt – cela s'appelle comme cela – des délégués électoraux, qui ne sont là que pour voter une fois et qui, après, disparaissent dans l'administration. Donc, rien n'empêche de faire la même chose, c'est la loi française qui s'applique pour les Français de l'étranger, d'avoir des délégués électoraux, autant que nous en avons besoin, pour augmenter le nombre de personnes qui participeraient à l'élection des sénateurs. C'est quelque chose que l'on peut faire facilement dans une réforme très simple.

Maintenant, la carte électorale. J'ai entendu beaucoup de choses, mais j'ai l'habitude aussi d'entendre beaucoup de choses. À 80 %, je suis d'accord avec vous, il y a beaucoup de choses qui devraient être améliorées, changées. Mais cela, il n'y a pas besoin de loi. Une directive peut le faire, même un décret ou un arrêté. Tout cela est facilement faisable.

Le budget – j'ai terminé, Monsieur le Président, j'ai encore deux phrases ou trois, parce que je pense que tu as besoin de temps – je suis à la commission des affaires étrangères, dont je suis vice-président. On vote le budget des affaires étrangères et ce budget, vous le savez, est restreint, parce que c'est comme cela, parce qu'on a augmenté le budget de la défense, mais il ne faut pas se faire d'illusion, on n'augmentera pas tous les budgets. Et donc, le budget AFE ou conseillers consulaires, c'est le budget affaires étrangères. Alors on vous dit, oui, oui, le budget constant, oui, oui, à coûts constants, je veux bien tout cela ; ne vous faites pas trop d'illusion, on ne va pas le faire exploser pour augmenter la représentation des Français de l'étranger. On va nous dire, il y a des députés, il y a des sénateurs, c'est la représentation nationale ; des conseillers consulaires ou l'AFE, c'est local. On peut augmenter un petit peu, mais il ne faut pas se faire d'illusion. Donc, il faut essayer d'adapter cela. Alors, j'ai proposé et je vous le donnerai à la sortie, je ne voulais pas le distribuer, pour ne perturber le travail du président, parce que tout le monde regarde le livre après, et n'écoute pas ce que l'on dit, donc on vous le donnera à la sortie. Il y a un texte, c'est un peu critique, cela est vrai. Hélène CONWAY trouve que je suis allé un peu loin dans les critiques, mais je me suis expliqué avec elle. Et puis, il y a une carte électorale que nous proposons. Elle est loin d'être définitive. Elle est proposée. D'ailleurs, vous verrez bien qu'il y a un certain nombre de conseillers que l'on met dans une colonne et puis, il y a une colonne qui est vide, ce que j'appelle « conseillers validés », après que l'AFE et tout le monde aient donné leur avis sur le nombre de conseillers qu'il y a. On a tenu compte des différents critères. J'ai entendu le truc géographique, la population, etc. On a respecté tous les règlements et tout ce qui existe dans le domaine du Conseil constitutionnel, dans le domaine de la géographie, dans le domaine géopolitique, parce que, et là, j'ai entendu des remarques, Arabie Saoudite et autres, il y a des pays qui ont les mêmes problèmes et quelquefois, on peut les associer, parce que les conseils consulaires peuvent échanger. J'ai entendu le représentant d'Haïti qui parlait tout à l'heure, où il y a de vrais problèmes. On a des conditions géopolitiques dont il faut tenir compte. On a des conditions de population dont il faut tenir compte.

Alors, bien sûr, quelquefois, vous allez voir une circonscription, et ouh, là, là, mais là, la moyenne, ce sont 10 000 représentants dans les grandes villes, par exemple, ou 15 000 ou 20 000, mais cela dépend des villes, cela dépend des problèmes qu'ont les Français dans ces villes. On ne peut pas se substituer à la mairie de la capitale de Bruxelles. Mais effectivement, à Bruxelles, 9 conseillers à Bruxelles... on a fait des petits calculs, c'est beaucoup trop par rapport à la nécessité, à ce dont on a besoin. Donc, on a baissé tout cela.

Mais, encore une fois, il ne s'agit que de propositions. Pour un débat et pour une discussion que vous pouvez avoir. Ce n'est pas quelque chose qui est cartes sur table, vous l'achetez ou vous ne l'achetez pas. Nous, on fait un travail de comptable, de « politique » et je dois vous dire honnêtement pourquoi, parce que je ne suis plus candidat à rien – et je ne peux pas, d'ailleurs, puisque c'est mon troisième mandat, je ne pourrai plus être candidat à rien de toute façon – j'ai encore deux ans et demi à faire. Ce travail que j'ai fait, disons, c'est un travail que je fais par plaisir, parce que... je pourrais presque dire que cela m'amuse, cela m'amuse de faire cela, cela m'intéresse, si vous voulez. Donc, je vous ai fait un travail comme cela. Je vous le dépose. Vous en faites ce que vous voulez. Vous le regardez. Mais, je l'ai déposé à la commission des lois et j'ai expliqué cela à Monsieur le Président, j'ai expliqué tout simplement que c'était un document qui pourrait servir à votre réflexion. Après, vous n'êtes pas du tout obligés d'être d'accord, même beaucoup ne seront pas d'accord. Mais, si cela peut vous aider, voilà. Et si vous avez des questions, je ne vais pas prendre du temps ici, vous pouvez toujours me poser les questions par mail et je vous y répondrai. Je répondrai à toutes les questions qui me seront envoyées à mon mail au Sénat.

Merci beaucoup de m'avoir donné la parole, mais je tenais à donner cette précision.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Et puis, je dois vous dire que si je suis arrivé au chiffre de 220, ce n'est pas un chiffre que je me suis fixé. Par hasard, c'est la moyenne, la moitié des conseillers consulaires, mais c'est après tous ces calculs, quand j'ai additionné le tout, j'étais arrivé à 220. Mais, sans réflexion ni politique ni électorale ni influence de qui que ce soit. On a fait cela dans mon bureau tout seul, on n'a rien demandé à personne. C'est peut-être très mauvais, mais vous regardez, vous le verrez. Merci.

(Applaudissements nourris).

Monsieur le Président

Après ces échanges d'idées, je pense qu'on peut maintenant avancer sur les propositions de résolutions de l'Assemblée. Si Madame Daphna POZNANSKI veut bien venir jusqu'à nous. Car, il ne serait pas d'usage que les résolutions soient présentées du fond de la salle.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Daphna POZNANSKI, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous faire la présentation au débotté, puisque cette présentation était prévue pour demain à 10 heures 30.

Chers collègues, je voudrais d'abord remercier mes collègues du groupe de travail : Jeanne, Jean-Marie, Marie-Christine, Annik et Olivier, en espérant n'oublier personne. Ce fut parfois très rude. Il y a eu d'âpres discussions, je ne vous le cacherai pas. Nous avons beaucoup travaillé. Cela dit, je voudrais remercier tous les membres de la commission des lois, qui ont été vraiment formidables. Parce que ce n'était pas du tout évident. Il y avait bien des divergences et nous avons tous compris qu'il nous fallait aller les uns vers les autres si on voulait sauver quelque chose. Donc, merci à tous, à tous ceux qui ont vraiment travaillé cette semaine à la commission des lois.

Je voudrais remercier également un certain nombre de personnalités. Marc VILLARD, Martine SCHOEPPNER, le Sénateur DEL PICCHIA et Olivia RICHARD, Pascale SEUX, ainsi que tous les groupes qui ont envoyé des contributions, des diplomates que je ne peux me permettre de citer, puisqu'ils ont échangé avec moi à titre confidentiel, mais c'était très éclairant, et Monsieur WARNERY.

En vous écoutant tous, j'ai regretté que finalement, peu avaient pris vraiment connaissance du rapport et l'avaient lu en entier, parce que bien des points que vous avez soulevés, on les a listés et on donnait des explications et même des solutions. Quelques points de méthodologie, je crois que c'est le plus important. Vous avez bien vu ce qui est marqué : « Propositions d'améliorations ». C'est bien le sujet. On n'est pas partis pour faire la révolution, ni même voire une réforme qui, finalement, n'est pas de notre ressort, mais on voulait tous proposer des améliorations à la loi du 22 juillet 2013.

Ce rapport a été écrit après les consultations à Paris du 31 janvier, entre le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE et les membres du bureau exécutif élargi. Ce qui est intéressant, c'est que ce qui nous est parvenu à tous, je pense, y compris à tous les conseillers consulaires – j'espère que vous l'avez tous lu, car c'était très important – suite aux réunions, le bureau exécutif élargi nous a fait un communiqué qui se trouve en pages 17 à 19 du rapport. Je vous conseille de le lire attentivement, parce qu'il y a tout. En fait, tout le rapport a été bâti sur ce communiqué.

Quelques points de méthodologie, je disais, souci aussi de respecter toutes les opinions qui nous ont été adressées officiellement. Je n'ai découvert le document des députés LRM qu'hier en commission des lois. Donc, nous n'en faisons pas état. Il ne nous a pas été adressé. Mais, c'est vrai que je savais qu'il était en gestation depuis le 5 octobre. Nous avons également refusé de rentrer dans la problématique chiffrage, parce que l'on voit bien que nous ne sommes pas en accord les uns et les autres et que ce qui nous est apparu le plus important, c'est de parvenir à un consensus, même si c'était un consensus a minima. Pourquoi un consensus ? Le consensus, c'est le maître-mot de l'Assemblée des Français de l'étranger. Simplement, parce que nous sommes – et je le regrette – une assemblée consultative et que si nous voulons que le gouvernement, quel qu'il soit, de gauche, de droite, des martiens, peu importe, qui nous écoutent, il faut qu'il y ait un consensus. C'est la première chose que j'ai apprise quand je suis arrivée, il y a 18 ans, à l'Assemblée des Français de l'étranger, et cela s'est toujours vérifié. Notamment lors de la réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger en 2000-2003. Là aussi, il n'y avait pas d'accord a priori entre les groupes et nous avons compris qu'il fallait nous accorder. Pas non plus de pistes sur le collège électoral, comme certains l'ont demandé et évoqué, à juste titre. Moi, je suis peut-être même en accord avec vous. Mais, là aussi, il ne s'agit pas des opinions du rapporteur, il s'agit des opinions d'abord du groupe de travail et ensuite un brainstorming à la commission des lois. J'ai pensé que nonobstant ce que je pensais, la commission des lois avait raison de ne pas vouloir rentrer et s'engager vers des pistes qui rompraient certainement le fameux consensus.

Jean-Louis MAINGUY nous a dit que nous avions listé des lacunes, et c'est vrai, des propositions d'amélioration. En fait, cela a été assez facile, il a suffi de reprendre les textes, il a suffi surtout de vous écouter. C'est-à-dire qu'au travers des contributions qui nous sont parvenues, nous avons pu lister... et puis, nous n'avons pas inventé l'eau tiède, il y a eu d'autres rapports avant nous, qui avaient déjà soulevé un certain nombre de points : le rapport FRASSA-LECONTE, déposé le 3 juin 2015 ; ensuite en octobre 2016, le rapport BEZARDIN. Je faisais d'ailleurs partie également de ce groupe de travail. Ensuite, un rapport que j'ai fait également en octobre 2017, qui faisait apparaître qu'il y avait un point étrange, au regard de la jurisprudence du Conseil d'État. Mais tout cela en fait, il s'agit de savoir comment on nous perçoit. Comment, un, nos mandants, les Français de l'étranger nous perçoivent ; comment l'administration nous perçoit. Entre nous, peu m'importe comment on est vus par les politiques. Le plus important, pour moi, ce sont les 2,5 millions de Français de l'étranger que nous représentons et dont nous sommes comptables.

Nous avons donc beaucoup travaillé. Nous avons effectivement fait un travail de recherche, dans les lacunes, nous les avons listées et on les retrouve, on essaie d'y remédier dans les résolutions.

Les résolutions, il y en avait hier huit, mais nous n'avons pas pu voter la huitième, simplement faute de temps. Je ne sais pas si Jean-Marie... Jean-Marie est au courant et je m'en excuse. Mais, je l'avais écrite, je l'ai écrite cette nuit.

Vous allez trouver ces résolutions qui, vraiment, proposent des pistes d'amélioration de la loi du 22 juillet 2013 et du décret du 18 février 2014.

Résolution n° LOI/R.1/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/18.03 relative à l'amélioration de la représentation non parlementaire des Français établis hors de France, adoptée avec une abstention en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Le deuxième point ne veut rien dire dans la rédaction actuelle. C'est marqué :

Demande

Les conseillers consulaires constituant l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a quelque chose qui ne va pas.

Madame Daphna POZNANSKI

Il ne s'agit pas du tout d'une erreur de frappe. Normalement, il aurait fallu que :

Les conseillers consulaires constituant l'Assemblée des Français de l'étranger

Soient raccrochés à

Universel direct.

Sauf que c'est le seul moyen de compromis que nous avons trouvé avec les représentants de FDM.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est très exactement sur ce point-là que j'ai demandé la parole, puisque ce sera une explication de vote, puisque l'abstention, c'est la mienne. Juridiquement, ce n'est pas la même chose si on demande deux choses distinctes qui sont donc dissociées ou une seule. Si c'était la même chose, d'ailleurs, pourquoi mettre un tiret, ce qui rend la phrase, et la demande d'ailleurs, dans sa forme totalement bancal. J'avais proposé, mais cela a fait des problèmes sans fin :

Maintien des conseillers consulaires élus de proximité constituant l'AFE au suffrage universel.

Ce qui était très clair. Parce que je pense que ce n'est pas notre appréhension de la rédaction qui est la plus importante, mais c'est ce que va lire et interpréter celui qui va la recevoir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que vous conviendrez, Madame la Présidente, que l'on rajoute simplement :

Demande le maintien des conseillers consulaires constituant l'Assemblée des Français de l'étranger.

C'est tout. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Si vous le mettez dans une seule phrase, je n'ai aucun problème.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

On avait fait la proposition en commission, qu'on puisse mettre :

Les conseillers consulaires.

C'est une deuxième phrase, elle est différente et distincte de la première :

Les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Daphna POZNANSKI

On ne peut pas mettre cela, cela fait une rédaction bancal.

Madame Martine SCHOEPPNER

La rédaction reste bancal et juridiquement, nous demandons deux choses totalement dissociées.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Je ne vois pas, Martine, pourquoi elle reste bancal. On demande le maintien des conseillers consulaires. On demande que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger. On demande deux choses différentes.

Monsieur le Président

Attendez, vous êtes tous membres de la commission des lois et vous êtes en train d'échanger et de refaire le débat. Pour un lecteur extérieur, comme moi, un lecteur critique, puisqu'au départ, il doute, je comprends de cette résolution que les rédacteurs souhaitent maintenir à la fois l'échelon de proximité par les conseillers consulaires et faire en sorte que ces conseillers consulaires, qui sont l'échelon de proximité, soient aussi les membres de l'AFE.

Madame Daphna POZNANSKI

Oui.

Monsieur le Président

Ce serait peut-être mieux de l'écrire plus clairement.

Madame Martine SCHOEPPNER

Voilà, merci.

Madame Daphna POZNANSKI

Mais, cela n'a pas été possible en commission des lois. Alors peut-être que justement, l'Assemblée peut arriver à...

Monsieur le Président

Une fois qu'on est d'accord, attendez (*brouhaha dans la salle*) s'il vous plaît, on ne s'en sortira pas, là, je pense qu'une fois qu'on est d'accord sur le fond, il est beaucoup plus facile de modifier la forme.

Madame Daphna POZNANSKI

Non, cela n'a pas été facile.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Je fais référence à la première intervention, tout à l'heure, qui est tout à fait juste. Il y a de toute façon un problème de cohérence grammaticale, là, on est tout à fait d'accord. Maintenant, comment en est-on arrivés à cette rédaction ? Nous sommes arrivés à cette rédaction, parce qu'il y avait, au sein de la commission des lois, une partie de nos collègues qui souhaitait réaffirmer le rôle des conseillers consulaires. Ils souhaitaient que cette réaffirmation soit mise en exergue, ce que l'autre partie a accepté. D'un autre côté, l'autre partie a souhaité – on est dans le cadre d'un compromis, d'un consensus, on s'écoute et on essaie d'avancer vers l'autre – affirmer que tous les conseillers consulaires soient membres de l'AFE. Il a donc été décidé, pour satisfaire les deux parties, de diviser les phrases en deux dans la même résolution. Pourquoi ? Pour permettre à la fois de clairement affirmer la nécessité de vouloir maintenir les conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, ce qui est une demande forte de nos amis de Français du monde ; et en même temps l'affirmation que les conseillers consulaires deviennent membres de fait de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je propose une rédaction :

Demande le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité issus du suffrage universel ;

Demande que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger.

Et on règle le problème grammatical et on maintient dans une même résolution l'affirmation des deux demandes qui font l'objet d'un compromis sur lequel, au bout du compte, tout le monde est d'accord.

Monsieur le Président

On pourrait quand même simplifier la première phrase, il n'y a pas besoin qu'ils soient issus du suffrage universel, ils pourraient être tout simplement élus au suffrage universel.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ah non !

Monsieur Olivier PITON

C'est important. L'AFE, on n'était pas élu au suffrage universel direct à l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

J'ai une proposition à vous faire, de modifier complètement les trois paragraphes :

Demande

- *que soient maintenus les conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, issus du suffrage universel direct,*
- *que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger,*
- *que soient maintenues les deux sessions annuelles...*

Ce n'est pas très joli, mais au moins, on ne met pas le feu à la maison. Cela permet de contenter tout le monde. C'est moins beau évidemment, mais tant pis. Ce n'est pas important. On ne fait pas de la littérature, ici.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec cette résolution, sauf qu'il y a un gros problème, c'est que si je l'adopte, on peut se retrouver avec une assemblée de 20 personnes, de 40 personnes, de 50 personnes et pas des 443 conseillers consulaires qu'on a actuellement. Donc moi, en l'état, je ne peux absolument pas voter pour cette résolution, puisqu'il n'y a pas de chiffre indiqué. Donc moi, je suis pour la proximité, c'est l'objet de ma première intervention, puisque j'ai débuté les débats. Donc, la proximité, si on se retrouve avec on va dire, même les 90 que nous sommes ici, je ne vois plus du tout où elle est. Donc, en l'état, moi, je ne peux pas voter la résolution.

Monsieur le Président

Je voudrais prendre la parole deux minutes. Je suis d'accord avec ce que vient de dire Alexandre CHATEAU-DUCOS. Même si on est d'accord sur le principe de cette résolution, elle ouvre un champ de possibilités qui nous échappe complètement. C'est très ennuyeux.

Madame Daphna POZNANSKI

Je ne comprends pas pourquoi.

Monsieur le Président

Tu ne comprends pas pourquoi, parce que tu laisses la place à l'administration de décider que c'est jouable avec, comme l'a dit Alexandre...

Madame Daphna POZNANSKI

Mais enfin, on ne va pas suicider tous les conseillers consulaires. Les conseillers consulaires sont là, ils sont basés sur des circonscriptions, à moins que...

Monsieur le Président

Je me permets de te rappeler que la première position qui avait été prise de façon, disons officieuse par l'administration, était quand même la suppression, ou une tendance était d'envisager la suppression des conseillers consulaires.

Madame Daphna POZNANSKI

Justement, ce n'est pas marqué cela.

Monsieur le Président

Après, cela a changé, c'était la suppression de l'AFE. Maintenant, il faut qu'on trouve un juste milieu. Mais, je veux dire, il vaut mieux être précis et ne pas ouvrir des portes qui risquent de nous revenir en pleine figure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

On peut ajouter, pour satisfaire tout le monde :

| *Que soit maintenu le nombre.*

| *(Désapprobations dans la salle).*

| *Des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité.*

Madame Daphna POZNANSKI

Non, parce qu'il faut changer, il y a des choses...

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

À ce moment-là, cela balise... Ce n'est pas ce qu'on a décidé, mais moi, je cherche une solution. Si tu en as une autre, tu la trouves.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

Merci.

Une prise de position de notre groupe. Nous sommes prêts à adopter cette résolution qui a fait l'objet de fortes discussions et qui est le résultat aussi d'un aplanissement de divergences au sein de la commission des lois, mais nous souhaitons quand même souligner que cette résolution ne signifie pas pour nous, comme nous l'avons mentionné plusieurs fois cet après-midi, un retour à l'ancien dispositif. Donc, nous souhaitons émettre des réserves, quant à la faisabilité de cette résolution, dans une triple perspective.

La première : le maintien d'une large représentativité des élus de proximité. La deuxième : une AFE en pleine possession de ses moyens pour un travail efficace. Et la dernière perspective : devoir rester dans une limite de budget constant.

Monsieur le Président

Ce n'est plus du tout pareil, là.

Excusez-moi, mais sur un point de vue du raisonnement, il me semble difficile de dire que vous êtes d'accord de voter cette résolution en nous faisant une proposition qui la vide complètement de son sens initial. Ou alors, je n'ai pas tout compris.

Tu en fais quoi des réserves, tu les mets où ?

Madame Anne HENRY-WERNER

C'est une prise de position. On est prêt, comme je l'ai dit au début, à adopter cette résolution, parce qu'elle a fait l'objet effectivement d'un fort débat démocratique au sein de la commission des lois.

Madame Daphna POZNANSKI

Anne, si je comprends bien, vous seriez prêts à adopter, mais de toute façon, les réserves que tu viens d'émettre sont dans le verbatim.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Pour pouvoir intégrer cette déclaration, on peut mettre :

Demande que soient maintenus les conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité issus du suffrage universel direct à budget constant.

Monsieur le Président

Attendez, il y a des prises de parole. On est en train de se noyer.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je veux juste dire, pourquoi ne pas conserver deux choses, les élus conseillers consulaires tel que cela fonctionne actuellement simplement changer le mode d'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est-à-dire ne plus en faire un deuxième vote de grands électeurs, mais en faire un vote direct. Cela permettrait de conserver l'Assemblée avec la fonction qu'elle assume encore, mais à un vote direct et avec deux définitions en parallèle.

Monsieur le Président

Si on part dans ce sens-là, on n'est plus du tout sur cette résolution. J'ai demandé un éclaircissement au départ, à savoir que le but de cette résolution était bien de faire qu'il n'y ait qu'un seul corps d'élus qui soit conseiller AFE, tout en étant élu dans les consulats. Donc, du coup, je suis étonné des réserves qui sont émises, parce qu'elles vont complètement à l'encontre de cette demande et des propositions qui viennent derrière. C'est quand même curieux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VARRIN.

Madame Françoise VARRIN

Donc, si l'on change complètement la rédaction des demandes, ce n'est plus du tout la même résolution. Je pense que cela est excessivement difficile.

Sur le premier point de la demande, je pense que nous sommes d'accord, mais nous aimerions beaucoup que soit chiffré le nombre des conseillers consulaires constituant l'Assemblée des Français de l'étranger.

(Réactions dans la salle).

Sans cela, cela nous pose un énorme problème, puisque cela veut dire que c'est l'ensemble des conseillers consulaires qui font partie de l'AFE.

Monsieur le Président

Je pense que Monsieur le Président de la commission souhaiterait s'exprimer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON

Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à ce qu'a dit Alexandre et à l'intervention qui vient juste d'être faite, nous n'avons pas voulu nous engager dans un chiffrage du nombre de conseillers consulaires qu'il faudrait maintenir ou ne pas maintenir, réduire ou ne pas réduire. Pour deux raisons : une raison d'ordre diplomatique, nous avons émis un certain nombre de divergences, les uns avec les autres, qu'on se parle franchement, on va se dire la vérité ; entre ceux qui souhaitent un maintien tel quel des 443 conseillers consulaires et ceux qui souhaitent qu'ils baissent. Mais, il y a aussi une raison pratique : nous ne bénéficions pas des outils qui nous permettent, à l'instar de ce qu'a fait le Sénateur DEL PICCHIA, de décider ou de définir le nombre de conseillers consulaires qu'il nous faudrait. Donc, il y a aussi un manque de moyens. Nous n'avons pas les outils. Moi, je suis incapable et

au sein de la commission, nous avons été incapables de savoir s'il en fallait 200, 400, 300 ou 50. Donc, il y a un principe de réalité.

Ce qui est proposé comme rédaction, qui est encore une fois, je le rappelle, le fruit d'un compromis au sein de la commission, entre deux tendances, qui voulaient promouvoir chacune un aspect particulier, moi, me convient. Alors, on va, Alexandre, effectivement pouvoir dénicher la petite bête, et tu n'as pas tort, en disant oui, mais après tout, on peut très bien avoir trois conseillers AFE au bout du compte. Certes, mais de toute façon, nous n'avons pas pris sur ce point-là. Ce n'est pas nous qui déciderons, quelle que soit la résolution adoptée. Je serais ravi que le gouvernement tienne compte des résolutions de la commission des lois de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je ne suis quand même pas naïf. Ce qu'il nous faut, c'est simplement en rester aux principes. Les principes, ils sont doubles. Le premier principe, c'est que nous devons être au maximum unis, trouver les moyens du compromis, pour que demain, vis-à-vis de Jean-Baptiste LEMOYNE, l'Assemblée des Français de l'étranger arrive au maximum, si possible, à parler d'une seule voix. Si nous arrivons divisés, l'impact sera, on ne va pas dire catastrophique, on ne va pas employer les gros mots, mais en tout cas, mauvais. Deuxième point, à partir du moment où on part du principe que nous n'avons pas les outils qui nous permettent de définir le nombre de conseillers consulaires qui, à budget constant ou à budget légèrement augmenté – si on fait confiance au ministre – il serait possible de constituer une nouvelle Assemblée des Français de l'étranger, donnons-nous au moins les moyens, sur les principes, de nous mettre d'accord, à savoir, deux choses : d'abord, les conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité sont maintenus et ils sont tous issus du suffrage universel direct – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui des AFE – et que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger. Le troisième point, je n'y reviens pas, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Restons sur les principes. N'essayons pas d'aller au-delà, nous n'en avons pas les moyens et à mon avis, cela n'est pas la bonne direction. J'essaie chaque fois de vous expliquer ce qu'il en est.

Monsieur le Président

Merci.

Mais, je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure et à ce qu'a dit Alexandre et je souhaiterais vous faire une proposition que je partageais tout à l'heure avec Daphna. Je crois qu'il faut faire très attention à ne pas donner un chèque en blanc à l'administration ou au secrétariat d'État. Tu peux penser cela... je vous proposerais une autre sorte de rédaction qui nous laisserait la possibilité de négocier et de revenir sur les propositions qui pourraient nous être faites, en disant :

Demande

Que lors des discussions qui vont s'instaurer entre notre Assemblée et le gouvernement ou le Secrétaire d'État, soit examinés :

- Première proposition.

- Deuxième proposition.

Cela ne veut pas dire qu'on leur donne un chèque en blanc. Cela veut dire qu'on souhaite en discuter avec eux, que cela soit examiné et qu'ensuite, on se prononce pour savoir si on est d'accord ou pas d'accord.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est du noyage de poisson.

Madame Daphna POZNANSKI

Non, non, ce n'est pas du noyage poisson.

Monsieur le Président

Pas du tout, ce n'est pas du noyage de poisson, détrompe-toi.

Madame Daphna POZNANSKI

Non, non. Cela prend en compte justement un certain nombre de points de vue. Moi, j'ai juste un point là-dessus, on va dans une négociation. Je préférerais que l'on parte sur une négociation avec la position la plus forte possible, c'est-à-dire les 443. Mais, on ne va pas à une négociation en commençant déjà à dire : « ah ben d'accord ». Non, on va à une négociation en demandant tout le magasin de tapis pour essayer d'en avoir un.

Monsieur le Président

On peut aussi ne faire cette résolution qu'après avoir fait ces propositions au Secrétaire d'État et voir comment il voit les choses, aussi, si vous voulez.

Il y avait d'autres prises de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL

Cette résolution me donne l'impression qu'on fait une résolution pour faire une résolution. On n'est pas loin du statu quo ici, mais si on propose quelque chose qui, comme tu le dis, Olivier, suscite un accord ou une entente entre les différents groupes, soit, mais ce serait bien d'arriver avec une proposition qui soit ambitieuse. Donc, soit c'est ambitieux, mais là, c'est trop vague. J'entends parler de noyer le poisson, là on noie le poisson aussi, on dit tout et rien à la fois. Autant avoir des définitions un peu plus claires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD

Je voudrais juste mentionner que pour le nombre, Olivier a expliqué les raisons et il ne faut pas oublier qu'on a d'autres résolutions à voter concernant le remaillage ou le redécoupage des circonscriptions pour avoir une meilleure répartition des conseillers consulaires, qui pourra amener à une augmentation ou à une diminution du nombre. Donc, il ne faut pas s'enfermer dans un nombre dès le début.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL

À cette étape-là, c'est clair que ce qu'on souhaite, c'est que ce soit inscrit « soit maintenu le nombre », parce que si on ne le dit pas, cela a été très bien dit par Alexandre, et on peut être dix. Donc, à un moment donné, il faut faire les choses bien comme il faut. Par contre, Olivier, je suis désolé, je ne te rejoins pas là-dessus, sur le fait qu'on n'a pas de pouvoir pour demander cela. On n'a le pouvoir de rien demander dans ce cas-là. On est consultatif, on a tous les pouvoirs. Il faut qu'on puisse demander clairement que soit maintenu le nombre, sinon, ce que vous sous-entendez de la manière dont c'est écrit, c'est que le nombre soit diminué. Je suis désolé, c'est clair. Si c'est ce que vous souhaitez, dites-le clairement dans ce cas-là aussi. Mais c'est pour cela que je pense que nous, en tant que groupe français du monde, nous ne voterons pas cette résolution si vous ne mettez pas que soit le maintenu le nombre minimal actuel. Je pense que ce n'est pas déraisonnable de mettre cela.

Madame Daphna POZNANSKI

Écoutez, moi, personnellement, je trouve qu'étant donné qu'on part sur une négociation, encore une fois, c'est Gérard SIGNORET qui l'a dit, oui, on est dans une négociation. Il faut partir sur une position forte et je viens de vous le dire. Alors, pourquoi ne pas dire le nombre, carrément. De toute façon, s'ils ont décidé que l'on sera dix, on sera dix. Mais au moins, on ne sera pas d'accord avec, cela est sûr.

Monsieur Olivier PITON

Je suis d'accord avec la proposition de Yan.

Madame Daphna POZNANSKI

Tu peux la répéter, Yan, s'il te plaît ?

Monsieur Yan CHANTREL

Que soit maintenu au minimum le nombre actuel.

On peut en avoir plus aussi, il ne faut pas se limiter à ce nombre. Il faut donner la possibilité qu'il y en ait plus aussi, cela permettra une plus grande proximité.

Monsieur le Président

Mais, cela ne passera jamais.

Madame Daphna POZNANSKI

Mais, qu'est-ce que cela peut faire, on est en négociation.

Monsieur le Président

On n'est pas sérieux de demander, excusez-moi, on n'est pas sérieux de demander 443 conseillers AFE. Ce n'est pas sérieux. Cela ne passera jamais.

(Réactions dans la salle).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Marc, tu n'as pas bien entendu. Il n'a pas demandé 443 conseillers AFE, ce n'est pas cela du tout. Mais non, mais non, ce n'est pas cela, il faut vous comprendre.

Que soit maintenu le nombre actuel des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, c'est 443 conseillers consulaires. Personne ne dit qu'ils doivent être tous à l'AFE dans ce texte-là.

Monsieur le Président

C'est la deuxième ligne.

Madame Daphna POZNANSKI

J'ai une proposition : on passe aux autres résolutions.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Oui, je sais lire le français et je comprends la phrase suivante comme disant que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger, cela ne veut pas dire tous.

Monsieur le Président

C'était pourtant le sens de la première.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Non, justement, si votre idée, et cela permet de clarifier le débat, parce que là, je comprends qu'il y a un loup, vraiment, cela veut dire que si votre idée, en nous faisant voter une résolution qui n'est pas claire, c'est de dire que cela ouvre la porte à on privilège, ils sont tous à l'Assemblée des Français de l'étranger et tant pis si on réduit le nombre, et bien moi je vote contre.

Monsieur le Président

C'est bien ce que j'ai souligné depuis le début.

Monsieur Olivier PITON

On vient de se mettre d'accord sur l'inverse.

Monsieur le Président

Mais non.

Monsieur Olivier PITON

C'est juste, on s'écoute tous ! Oui, on vient de rejoindre ce qu'a dit Yan, donc a priori, ce n'est pas ce que tu viens de dire. Je comprenais qu'au départ, tu aies pu avoir cette confusion. Là, en l'occurrence, on réaffirme bien les deux choses. On admet le fait qu'effectivement, on maintient les 443 et ils font tous partie de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas ce qui est marqué.

Monsieur Olivier PITON

On n'a pas fini la rédaction, Martine.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, écoutez, il y a un certain nombre d'autres résolutions qui ne sont pas, si j'ai bien compris, liées au mode de représentation que l'on va choisir, au niveau de représentation que l'on va choisir. Je suppose que c'est le fonctionnement des conseils consulaires, etc.

Madame Martine SCHOEPPNER

On ne va pas voter cette résolution-là quand il n'y aura plus personne dans la salle.

Madame Daphna POZNANSKI

Pourquoi il n'y aurait plus personne dans la salle.

Madame Martine SCHOEPPNER

On a commencé celle-ci, on vote celle-ci. Je regrette.

Monsieur Olivier PITON

Je suis d'accord. Pour le coup, je suis d'accord.

Madame Martine SCHOEPPNER

Là, on a commencé le débat, on ne va pas le recommencer à zéro d'ici une heure.

Monsieur le Président

Mais, je pense que si on avait voté les autres résolutions avant, on y aurait peut-être vu un peu plus clair.

Monsieur Olivier PITON

Non, non. C'est la mère de toutes les résolutions.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est la mère de toutes les autres, comme tu dis.

Monsieur le Président

D'accord.

Donc, si quelqu'un a des propositions constructives à faire, nous lui donnerons la parole avec plaisir, Annie, tu as la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL

Merci.

C'est simplement un petit échange pour le français. La deuxième ligne :

Que l'Assemblée des Français de l'étranger soit constituée par des conseillers consulaires/des conseillers consulaires.

(Réactions dans la salle).

Monsieur le Président

D'abord, Annie, dans le brouhaha général, on n'a pas entendu précisément ce que tu as demandé, peux-tu le répéter, s'il te plaît ?

Madame Annie MICHEL

Que l'Assemblée des Français de l'étranger soit constituée par des conseillers consulaires.

Monsieur le Président

C'est déjà le cas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Ce que je voulais dire, c'est qu'au même titre qu'on vous a dit que vous n'étiez pas d'accord, vous allez signer contre ; mais nous, de la même façon, on va faire la même chose, parce qu'on ne va pas accepter qu'on inscrive « nombre actuel ». C'est tout simple. Une négociation, c'est une négociation, ce n'est pas du chantage. Cela va être compliqué.

Monsieur le Président

Cela va être compliqué, parce qu'on n'est pas d'accord sur le fond au départ.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

En relisant la résolution, je trouve que de toute façon, de la rédiger, de la présenter comme cela en disant :

Que soient maintenues deux sessions annuelles.

C'est déjà partir sur le fait qu'on est prêt à annuler ou à supprimer des sessions. C'est quand même un peu négatif comme façon de présenter les choses. Je pense que cela aurait été plus intéressant de présenter le rôle important de cette assemblée comme force de proposition et de dire qu'on souhaite que les réunions à Paris soient conservées. Mais,

Que soient maintenues deux sessions annuelles.

Je trouve que c'est vraiment présenter la chose comme si l'on avait peur qu'on les supprime.

Monsieur le Président

Bien sûr, mais on a raison. On a raison d'avoir peur qu'on les supprime, parce que parmi les propositions qui ont tourné comme cela, il était prévu, il avait été annoncé qu'on pouvait éventuellement augmenter le nombre de conseillers à l'AFE, mais à ce moment-là, et c'était même le sénateur DEL PICCHIA qui l'avait fait dans un premier temps, ne faire qu'une réunion par an à Paris. Donc, il faut se prémunir contre cela. Mais, je reste persuadé que cette proposition, en l'état, est dangereuse, parce qu'elle ouvre des portes dont on ne contrôle pas ce qu'il y a derrière.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci.

Une proposition constructive. On pourrait dire quelque part :

Dont le nombre suffisamment représentatif, serait défini en accord avec la commission des lois ou avec l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Cela revient à ma proposition.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

J'insiste pour rester simple, clair, net et précis. Je propose :

Demande le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité issus du suffrage universel direct.

Le maintien, cela veut dire 443.

En deuxième point, et je crois qu'on y était presque, cela fait un moment :

Demande que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Cela veut dire quoi ? Cela ne veut rien dire. C'est ce qu'on a actuellement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.

Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »

On ne sait plus où on en est, à la fin.

Moi, je voulais intervenir tout à l'heure au sujet de la rectification d'Annie avec

Que des conseillers consulaires forment l'Assemblée.

Cela sous-entend que d'autres personnes que des conseillers consulaires pourraient former l'AFE, ce qui est absolument absurde.

Que soit maintenu le nombre actuel des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité...

Exactement, cela va.

Que les conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY

Monsieur le Président,

Si on essaie de se mettre d'accord à 90 ou un peu moins, je ne sais pas combien de temps cela va prendre. J'imagine que le groupe de travail a travaillé longtemps aussi pour se mettre d'accord à un plus petit nombre et si j'ai bien compris le fonctionnement de l'Assemblée, la commission propose une résolution. Parce que là, c'est la résolution de qui ? Est-ce qu'on peut revenir à la résolution originelle et voter dessus ?

Monsieur le Président

Non, ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Monsieur Geoffrey PARTY

Mais alors, qui décide, cela fait une demi-heure qu'on dit qu'on n'est pas d'accord.

Monsieur le Président

Donc, si on n'est pas d'accord, on essaie de trouver un texte qui soit commun.

Excusez-moi, je voudrais vous proposer quelque chose qui, peut-être, pourrait éclairer nos discussions. Parce que, de ce que je comprends, certains souhaiteraient que les 443 élus conseillers consulaires soient membres de l'Assemblée. D'autres ont l'air de penser qu'ils ne le souhaitent pas. Est-ce que déjà, on pourrait se prononcer.

Monsieur Olivier PITON

Ce n'est pas cela.

Monsieur le Président

Si, c'est cela qui sort du débat qu'on a actuellement, je suis désolé. Écoutez, si vous voulez qu'on ne parle pas du nombre. Il ne faut pas se cacher les choses. Si l'on veut que les conseillers consulaires soient tous membres de l'AFE, dans l'optique de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, si on n'y prend pas garde, cela signifie une diminution significative du nombre de conseillers consulaires qui vont venir pour que cela puisse rentrer dans les budgets. Donc, il faut procéder par étapes. Est-ce que nous souhaitons conserver le même nombre de conseillers consulaires et qu'ils viennent tous à l'Assemblée ? Si déjà on vote tous favorablement là-dessus, c'est du gâteau pour finir. Si on n'est pas d'accord là-dessus, il faut discuter pour trouver un point.

Monsieur Geoffrey PARTY

Marc, la vraie frontière, on est tous d'accord sur le principe, presque tous. La vraie frontière, elle est entre ceux pour lesquels le nombre de conseillers consulaires est le plus important et ceux pour lesquels l'existence de l'Assemblée est le plus important. Et tout le monde se rend bien compte qu'il y a une tension entre les deux. Donc, si on commence par voter sur le nombre, après on va se poser la question de l'Assemblée. Ce n'est pas cela.

Monsieur le Président

On va repositionner le débat autrement. Qui est d'accord pour admettre que les propositions que l'on va faire vont entraîner une diminution du nombre de conseillers consulaires ? C'est cela.

(Réactions dans la salle).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

Pour préciser les choses, ce n'est pas du tout l'existence de l'Assemblée des Français de l'étranger qui est remise en question. Les débats de cet après-midi ont clairement montré, et nous l'avons dit, que la forte présence sur le terrain des conseillers consulaires et donc, le nombre actuel est important. Après, si on arrive à tous les faire passer à l'AFE, tant mieux, mais ce qui prime, c'est... et cela ne met pas en question, par rapport à ce que tu dis, l'existence de l'AFE, sa capacité de travailler, etc. Au contraire, je pense que nous sommes tous ici prêts et c'est ce que nous voulons. Ceci dit, nous, nous sommes tout à fait prêts, maintenant, à voter sur cette résolution telle qu'elle est rédigée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON

À partir de la rédaction actuelle et des avancées qui ont été proposées, on peut faire la proposition suivante. D'abord,

Que soit maintenu

Ce n'est pas extraordinaire. On peut revenir au moins à la rédaction du départ qui est :

Demande le maintien du nombre actuel des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité issus du suffrage universel direct,

Que les conseillers consulaires

Ou si vraiment vous avez l'impression qu'on veut manipuler quoi que ce soit

Que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger.

Voilà. Et là, on donne satisfaction à ceux de nos collègues qui souhaitent que l'on inscrive les termes « nombre actuel », là on ne peut pas expliquer, je reviens à Alexandre tout à l'heure, on ne pourra pas nous expliquer qu'on demande une baisse ou du moins qu'on serait d'accord avec une baisse. Et d'un autre côté, on maintient le deuxième principe, on est sur le principe que l'ensemble des conseillers consulaires constitueront l'Assemblée des Français de l'étranger.

Troisième paragraphe :

Demande le maintien des deux sessions.

J'entendais ce que disait Marie-José CARON, elle n'avait pas tort, le fait de parler de maintien peut donner le sentiment qu'on n'est pas très à l'aise. Dans ce cas-là, on peut peut-être trouver comme terme, plutôt que le maintien...

Madame Martine SCHOEPPNER

On peut garder le maintien, puisqu'on en avait deux avant et on peut ajouter des bureaux après, comme on avait autrefois.

Monsieur Olivier PITON

Gardons « maintien » faute de mieux, mais je comprends. Marie-José, tu as raison, mais sauf si on trouve un terme qui correspond, le maintien, on se comprend. Donc,

Le maintien du nombre actuel des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité issus du suffrage universel direct,

Que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger,

Le maintien des deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Etc. Si cela vous convient, on peut passer au vote là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL

Moi, j'ai le sentiment que le nombre de conseillers consulaires sur le terrain, on peut justifier qu'il y en a besoin de davantage, parce que par exemple, pour traiter des dossiers de bourses dans certaines circonscriptions, le nombre de conseillers

consulaires important sur le terrain se justifie. Le problème, c'est l'articulation entre les conseillers consulaires et l'Assemblée des Français de l'étranger. Aujourd'hui, on a un système qui est incompréhensible, qui amène même certains élus à l'AFE à représenter des pays dans lesquels ils n'habitent pas. C'est complètement incompréhensible pour les Français de l'étranger et c'est complètement incompréhensible pour nous aussi. Ce n'est pas clair. Plutôt que d'essayer d'avoir une logique directe entre le nombre de conseillers consulaires et le nombre à l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est de revoir le mode de scrutin à l'Assemblée des Français de l'étranger, type, je ne suis pas expert des lois, etc., mais type scrutin de listes où les premiers sur une liste partent à l'AFE, à définir plus tard. J'imagine que cela demande du travail. Je ne suis pas expert, à nouveau, et cela permettrait de conserver et un nombre ouvert et important de conseillers consulaires sur le terrain et l'AFE dans une forme qui ne soit pas gargantuesque et qui ne soit pas acceptable par l'administration.

Monsieur Olivier PITON

Pierre, on peut tout modifier. Simplement, n'oublie pas, il y a eu 18 personnes, pas loin de 18 personnes qui ont travaillé. On peut élargir le champ d'investigation, mais on ne va pas s'en sortir. Là, on a quelque chose qui rappelle des principes simples, qui sont clairs.

Monsieur Pierre TOUZEL

Le principe simple de l'existence de l'AFE, il est dans le troisième paragraphe, parce que si on dit qu'il y a deux sessions annuelles de l'AFE, c'est qu'on dit que l'AFE existe.

Monsieur Olivier PITON

Mais, le deuxième point n'est pas sur l'existence de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il est sur le fait que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger. Je suis désolé, on ne peut pas faire plus clair que ce qui est inscrit dans le deuxième paragraphe.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Tout à l'heure, les élus de l'Europe du Nord, on a rencontré notre député et donc, le sentiment qu'on a eu, qui était très clair, c'est qu'il pense que les conseillers consulaires, on a été créés pour être des élus de proximité. Il remettait vraiment en question l'existence de l'AFE, cela est sûr. On lui a expliqué, Geoffrey s'est bien exprimé en notre nom en particulier, en disant pourquoi elle existait et son importance. Il faut quand même savoir que ce sont quand même les députés qui vont prendre le relai de Jean-Baptiste LEMOYNE, ce sont eux qui vont voter si oui ou non, donc ne n'oublions pas. Donc, mettre que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger, honnêtement, c'est un petit peu se ridiculiser d'avance.

(Applaudissements).

Ensuite, s'il y avait des choses à remettre en question, parce que finalement, la réforme de 2013, elle n'est quand même pas si moche que cela, parce que moi, je pense aussi que c'était une très bonne chose de multiplier les conseillers consulaires et donc, ce que nous a expliqué aussi Alexandre HOLROYD, c'est que la motivation de tout cela, c'est effectivement le collège électoral des sénateurs. Donc, le but sera aussi de réduire des sénateurs, donc de réduire en tous les cas... Cela, on laisse tomber, on maintient le nombre actuel des conseillers consulaires, mais moi, ce que je vois, la réforme de 2013, il y avait des problèmes, c'était que la voix était consultative et non pas délibérative. Donc, on aurait pu saisir l'occasion pour dire que ce qu'on voulait, ce que l'on souhaite, ce sont des prérogatives plus claires et qu'ensuite, effectivement, l'AFE, cela crée une tension entre les élus, ici, à Paris et ceux qui sont à l'étranger et qui attendent. Il y a une petite jalousie que se crée, pourquoi sont-ils à Paris, ils ne communiquent pas avec nous, et tout le monde en profite un petit peu de cette chose-là. Donc moi, ce que je pense, qui aurait été souhaitable, c'était aussi que cette AFE soit élue au suffrage universel. En parallèle, on élit des conseillers consulaires, on maintient l'AFE au suffrage universel.

Monsieur Olivier PITON

Marie-José, à partir du moment où tous les conseillers consulaires sont à l'AFE, il y a de facto suffrage universel direct.

Madame Marie-José CARON

Mais, jusqu'à présent, on était quand même élus...

Monsieur Olivier PITON

Oui, jusqu'à présent.

Deuxièmement, pardonne-moi, je vais prendre une formule chère au président MIGNON, le fait que l'on demande le maintien de 443 conseillers consulaires, le côté un peu naïf ne nous avait pas échappé. Effectivement, on ne s'est pas dit : « Tiens, c'est génial comme idée, on va régler le problème ». D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous n'avions pas souhaité chiffrer, parce qu'on ne voulait pas tomber dans ce piège. Et encore une fois, on peut s'opposer sur certains points, sur certains aspects ; moi, la seule chose que je veux rappeler, c'est que si on n'est pas unis sur les principes – j'entends les divergences – ce que l'on a souhaité, au sein de la commission des lois – je me permets de parler uniquement pour la commission des lois, et pas au-delà, si on n'arrive pas, demain, à donner un sentiment d'unité, même s'il est factice, même si on s'est mangé un petit peu les poings pour ne pas lever la main pour s'opposer sur tel ou tel point, si certains ont accepté de mettre un mouchoir sur certaines de leurs demandes, on sera beaucoup plus forts pour pouvoir peser dans les débats, qu'en arrivant dispersés avec Jean-Baptiste LEMOYNE écoutant les propositions des uns, des autres et surtout, notre incapacité à nous entendre. Personne ne dit, surtout au sein de la commission des lois, que cette formulation est parfaite. Personne n'a jamais dit cela. Mais, simplement, donner le sentiment qu'on s'accorde sur deux principes, à savoir que l'on souhaite le maintien des conseillers consulaires. Nos amis de Français du monde ont souhaité rajouter le nombre actuel. C'est un point sur lequel on avait essayé de ne pas nous retrouver, mais ils le souhaitent. Peut-être qu'ils pourraient revenir sur une formulation qui serait plus souple, parce que là, effectivement, cela bloque un peu chez nous. Si on pouvait faire un peu preuve de souplesse de tous les côtés, ce serait pas mal. Et deuxièmement, qu'on affirme en même temps que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger et qu'on arrive à 80, 82, 78 sur 90 à se mettre d'accord sur ce texte, on pourra ricaner, tu as raison, en disant, « Ah, ah, ah, 443, etc. » oui, mais on émet des principes. Et encore une fois, je le répète, nous ne sommes pas responsables des outils qui seront mis en œuvre pour déterminer in fine le nombre de conseillers consulaires – si jamais la réforme aboutit – qui seront proposés. N'entrons pas dans ce piège-là, n'entrons pas dans cette seringue-là, c'est tout ce que je dis.

Monsieur le Président donne la parole à Catya MARTIN.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Juste une intervention par rapport à cette histoire du maintien, la question centrale, au départ, j'avais cru lire la demande du maintien des conseillers consulaires, ce qui semblait être important. Or là, maintenant, la seule demande qu'on fait, c'est du maintien du nombre. On ne se préoccupe plus du conseiller consulaire. Et moi, cela me dérange un peu. Ce n'est pas le nombre actuel, pas actuel, ce n'est pas cela, c'est juste que :

Demande le maintien du nombre.

C'est la chose que je lis et c'est ce qui va être rendu public, c'est ce qui va être lu et en fait, on va nous expliquer, vous ne vous battez pas pour conserver les conseillers consulaires élus de proximité, mais uniquement le nombre. C'est la phrase qui est écrite. Je ne parle que de la phrase que je lis, le :

Demande le maintien du nombre actuel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

Alors, on va essayer de simplifier les choses et je vous propose la rédaction suivante, qui serait sur un alinéa seulement. Ce serait :

Le maintien des conseillers consulaires élus de proximité au suffrage universel direct constituant tous l'AFE.

Monsieur le Président

Vous ne voulez pas vous prononcer sur le risque de la diminution. Le seul problème, il est là. De toute façon, on va finir par voter, parce qu'on n'aura pas d'autre choix.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Ce n'est pas vraiment une proposition, plutôt une argumentation pour maintenir le texte tel qu'il était, dans l'ensemble.

C'est-à-dire, l'attachement du conseiller consulaire élu en 2014 que je suis et qui n'a pas connu l'antérieure Assemblée des Français de l'étranger est d'abord sur la fonction de conseiller consulaire et sur le fait que, dans le pays où je suis, à Madagascar, 5 conseillers consulaires, avec des gens qui puissent habiter en province, quand on a 2 000 dossiers de bourses à traiter, c'est un nombre minimum. Alors, qu'il y ait des pays où il y en a éventuellement trop, cela a été cité, Genève, Londres, Bruxelles, etc., c'est possible, mais moi, je ne veux pas prendre le risque de faire diminuer, d'ouvrir une porte qui diminue le nombre de conseillers consulaires là où je suis.

Je vous ai cité l'exemple de Moroni tout à l'heure. Il n'y a que 800 Français, mais un seul conseiller consulaire, ce n'est pas correct comme fonctionnement non plus. Il en faudrait au moins trois. Je ne suis pas favorable à une proposition dont l'objectif est de dire, on veut que tous les conseillers consulaires soient à l'AFE, quitte à prendre le risque de diminuer le nombre.

Monsieur le Président

C'est bien ce qu'on dit depuis le début.

Monsieur Olivier PITON

C'est ta position, mais ce n'est pas la position majoritaire. Je suis désolé, Jean-Hervé.

Madame Martine SCHOEPPNER

On ne peut pas voir les cas particuliers.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

C'est cela la question. L'enjeu est là.

Monsieur le Président

Écoutez, est-ce qu'on pourrait proposer un texte, à la limite quel qu'il soit au final, sur lequel on vote ? Comme de toute façon, on n'est pas d'accord, votons sur un texte.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL

Olivier, tu demandes des principes ! Tu veux des principes, on voit des principes. Si tu demandes des principes, on ne parle pas de nombre de conseillers consulaires. Le principe, c'est on définit qu'on veut garder le principe d'un élu de proximité conseiller consulaire. Combien ? On n'en parle pas et on dit on garde l'Assemblée des Français de l'étranger, on ne dit pas qui la constitue. Ce sont des principes. Mais, à partir du moment où on rentre dans les détails, en disant combien il y en a et comment ils sont désignés, on s'embarque dans des choses sur lesquelles on ne va jamais être d'accord.

Monsieur Olivier PITON

Je suis entièrement d'accord avec toi là-dessus Pierre.

Monsieur le Président,

Est-ce que je peux faire une proposition de rédaction sur laquelle on pourrait voter ?

Monsieur le Président

S'il vous plaît, Monsieur PITON, essayez de nous faire une proposition sur laquelle on pourrait voter.

Monsieur Olivier PITON

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Pierre sur un point qui est très simple, c'est que nous allons en revenir aux principes. Nous n'allons pas parler des nombres et si on ne parle pas des nombres et qu'on demande à la fois le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, un, et qu'ils constituent l'Assemblée dans leur ensemble... on ne sera pas d'accord, tu voteras contre, mais à un moment, il faut avancer, je suis désolé, qu'ils constituent l'Assemblée des Français de l'étranger dans leur ensemble. À ce moment-là, cela donnerait comme rédaction.

Demande

- le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, issus du suffrage universel direct,
- que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger,
- le maintien des deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger à Paris afin de pouvoir assumer pleinement le rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger comme force de proposition, de synthèse et de dialogue avec le gouvernement, la représentation nationale et l'administration.

On enlève l'idée du nombre, non pas que nous soyons opposés au maintien des 443, mais si jamais nous partons dans l'idée du chiffrage, alors que nous n'avons pas les moyens ni les outils pour le faire, nous sortons des principes pour rentrer dans de la cuisine interne. Cela n'est pas notre rôle. Nous demandons simplement d'en rester au niveau des principes. Premier principe, les élus consulaires sont maintenus et sanctuarisés en tant qu'élus de proximité, élus au suffrage universel direct. Deuxième principe, ils font partie de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je vous propose, Monsieur le Président, de voter sur cette rédaction-là.

Monsieur le Président

On garde le maintien des deux sessions à Paris.

Monsieur Olivier PITON

Oui.

Monsieur le Président

Bien. Sous réserve de l'affichage de cette résolution sur le tableau, on va procéder au vote. S'il vous plaît, je suppose qu'il va y avoir des procurations. Donc, quand on va faire l'appel du vote, s'il vous plaît, on a décidé de voter, maintenant, on y va. Lorsqu'on va faire l'appel du vote, les procurations seront apportées au bureau, s'il vous plaît, pour qu'on puisse en faire le décompte de façon précise. Elles vous seront restituées ensuite.

D'ici, on ne peut pas la lire. Est-ce que quelqu'un peut la lire.

Madame Daphna POZNANSKI*Demande*

- le maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, issus du suffrage universel direct,
- que l'ensemble des conseillers consulaires constituent l'Assemblée des Français de l'étranger,
- le maintien des deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger à Paris afin de pouvoir assumer pleinement le rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger comme force de proposition, de synthèse et de dialogue avec le gouvernement, la représentation nationale et l'administration.

Sur la troisième demande, on n'a rien changé.

Monsieur le Président

On est tous bien d'accord, on a tous bien compris le texte sur lequel on va éventuellement voter. On est d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

La porte qui est ouverte, là, c'est qu'on peut nous dire, OK, pour le moment, il y a 90 conseillers AFE, on conserve les 90 conseillers AFE et il y a 90 conseillers consulaires dans le monde entier. C'est exactement ce qu'on peut obtenir avec cela.

Monsieur Olivier PITON

Pardonne-moi, on peut effectivement le tourner comme cela. Est-ce que cela t'irait et cela vous conviendrait si on rajoutait juste un mot... le nombre non, on rentre dans une autre logique, je suis désolé, on n'a pas les outils, on ne va pas rentrer dans cette logique-là.

Le maintien de tous les conseillers consulaires

On ne parle pas du nombre.

OK, tant pis. Je comprends, j'ai essayé. Mais, en l'occurrence, un, on va voter. Sincèrement, on peut effectivement considérer qu'on va nous avoir avec 90 conseillers consulaires au final. Sincèrement, il y a peu de risque malgré tout. En revanche, si on en reste au stade des principes, je rappelle quand même que la première phrase, la première demande, c'est une rédaction qui émane de votre groupe. Je dis cela, je ne dis rien !

Monsieur le Président

On va voter. Le résultat du vote sera tel que de toute façon, on aura du mal à le présenter à Monsieur LEMOYNE en disant que c'est une position unitaire. Parce qu'il lira le verbatim comme tout le monde et il s'apercevra qu'elle est passée ric-rac. Mais, on aura assumé.

Donc, puisque nous avons décidé de passer au vote, je vous rappelle donc que les procurations viennent ici, de façon à ce que nous puissions les décompter et je mets donc cette résolution aux voix.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/18.03 relative à l'amélioration de la représentation non parlementaire des Français établis hors de France. La résolution est adoptée avec 50 voix pour, 26 voix contre et 4 abstentions.

Madame Marie-José CARON

On a dit tout à l'heure qu'il fallait de l'unité et on termine, après je ne sais combien de temps de discussion, avec 26 personnes contre et 50 pour. C'est affligeant. S'il y avait une explication à donner, au moins qu'elle soit au verbatim, que l'on comprenne pourquoi.

Monsieur le Président

On l'a donnée.

Madame Marie-José CARON

Ce n'était pas très clair. Je trouve cela affligeant parce qu'au bout du compte, qu'est-ce qu'on défend ? C'est ridicule.

Monsieur le Président

Il y a encore six autres résolutions.

Madame Daphna POZNANSKI

Il y a encore six autres résolutions.

Résolution n° LOI/R.2/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/18.03 relative à la consultation préalable de l'Assemblée des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/18.03 relative à la consultation préalable de l'Assemblée des Français de l'étranger. La résolution est adoptée avec une abstention.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.3/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/18.03 relative à l'amélioration du fonctionnement des conseils consulaires, adoptée à l'unanimité en commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

J'ai juste une remarque par rapport à la voix prépondérante du président élu éventuellement. Je ne vois pas pourquoi on fait des différences entre des élus d'un conseil consulaire. Là, je ne suis pas d'accord.

Monsieur Olivier PITON

Marie-José.....

Viens à la commission des lois, tu vas te sentir très bien, parce qu'on s'est juste posé la question, pour une raison fort simple. Imaginons le cas de figure où il y a un vote. Tout le monde participe au vote, bien évidemment. Imagine qu'il y ait une égalité. À ce moment-là, ce qu'on demande, c'est que les élus aient une voix prépondérante. Imagine que tu aies une nouvelle égalité. Par exemple, il y a quatre élus, il y en a deux qui votent pour et deux qui votent contre. On a proposé, puisqu'il y aura un président élu qui est un président conseiller consulaire, qu'il ait une voix prépondérante. On aurait pu choisir le doyen, on a estimé que c'était une bonne solution. C'est un cas de figure qui va probablement se produire une fois tous les vingt-cinq ans.

Monsieur le Président

Je vais faire une remarque pour mon compte : je trouve qu'il y a beaucoup de trop de choses diverses dans cette résolution et que cela oblige à voter en bloc, alors qu'on peut ne pas être d'accord sur une des propositions. C'est ma remarque, je la fais.

Madame Daphna POZNANSKI

Il s'agit tout de même de la thématique « amélioration du fonctionnement des conseils consulaires ».

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.3/18.03 relative à l'amélioration du fonctionnement des conseils consulaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.4/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.4/18.03 relative à l'amélioration de la proximité dans la représentation non parlementaire des Français établis hors de France, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.4/18.03 relative à l'amélioration de la proximité dans la représentation non parlementaire des Français établis hors de France. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

(Applaudissements).

Résolution n° LOI/R.5/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.5/18.03 relative aux prérogatives des élus des Français établis hors de France, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.

Monsieur le Président

J'ai une question. Quels élus et quelles compétences régionales ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Si ce sont ceux de l'AFE, il faut le dire. Cela n'a pas de sens. Je ne comprends pas bien. Pourquoi ils auraient des compétences régionales.

Madame Daphna POZNANSKI

Je vais te donner tout de suite un exemple. Un des diplomates m'a expliqué que parfois, on pourrait utiliser les compétences des conseillers consulaires d'un pays X pour se rendre dans un pays voisin, où ils pourraient transmettre des informations et se rencontrer. C'était un peu cette idée, qu'Alexandre et un certain nombre d'autres personnes avaient soulevée. Peut-être faut-il arranger un peu, Alexandre ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Là, je crois que cette phrase nous a échappée. J'en fais mon mea culpa, au nom de la commission peut-être. Effectivement, les élus consulaires, je suis élu de Madagascar, je ne vois pas pourquoi j'irais aux Comores, à quel titre et je ne vois pas comment on peut me donner des compétences pour aller aux Comores, à quel titre et avec quelle légitimité, sauf celle d'être AFE. Mais, à ce moment-là, il faut le dire et si ce n'est pas le sens, il manque quelque chose.

Monsieur Olivier PITON

Jean-Hervé et Jean-Daniel ont raison. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on part du principe que tous les conseillers consulaires sont des conseillers AFE, cette disposition saute et tu avais raison, effectivement. Bien vu.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Pas seulement cela, c'est tout simplement, le cas échéant, si c'était nécessaire, on peut toujours le mettre dans les prérogatives.

Madame Daphna POZNANSKI

Je propose qu'on enlève le deuxième alinéa après demande.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Simplement, je ne vois pas l'utilité de faire une énième résolution, si on met cette phrase-là dans la précédente, puisque c'était déjà la liste des prérogatives que l'on voulait renforcer. On pourrait très bien mettre la phrase qui dit que tout ce qu'on vient de lister soit bien dans une circulaire. Là, c'est un peu charabia, je vous avoue que...

Madame Daphna POZNANSKI

On n'a jamais rien obtenu.

Monsieur Olivier PITON

On n'a jamais obtenu de précision du rôle.

Madame Daphna POZNANSKI

C'est parce que justement, on n'avait pas obtenu de précision qu'on le met.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.5/18.03 relative aux prérogatives des élus des Français établis hors de France. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.6/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.6/18.03 relative à la nécessité de rétablir le vote par correspondance électronique lors des élections des représentants parlementaires et non parlementaires des Français établis hors de France, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Je crois qu'il y a une deuxième chose qui nous a échappé, c'est plutôt :

Y compris à ceux qui disposent d'une adresse électronique.

Sinon, cela n'a pas de sens, ou alors.

À l'exception de ceux qui disposent d'une adresse électronique.

Mais, si on envoie le matériel électoral aux électeurs, normalement, ceux qui ont une adresse électronique, on le leur envoie par adresse électronique. Je ne sais pas ce que l'on veut dire dans cette phrase. Je ne sais plus très bien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela veut tout simplement dire que ceux qui n'ont pas d'adresse électronique – et cela arrive encore en proportion assez importante – reçoivent dans ce cas-là par d'autres moyens le matériel. Tout simplement, je sais que cela coûte cher, etc., mais tout simplement, en 2014, on a des électeurs qui ont été convoqués le premier mars et à partir de là, ils n'ont plus rien reçu. Moi, j'en connais beaucoup qui sont venus – et je suis dans un pays européen, donc ils s'en sont aperçu – quand ils sont venus voter aux européennes, ils se sont rendu compte qu'il y avait aussi un vote des consulaires. Cela ne mange de pain, ils ne le feront pas de toute façon.

Monsieur le Président

Cela n'a pas de sens.

Madame Martine SCHOEPPNER

Si, cela a du sens. Pensez aux gens qui n'utilisent pas...

Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES

Cette phrase n'a pas de sens, parce qu'on parle du vote électronique et puis là, on envoie un matériel électoral, on ne sait pas comment, sous quelle forme. Ce n'est pas précisé.

Monsieur le Président

Je proposerais que l'on indique :

Que le matériel électoral sous forme papier soit adressé à ceux qui n'ont pas...

Par tout moyen, ce sera par la Poste, mais soit adressé, point.

Madame Martine SCHOEPPNER

On parle y compris.

Monsieur le Président

Mais, y compris qui ? Non, mais Martine, ce n'est pas y compris, est-ce qu'on veut que... attends, on le barre. Le fait du vote électronique fait qu'on envoie le matériel électoral de façon dématérialisée. Donc, il faut bien spécifier que c'est de façon matérialisée pour ceux qui n'ont pas d'adresse. Sous forme papier.

Monsieur Olivier PITON

C'est ce qui est écrit.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est ce qui est écrit.

Monsieur le Président

Mais non, ce n'est pas ce qui est écrit.

Madame Martine SCHOEPPNER

Mais si. Le premier morceau de phrase dit qu'évidemment, ceux qui ont une adresse électronique le reçoivent par Internet, cela est clair. Et le « y compris », cela veut dire qu'il faut aussi penser aux autres.

Monsieur le Président

Mais, ce n'est pas clair.

Madame Daphna POZNANSKI

Ce n'est peut-être pas clair.

Monsieur le Président

Que le matériel électoral sous forme papier soit adressé à ceux qui n'ont pas

Et pas

Y compris à ceux qui n'ont pas.

Faites ce que vous voulez.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

Une suggestion. On est presque hors sujet, puisqu'on traite du vote par correspondance électronique. Je propose qu'on enlève la deuxième partie, qui concerne en l'occurrence un envoi postal ou en tout cas un envoi papier, alors que là, on est justement sur du vote électronique. Restons-en à la première demande qui, elle, est effectivement bien celle qui concerne le vote et supprimons la deuxième phrase, puisque visiblement, il y a un petit problème d'incompréhension.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL

Je me posais juste la question de pourquoi tout d'un coup on parle des parlementaires et pas des autres scrutins, du coup aussi des européennes dans ce cadre-là ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour l'instant, il n'y a pas de vote électronique pour les européennes. Il n'y a jamais eu. Il faut changer les textes. Pour les présidentielles également.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Alors bien sûr, le vote électronique, vous pensez bien que je vais prendre la parole. Moi, les considérants, déjà, il y a un considérant qui me gêne, c'est la fracture géographique, qui pourrait subodorer que c'est cette cause-là qui fait qu'on a besoin du vote électronique. Je n'en suis pas tout à fait sûr. C'est une fracture de ceux qui ne sont pas équipés ou de ceux qui n'ont pas de réseau, etc. Donc, dire que c'est l'éloignement géographique qui constitue une des principales raisons pour que l'on en vienne au vote électronique, je ne suis pas tout à fait d'accord.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas ce qui écrit. On parle de fracture démocratique et d'aggravation.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Oui, mais lié à l'éloignement géographique, c'est cela le considérant.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, il y a des circonscriptions où il y a 5 000, 10 000 électeurs qui sont à plusieurs centaines de kilomètres de leur consulat ou de leur bureau de vote.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

On en est tous conscients, mais il y a aussi le vote par correspondance, le vote par procuration, etc.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela ne marche pas partout.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Donc, on avait demandé dans la session précédente une étude sur l'impact du vote électronique. Là, on met la charrue avant les bœufs en demandant effectivement...

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas un rapport sur le vote électronique.

Monsieur Olivier PITON

Ce n'est pas un rapport sur le vote électronique, Alexandre.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Je m'abstiendrai sur ce vote-là.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.5/18.03 relative à la nécessité de rétablir le vote par correspondance électronique lors des élections des représentants parlementaires et non parlementaires des Français établis hors de France. La résolution est adoptée avec deux abstentions.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.7/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.7/18.03 relative à l'établissement d'un lien entre les parlementaires et l'Assemblée des Français de l'étranger, adoptée en commission avec deux abstentions.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Je pense qu'il y a une troisième chose qui nous avait échappé, c'est que la première phrase ne veut rien dire.

Madame Daphna POZNANSKI

Je me permets de rappeler aux membres de la commission des lois, dont tu fais partie, Jean-Daniel, que le texte était explicite. C'est vous qui m'avez fait enlever pour pouvoir le voter.

Monsieur le Président

On fait quoi ?

Madame Daphna POZNANSKI

Je ne sais pas.

Monsieur le Président

Jean-Daniel, tu dis que le rétablissement de liens, cela ne veut rien dire. Donc, rétablissement des relations ou établissement des relations ou renforcement des relations.

Madame Daphna POZNANSKI

Renforcement.

Monsieur le Président

Ce n'est pas vrai. Il n'y en a pas zéro. La preuve, certains ont reçu la proposition, d'autres ne l'ont pas. Nous avons discuté avec eux ce matin, il n'y a pas zéro, c'est renforcement.

Madame Daphna POZNANSKI

Vous voulez changer, mais pourquoi tu n'en as pas parlé à la commission ?

Monsieur le Président

Renforcement des liens.

Cela vous va ?

Monsieur Olivier PITON

Cela va très bien.

Madame Daphna POZNANSKI

Renforcement des liens.

Ensuite, il faut aussi le changer dans l'objet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES

J'en étais dans les demandes. En fait,

afin de renforcer les liens entre les parlementaires et l'Assemblée des Français de l'étranger, la transmission par voie électronique.

Madame Daphna POZNANSKI

Ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

J'ai juste un petit commentaire. Je pensais justement qu'on était en session AFE à Paris, qu'il y en avait deux par an, et que cela nous permettait justement, d'être à Paris, d'aller voir les parlementaires, d'aller voir les membres du gouvernement, etc. Là, pour moi, je me sens un peu ridiculisé en mettant, oui, mais on va renforcer des liens. Cela veut dire qu'ils n'existent pas, ou alors, il faudrait formaliser ce renforcement-là. C'était une des raisons pour lesquelles on était aussi à Paris, aller voir les

membres du gouvernement éventuellement, les cabinets, aller voir nos parlementaires, être invités, etc. Cela voudrait dire que cela n'existe pas, ce qui n'est pas vrai.

La transmission par voie électronique, je doute que toutes les commissions et les parlementaires ne viennent pas voir nos travaux. Donc, de nouveau, est-ce que c'est juste pour dire, on va le formaliser par un envoi systématique, ce que je trouve un peu ridicule, prendre un marteau-pilon pour écraser une mouche, parce que je suis certain que c'est déjà le cas. Les parlementaires des Français de l'étranger, j'espère qu'ils vont aller voir, et d'ailleurs, je suis sûr qu'ils le font, tous les travaux, juste après la session. D'ailleurs, on reçoit certains parlementaires qui nous disent : voilà tout ce qui s'est passé à l'AFE, etc. Pour moi, c'est vraiment une résolution inutile.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

Je pense qu'effectivement, je comprends que c'est un SOS, mais on n'a pas besoin d'écrire une résolution pour renforcer les liens. Vous êtes en train, déjà, de le faire, puisque vous avez invité dans certaines commissions vos alter-ego à l'Assemblée nationale. Je ne vois pas l'utilité d'écrire une résolution pour ceci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Par contre, là, on ne parle que des parlementaires des Français de l'étranger. Je pense que ce serait important qu'on renforce les liens, pareil, par voie électronique, avec tous les parlementaires, pour pouvoir justement leur donner l'information de ce que l'on est et qu'ils ne votent pas contre nous la plupart du temps.

Madame Daphna POZNANSKI

C'est là-dedans.

Monsieur le Président

Je rejoins ce qui vient d'être dit par Alexandre et Anne. Il me paraît quand même curieux qu'on demande à l'administration ou au gouvernement de nous aider à établir des liens avec les parlementaires. Si on n'est pas capable de faire cela tout seul, il vaut mieux saborder l'AFE tout de suite.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président...

Monsieur Geoffrey PARTY

On se demande à soi, cela dépend de nous.

Monsieur le Président

C'est ce que je viens de dire.

Monsieur Geoffrey PARTY

D'accord, mais donc, on peut peut-être supprimer la résolution et passer à autre chose. C'est ridicule.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Est-ce que vous souhaitez qu'on maintienne cette résolution ?

Monsieur Olivier PITON

Est-ce qu'on peut juste peut-être expliquer, parce que pour l'instant, personne ne l'a fait, la raison pour laquelle on l'a écrite, on l'a rédigée. Après, si on la supprime, on la supprime.

Juste un point : il y avait parmi nous des gens qui pensaient qu'il fallait réintroduire les parlementaires dans les travaux de l'AFE. Il y en avait qui y étaient totalement opposés. Premier point. C'est toujours une question de consensus. Deuxième point, Daniel, tu parlais effectivement des parlementaires. Régine a proposé qu'on inclut ou qu'on trouve des moyens de coopération avec les présidents de groupes d'amitié, ce qui n'avait pas été fait, ce qui démontre, malgré tout, qu'on peut sans doute faire encore mieux. Troisième élément, il ne vous a pas échappé, c'est en fait la matrice, qu'un certain nombre de députés de la majorité n'ont pas l'air de nous aimer beaucoup et n'ont pas l'air de considérer qu'on travaille très bien, ou qu'on travaille du tout. L'idée est évidemment, on est encore dans les principes, avec ce que cela a de futile et d'un petit peu réel et tangible, on a proposé cette résolution, tout simplement parce qu'on estime qu'on peut, peut-être, envoyer un message. Anne, ce n'est pas forcément un SOS, mais en tout cas, on tend la main aux parlementaires en leur disant : « venez voir un petit peu ce qu'il se passe chez nous, vous serez peut-être moins sévères à l'égard de l'AFE ». Maintenant, si vous souhaitez la supprimer, supprimons-là, mais voilà l'idée. Je pense que ce n'est pas forcément une mauvaise chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL

Si les parlementaires qui sont un peu déracinés du terrain comprenaient que nous qui sommes sur le terrain avons une valeur ajoutée à leur apporter, ils nous contacteraient déjà. On parle des groupes d'amitié aussi, comme Régine en parle, on peut aussi parler des députés européens. Je suis désolé, mais il y a des groupes d'amitié au parlement européen aussi avec différents pays qui nous concernent. Moi, personnellement, je ne suis pas vraiment attaché, pour ne pas dire pour la suppression des députés, mais je ne vois pas pourquoi on passe du temps là-dessus, pour les députés. Si cela ne va pas dans notre intérêt, on ne donne pas à boire à un âne qui n'a pas soif.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY

On a voté pour exprimer notre volonté que l'AFE soit maintenue. On ne peut pas de décrédibiliser en demandant l'aide de l'administration pour créer du lien avec les parlementaires. Pour information, la commission de la sécurité, à compter de la prochaine session, sera reçue à chaque session par le président de la commission de la défense nationale au Sénat pour remettre le rapport. On a simplement fait la demande. Ce n'est pas la peine de demander à l'administration de nous aider pour cela.

Monsieur le Président

On est bien d'accord. C'est bien ce qu'on dit.

(Applaudissements).

Madame Daphna POZNANSKI

J'ai quand même une phrase à dire, en tant que Rapporteur, je pourrais la dire, merci ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Je voudrais juste comme cela, pour vous éclairer un peu, tout de même, cela fait cinq mois qu'un groupe de travail de la commission des lois de l'AFE travaille justement sur la représentation non parlementaire, propositions d'améliorations. Les députés LRM ont travaillé sans nous en avertir et sans se concerter et vraiment, on a été tenus, encore une fois, la plupart d'entre nous ont appris, ont eu entre les mains le document des députés LRM sur le même thème que nous hier à la commission des lois. D'ailleurs, j'en profite pour dire que cela nous a quand même amusés un tout petit peu, parce qu'il y a plein de propositions qui sont totalement illégales. Donc, je suppose quand même que... je sais comment cela se passe à l'Assemblée nationale. Il y a effectivement des administrateurs dans les commissions qui arrêteront justement les propositions illégales. Cela me rassure un peu. Mais, si vous voulez, il y a tout de même un vrai problème. Alors, je suis très heureuse, lorsque certains

d'entre vous me disent que vous avez des liens avec vos députés. Tant mieux. Mais, je peux vous assurer qu'il y en a plein où il n'y a aucun lien.

Monsieur le Président

Mais, ce n'est pas l'administration qui fera établir ces liens à notre place.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

Je voulais juste dire qu'il y a beaucoup de personnes ici qui tapent un petit peu facilement sur les députés. Je ne suis pas sûre que les précédents députés étaient tous investis dans les travaux de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je doute que tenir des propos comme cela au sein de notre Assemblée améliore les relations et l'intérêt qu'ils pourraient porter à nos travaux. Donc, je pense qu'il faut avoir une vision plus constructive, on va dire.

Monsieur le Président

Est-ce que vous souhaitez que l'on maintienne cette résolution ou qu'on la retire ? Monsieur le Président, tu es d'accord pour la retirer ?

Monsieur Olivier PITON

Moi, je suis tout à fait d'accord pour la retirer s'il y a une majorité là-dessus, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président

Terminé !

Avec ce non-vote sur cette résolution, se terminent je crois nos travaux.

Madame Daphna POZNANSKI

Il y a un problème sur la résolution n° 8. Je l'ai bien écrite cette nuit, mais elle n'a pas été votée en commission des lois ce matin.

De la salle

(Hors micro).

La première ne l'avait pas été non plus.

Monsieur Olivier PITON

Non, elle a été votée, mais elle a été modifiée par l'assemblée en session plénière, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Madame Daphna POZNANSKI

Si vous voulez, je vous en donne lecture. C'est comme vous voulez.

Résolution n° LOI/R.8/18.03

Madame Daphna POZNANSKI donne lecture de la résolution n° LOI/R.8/18.03 relative à la possibilité de représentation des élus consulaires aux conseils d'établissement gérés par l'AEFE, non présentée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.

Monsieur le Président

Mais, représentés avec le droit de vote, non ? Remarque, nous, on n'a pas le droit de vote, donc non, c'est redondant. Mais, quel intérêt de se faire représenter dans un truc où on ne peut pas voter.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci.

Premièrement, sur la forme, les établissements gérés par l'AEFE, ce sont les établissements en gestion directe. Il y a aussi des conseils d'établissements dans les établissements conventionnés. Donc, il faudrait ajouter :

Gérés par l'AEFE ou conventionnés.

Monsieur le Président

Du réseau AEFE à ce moment-là.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Non, parce que dans le réseau AEFE, il y a aussi des partenaires. Ils n'ont pas forcément des conseils d'établissement.

Madame Daphna POZNANSKI

Je suis vraiment désolée, mais en tant que Rapporteur, il y a un problème. Nous n'avons pas voté en commission. On n'en a pas discuté en commission, on n'a pas voté en commission. C'est toi qui m'as demandé de la lire, on ne peut pas faire n'importe quoi non plus. Elle n'a pas été discutée, ni votée en commission.

Monsieur le Président

Mais, vous n'aurez pas le temps de la voter demain matin. Mais enfin, c'est pareil.

Madame Daphna POZNANSKI

On n'est plus en commission, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

D'accord. Mais, si vous ne voulez pas.

Madame Daphna POZNANSKI

On n'a qu'à la garder pour le mois d'octobre.

Monsieur Olivier PITON

On la votera demain et la représentera demain, mais là, effectivement, je suis désolé, la commission n'a pas examiné cette résolution. Donc, je demande le retrait temporaire.

Monsieur le Président

Donc, sur ce retrait temporaire s'achèvent nos travaux.

Merci. Merci de votre patience.

(Applaudissements).

La séance est levée à 18 heures 50.

JEUDI 15 MARS 2018 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Bonjour à tous.

Avant de céder la parole au président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants, je voudrais vous faire une annonce pratique, on y reviendra peut-être plus en détail. Il y a quelque temps, le bureau exécutif avait envoyé une lettre au Secrétaire d'État, pour lui demander quelques aménagements sur le paiement de nos indemnités. Je vous ai envoyé hier la lettre et la réponse que nous avons eue du Secrétaire d'État. Vous remarquerez qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Nous avons les mêmes indemnités, elles ne sont pas forfaitisées et elles sont payées, comme par le passé, après la session et pas avant. Mais, la nouveauté, c'est que des nouvelles dispositions ont été mises en place pour permettre un paiement plus rapide de ces indemnités. Afin que ce paiement puisse être effectivement plus rapide, il vous est grandement conseillé de remettre vos justificatifs d'hébergement dès votre départ ou le jour de votre départ au secrétariat général. C'est ce que je voulais vous dire. Essayez de le faire, cela permettra de lancer au minimum une première vague de paiements, si j'ai bien compris.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Bonjour tout le monde.

Durant cette 28^e session, nous avons réalisé plusieurs auditions, en particulier, nous avons poursuivi les travaux de notre étude intersession sur le handicap et la vie à l'étranger, avec plus de 250 réponses dans le monde. Nous avons eu également un deuxième chantier qui est important, qui est celui des difficultés ou l'interdiction même de circuler dans plus de 40 pays, pour les personnes séropositives.

La commission a également procédé à des points d'actualité. Bien sûr, sur le projet de Michèle MALIVEL, de FACS – les anciens combattants de l'étranger et de notre commission sur la commémoration de la Grande guerre. Cela se passera pendant la 21^e session. On a également reçu le Sénateur LECONTE, qui a déposé un projet de loi qui a été adopté à l'UNANIMITÉ par le Sénat et qui maintenant en PPL à l'Assemblée nationale. Cela va permettre à la CFE d'avoir un cadre législatif plus souple, pour avoir une politique tarifaire qui permettra vraiment d'amorcer tous les changements qui sont maintenant effectués sous la présidence d'Alain-Pierre MIGNON.

Autrement, le thème récurrent du contrôle de l'existence des pensionnés, on a de bonnes nouvelles sur les certificats de vie, sur les échanges, sur les certificats, sur les dossiers, sur les décès, également sur tout ce qui est une démarche unique qui est ensuite répercutée à toutes les caisses. Mais enfin, il y a encore beaucoup de travail et on garde ceci en contrôle.

Enfin, on a reçu Madame GENETET, qui est la députée des Français établis hors de France. Vous savez qu'elle a une lettre de mission du Premier ministre. Elle avait eu les gens de la commission des finances. Elle nous a rencontrés aussi. On a mis beaucoup de problèmes sur la table. Elle va faire une enquête citoyenne qui part dans les jours qui viennent, pour l'enregistrement VIAL et donc, on a fait part de nos préoccupations. Et surtout, on va lui remettre tous les rapports existants. On va les trier, les arranger un peu pour sa compréhension, afin qu'elle puisse, dans son étude sur la situation des Français établis hors de France, pouvoir pour le mois de juin, avoir toute l'information nécessaire.

Je vous remercie.

Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, nous pourrions ensuite passer à la lecture du rapport, qui est une synthèse et comme nous avons huit synthèses, nous allons passer à peu près cinq minutes par synthèse, sauf pour bien sûr le handicap à l'étranger, qui demandera beaucoup plus de temps, une quinzaine de minutes.

Monsieur le Président

Bien évidemment, vous pouvez continuer.

Monsieur Thierry CONSIGNY

La prochaine est Madame Annie MICHEL, notre vice-présidente, qui va vous parler de l'information et de la sensibilisation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

1. La difficulté de circulation ou d'interdiction dans certains pays d'accepter des personnes séropositives.

Nous avons interviewé Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, très connu, qui est conseiller régional d'Ile-de-France, maire-adjoint du 12^e arrondissement de Paris, chargé du tourisme et de la culture, élu ambassadeur d'« Une région Île-de-France sans sida », Président d'« Élus locaux contre le sida » (ELCS), Président de l'« Association pour le droit de mourir dans la dignité » (ADMD). Il est donc venu nous présenter ses problèmes, les problèmes que rencontraient en l'occurrence les Français de l'étranger ou les Français qui veulent partir dans les pays étrangers.

Plus de 30 ans après la découverte du virus du sida – c'est pourquoi nous avons voulu attirer votre attention sur ce point – de nombreux pays interdisent encore le séjour et/ou l'installation des personnes vivant avec le VIH/sida sur le territoire national !

Ce sont ainsi plus de 40 pays dans le monde qui imposent ce type de restriction, dont dix pays, parmi lesquels par exemple la Russie, interdisent toujours à une personne touchée par le VIH/sida de poser un pied sur le territoire national. Une vingtaine de pays continuent d'expulser les personnes touchées par le VIH/sida lorsque la séropositivité est découverte !

Depuis plusieurs années, ELCS (Élus locaux Contre le Sida) dénonce cette discrimination inhumaine et intolérable.

Sans remettre en cause le droit pour chaque pays d'apporter des restrictions quant à l'entrée sur son territoire, être séropositif ne peut être considéré comme une menace et, à partir du moment où la lutte contre le sida est correctement prise en charge par le gouvernement du pays concerné, il n'y a aucune raison qui justifierait d'opposer ce type de restriction à une personne séropositive. Il faut savoir – et cela est en dehors du résumé – qu'une personne qui est séropositive et qui est reconnue, a des médicaments qui l'empêchent d'être contagieuse. Si toutes les personnes séropositives étaient détectées, elles auraient un traitement qui ne passera pas le Sida, parce qu'on n'a pas encore trouvé de vaccin ou de cure, mais les médicaments suppriment justement le fait qu'il soit contagieux. Donc, si toutes les personnes étaient détectées, ce serait la fin du Sida. Il y a des pays encore qui sont absolument contaminés, comme la Guyane française où une femme sur cent est porteuse du Sida. C'est vraiment un point sur lequel on voulait attirer votre attention, parce qu'il est un petit peu banalisé, mais il ne faut pas l'oublier.

Le séropositif n'est ni un criminel, ni une menace à l'ordre public. C'est bien contre la maladie qu'il faut lutter et non contre le malade.

C'est là le sens du combat que mène Élus Locaux Contre le Sida en interpellant les autorités nationales, européennes et internationales et en tentant de contrer les objections étatiques à la libre circulation et d'établissement des personnes touchées par le VIH/sida.

Pays sans restriction ou ayant peu d'information : Ces pays n'ont pas de lois, de politiques ou de pratiques connues qui interdisent les voyages ou les migrations en se fondant uniquement sur le statut VIH.

Depuis 2014, l'Australie a confirmé que les personnes vivant avec le VIH ne sont pas automatiquement exclues ou traitées de manière inégale, lorsqu'elles sollicitent un visa d'entrée, de séjour ou de résidence. Au cours du processus d'évaluations sanitaires effectué dans le pays dans le cadre des procédures d'immigration, les personnes vivant avec le VIH sont traitées comme les autres personnes souffrant de maladies et handicaps chroniques. Les demandes de visas émanant de personnes vivant avec le VIH seront traitées sur la base des mêmes critères appliqués à toute personne souffrant d'une maladie chronique. Il en est ainsi dans les textes, mais dans les faits, il y a encore beaucoup de restrictions.

Je ne vais pas vous passer tous les pays interdits, de restrictions à court terme, c'est sur le rapport. Simplement, le petit rappel historique, en 2013, l'Association internationale des maires francophones lance des vœux pour la levée de l'interdiction. En 2014, une motion en faveur de la liberté de circulation des séropositifs dans le monde a été adoptée par les maires des plus grandes villes du monde à Métropolis. En 2017, le candidat MACRON se prononce sur cette question, lors du questionnaire d'ELCS : « Êtes-vous prêt(e) à porter avec force le combat pour la liberté de circulation et d'établissement des personnes touchées par le VIH/sida au sein des instances internationales ? ». Il a répondu d'une façon magnifique : « La liberté fait partie

de la devise de notre république. À l'heure où les droits des plus vulnérables sont menacés dans nombre de pays, porter un message universel et moderne visant à promouvoir des droits égaux pour tous, quelle que soit la maladie, est un devoir ».

Seulement, maintenant, depuis le Président SARKOZY, ni la gauche ni Monsieur SARKOZY n'ont pour l'instant donné de subvention ou d'aide. C'est pourquoi nous avons fait deux résolutions.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n° SOC/R.1/18.03

Madame Annie MICHEL donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/18.03 relative à l'information relative aux pays discriminants des personnes séropositives, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Ce sera bref. Je voudrais avoir des détails sur la situation de la Thaïlande, qui ne figure pas dans la liste. D'après mes renseignements, les entreprises qui embauchent du personnel font des contrôles réguliers de séropositivité et cela peut entraîner la perte de l'emploi. J'aimerais bien que vous vous penchiez sur ce sujet lors de l'actualisation des fiches, puisque, comme vous l'avez très bien dit, quand quelqu'un est séropositif, maintenant, et peut se traiter, en admettant qu'il en ait les moyens, parce que les coûts ne sont pas les mêmes en Europe que dans les pays en voie de développement, s'il se traite correctement, généralement il mourra d'autre chose.

Je vous remercie.

Madame Annie MICHEL

La Thaïlande doit être dedans, c'est une erreur. Elle a été oubliée, tu as raison, on rajoute.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Juste pour le bon ordre de la grammaire, il me semble que dans le rapport, la citation du Président de la République contient une petite erreur.

Quelle que soit la maladie

Me semble-t-il doit s'écrire au féminin.

Madame Annie MICHEL

Oui, effectivement, le professeur de français a laissé passer cette coquille.

Monsieur le Président

Les coquilles dans le rapport seront corrigées avant la mise en ligne. Ne vous tracassez pas, essayons de ne pas faire trop de corrections orthographiques, parce que cela prend toujours beaucoup de temps.

Si j'ai bien entendu le nom de ce Président de la République, il a pris quelquefois des libertés grammaticales.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/18.03 relative à l'information relative aux pays discriminants des personnes séropositives. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.2/18.03

Madame Annie MICHEL donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/18.03 relative à une campagne d'information globale sur le VIH/Sida visant les Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/18.03 relative à une campagne d'information globale sur le VIH/Sida visant les Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à poursuivre la présentation.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Monsieur le Président,

Nous allons maintenant restituer les premières analyses de l'enquête mondiale intersession sur handicap et vie à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je pense que vous savez tous que j'habite en Indonésie et que l'Indonésie n'est pas très loin de la Thaïlande. Par définition, je circule un petit peu dans la zone et il me semblait surprenant que la Thaïlande soit sur la liste. Alors, pour éviter de prendre la parole tout de suite, je me suis permis de vérifier, la Thaïlande n'est pas dans cette liste.

Madame Annie MICHEL

C'est donc normal que je ne l'avais pas, mais il me semblait qu'elle y était.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je suis sûr qu'il y a des restrictions et que les gens sont contrôlés. J'aimerais bien qu'on vérifie cela. D'après mes renseignements, lors de leur emploi, les gens sont contrôlés et s'ils sont séropositifs, ils perdent leur emploi. J'aimerais bien qu'on se penche sur ce sujet.

Madame Annie MICHEL

Là, c'était 40 pays qui interdisent ou imposent des restrictions, donc cela pourrait être le cas. On va vérifier.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Docteur FOUQUES-WEISS, je vous mettrai en rapport avec le Docteur ROMERO, parce que quand il fait figurer des pays comme Brunei, qui sont aussi dans l'ASEAN, il a certainement beaucoup de retours avec ses associations. Je peux vous garantir que le rapport qui sera mis en ligne après cette session comportera une information qui sera détaillée, juste et sincère.

Madame Annie MICHEL

Monsieur ROMERO ne l'a pas mis dans sa liste.

De la salle

Je voudrais juste intervenir une seconde. Je pense que Nadine réfère au cas où on fait un visa. C'est comme dans les pays du Golfe, quand on fait un visa, il y a un test systématique du VIH et si on est séropositif, on est expulsé du pays. C'est cela, donc je pense qu'elle réfère à ces cas.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Non, ce n'est pas cela. C'est quand on a le visa de deux ans, on peut être...

Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Quand tu renouvelles ton visa, tous les trois ans ou tous les deux ans, tu dois refaire un test, systématiquement, dans le pays et si en cours de ta résidence, tu es devenu séropositif, tu es expulsé.

Madame Annie MICHEL

Incroyable.

Monsieur le Président

Très bien. Peut-on poursuivre ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Excusez-moi, le second est sur l'Europe, avec Madame Monique DEJEANS.

Madame Monique DEJEANS, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Bonjour.

Ce dont je vais vous entretenir, ce sont des projets européens en lien avec la sphère sociale. Comme vous le savez, l'Europe, depuis très longtemps, a été un petit peu oubliée au niveau politique sociale.

Le 17 septembre de cette année, le Président JUNCKER a présenté quand même la création future d'une autorité européenne du travail, qui fait suite à l'autorité bancaire européenne qui a été créée il y a quelque temps, qui siègera à Paris. Il était donc temps de s'occuper aussi de la politique de sociale. Monsieur JUNCKER l'avait mis aussi dans ses dix priorités en 2014 : amélioration de la protection sociale et autres, et surtout, la coordination de tous les États membres.

Monsieur BRILLANCEAU, de la direction de la Sécurité sociale française, est en charge des premières négociations qui se font avec les autres États membres et avec la Commission européenne. Il est venu nous dire que cela était en préparation. Depuis 2016, ils sont en train de travailler de gros paquets de politique sociale : mobilité, chômage, etc. Mais, comme il nous l'a bien précisé, c'est très difficile. Mettre d'accord 28 pays, ce n'est absolument pas possible.

Maintenant, nous serons bientôt à 27 pays, il faut dire que le Royaume-Uni a toujours bloqué tout ce qui est en amélioration de la politique sociale. Donc là, on profite un tout petit peu de ce départ dès 2016 pour commencer à travailler dessus.

Donc, Monsieur BRILLANCEAU est venu nous faire un état des lieux de ce qui est en train d'être préparé. J'espère pouvoir venir au mois d'octobre et vous dire exactement ce qui a été fait. Normalement, tout cela devrait être voté en juin ou en septembre. Nous verrons où nous en sommes. Mais, c'est vraiment quelque chose d'important. Certainement que certains d'entre vous n'habitez pas sur des territoires de l'Union européenne, mais n'oublions pas qu'il y a quand même un tiers des Français de l'étranger qui sont sur les territoires de l'Union européenne, donc ils sont concernés aussi. Et sur certaines dispositions, vous aussi, en tant que Français de l'étranger, vous devez quand même vous intéresser à ce qu'il se passe, parce que vous pouvez être touchés à un moment ou à un autre.

Là, il y a tout le rapport qui est très long, mais je me suis préparé quelques petits mots comme cela. Inutile de tout lire pour l'instant.

Pourquoi une politique sociale européenne est nécessaire ? 16 millions d'Européens vivent et travaillent aujourd'hui dans un État membre autre que celui de leur nationalité, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Je tiens juste à signaler que l'Union européenne, ce sont 512 millions d'habitants, donc c'est absolument énorme. Donc, de ces gens-là, tout le monde se déplace. Chaque jour, 1,7 million d'Européens font la navette pour aller travailler dans un autre État membre. Voyez un peu ce que cela peut donner. Donc, une législation est vraiment nécessaire.

Chaque année, des centaines de millions de personnes voyagent à travers l'Europe pour des raisons familiales, touristiques et professionnelles. Les citoyens et les entreprises doivent pouvoir accéder facilement aux informations – c'est là où cela bloque souvent – et être sûrs des possibilités et droits dans leur pays ainsi qu'à l'étranger. Les autorités nationales doivent coopérer harmonieusement, chose qui ne se fait pas actuellement. Il faut donc que cela remonte au niveau européen. Cela existe, il y a des accords bilatéraux, mais maintenant, il est temps de faire quelque chose au niveau de l'Union européenne.

Pour une Europe plus sociale, il faudrait :

- Donner corps au fait que l'Europe est une économie sociale de marché. Je tiens à préciser que ce mot « social » est assez nouveau, depuis soixante ans, dans la politique européenne. Donc, un grand pas a été fait quand même.
- Redonner du sens après le Brexit avec une Europe plus proche de ses citoyens et plus soucieuse de leurs droits. Je pense que l'histoire du Brexit et le référendum au Royaume-Uni a quand même aidé à voir ce que les citoyens voulaient.
- Réconcilier le modèle social européen avec la libre-circulation et le marché intérieur à travers deux grands projets :
 - L'objectif d'une mobilité encadrée afin d'éviter le dumping social et la concurrence déloyale : vous avez tous entendu parler de la directive Bolkestein et toutes les autres qui sont arrivées.
 - Le socle européen des droits sociaux.

Je vais résumer très vite. En fait, il y a la mobilité, les droits sociaux de tous les Européens et aussi les droits du chômage. Au niveau du chômage, j'ai juste un petit exemple et après je vais arrêter, vu que je dois faire vite. Monsieur BRILLANCEAU nous a parlé d'un cas, et nous avons le même au Luxembourg. Nous avons un chaudronnier qui habite en France. Il va aller travailler au Luxembourg. Une fois au Luxembourg, il paie ses cotisations, etc. Il est chômage, donc après cinq ans, mais il va toucher le chômage en France et ce chômage, en gros, il est payé 1 200 euros s'il travaille en France, 2 600 euros s'il travaille au Luxembourg. Donc, il va toucher son chômage par rapport à son dernier salaire, c'est-à-dire les 2 600. Donc, il va être beaucoup plus payé en étant au chômage qu'en reprenant son métier de chaudronnier. Vous voyez un petit peu quelle est la situation. Le problème, c'est que ce n'est pas le Luxembourg qui paie, c'est la France. Le Luxembourg paie une certaine somme, mais une grande partie est payée par l'État français. C'est ce qu'il nous a dit. Moi, franchement, cela m'a étonnée, mais il avait l'air assez sérieux dans ce qu'il disait. Cela va changer. C'est un des grands points qui va se faire.

Je vous le dis franchement, c'est assez étonnant. Nous avons tous été étonnés là-dessus, mais il avait l'air vraiment très clair. Donc, ceci est une chose importante.

J'arrête, malheureusement, vu que je dois faire vite.

Merci.

Il n'y a pas de motion, j'espère qu'il y en aura en octobre.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est très bien que les autorités européennes se penchent sur le sujet. Ce n'est pas tout à fait exact de dire que les règlements n'existent pas. Mais, les règlements ne sont pas appliqués et quand vous avez des cas où les personnes sont manifestement traitées de façon injuste, il est extrêmement difficile de faire des recours. Il y a eu des procédures de recours amiable, etc., mais quand on voit que manifestement, il y a une mauvaise volonté, vous êtes souvent bloqués. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé au président de la commission des affaires sociales que la prochaine fois, quelqu'un de l'union européenne, qui est responsable de ces questions-là vienne à notre Assemblée.

J'ai de nombreuses personnes dont les droits existent mais ne sont pas reconnus en matière de couverture sociale en particulier.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Très brièvement, merci, Monsieur le Président,

Je voudrais quand même malheureusement dire à Monique DEJEANS que la notion et les questions de fiscalité et de paiement pour les gens qui sont en perte d'emploi au Grand-Duché du Luxembourg sont très variées en fonction de la résidence, du temps qu'on a passé en travaillant et le retour. Cela dure et en fait, ce sont des trois mois, un an, c'est très complexe. Donc, dire que la France paie trop cela, c'est relativement inexact, si je puis me permettre. C'est un sujet que je

connais quand même pas mal et donc, je ne pense pas que cela intéresse beaucoup, mais il faut être très prudent dans ces choses-là.

Madame Monique DEJEANS

Excuse-moi, Pierre, je relatais ce que Monsieur BRILLANCEAU nous avait dit. J'ai été étonnée moi aussi. Je lui en ai parlé. Je compte faire la vérification. Je fais état de ce qu'il nous a présenté.

Monsieur le Président

Soyez gentils, n'engagez pas un dialogue là-dessus, sur une petite mise au point, vous pourrez en reparler tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Je ne vais pas revenir sur effectivement des chiffres faux, j'ai été moi-même au chômage au Luxembourg, donc je connais un peu les chiffres. Ce ne sont pas ceux-là, mais ce n'est pas cela le point important.

Si la résolution consiste à faire progresser les droits sociaux, le détachement vis-à-vis de l'Europe, le désaveu vis-à-vis de l'Europe dans les populations est aussi lié au fait que l'Europe n'est pas assez sociale.

Je voudrais bien que l'on fasse référence plutôt au socle des droits sociaux, qui effectivement ne vont pas assez loin, plutôt à l'OIT, à l'Office international du travail, qui, eux, sont beaucoup plus avancés en termes de droits sociaux, de droits du travailleur, que ceux de l'Europe. C'était vraiment un des points cruciaux qu'il faudrait mentionner.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le point suivant sera une restitution de l'étude sur le handicap, par Madame BOULO. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

L'étude menée par Guy SAVERY et moi-même sur le handicap et la vie à l'étranger s'inscrit dans la suite des travaux menés par l'AFE depuis assez longtemps. Elle s'est toujours intéressée au handicap.

Lors de la dernière session, nous avons reçu Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État en charge du handicap auprès du Premier ministre. Elle avait sollicité notre aide pour toute la question du handicap en étant à l'étranger.

Cette étude est divisée en deux parties. Une première avec le traitement des réponses à un questionnaire que nous avons envoyé, suivi d'un comparatif des aides qui sont accessibles par les Français sur le territoire national et les éventuelles aides accessibles par les Français établis hors de France.

Ce questionnaire a été diffusé grâce aux élus consulaires, aux associations, à des particuliers qui l'ont diffusé par email et sur les réseaux sociaux. À ce jour, nous avons reçu 270 réponses, ce qui est assez conséquent, bien qu'il n'y ait pas eu d'envoi à la LEC mondiale.

Suite à ce questionnaire, nous avons traité toutes les propositions issues des réponses et à la fin, nous en avons tiré 14 propositions phares que nous vous présenterons à la fin de cette présentation.

Le premier volet de ce questionnaire consistait à questionner la préparation du départ.

- Avez-vous eu accès à des informations pour préparer votre expatriation ? On voit quand même une majorité de « non » (tout est détaillé dans le rapport) ;
- Quelles informations vous ont été utiles ? Vous voyez sur la diapositive que les informations qui seraient utiles sont les informations liées aux aides financières, aux structures d'accueil, à la scolarisation, au système de santé, au partage d'expérience et aux professionnels de santé sur place ;
- D'autres questions ont été posées : quelles personnes, quels organismes ou sites vous ont renseigné ? Si vous avez été envoyé à l'étranger par une entreprise, quels sont les moyens mis en place par celle-ci pour faciliter votre expatriation avec une personne en situation de handicap ?

Cette première partie met en lumière la première difficulté qui est liée à l'accès à l'information, sa rareté et sa complexité d'accès. Depuis la France et puis dans la majorité des pays de résidence dont sont issus les témoins de ce questionnaire. Tous les témoins soulignent leur besoin en informations, tels que les changements dans les droits et aides qui peuvent être perçus ou non depuis l'étranger ; les aides du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; les administrations référentes ; les structures d'accueil sur place et les différents systèmes de santé ou de scolarisation qui existent dans le pays d'accueil ; les systèmes d'assurance et d'allocation sur place, ainsi que la connaissance des réseaux de professionnels de santé francophones.

La deuxième partie de ce questionnaire portait sur le suivi possible dans le pays de résidence.

Première question : avez-vous accès à des aides financières ? Vous voyez sur la diapositive qu'il y a un certain nombre de personnes qui ne reçoivent aucune aide, environ 40 %. Les aides du MAE ne concernent que 11 % des personnes qui ont répondu.

Quels suivis ou prises en charge sont possibles dans votre pays de résidence ? Quelles sont les aides financières accessibles dans votre pays d'accueil ? Nous avons aussi fait un petit zoom sur les aides proposées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Tout est dans le rapport, je ne détaille pas ici.

On remarque que dans ces réponses, beaucoup de personnes n'ont pas accès à une aide financière, bien que la majorité déclare avoir besoin d'une aide pour faire face aux coûts qui sont engendrés par le suivi médical des personnes en situation de handicap.

Le volet suivant portait sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les questions que nous avons posées sont : dans quel système éducatif votre enfant est-il scolarisé ? Vous voyez sur la diapositive qu'environ un peu plus de 50 % sont scolarisés dans le système des établissements AEFE. Une autre partie importante est scolarisée dans le système local, le reste vous pouvez voir. Quels types d'accompagnements ont-ils été mis en place ? C'était la question à laquelle les gens ont répondu. Les familles scolarisant leurs enfants dans le système AEFE ont mis en avant les progrès qui ont été faits dans l'accompagnement, dans la formation. Mais, tous soulignent une grande variabilité du suivi, de l'accompagnement, selon les lycées, les équipes et leur niveau de formation. Dans certains pays, on a remarqué au cours de l'enquête que l'accueil, le suivi et l'accompagnement sont bien plus faciles que dans d'autres. Le cas de Singapour, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, dans certains cas des États-Unis, ont été mis en avant dans cette enquête. Donc, pour compléter votre information et l'information des lecteurs du rapport, nous avons détaillé les informations sur l'inclusion scolaire dans les établissements du réseau, sur les aides à la scolarité pour le financement des accompagnants (anciens AVS) et un petit zoom sur les volontaires du service civique à l'AFE, qui peuvent donc être employés dans le cadre de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Le volet suivant concernait le retour en France. Quelles démarches avez-vous entreprises par rapport à la personne en situation de handicap pour votre retour en France ? Les démarches et les prises de contact ont-elles été simples ? Vous voyez sur la diapositive qu'une grande majorité ne trouve pas les démarches simples. Quelques témoignages sur les démarches liées au retour en France. Dans cette étude, dans le rapport détaillé, vous trouverez des témoignages de personnes qui ont expliqué pourquoi les démarches étaient compliquées. C'est très détaillé et c'est assez explicite. Les témoignages pointent la complexité à distance, sans adresse en France, liées à la reconnaissance des documents provenant d'autres pays, quand le handicap a été reconnu ou détecté à l'étranger. La difficulté de remonter la totalité des dossiers une fois qu'on a perdu son numéro d'identifiant, la longueur de traitement des dossiers, la difficulté d'entrer en contact avec les interlocuteurs, etc. Les témoins ont listé toute une série de propositions. C'est très riche d'enseignement. Dans cette étude, nous les avons reclassés. Je n'en fais pas le détail ici, mais elles sont vraiment très détaillées. Nous avons aussi mis en avant quelques initiatives françaises à l'étranger. Il y a des associations de parents qui se sont constituées, notamment dans le cadre du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, en Espagne ALEDAS, à Shanghai DYS-EXPAT et à Francfort DYS à Francfort.

Je laisse la parole à Guy pour sa deuxième partie et à la suite, nous vous présenterons les 14 propositions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Guy SAVERY, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président.

Suite à cette intervention de notre amie Anne, la seconde partie est faite pour faire un comparatif entre la situation des personnes handicapées en France et à l'étranger. Il y a vingt pages exactement sur cette comparaison. Je pense qu'il serait un peu fastidieux d'en parler aujourd'hui. Ce rapport est entre vos mains. Vous pourrez le voir de façon beaucoup plus libre pour pouvoir vous apercevoir de ces fameuses disparités.

Comme elle, je voudrais quand même vous dire que ce comparatif a été fait pour savoir en effet quelle différence il y avait entre ces mesures qui ont été prises, avec d'autant plus d'acuité que lors des travaux de la commission qui s'était particulièrement intéressée à ce sujet dès la session de septembre 2004, puis en 2005, nous avons déjà constaté qu'à la lecture de la nouvelle loi du 11 février 2005, tout fait référence aux personnes handicapées françaises et étrangères vivant en France et que rien ne concernait les Français de l'étranger. Aussi, c'est dans cet esprit que la commission des affaires sociales de l'AFE a décidé de proposer à nouveau aux instances de l'État, après approbation par l'ensemble des membres de l'AFE, cette étude sur ce thème, dans le but de mieux sensibiliser le gouvernement et le parlement sur ces disparités.

Ensuite, comme point important – je ne vais en citer que quelques-uns – déjà, une première anomalie, je vous dis, cela se passe sur vingt pages, c'est qu'il faudrait peut-être aligner le taux d'incapacité appliqué aux adultes handicapés vivant à l'étranger avec ceux appliqués en France. Ce sera l'objet d'une proposition. En effet, comment se fait-il que les adultes handicapés à l'étranger ne puissent pas bénéficier, si le taux d'incapacité est entre 50 et 79 %, d'un droit à l'étranger ?

Il y a également un certain nombre d'aides qui ne sont pas attribuées, même pas du tout, et on le comprend : aides au logement, aides animalières, aides techniques, toutes ces aides qui font défaut aux Français de l'étranger s'ajoutent aux disparités que nous avons constatées lors de notre étude.

Il serait souhaitable que nos compatriotes handicapés puissent être considérés comme des citoyens à part entière. Nous rappelons que l'article 12 de la loi s'intitule : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Je pense que l'on pourrait passer à la lecture des 14 propositions.

Madame Anne BOULO

1. Un espace Internet dédié au handicap et à la mobilité internationale sur le site diplomatie.gouv.fr. Le service communication a déjà pris contact avec nous pour enrichir les informations.

2. Une attache administrative à vie ou un numéro de référence à vie dans les différentes administrations, qui simplifie les démarches de retour en France, qui permettra un maintien des droits au dossier.

3. Dématérialisation des démarches administratives, telles que les dossiers de demande de reconnaissance du handicap et des certificats de vie, et en particulier pour les retraités en situation de handicap.

4. Mettre en œuvre une harmonisation européenne des barèmes et des aides destinées aux personnes en situation de handicap.

5. Assurer la continuité des droits pour les personnes en situation de handicap.

6. Supprimer les demandes de renouvellement de reconnaissance du handicap pour les personnes atteintes d'un handicap égal ou supérieur à 80 % et mettre en place une visite médicale annuelle par un médecin français ou agréé par l'ambassade.

7. Développer les accords bilatéraux de reconnaissance des diplômes des spécialistes francophones (orthophonistes, kinésithérapeutes, psychologues ...) et permettre dans certains pays l'obtention de visas pour les spécialistes français.

8. Encourager et soutenir le développement de la visioconsultation et de la télémédecine.

9. Permettre la déductibilité des charges liées au suivi de la personne diagnostiquée et reconnue handicapée en matière de fiscalité.

10. Obtenir un meilleur remboursement des frais liés aux consultations d'orthophonistes et de psychologues par la CFE.

11. Assurer une meilleure formation des équipes éducatives dans leur ensemble sur la reconnaissance, l'accompagnement des familles et la prise en charge des handicaps et des troubles de l'apprentissage.

12. Donner l'accès aux bourses AESEH de l'AEFE aux familles non boursières de revenus moyens dans certaines conditions.

13. Aligner les taux d'incapacité appliqués aux adultes handicapés vivant à l'étranger avec ceux appliqués en France.

14. Que le gouvernement poursuive son action en faveur des Français handicapés de l'étranger en apportant des réformes au plan législatif.

Tout est détaillé dans notre rapport, qui vous a été envoyé. Guy et moi vous remercions pour votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci,

Bravo pour ce rapport et vraiment admiratif sur le nombre de retours que vous avez reçus. Si nous avions toujours autant de retours quand nous faisons des consultations, je pense que les problèmes dont nous parlons, de communication entre nous-mêmes, les conseillers consulaires et nos concitoyens seraient bien moindres.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Juste un mot pour dire qu'on ne va pas s'arrêter à une restitution aujourd'hui, un matin de mars. Cela a été présenté à la chef de Cabinet de la ministre CLUZEL, qui était présente la dernière fois. On va travailler avec elle pour que leur réforme puisse prendre en compte toutes les spécificités des Français de l'étranger ou des Français établis hors de France.

Nous allons maintenant parler du sujet de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre. Là, je vais demander à Laurent RIGAUD et à Prédibane SIVA d'être extrêmement brefs, puisque c'est un projet qui nous tient à cœur, qui verra sa conclusion en octobre, à la 29^e session.

Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Nous avons rencontré Michèle MALIVEL, notre collègue conseillère à l'AFE et le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE, Président de la Fédération des anciens combattants, qui sont les représentants de la mission du Centenaire sur la commémoration de la fin de la Grande Guerre durant la 29^e session de l'AFE.

Lors de son intervention, Michèle MALIVEL a détaillé le programme de ce projet de mémoire qui aura lieu durant la 29^e session de l'AFE en octobre 2018.

Une association a été créée sous le nom de « Comité de mémoire des Français de l'étranger » pour préparer et financer cet évènement. Les membres fondateurs sont Michèle MALIVEL, Jacques MARIE et Predibane SIVA.

Une exposition sur la Grande Guerre qui a été présentée dans les écoles mauriciennes sera en exposition dans les locaux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères lors de la session. Deux élèves et un professeur d'une école de l'Ile Maurice seront présents lors de cette exposition qui contiendra dix grands tableaux.

Le comité a fait un travail de recherche dans les archives de l'armée française, « du Commonwealth Grave Authority » pour préparer cette exposition et le DVD souvenir qui sera édité pour l'occasion. Le travail de fond a été intense pour obtenir les autorisations diverses, le droit à l'image, les droits musicaux, etc. Plusieurs conseils consulaires ont aussi fait du travail localement dans leur pays, notamment Danièle KEMP pour l'Australie.

Une cérémonie officielle aura lieu le 11 octobre 2018 à l'Arc de Triomphe avec les élus de l'AFE, les parlementaires, les ambassadeurs des pays alliés et les représentants des associations d'anciens combattants. Lors de cette cérémonie, cinq gerbes représentant les cinq continents seront déposées au pied de la tombe du Soldat inconnu avant le ravivage de la flamme. La Garde républicaine sera présente.

Le coût de cette opération devrait se situer autour de 16 000 euros. Un budget a été préparé par l'équipe de Michèle MALIVEL et devrait être principalement financé par l'association, les dons et des mécènes. Madame MALIVEL demande à tous les conseillers AFE de participer et de partager les informations liées à ce projet. Elle fera parvenir à la commission le détail des coûts pour la recherche de partenaires potentiels et la participation de l'AFE.

Madame MALIVEL a terminé son intervention par la présentation d'une vidéo d'enfants de nationalités différentes, qui ont interprété en chanson une lettre d'une épouse à son mari sur le front. Elle a rappelé que cet évènement était une opportunité de rappeler la solidarité fantastique qui s'est créée il y a 100 ans entre soldats français d'ailleurs, français de métropole et étrangers de nombreux pays qui sont morts pour que nous soyons ici et libres aujourd'hui.

Nous avons préparé une résolution.

La séance se poursuit sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de prise de parole, elle invite le Rapporteur à présenter sa résolution.

Résolution n° SOC/R.3/18.03

Monsieur Laurent RIGAUD donne lecture de la résolution n° SOC/R.3/18.03 relative à une demande de subvention à l'AFE, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Merci.

Sur cette résolution j'aimerais qu'il soit précisé à qui est faite la demande. Vous venez de dire qu'elle était faite à l'AFE. Si c'est une subvention demandée à un autre organisme, cela me semble très bien. Si c'est une subvention qui est demandée à l'AFE, je ne vois pas nous, comme AFE, adopter à l'unanimité à l'AFE.

Monsieur Laurent RIGAUD

Mettons DFAE.

Madame la Présidente

Simplement demande de subvention sur le budget de l'AFE.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Colette LE BARON.

Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Juste un petit point de détail : le budget 2017 est dépensé, il est fini. C'est donc le reliquat en perspective 2018. Je ne mettrais pas le chiffre, parce que c'est difficile de mettre le chiffre d'un reliquat qui pour l'instant, n'est qu'en perspective, en devenir. Sur le reliquat du budget 2018 de l'AFE, on demande la subvention. Le chiffre est quand même très aléatoire. D'accord ? Merci.

Monsieur Laurent RIGAUD

Il y avait eu une rectification, mais qui n'a pas été prise en compte dans la correction.

Madame Pascale SEUX

C'est plus une question d'organisation de l'Assemblée, mais est-ce qu'on va, nous, adopter à l'unanimité ou pas, une résolution pour nous demander à nous-mêmes quelque chose. C'est quand même un peu étrange.

Madame la Présidente

Ce n'est pas nous qui gérons le budget de l'AFE. Nous avons simplement la capacité de faire des remarques dessus, mais ce n'est pas nous qui le gérons.

Monsieur Laurent RIGAUD

On fera la correction.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

C'est une question qui mérite d'être clarifiée. Je pense que dans la conception que j'ai cru comprendre des dépenses publiques, l'ordonnateur des dépenses devrait plutôt être le Président de l'AFE et les services ne sont que des comptables sur cette affaire. Donc, c'est nous qui devons prendre des décisions, dans la limite de l'enveloppe disponible. D'ailleurs, le mot « reliquat » ne convient pas, on est en début d'exercice. C'est le « disponible » pour l'exercice.

Monsieur Laurent RIGAUD

Cela va être corrigé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

J'ai un petit souci avec le premier considérant. Cette résolution est importante. Elle est même un vœu fort de notre Assemblée, de marquer un signal de commémoration et on semble lier le fait qu'il y aurait un reliquat qui nous permettrait de faire cette action. Alors que l'objectif, c'est quand même de dire, même s'il n'y avait pas ce budget, il faudrait le faire quand même. Cela me gêne vraiment que l'on puisse dire, comme il y a un reliquat, on va le faire, alors que notre souhait, c'est vraiment de le faire. Donc, il ne faudrait même pas mentionner le fait qu'il y a un reliquat.

Monsieur Laurent RIGAUD

Je peux intervenir. On vient juste de dire que cela a été enlevé. Malheureusement, ce n'est pas la bonne correction. On ne fait pas cet événement parce qu'il y a un reliquat. On en parle depuis très longtemps. On a simplement eu une présentation du budget et donc, on a pris aussi ceci en considération. Mais, on parle d'un budget 2018, maintenant, c'est bien compris.

Madame Colette LE BARON

On pourrait peut-être remplacer le mot « reliquat » par le « disponible »,

Sur le budget 2018 disponible.

Monsieur Laurent RIGAUD

Très bien.

Madame la Présidente

Est-ce que vous pouvez relire le considérant, pour qu'on puisse passer au vote, s'il vous plaît.

Monsieur Laurent RIGAUD

Le premier, on va donc l'annuler.

On va mettre comme phrase...

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Prédibane SIVA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Je vais juste ajouter, je suis d'accord avec Monsieur CHATEAU-DUCOS et je vais juste ajouter deux choses, c'est que c'est un travail minutieux et c'est l'AFE qui est présentée pour la première fois. C'est l'AFE qui va faire cette grandiose mémoire des anciens morts pour la France. C'est quand même extraordinaire, l'idée de Michèle. Je sais que depuis des mois, elle bataille pour avoir de l'argent et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons remarqué qu'il y avait un reliquat de disponible. Tout cela a été dit. Je ne rajoute pas, mais il a raison, c'est l'AFE qui est mise en avant pour faire cette mémoire.

Madame Colette LE BARON

On vient d'en discuter ensemble. Il faut enlever la première phrase en considérant et dire, en demande :

Qu'une subvention de 16 000 euros soit accordée à cette opération de mémoire de l'AFE sur le budget disponible 2018.

Madame la Présidente

Vous pouvez relire la phrase s'il vous plaît ?

Monsieur Laurent RIGAUD

Demande, alors,

L'Assemblée des Français de l'étranger, considérant que cette commémoration est organisée par les membres de l'AFE en souvenir des Français de l'étranger et des étrangers ayant participé à la Grande Guerre, demande qu'une subvention de 16 000 euros soit accordée à cette opération de mémoire de l'AFE sur le budget disponible 2018.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour vous dire que dans le texte, tout à l'heure, je n'ai pas réagi tout de suite, mais je dois vous le dire. On dit textuellement :

La solidarité fantastique s'est créée il y a cent ans.

C'est totalement inexact. La solidarité fantastique s'est créée dans les années 13, 14 et a commencé en 14 avec des millions de morts. Ce n'est pas il y a cent ans, c'est déjà il y a 105 ans. Donc, dire que cela s'est créé simplement le 11 novembre 1918, c'est une erreur absolue.

Madame la Présidente

Votre remarque sera au verbatim, mais on ne peut pas changer un exposé des motifs.

Merci.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SOC/R.3/18.03 relative à une demande de subvention à l'AFE. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Juste deux points. Le premier, c'est que je voudrais saluer la présence de Monsieur Jacques MARIE, qui est là derrière nous, notre ancien camarade de l'AFE. Je vous remercie de votre implication avec Michèle MALIVEL et je salue la présence d'anciens combattants de l'étranger aussi, qui nous rendent visite aujourd'hui. Merci, messieurs de Pondichéry, pour votre présence.

(Applaudissements).

Enfin, vous signaler que vous avez aperçu depuis ces dernières 24 heures, deux motions. Les motions ne sont pas discutées, elles sont simplement affichées. S'il n'y a pas de réaction, elles sont adoptées automatiquement. C'est sur l'Algérie, sur la numérisation des registres nécrologiques et les versements réguliers.

Madame la Présidente

Donc, vous avez vu effectivement les deux motions. On n'a pas reçu de notification, d'avis contre, d'avis pour. Les deux motions sont adoptées.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons maintenant effectuer une autre synthèse. Et on laissera à Madame KEMP quelques minutes à la fin pour nous dire quelque chose sur la commémoration.

Juste, je vous en prie, si Madame la vice-Présidente le veut bien, Madame KEMP voudrait dire quelques mots.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Danièle KEMP, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Premièrement, bonjour à tous.

Nous sommes dans une année de commémoration. L'Australie a payé un très lourd tribut. C'était des engagés volontaires, comme un très grand nombre des pays du Commonwealth. Ils l'ont payé très cher, surtout avec les premières offensives.

Nous allons célébrer, effectivement, je travaille avec Michèle et avec un très grand et beau comité à Melbourne. Nous allons commémorer naturellement le courage de ces gens. Nous allons commémorer aussi une génération qui a disparu et dans un pays qui commençait et qui avait besoin de ses hommes et de ses femmes. Pendant toute cette année, il va y avoir des commémorations. J'ai une toute petite affiche maintenant, mais qui va devenir une énorme affiche, qui sera prêtée, donnée, exposée, ici et dans différents endroits à Paris, Merci l'Australie. Cette affiche est particulièrement importante, parce que qu'est-ce que cela représente ? Cela représente un soldat qui porte d'autres soldats. Là, on le voit portant un soldat, mais il a fait cela de façon très régulière, après chaque bataille. Les blessés étaient ensuite transportés par lui sur ses épaules, derrière les lignes où ils étaient plus ou moins en sécurité. Finalement, il y a un mot australien qui s'appelle « cob », cela veut dire « mate », cela veut dire « copain », etc. Les soldats qui agonisaient sur le terrain l'avaient appelé « cob », parce que c'était véritablement l'ambulancier humain qui leur permettait de survivre.

Cette affiche sera là. Elle est toute petite, je la laisserai au bureau, mais il y en aura une très belle. Elle est présentée par Atout-France qui l'a créée et qui nous donne les droits pour toute l'année.

Naturellement, il y aura un nombre d'événements. Cette cantate de la paix, qui est dédiée à Sir John MONASH. Ce sera juste quelques mots sur Sir John MONASH : il était juif, il était ingénieur et c'était un réserviste. C'est quelqu'un qui a naturellement mobilisé ses soldats, qui les a préparés et qui avait une façon de s'adresser aux politiques comme aux hauts-gradés. Il disait : « *I prefer to step on the feet of a general rather than lose a soldier* », donc « je préfère marcher sur les pieds d'un général, plutôt que de perdre un soldat ». C'était assez rare à cette époque, parce que les pertes étaient énormes. Sir John MONASH a fait une carrière naturellement dans l'armée. Il est revenu ensuite à la vie civile et il est célébré par cette Cantate de la paix qui est créée par Docteur David KRAM, de l'Opéra du Victoria et il y aura des représentations à Amiens, entre les deux orchestres, et à Melbourne.

Donc, simplement toute l'année dévouée à la France et à cette amitié franco-australienne. C'est quelque chose qui est très émouvant. Il y aura des films. Il y aura des expositions et nous allons faire en sorte que l'ambassade d'Australie, ici à Paris, fasse elle aussi le travail que nous faisons, nous, derrière, en Australie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Madame KEMP.

Monsieur Marc VILLARD reprend la présidence et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons auditionné le Sénateur Jean-Yves LECONTE, représentant des Français établis hors de France, le Président de la CFE et notre excellent confrère et collègue Alain-Pierre MIGNON et le Directeur de la CFE.

Le Sénateur LECONTE a évoqué les raisons qui ont conduit à cette proposition de projet de loi. Il en a fait l'historique et la difficile mécanique parlementaire sur laquelle je ne vais pas revenir. La CFE a 40 ans. Elle est cadrée par des dispositions qui sont maintenant anciennes et il n'a échappé à personne que les changements intervenus dans la situation des Français de l'étranger, l'évolution des conditions d'expatriation, certaines situations complexes qui n'étaient pas prises en compte

auparavant et enfin, l'obligation de conformité à la législation européenne, qui est la non-discrimination entre les citoyens. Tout cela a fait que le nouveau conseil d'administration et la direction de la Caisse des Français de l'étranger ont voulu faire évoluer le cadre juridique de la caisse, afin d'adapter son fonctionnement à notre époque et de lui permettre d'assurer au mieux sa mission auprès des Français de l'étranger.

Déjà, un premier rapport avait été fait à la demande de Madame Marisol TOURAINE en 2014, concernant la gouvernance et le fonctionnement de la Caisse. Il n'avait pas eu de suite. À la suite de l'installation du nouveau conseil d'administration de la CFE et d'un corps unanime entre tous les sénateurs représentant les Français de l'étranger, une première tentative avortée avait été faite pour modifier la loi. Instruits par cet échec et grâce à une mobilisation totale de l'ensemble de nos sénateurs, toutes tendances politiques confondues, évidemment par la CFE et son conseil d'administration, un créneau a pu être dégagé par un groupe parlementaire du Sénat, le parti Socialiste, sauf erreur de ma part, qui a proposé une PPL, laquelle a pu être, avec quelques corrections, mais mineures, votée sans modifications à l'unanimité et dans les temps impartis, ce qui semble être une chose assez inhabituelle.

Le gouvernement, qui a donné son accord sur le contenu, après l'adoption du Sénat, a transmis le texte à l'Assemblée nationale. Il pourrait être mis à l'ordre du jour en juin 2018. Si celui-ci est voté dans les mêmes termes, on peut espérer une application par la CFE fin 2018 de la réforme globale des cotisations.

Nous avons reçu par ailleurs Madame GENETET, qui est députée de la 11^e circonscription. Nous lui avons parlé. Elle semble parfaitement au courant de ce texte et nous a donné son appui pour qu'il soit adapté dans les mêmes termes. On verra si cela sera possible ou pas.

Que nous apportent ces changements de la législation ? Il y aura une disparition des cotisations en fonction des statuts et des catégories de ressources, qui va être remplacée par une cotisation en fonction de l'âge et de la composition de la famille. On en avait parlé la dernière fois, vous êtes déjà parfaitement au courant.

Il y aura la disparition de la rétroactivité. Il y aura une possibilité pour la CFE d'adapter les modalités de prise en charge des soins. Enfin, on va être en conformité avec le droit européen et tout citoyen de l'Espace économique européen pourra dorénavant devenir client de la CFE.

Deux modifications n'ont pu être intégrées : celle de l'adhésion à la CFE des volontaires internationaux, les VIE et les VIA ; la possibilité d'adhérer à l'Assurance volontaire vieillesse, en considérant les périodes d'adhésion de la CFE en maladie pour répondre à l'exigence de cinq ans d'adhésion à un régime français d'assurance maladie.

La prochaine réforme des retraites donnera l'opportunité de faire évoluer la réglementation sur ce point. Nous avons interpellé la députée de la onzième circonscription, qui ne semblait pas être au courant, donc elle a été sensibilisée sur ce sujet.

Nous avons ensuite reçu le Président Alain-Pierre MIGNON et le Directeur Monsieur Laurent GALLET, qui ont souligné à leur tour le consensus parfait qui a présidé à l'élaboration de ce projet de loi. Le but affiché de la CFE est bien entendu de mieux servir les Français de l'étranger, avec une CFE plus agressive d'un point de vue commercial. La solidarité restera néanmoins au cœur du dispositif, mais celle-ci se fera désormais par classe d'âge. Il n'y aura toujours pas d'exclusion d'adhésion pour raison médicale, comme le font les autres assurances. La catégorie aidée sera conservée et attribuée, selon les mêmes critères, par les conseils consulaires. Le dispositif permettra d'attribuer une décote aux cotisations en fonction de l'ancienneté de l'adhésion.

Divers points ont également été abordés : vous savez que la CFE a contracté des conventions directes avec les établissements hospitaliers et cela implique une gestion administrative extrêmement lourde. Tout ceci va disparaître, car des partenariats sont noués avec des opérateurs importants comme Inter-mutuelle assistance et Henner et des expérimentations sont en cours et même développées en Asie du Sud-est et en Afrique.

La CFE, chose importante, a étudié également la possibilité d'un remboursement à 100 % en front office avec une ou des mutuelles transparentes pour le client. Cela veut dire que le client va s'adresser à la CFE, ne s'intéressera pas de savoir quelle sera la mutuelle. On lui proposera un paquet et ce sera parfaitement transparent. L'intérêt pour le client est la simplicité et l'intérêt pour la CFE, c'est que cela lui donnera un peu de poids vis-à-vis des mutuelles.

Concernant la carte Vitale, on vous en parle régulièrement, le processus est extrêmement complexe, en interne, tout comme pour les partenaires et on espère tous une première distribution des cartes en 2019.

Enfin, on a interrogé le Président et le Directeur sur l'offre spécifique FrancExpat, cela ne date que d'un mois et demi, on ne peut pas tirer pour l'instant de chiffres et de conclusions de cette nouvelle offre.

Juste une petite chose, le Sénateur LECONTE nous a spécifié que, donc, l'AFE est une Assemblée consultative, mais par le biais de la CFE, nous avons vraiment une fonction effective. Le Président de la CFE est issu de nos rangs, le conseil d'administration est nommé par l'AFE, donc je pense que c'est quelque chose de très important à se remettre en mémoire.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je vous ai dit au début de notre présentation qu'on avait des grands chantiers comme le handicap, la circulation des personnes séropositives. Les deux prochains rapports sont en fait des points d'information, donc je vous invite à lire ces points d'information sur la retraite. Nous avons reçu Monsieur IZARD, qui est le commissaire général pour l'Office des retraites. Ce qui est important de savoir, c'est que la retraite par points existe déjà, mais que dans le nouveau système, maintenant, le salarié pourra acquérir des points qui seront transformés en rente au moment du départ. Pour les Français de l'étranger, cela veut dire que nous allons essayer d'être dans le processus dès le début, afin de pouvoir mettre en perspectives les particularités des Français de l'étranger, c'est-à-dire renforcer les services d'information, d'affiliation et de digitalisation.

Ensuite, nous avons reçu des personnes de la CNAV et de la direction de la Sécurité sociale. On a beaucoup parlé de fraude, de la lutte contre la fraude, mais surtout de simplification. Les bonnes nouvelles, c'est que le dossier sur les décès, échanges de données de décès avec les pays européens marchent très bien. On a l'Espagne, la Pologne, on va voir bien sûr très rapidement le Portugal en 2018. Cela permet déjà de réaliser des économies au niveau de 300 000 euros. C'est quelque chose qui va simplifier la vie, parce que les certificats existants deviennent vraiment un casse-tête pour tous nos pensionnés.

Je remercie Martine et Danièle qui ont fait un énorme travail pour ces deux points d'information que nous allons survoler aujourd'hui, mais je vous invite donc à lire ces rapports et les documents PowerPoint qui seront attachés à ces deux présentations. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question sur la CFE, en ce qui concerne l'assurance pour les personnes qui sont obligées de cotiser dans leur pays de résidence et qui voudraient une couverture sociale en France. Est-ce qu'elle peut être combinée à une mutuelle ou pas ? C'est ma première question. La deuxième, il est bien regrettable que les VIE ne puissent pas être pris en charge par la CFE, parce que c'est une population qui n'est pas malade en général, c'est donc tout bénéfice pour la CFE.

Dans le résumé, on note :

Deux modifications n'ont plus être intégrées : l'adhésion à la CFE des volontaires internationaux pour la risque maladie.

C'est regrettable. Je voulais savoir pourquoi.

Monsieur le Président

Ils ont une protection sociale.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Nous sommes bien d'accord, c'est tout à fait regrettable. On s'en est occupés et on l'avait mis dans notre réforme. On nous a demandé de le supprimer, parce qu'on ne pouvait pas tout faire passer à la fois. Mais, on reviendra sur le sujet dès que la PPL sera acceptée par l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Et ma deuxième question : l'offre de cotiser à une assurance santé en France uniquement pour ceux qui sont obligés de cotiser à une autre assurance dans leur pays de résidence. Est-ce qu'il y a une combinaison possible avec une mutuelle ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Complètement. D'abord, je rappelle très rapidement que nous avons créé un produit spécial pour ces cas très spécifiques, c'est-à-dire que pour éviter d'avoir la double peine, c'est-à-dire de payer une partie de la cotisation CFE, alors qu'on a soit une obligation de s'assurer localement – c'est le cas par exemple des Émirats – ou bien simplement parce qu'il y a une très bonne couverture moins chère ou si, pour quelque raison que ce soit, on n'a pas envie. Nous avons donc supprimé la partie locale pour nous et nous avons gardé et nous faisons la promotion depuis un mois et demi d'un nouveau produit qui s'appelle le produit FrancExpat. Nous sommes allés faire la promotion dans les Émirats, à Abu Dhabi, à Dubaï, à Bahreïn, etc. Cela correspond. C'est un produit qu'on a adapté et qui correspond tout à fait à cette problématique. Il y a donc un package comme tu l'appelles, mais c'est un produit spécial pour répondre à cette problématique.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président, vous avez terminé ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Voilà, avec la dernière présentation d'Aurélié FONDECAGE, qui va nous parler de l'entretien avec la députée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélié FONDECAGE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Aurélié FONDECAGE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Chers collègues, bonjour.

La commission des affaires sociales et des anciens combattants a reçu Madame Anne GENETET, Députée de la 11^e circonscription des Français établis hors de France. Nous l'avons reçue dans le cadre du mandat que lui a confié le Premier ministre, pour conduire une mission parlementaire sur la situation des Français établis hors de France.

C'est une mission dont les conclusions devront être remises au plus tard le 1^{er} juin 2018, qui a pour objet d'évaluer et de faire des recommandations sur quatre thématiques centrales :

1. La fiscalité,
2. L'accès à la protection sociale,
3. L'accès aux services publics et administratifs,
4. Le retour en France pour les Français non résidents.

L'état d'esprit de cette mission est d'interroger les dispositifs existants et de voir si le système en place est toujours pertinent. La mission mettra également en exergue le cas des jeunes entre 25 et 35 ans, qui est particulièrement préoccupant, car ils rentrent rarement dans le système de protection sociale français, de même qu'ils mettent rarement en place des solutions alternatives.

Une stratégie de lobbying en amont a été mise en place auprès des ministères concernés pour obtenir des engagements clairs et un plan d'actions sur lesdites recommandations, lorsque celles-ci auront été formulées.

Un questionnaire citoyen sur les quatre champs sera adressé par le ministère à tous les Français du registre des Français de l'étranger. Je vous encourage à encourager nos compatriotes à y participer, d'autant plus que celui-ci sera anonyme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je voudrais vous remercier pour votre attention. Je sais que c'est parfois très long, parce qu'on a des auditions qui sont très détaillées, très fournies. Monique DEJEANS nous fera une étude au mois d'octobre et on y réservera le temps, puisqu'on aura le résultat des européennes. Je la remercie, parce qu'elle fait un travail formidable qui a été vraiment réduit en quelques minutes. En tout cas, je remercie l'ensemble des membres de la commission. N'hésitez pas à revenir vers nous pour ces chantiers et ces points parfois un peu compliqués. Dans la mesure du possible, nous essayons de produire dans le rapport qui

sera mis en ligne dans quelques jours, les exposés, les PowerPoint et les documents qui ont été distribués, pour votre information et surtout celle des conseillers consulaires et des résidents de vos circonscriptions.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Nous poursuivons avec la présentation de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur le Président

Chers collègues,

Nous allons continuer. Bien que je pense que nous ayons vu l'essentiel ou le plus important du travail réalisé par la commission des lois hier sur le projet de réforme de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, il reste quelques points traités par cette commission qui vont nous être présentés maintenant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

La commission des lois, vous l'avez vu hier, s'est largement penchée sur la représentation non parlementaire des Français de l'étranger en formulant un certain nombre de pistes et de réflexions. Je ne vais évidemment pas revenir dessus, on y a passé suffisamment de temps hier. Mais, la commission ne s'est pas limitée à ce travail-là, elle a également voulu nouer des liens les plus forts possible avec les députés et les sénateurs, et pas seulement des Français de l'étranger. C'est la raison pour laquelle, la commission a eu la grande fierté d'accueillir Madame Yaël BRAUN-PIVET, qui est la présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale, afin de pouvoir nouer des contacts, démontrer à la présidente la qualité des travaux réalisés par une commission, en l'occurrence la commission équivalente, si vous voulez. Nous avons eu un débat particulièrement intéressant, parce qu'elle fut à la fois mal impressionnée par la faiblesse des moyens que nous avons à notre disposition pour pouvoir travailler et très impressionnée par la qualité des travaux, en tout cas certains des travaux que la commission des lois a pu effectuer au cours de ces trois années et que nous lui avons transmis.

Nous poursuivrons notre main tendue dans le but de pouvoir permettre à davantage d'interlocuteurs prestigieux, et en particulier évidemment des parlementaires, de mieux appréhender et de mieux connaître le travail de l'AFE via les commissions et là, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne évidemment, la commission des lois. C'était le premier point.

Le deuxième point que je souhaitais aborder, pour vous donner une idée des travaux que nous avons réalisés, c'est que nous avons auditionné un certain nombre d'acteurs de la cybersécurité, d'ailleurs souvent en coopération avec nos collègues de la commission sécurité, justement pour pouvoir nous faire une meilleure idée des derniers rebondissements concernant le vote électronique ou le vote par Internet et un groupe de travail s'est formé, qui proposera ses pistes au mois d'octobre prochain. Nous avons en particulier eu la grande chance d'avoir un acteur privé qui s'appelle Monsieur Pierre POLETTE, qui est un spécialiste de la cybercriminalité, ce qui nous a permis d'avoir l'œil de l'autre côté du miroir, si je puis dire, de ce qui se passe et de ce que sont les enjeux de cette nouvelle menace qui, comme vous le savez, depuis mars 2017, nous empêche de pouvoir voter, en tout cas d'avoir la possibilité, sans doute, de voter aux prochaines élections. Nous le verrons dans les mois qui viennent.

Et puis dernier point, là de manière un petit peu plus formelle et je vais laisser la parole à ma collègue Martine, la commission des lois a été sollicitée, a été saisie par le bureau exécutif, en vue de donner son avis sur deux projets de décret. Nous l'avons fait en intersession et je donne la parole à Martine, Monsieur le Président, avec votre autorisation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci.

Je ne pensais pas qu'on reviendrait là-dessus. Effectivement, vous vous souvenez qu'en 2016, on avait déjà discuté là-dessus, quand ces lois étaient en préparation. J'avais été auditionnée par l'Assemblée nationale sur ce projet. Les trois lois ont été votées au printemps 2016, dont une qui nous intéresse tout particulièrement, puisqu'elle modifie la loi organique 7697, c'est-à-dire toutes les modalités d'inscription et d'élection. Théoriquement, le titre, c'est « À l'élection du Président de la République », mais les listes électorales concernent bien entendu toutes les autres élections. Toute loi doit avoir un décret d'application et donc, cette fois-ci les projets de décrets d'application qui ont été soumis en décembre au bureau. On avait très peu de temps pour répondre. J'ai fait ces deux avis et Daphna Poznanski a eu la gentillesse de tout relire avant qu'on passe cela à la commission. Ce que vous avez, qui est d'ailleurs sur le site, est l'avis qui est affiché. Il y a deux avis. Il y a un décret qui reprend les mesures transitoires, c'est-à-dire qu'il va falloir passer des commissions administratives actuellement en fonction aux fameuses commissions de contrôle, dont vous avez sans doute entendu parler. Là, il faut mettre des dates au point, etc., arrêter la date d'exercice de ces commissions. C'est ce premier décret, il n'y a aucun problème sur ce décret-là. Le second, par contre, on a repris tous les articles et il y a vraiment beaucoup de choses qui ne vont pas. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas interférer, puisque la loi est votée, donc que cela nous plaise ou non, c'est la loi qui s'applique. Par contre, le décret d'application peut modérer ou compléter certaines choses. C'est ce que nous avons demandé dans ce travail. C'est la raison pour laquelle l'avis a été défavorable.

Monsieur RIQUIER et Monsieur WARNERY ont demain une intervention sur ce sujet, pour nous présenter les différentes modifications. C'est la raison pour laquelle je vous ai distribué ces fameuses trois pages qui regroupent absolument toutes les modifications, pour que vous les ayez lues, peut-être, avant l'intervention de Monsieur RIQUIER. Si quelqu'un veut plus de renseignements, je peux vous passer un peu plus de détails, mais je pense que les trois pages, cela suffit déjà. Cela donne vraiment une idée, et c'est très important, parce que cela va aller très vite, en 2019. Je ne vais pas rentrer dans les détails, tout est dans le papier et Monsieur RIQUIER va nous en parler, mais il n'y a plus de commission administrative. C'est le vice-président du conseil consulaire qui va présider cette commission. Cela pose de gros problèmes au niveau des radiations, puisque, on en a déjà parlé, c'est le chef de poste qui a la main sur les inscriptions et les radiations. Inscriptions qui peuvent se faire jusqu'à cinq semaines, etc. Je ne rentre pas dans les détails, tout est dans le papier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

Juste pour préciser la raison pour laquelle on porte à votre connaissance ce document, c'est tout simplement parce qu'il a été discuté en intersession et qu'il était normal que vous en ayez connaissance. Il n'y a évidemment rien de nouveau, mais c'était simplement une information qu'on souhaitait bien entendu porter à votre connaissance en tant qu'ensemble de l'Assemblée des Français de l'étranger et pas simplement la commission des lois.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Daphna POZNANSKI, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Lors de l'intervention de Madame BRAUN-PIVET, la Présidente de la commission des lois, c'était effectivement très intéressant, elle a été surprise de l'expertise qu'on pouvait développer dans nos rapports. J'en ai profité pour essayer d'avancer un point qui nous a été cher à tous, le rapport que j'avais déposé en octobre 2015 sur le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger. Comme vous vous souvenez, il a été voté à l'unanimité. J'ai expliqué ce qu'on avait demandé, les progrès que nous avons obtenus du gouvernement de l'époque, puisqu'une agence nationale de recouvrement, suivant ce qu'avait voté l'AFE, avait été créée. Mais, malheureusement, les dispositions législatives qui auraient dû les accompagner n'ont pas été votées. La présidente de la commission des lois m'a demandé ce que je demandais. J'ai dit qu'il faut reprendre le rapport. On a demandé un certain nombre de lois. Il faut faire passer les lois. Là, il y a eu un vrai échange, puisqu'elle a demandé quelle était

la meilleure solution qu'on préconisait et donc, j'ai expliqué qu'on pensait qu'il fallait des mesures un peu plus coercitives sur les méchants non-payeurs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON

Juste pour compléter et pour que vous ayez connaissance de ce que l'on a transmis à Madame BRAUN-PIVET, outre l'excellent rapport de notre collègue Daphna sur le recouvrement des créances alimentaires, nous avons, de manière très œcuménique, transmis également le rapport de Michèle GOUPIL sur l'enlèvement illicite de mineurs, cette situation extrêmement dramatique où, malheureusement quand des couples se séparent, l'un des parents « enlève » son enfant et empêche l'ex-conjoint de pouvoir avoir des droits de visite en particulier. Et puis, nous avons également transmis à la présidente de la commission des lois de l'Assemblée le rapport conjoint, en particulier présenté par notre collègue Jean-Daniel CHAOUI sur la problématique des usurpations d'identité. Elle a eu un large éventail d'informations et encore une fois, ce qui l'a frappée, c'est la qualité du travail – c'est elle qui nous le dit, je suis assez d'accord avec cela – et surtout, le différentiel, avec les faibles moyens dont nous disposons pour pouvoir réaliser ce genre de travaux. On a fait en sorte de donner la meilleure image possible de notre Assemblée auprès de la présidente de la commission des lois et, comme il ne vous a pas échappé que dans le cadre à la fois de la réforme constitutionnelle et de la réforme de la représentation des Français de l'étranger, la commission des lois de l'Assemblée aura son mot à dire, avoir la présidente de la commission des lois avec une bienveillante attention à notre rencontre n'est pas totalement inutile.

Dernier point, nous avons également reçu un président d'association, le nouveau président de l'UFE, François BARRY DELONGCHAMPS et nous continuerons à recevoir des présidents d'associations. Nous lancerons dans six mois l'invitation à sa collègue de l'ADFE, en vue de poursuivre ces liens extrêmement importants entre notre Assemblée et des associations qui militent, qui travaillent pour le bien des Français de l'étranger.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci.

Je crois que nous en avons terminé avec la présentation des travaux de la commission des lois. Il reste la commission de l'enseignement à 11 heures 30.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

À l'occasion de l'audition de la présidente de la commission des lois, on a regardé le programme de la commission des lois de l'Assemblée nationale et nous nous sommes aperçus que Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE était auditionné, à l'heure où nous parlons, par la commission des lois de l'Assemblée nationale. C'est en vidéo, on aurait pu le regarder.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Président

Si vous voulez bien prendre place pour la présentation des travaux de la commission de l'enseignement. Ce serait dommage qu'il n'y ait personne dans la salle. Je signale quand même à titre d'information que depuis le début de la séance, nous sommes à peu près 48 dans cette salle sur 90. Effectivement, je suppose que quand nous serons 443 à l'AFE comme cela a été demandé hier, les absences se remarqueront peut-être un peu moins. Ma remarque s'adresse à ceux qui sont là pour qu'ils la transmettent à ceux qui sont absents, comme d'habitude.

Monsieur le Président redonne provisoirement la présidence à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'ensemble, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'ensemble, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons avoir un rapport en quatre parties. La première sur le compte rendu du questionnaire sur l'avenir de l'AEFE que nous avons lancé, la deuxième sur les auditions des messieurs BOUCHARD et FREDY de l'AEFE et sur le programme FLAM, une troisième sur la politique internationale du Louvre et enfin, sur France Médias Monde.

Tout d'abord sur le questionnaire sur l'avenir de l'AEFE que vous avez tous reçu comme conseillers consulaires, c'est parce que l'AEFE traverse une crise financière importante et parallèlement, qu'Emmanuel MACRON a prononcé le mot « réforme de l'AEFE » dans un discours à Tunis qu'il nous est apparu important de consulter l'ensemble des conseillers consulaires sur leur vision de l'enseignement français à l'étranger.

En termes de méthodologie, le questionnaire a été bâti par la commission sur la base de notre expérience, que nous espérons un petit peu étayer et nous avons voulu faire un questionnaire qui permettait des questions libres, longues et donc des commentaires abondants, pour que les conseillers puissent relater leur expérience quotidienne en matière d'enseignement, mais aussi partager leur opinion sur les dispositifs globaux. Donc, nous avons envoyé ce questionnaire juste avant les fêtes, avec un simple Google Forme à l'ensemble des conseillers. Nous avons reçu 38 réponses dans cette première phase, puis nous avons fait une relance mi-février, qui nous a permis d'atteindre 95 réponses sur 443 conseillers consulaires. Ce chiffre n'est pas énorme, mais il est plutôt meilleur que d'autres consultations qui ont été faites au préalable. En plus, la gestion d'un questionnaire relativement technique, nous considérons que ce n'est pas si mal, même si en termes d'enseignement, cette statistique est un problème.

Nous allons vous présenter aujourd'hui le contenu des réponses en sélectionnant ce qui concerne les réseaux, l'intérêt général, mais sans les situations locales, qui doivent être traitées soit au sein de la commission, soit par notre représentante au CA de l'AEFE, Chantal PICHARLES. Dans ces réponses, nous allons vous présenter d'abord les données objectives, c'est-à-dire les réponses aux questions fermées et puis un résumé des contenus des questions ouvertes. Vous verrez, et on en reparlera en conclusion, que comme le réseau est divers, les situations sont très diverses, les réponses sont très diverses et il est difficile de tirer des enseignements statistiques. Mais, cela permet d'ouvrir des perspectives de travail plus tard.

C'est une forme de micro-trottoir virtuel, avec tous les avantages et les inconvénients. Les commentaires ne sont pas tous objectifs. Il y a beaucoup de ressenti. Quelquefois, c'est étayé par des faits, quelquefois, c'est juste une vision. Et puis, il y a le biais de ceux qui répondent, quelle est leur origine, géographique, politique, professionnelle, etc. Ce sont ces analyses croisées que nous n'avons pas encore eu le temps de faire et qui mériteront encore un peu de travail sur cette première enquête.

Je vais passer au résumé. Vous avez tout dans le rapport. Certaines questions ont un peu sauté. On remettra un peu d'ordre là-dedans à l'écrit, mais je vais vous donner les principales réponses que nous avons eues.

Tout d'abord, une question sur les offres internationales ou locales, la perception de ces offres internationales ou locales hors réseau AEFE. Elles sont perçues plutôt positivement, majoritairement et en général, les commentaires permettent de pointer un environnement très concurrentiel – ce qui n'est pas une surprise – et avec une offre locale ou internationale souvent vue comme de qualité par rapport au réseau AEFE. Ensuite, sur la baisse de la subvention publique à l'enseignement français à l'étranger, est-ce qu'elle se fait sentir, les conseillers répondent au nombre de 60 contre 15 qui disent « non pas encore ». Les conseillers voient que les hausses de frais de scolarité sont parfois bien absorbées, mais de nombreux conseillers rapportent des déscolarisations ou des évitements du système scolaire français, principalement par les familles binationales et de classe moyenne.

Sur les bourses scolaires, la réponse à la question « est-ce qu'elles répondent de manière satisfaisante aux besoins des familles françaises », on a 43 oui et 41 non. C'est une réponse équilibrée, mais la moitié des conseillers qui considèrent que le système des bourses ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins. C'est beaucoup trop.

Dans les commentaires, les conseillers indiquent que les restes à charge trop élevés pour les familles bénéficiant de quotités intermédiaires et les déscolarisations pour raisons financières sont les principales manifestations de cette non-réponse aux besoins des familles.

Est-ce que les établissements ont rencontré des difficultés de recrutement ? Là aussi, la réponse est presque équilibrée : oui 55, non 39 sur 92 réponses. Il y a surtout des difficultés pour le recrutement local, par manque d'enseignants qualifiés, en raison des problèmes de détachement et du problème de l'attractivité de l'offre qui est faite aux enseignants recrutés locaux ou résidents. On verra que ce point-là donnera lieu à une résolution en fin de rapport, parce que c'est le sujet brûlant du moment.

Concernant les questions de détachement, c'est une question qui est un peu plus liée à une situation de l'année dernière qui était très tendue. Les conseillers rapportent des difficultés dans les détachements qui datent plus de l'année dernière que de cette année.

Nous avons posé quelques questions de prospective : est-ce que vous pensez qu'il faut réformer les statuts ou les conditions contractuelles des enseignants. Ils répondent très majoritairement oui à 74,1 % et quand on demande dans quel sens et à quel niveau, on a une très grande diversité, qui peut traduire la très grande sensibilité du sujet. Donc, nous avons une vingtaine de réponses qui visent l'harmonisation des statuts, avec des harmonisations expatriés résidents/résidents recrutés locaux ou une uniformisation des trois statuts. C'est réponse-là qui a été la plus marquée, ce besoin, cette envie ou cette pensée qu'il faut harmoniser les statuts des enseignants à l'étranger.

La quinzième question, elle a un petit peu sauté : pensez-vous qu'il faille réformer les statuts ou les conditions contractuelles des autres catégories de titulaires, chefs d'établissement, DAF, conseillers principaux d'éducation ? Là, on a une réponse beaucoup plus équilibrée, c'est-à-dire que c'est non à 52,5 % et oui à 47,5 %. Là ensuite, dans les commentaires au sein du oui, c'est aussi très divers, parce que des gens souhaitent qu'il y ait plus de capacités de contrôle de la part des chefs d'établissement ou exactement le contraire, il faut passer les chefs d'établissement en recrutés locaux. Donc, pas d'enseignement statistique possible à tirer de là.

La gouvernance des établissements vous semble-t-elle satisfaisante ? On a un oui à 64,1 % et là, dans les non dont nous avons exploré les commentaires, un grand nombre de commentaires portent sur notre place – parce que nous parlons très bien de nous en général – au sein des instances des établissements, avec des choses qui reviennent régulièrement sur la possibilité de se faire représenter dans les conseils d'établissement, le souhait d'y avoir une voix délibérative et que les conventions comportent une incitation à nous donner plus de place dans les conseils d'administration. Ce sont des choses qui ont été évoquées ici souvent également.

Sur la gouvernance elle-même, là aussi, en fonction des situations locales, souvent, on a des réponses : il s'est passé cela, donc je pense que. Donc, on a soit une demande de contrôle accru sur les conseils d'administration par l'AEFE, voire le passage en gestion directe ou au contraire, le renforcement du rôle des parents, l'autonomie des conseils d'administration et souvent, il y a une situation locale qui motive la réponse. C'est très intéressant localement. Cela nous donne une cartographie, mais on ne tire pas d'enseignements statistiques globaux de ces réponses.

Je passe sur les réponses sur la convention type, le plan enseignement, c'est intéressant, mais c'est vraiment très technique. J'essaie de sortir ce que l'on peut tirer de politique de tout cela. Une réponse intéressante sur l'enseignement délivré dans les établissements français de votre circonscription consulaire (numéro 22) : vous semble-t-il conforme aux critères d'homologation et correspond-il aux attentes des familles françaises et des autres familles ? Là, on aurait une réponse très massive, 90,1 % oui, 9,9 % non. C'est rassurant, quelque part étayé par des chiffres de résultats aux examens et dans l'enseignement supérieur, la qualité de l'enseignement n'est pas remise en cause par les conseillers consulaires, en tout cas très majoritairement.

J'avais passé la question 20 qui n'était pas inintéressante sur la situation immobilière, mais nous avons des réponses très locales, donc avec un niveau de satisfaction équilibré et donc insuffisant.

Je passe aussi sur le label FrancEducation qui pointait un niveau de connaissance. On va passer directement, pour ne pas faire trop long, aux dernières questions 31, 32, 33. Tout d'abord, la question 31, en général, quel devrait être à votre avis le rôle de l'opérateur public AEFE à l'avenir, on a eu un certain nombre de réponses. On a d'abord sélectionné celles qui étaient très claires, c'est-à-dire renforcer l'AEFE et diminuer son rôle. On a plus de conseillers qui nous parlent de renforcer l'AEFE que de diminuer son rôle. Mais, toutes les réponses ne sont pas sur cet axe, et c'est là qu'il y a sans doute un questionnaire complémentaire à faire, je vous en parlerai en conclusion.

Pareil pour les questions 32 et 33, quelles autres modalités de développement de l'enseignement français proposeriez-vous et quelles autres réflexions, propositions ou suggestions pourriez-vous présenter ? Ce sont des questions extrêmement ouvertes, avec des réponses longues et diverses, qui parlent de renforcement de l'enseignement bilingue, de l'AEFE, de partenariats renforcés avec les entreprises ou avec le système local d'enseignement, ou avec les alliances françaises et l'Institut français, le renforcement de FLAM, du CNED, le mécénat, l'enseignement technique, les alumni, bref, toutes les idées possibles et imaginables que l'on peut développer sur le sujet, qui sont toutes intéressantes et qui méritent toutes d'être creusées, ce qui va nécessiter un travail plus précis.

En conclusion, certaines questions permettent de montrer des points sensibles de réflexion comme celle des statuts des personnels ou des établissements. D'autres réponses sont très équilibrées comme celles sur la satisfaction des besoins par les bourses scolaires ou la situation immobilière (dont l'équilibre lui-même n'est pas satisfaisant !). La réponse massivement positive sur la qualité de l'enseignement délivré dans les établissements homologués est source d'optimisme.

Enfin, les questions ouvertes nous ont permis de constater que cette pré-enquête nous conduit à demander au bureau de l'AFE de réaliser un questionnaire avec un prestataire extérieur, avec des questions plus ciblées dont nous pourrions vraiment

tirer des enseignements statistiques fiables. Nous allons sans doute présenter une demande avec un cahier des charges qui comportera une analyse plus poussée avec des données croisées de cette enquête, puis une nouvelle enquête plus ciblée.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente.

Bravo à la commission pour cette préenquête. À qui dois-je donner la parole ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICHARLES, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Chantal PICHARLES, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci.

Nous avons reçu Monsieur BOUCHARD, directeur de l'AEFE. Au niveau des actualités de l'AEFE, le budget 2018 a été élaboré de manière à obtenir un retour à l'équilibre des services centraux. Ce budget a été adopté en conseil d'administration de novembre 2017. Les mesures d'économie prises fin 2017 l'ont été principalement par la suppression de postes de résidents d'expatriés, par la diminution des subventions aux établissements et ont fait montre d'une très grande rigueur financière.

Au niveau de l'attractivité du réseau, on peut constater encore cette année une augmentation de plus de 350 000 élèves dans le réseau pour 2017/2018, soit une grande progression des effectifs, dû au dynamisme pédagogique, parce qu'il faut faire face à la concurrence, au développement de l'enseignement des langues et tout ce qui va avec justement les différentes filières.

Au niveau des nouveaux projets qui ont été présentés, l'équivalent un petit peu ERASMUS pour les lycées, 15 établissements pilotes pour cette première année, un échange de lycéens. Cela s'appelle ADN-AEFE. Cela concerne les élèves volontaires de classes de seconde qui, pendant pour l'instant un trimestre, puisque c'est à titre expérimental, sont scolarisés dans un autre établissement de l'AEFE ou dans des établissements sur le territoire français, qui sont entrés dans ce procédé. À terme, on peut penser que cela peut être une année scolaire ou autre. C'est à titre expérimental. L'expérience a l'air apparemment de fort bien marcher, donc elle pourrait être étendue.

Une autre innovation est la plateforme ALFM, les anciens des lycées français dans le monde, qui a été lancée en 2017 et qui, en très peu de temps, compte des milliers d'inscrits. Les anciens élèves peuvent se retrouver. Les anciens de leur établissement peuvent retrouver des anciens d'autres établissements. Ils peuvent créer des groupes. Cela peut aller sur des activités conviviales, mais aussi sur tous professionnels. Il peut donc y avoir des échanges de stages, d'emploi, qui sont dans tel et tel domaine. C'est vrai qu'en tant que conseiller consulaire, on peut vraiment et on doit, je crois, faire la promotion de cette plateforme dans nos postes. Inciter les anciens à se retrouver, c'est vraiment très intéressant. Raphaël m'avait fait découvrir ce système et c'est vrai que c'est quelque chose qui est super pour le réseau.

Après, il y a des projets immobiliers qui sont en cours. On nous a parlé d'Hanoï, de différents établissements au Maroc, à Moscou, etc.

Pour les perspectives 2019, les demandes d'homologation sont en hausse. Les établissements qui obtiennent le label FrancEducation sont en augmentation. Cela concerne actuellement 200 établissements et 100 000 élèves. Il faut rappeler que c'est le ministère des Affaires étrangères qui délivre le label, quand le dossier a été fait.

En ce qui concerne le budget, il y a une stabilisation de la dotation 2018 et 2019. On peut imaginer, avec le redressement budgétaire, que les remontées de participation des établissements, qui étaient passés de 6 à 9 %, pourraient repasser à 7,5 % pour un retour prévu à 6 % en 2020. La réduction des postes de résidents et d'expatriés avait été annoncée. Elle va continuer en 2019, sur les mêmes chiffres que 2018, c'est-à-dire 80 postes d'expatriés supprimés dans le monde et 100 postes de supports résidents supprimés dans le monde pour 2019.

Perspectives 2020 : Le Président de la République, comme Pascale l'a dit tout à l'heure, a évoqué une réforme en profondeur de l'AEFE. Dans le dialogue avec le MEAE, l'AEFE fait valoir l'importance de :

- La double mission du réseau.
- La mixité sociale grâce aux bourses scolaires et à des politiques innovantes pour les enfants étrangers.
- La souplesse et la diversité du réseau.
- Développer les offres complémentaires : Label FrancEducation, autres établissements, francophones ou avec enseignement en français (actions de coopération éducative), aspect numérique, enseignement à distance...

- Diversifier les sources de financement.

Voilà pour cette partie. On fait tout de suite pour les bourses ?

Monsieur le Président

Qui s'occupe de la scolarité ?

Madame Chantal PICHARLES

Oui.

Monsieur le Président

Madame PICHARLES. Après, si certains ont des demandes de parole sur ce premier bloc concernant l'AEFE, c'est-à-dire l'actualité de l'AEFE, l'aide à la scolarité et le préquestionnaire qui vous a été présenté par Madame SEUX.

Madame Chantal PICHARLES

En ce qui concerne l'aide à la scolarité, nous avons auditionné Monsieur Gabriel FREDY, qui est adjoint au chef du service de l'aide à la scolarité à l'AEFE.

Je vous laisse regarder le petit tableau, les petites données au départ, qui montrent l'évolution des crédits ouverts dans le budget de l'AEFE pour 2015/2018 et en parallèle, la subvention de l'État à l'AEFE sur le programme 151. On voit une stabilisation des crédits ouverts de l'AEFE sur 2017/2018, une subvention qui, depuis 2015, est en hausse. Pour 2018, évidemment, on nous a dit que le budget prévu, la subvention de l'État prévue de 106,7 millions d'euros est à confirmer. Elle est passée au budget, mais il faut confirmer.

Donc, on nous annonce que depuis la CNB (commission nationale des bourses) de décembre 2017, 585 dossiers – c'est quand même assez important – dont 459 recours et 126 nouvelles demandes ont été étudiées par le service d'aide à la scolarité. Cela correspond à un ajout de 1 054 boursiers pour 1,4 million d'euros. On nous a signalé les plus gros postes en termes de nombre de recours, entre autres, Dakar, Tunis, Tananarive, Port-Louis, le poste du Maroc. Des missions sont prévues à Tunis, parce qu'il y a un nombre énorme de dossiers à traiter par le poste. Également une nouvelle mission à Ho-Chi-Minh, où ces dernières années, il y a un fort accroissement des demandes. Cela est dû à une paupérisation de la population française, des entreprises qui ont des problèmes, qui ont dû fermer.

Bilan de la campagne 2017/2018, vous avez les chiffres, cela représente un total de 105 millions d'euros hors effet change. Dans les faits, cela correspond à 103 millions d'euros. Cette différence est due à la variation notamment du taux de change euro-dollar. Il faut remarquer que plus d'un tiers des élèves sont boursiers à 100 %. Une légère hausse a été constatée entre l'année précédente et cette année. Le taux de recevabilité des dossiers a augmenté dans le rythme nord et reste le même dans le rythme sud. C'est un bon pourcentage au niveau recevabilité, ce qui prouve que les dossiers sont bien préparés, il y a moins de problèmes.

De nouveau un tableau au niveau de l'évolution du nombre de demandes de bourses. On constate sur les trois dernières années, l'évolution du nombre de demandes des années précédentes, on l'a donnée dans les autres présentations. Donc, on s'aperçoit qu'il y a une légère baisse du nombre de familles qui font des demandes de bourses. Elle est légère, mais elle est constante. Donc, le nombre de boursiers, c'est forcément la même chose. D'après Monsieur FREDY, cette baisse est due à un plus faible nombre d'élèves français qui sont scolarisés dans le réseau. Au niveau de la commission, il est vrai qu'un sentiment assez général a été partagé que l'augmentation régulière des frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger freine très certainement l'inscription de familles de classes moyennes dans le réseau. Ces familles choisissent un autre système scolaire, qui est peut-être moins onéreux. Le grand cri d'alarme qui risque de déstabiliser complètement le système de l'aide à la scolarité, il faut remarquer qu'en moyenne mondiale, les tarifs scolaires ont subi une hausse de 6,6 % sur cette année. Le coût moyen par boursier par exemple, en moyenne mondiale également, est passé de 3 900 euros à 4 064 pour l'année scolaire 2017/2018.

La campagne 2018/2019 démarre maintenant pour le rythme nord. On ne peut donc pas en dire grand-chose. L'enveloppe de référence est envisagée à 89 millions d'euros. Pour le rythme sud, on est dans la deuxième période et l'enveloppe est de 10,5 millions d'euros. Il faut signaler que dans cette enveloppe globale, 300 000 euros sont prévus pour les prises en charge des AESH, que l'on appelait avant AVS. Ce sont les accompagnants des élèves en situation de handicap. Il faut rappeler – c'est un petit lien avec la commission des affaires sociales de tout à l'heure – que seuls les enfants boursiers sur la base des droits de scolarité et ce, quelle que soit leur quotité, qu'elle soit de 5 ou de 100 %, peuvent bénéficier de la prise en charge totale de l'AESH. On parle de prise en charge de la rémunération des AESH et non pas de leur formation ou de coûts annexes.

Donc, des écoles non homologuées qui bénéficient actuellement de dérogations feront l'objet d'une attention particulière, parce que les inspecteurs, par exemple, se sont rendu compte que dans certains établissements, il y avait une part qui était vraiment très, très faible, qui était dédiée à l'enseignement en français, et que ces écoles bénéficient de bourses pour l'instant, mais qu'il fallait faire attention, parce que les réalités sont très diverses. Donc, la maîtrise des dépenses en bourses parascolaires reste une préoccupation majeure, depuis un certain temps, bourses transport notamment.

Monsieur le Président

Embrayez sur le programme FLAM et on passera aux questions.

Madame Chantal PICHARLES

En ce qui concerne le dispositif FLAM, nous avons reçu Dominique DEPRIESTER, chef du pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue du MEAE, Monsieur Sébastien URBIETA MARTIN, rédacteur au pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue du même ministère, Madame Louise ROUDIL, qui est chargée des programmes label FrancEducation, FLAM et des certifications au sein du service pédagogique de l'AEFE, Madame Samantha CHAREILLE, chef de service adjointe du service pédagogique de l'AEFE.

Présentation générale : Le dispositif FLAM est présent dans le monde à travers 157 associations réparties dans 35 pays. Il concerne 11 000 enfants dont les deux tiers sont des Français et 1 327 intervenants. Il est à noter que 39 % des structures sont concentrées au Royaume-Uni, 23 % aux USA et 8 % en Allemagne, le reste sur le reste du monde.

Vous lirez au niveau du stage de formation qui est proposé.

Les associations FLAM proposent des activités très diverses : consolidation du français, apprentissage de la lecture et écriture du français, cours de français langue étrangère, soutien scolaire, activités ludiques, culturelles... Leurs structures sont composées pour 8 % de bénévoles, 38 % de personnels rémunérés et 54 % de bénévoles et de rémunérés.

L'AEFE a diligenté une enquête auprès des structures FLAM et des postes diplomatiques fait apparaître l'hétérogénéité des pratiques, des publics, des demandes de formations. Il est constaté que peu d'informations sur les structures FLAM sont dispensées par les postes. C'est un système qui n'est pas vraiment relayé et connu.

Il nous est apparu souhaitable d'obtenir une transparence dans l'attribution des subventions aux associations. On nous rappelle que la subvention est dégressive sur une période de cinq ans maximum. Une subvention importante est donnée la première année pour acheter du matériel et pour les grosses dépenses. Elle est dégressive, de manière à éviter la dépendance financière de ces structures. La subvention n'est pas faite pour payer les personnels de ces associations.

Il est difficile de donner une définition précise de ce qu'est une association FLAM, de son programme, de ses activités, de son statut. Certaines dépendent de la loi 1901, d'autres de la loi locale. Elles s'adaptent aux spécificités de leur lieu d'implantation et des demandes locales.

Au niveau des perspectives, une formation gratuite à distance est envisagée dès la rentrée 2019, avec le recours du CIEP, en trois modules :

- 1^{er} module : Qu'est-ce que le FLAM ? Qu'est-ce qu'intervenir dans un FLAM ?
- 2^{ème} module : Comment gérer l'hétérogénéité du public concerné (âges, niveaux de langue etc...) ?
- 3^{ème} module : Propositions d'activités ludiques, d'activités autour de la littérature jeunesse.

11 000 enfants « FLAM », 100 000 élèves « Label FrancEducation », 350 000 élèves dans les établissements homologués font partie du système de diffusion de la langue française à l'étranger.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je vous remercie, Madame PICHARLES.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci beaucoup.

Juste une précision, sur les bourses AESH, dans les nouvelles instructions de la nouvelle campagne, je crois que c'est à la page 57, de mémoire, il y a une précision qui dit que le service de l'aide à la scolarité se réserve le droit de ne pas accorder de bourses AESH à des familles dont la quotité est très faible. J'avais été auditionnée par Monsieur AGUESSE, lors de sa tournée à Hanoï, et je lui avais posé la question. Effectivement, cela est mentionné, tout dépend du niveau de l'enveloppe des bourses.

Je pense que cela ne sera pas un traitement général au cas par cas, mais voilà, c'est quand même mentionné.

Madame Pascale SEUX

C'est vrai que c'est une liberté que se donne l'AEFE, qui peut déboucher sur n'importe quoi, parce que « trop faible », on ne sait pas ce que c'est, donc c'est un peu ennuyeux. À nous dans les commissions consulaires des bourses de bien défendre le fait que même quand la quotité est inférieure à 10 %, cela ne veut pas dire que la famille est capable de payer tous les frais liés à l'aide.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, conseiller élu de la circonscription « Luxembourg »

Merci, Monsieur le Président.

Ce que vous avez dit et fait est très intéressant. Je perçois quand même une insuffisance de différence entre ce qu'on appelle la gestion directe et la gestion qui ne l'est pas. Cela est fondamental dans l'évolution de l'AEFE. Pourquoi ? Aujourd'hui, malheureusement, c'est comme cela, la gestion directe devient quasiment impossible, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ce qui fait qu'en fait, c'est la gestion indirecte qui permet le développement et là, il y a une nécessité absolue d'une meilleure compréhension de ce qui se passe dans les pays. Parce que ce qu'il se passe dans les pays n'est pas toujours la même chose. Est-ce une société quasiment commerciale ? Est-ce une ASBN, une association sans but lucratif, etc. ? Tout cela a des conséquences à la fin, c'est la facturation de l'opération. Et cela, en fonction des pays, vous avez des possibilités d'augmentation ou, au contraire, une baisse. Compte tenu du fait que la population « ne change pas » et que les revenus des familles ne changent pas, il est absolument important de pouvoir gérer – et croyez-moi, votre serviteur, j'ai été là-dedans à très haut niveau pour des constructions – et croyez-moi, ce n'est pas évident. C'est là où avec l'AEFE, on doit améliorer, je dis bien AMÉLIORER les relations, pour pouvoir, entre autres, aller à l'ANEFE, etc. Il y a là donc un gisement d'améliorations. Je ne dis pas que c'est négatif actuellement, je dis que c'est positif, mais cela pourrait encore être supérieur.

Je vous remercie.

Madame Pascale SEUX

Vous avez raison de pointer les conséquences immobilières de ces hausses et baisses de demandes qui sont importantes, mais c'est vrai qu'à tous les niveaux, la hausse continue des effectifs dans le réseau, avec des disparités régionales, entraîne tout un tas de réflexions, de cas par cas, de nécessité de fluidité dans l'information et, au-delà, dans les moyens.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Chantal, je regrette que tu n'aies pas cité dans le compte rendu un thème sur lequel on a passé un peu de temps et qui me scandalise, et qui peut être intéressant pour tous les participants aux commissions de bourses, qui est la déclaration de Monsieur FREDY selon laquelle on n'a pas le droit d'écrire les signes extérieurs de richesse ou de trains de vie que connaissent les fonctionnaires des consulats et, après la CNIL, cela fait partie du secret défense, alors que d'un autre côté, on demande les revenus. Alors, qu'est-ce qui est plus important, les revenus ou les signes extérieurs de richesse ? Je suis scandalisé par cette décision de la CNIL.

Madame Pascale SEUX

On a évoqué ce point. C'est une demande impérative de la CNIL. Il ne s'agit pas de ne pas en parler, mais de ne pas avoir de document écrit durable qui mentionne des éléments de vie privée, des éléments subjectifs ou objectifs sur des signes extérieurs de richesse d'une famille. La CNIL est un organisme français assez restrictif par rapport à d'autres, mais cela correspond aussi à une directive européenne, effectivement et je pense qu'il va falloir trouver un moyen de s'adapter, pour que

le débat sur les familles puisse continuer sans avoir des traces écrites durables dans SCOLA notamment pour les bourses scolaires.

Monsieur Francis HUSS

Ce sont des éléments objectifs et si on ne l'écrit pas, on ne le saura pas.

Madame Chantal PICHARLES

C'est-à-dire que cela ne concerne que le commentaire qui est mis dans SCOLA. On est sur place pour le faire, on débat sur place et simplement, on fait attention au vocabulaire que l'on va employer dans le commentaire, de manière que quelque chose ne colle pas à une personne et ne la gêne pas pendant toute sa vie. On arrivera bien à résoudre cette difficulté, on va tenter.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais vous parler d'un sujet dont, à ma connaissance, vous n'avez pas parlé, ou alors, je ne suivais pas, ce sont les bourses pour le CNED. On a de grandes difficultés, parce que les textes disent que l'on ne peut pas octroyer des bourses CNED lorsque les établissements existent. Mais, qu'est-ce que cela veut dire, exister ? Est-ce que c'est dans la circonscription consulaire ? Est-ce qu'il y a une distance kilométrique qu'il faut respecter ? Et même lorsque les établissements existent dans la ville, il arrive très fréquemment que des Français ne soient pas admis dans le lycée français. Donc, forcément, ils sont inscrits au CNED et on a des difficultés pour leur délivrer des bourses.

Je vous remercie.

Madame Pascale SEUX

Merci.

On avait fait un point sur les bourses CNED dans un dernier rapport, mais vous avez raison sur le fait que la distance à l'établissement, me semble-t-il, n'est pas exactement précisée et que cela peut poser des problèmes. Je crois qu'il ne faut pas hésiter, quand on a un cas comme cela de quelqu'un qui est à une distance qui peut paraître raisonnable à Paris et qui ne l'est pas, on le sait, sur le terrain, à argumenter et à contacter l'AEFE directement, qui normalement répond, négativement ou positivement, mais qui répond, en tout cas, d'expérience, elle répond. Donc, je crois qu'il ne faut pas hésiter à argumenter, et aussi en commission des bourses sur ce qu'est-ce qu'une distance raisonnable à un établissement pour ce genre de cas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Oui, merci.

J'aurais une observation concernant le questionnaire. J'ai été un peu perturbé, parce que je ne savais pas sur la base de quoi on devait répondre. Je suis dans une circonscription qui couvre trois pays, trois types différents, un EGD et deux conventionnés et j'avais des difficultés pour savoir sur quelle base on doit répondre. Bien souvent, quand on a des questionnaires, je suis confronté à ce problème. Je pense que ce serait bien si, d'entrée de jeu, on pouvait spécifier, on le remplit par établissement ou par pays, pour être un peu plus clair. Merci.

Madame Pascale SEUX

Merci de cette remarque.

C'est vrai que ce genre de questionnaires a plein de défauts. Celui-là notamment, mais, en même temps, apparaissent pour nous aussi des choses intéressantes en niveau de connaissance, quand on ne vous précise pas trop « allez voir Monsieur MACHIN pour lui demander exactement les chiffres », on se rend compte aussi du niveau de connaissance des conseillers. Ce n'est pas inintéressant non plus, mais tu as raison, c'est aussi un défaut en termes d'enquête sociologique pure.

Monsieur le Président

Je pense qu'effectivement, la remarque de Monsieur SARRAZIN n'est pas inutile.

Puisqu'il n'y a plus, maintenant, de demande de parole, nous allons passer à l'examen de la seule résolution déposée par la commission.

Madame Pascale SEUX

Je voulais juste préciser que nous avons la résolution commune avec la commission des affaires sociales et que nous avons aussi une résolution sur le programme FLAM qui est restée sans réponse, de l'année dernière, sur la sécurité juridique des associations FLAM. C'est un point que nous avons évoqué aussi en commission. Je sais que c'est une réponse qui n'est pas très facile à donner. Une petite résolution sans réponse.

EXAMEN DE LA RESOLUTION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE
L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution n° ENS/R.1/18.03

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/18.03 relative à la suppression des postes dans le réseau AEFÉ, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement une question rédactionnelle. C'est au-delà d'un vrai dialogue, qu'il soit institué avec les établissements, c'est simplement une analyse précise à travers une commission où on détermine les postes à supprimer en fonction. Je m'explique, par exemple, au Luxembourg, un professeur d'allemand, ce n'est pas la peine de le faire venir de France. Dans d'autres pays, c'est la même chose. C'est là où c'est l'analyse, c'est plus qu'un dialogue, si je peux me permettre.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

Vous parlez d'une commission, après il faut délimiter cette commission. Une analyse, mais par qui ? L'analyse est bien sûr faite par l'AEFE avant de supprimer, on peut l'espérer. Donc, l'idée d'instaurer un dialogue, c'est que justement, cela sorte des décisions seulement de la direction de l'AEFE pour aller vers les établissements. Ce dialogue existe quelque peu quand même. On sait que les proviseurs ont un dialogue téléphonique le plus souvent avec la direction des ressources humaines, mais on ne sait pas très bien selon les proviseurs, ils rapportent cela comme un vrai dialogue ou comme « on m'a dit que » et c'était fini. L'idée, c'est de mettre à jour un petit peu ce dialogue et cette analyse qui se fait au sein de l'AEFE avec ses proviseurs, pour que cela s'ouvre un petit peu. L'important est aussi de tenir compte des capacités de recruté local – c'est le deuxième point – et qu'il y ait une vision stratégique en fonction des perspectives de développement du réseau lui-même. Ce n'est pas tout à fait innocent de supprimer sept postes dans le Sahel actuellement, à Bamako par exemple. Je ne rentre pas dans les débats locaux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Par exemple, au niveau non seulement de l'enseignement, mais on envoie par exemple des comptables à l'étranger, des personnes de l'administration ; très honnêtement, dans certains pays, dans certains cas, quand on étudie la chose, c'est un petit peu surprenant, c'est tout. C'est précisément comme vous le dites, compte tenu des possibilités locales de recrutement, celles-ci doivent être encore améliorées. Et contrôlées, bien sûr, mais améliorées. Merci.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/18.03 relative à la suppression des postes dans le réseau AEF. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame Pascale SEUX

Madame KEMP n'étant pas dans la salle, je vais faire la petite présentation du rapport. Nous avons auditionné notre collègue de la commission et également président de France Médias Monde, donc je vais vous rapporter un petit peu ce qu'il nous a dit.

Francis HUSS a été élu président intérimaire en tant que doyen du conseil d'administration de France Médias Monde, où il siège au nom de l'AFE, en remplacement de Madame Marie-Christine SARAGOSSE, qui a été nommée directrice générale pendant la période d'intérim. Madame SARAGOSSE a reçu un message de la haute autorité pour la transparence de la vie publique indiquant qu'elle n'avait pas effectué sa déclaration de patrimoine et d'intérêts dans les temps, et qu'elle était donc destituée. Elle a indiqué à Francis HUSS que sa déclaration avait été faite en 2012, et qu'en 2017, elle n'avait pas eu d'avis lui indiquant qu'il fallait qu'elle la fasse.

Francis HUSS nous a indiqué que 15 autres cas similaires de non-déclaration ont été corrigés par décret quasiment immédiatement, dont le cas du directeur de Business France. Le CSA, qui aurait pu décider de la renommer immédiatement, a décidé de relancer un processus plus long.

Sur l'actualité de France Médias Monde, toujours le groupe France 24, RFI et Monte-Carlo Doualiya, qui est toujours en croissance, avec des sources d'économie réalisées maintenant depuis la fusion de la direction des trois, qui se montent à 3 millions d'euros sur un budget total de 350 millions d'euros.

C'était un entretien relativement court sur l'actualité brûlante de la direction de France Médias Monde, qui nous a permis de voir qu'il y avait un retour à une certaine normalité et il semblerait que Marie-Christine SARAGOSSE soit, pour l'instant, la seule candidate à la présidence du conseil d'administration. Les candidatures sont ouvertes et en cours, mais elles sont bientôt terminées.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente.

Bien que nous soyons extrêmement attachés à Madame Marie-Christine SARAGOSSE, nous sommes très fiers que l'un d'entre nous soit président à titre intérimaire.

Monsieur le Président, voulez-vous dire quelques mots.

Monsieur Francis HUSS

Je vous remercie de m'avoir nommé à ce poste en 2014, où j'avais demandé un bâton de maréchal. Maintenant, je suis Maréchalissime !

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Huit étoiles, donc.

Madame la Présidente, la dernière personnalité.

Madame Pascale SEUX

Oui, nous pouvons passer la parole à Michèle MALIVEL, sur le moment extrêmement beau de notre commission.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Vous savez que dans notre commission, il y a le mot « affaires culturelles ». Cette fois-ci, nous avons décidé de nous intéresser au Musée du Louvre. Vous savez que la Réunion des musées nationaux comporte des musées qui ont des secteurs. Par exemple, Guimet, c'est l'Asie, malheur au Louvre s'il veut acheter un petit Bouddha. Beaubourg, vous avez vu, c'est l'art moderne ; Orsay, c'est le 19^e siècle et au-dessus de cela, la grande bourgeoise, tranquille, c'est le Louvre. Elle a eu ses acquis, le plus grand musée du monde, tout le monde le connaît, c'est top. Et puis, on s'aperçoit que depuis deux ans, trois ans, quatre ans, des petits frémissements, on voit, le Louvre va à Lens, le Louvre va à Abu Dhabi... Alors, qu'est-ce que c'est ? On s'est interrogé, donc on a interrogé les deux personnes qui au Louvre, s'occupent justement de l'ouverture à l'international, c'est-à-dire Madame Sophie KAMMERER, qui s'occupe du Louvre Conseil et Monsieur Alberto VIAL, qui est un conseiller diplomatique, d'où l'intérêt.

Donc, Madame KAMMERER nous explique que le Louvre, en fait, si vous voulez répondre aux demandes de beaucoup de ces pays dont on a les collections, a créé un service conseil pour les professionnels. Étant donné que les employés du Louvre ont tous de remarquables spécialités, chaque fois, on peut en envoyer l'un ou l'autre sur des contrats rapides dans les pays qui le demandent. Donc, le Louvre Conseil s'adresse à des professionnels, fait des chantiers-écoles, de l'audit, du conseil, de l'accompagnement et il envoie des missions un petit peu partout dans le monde. Cela nous rapporte des sous. Ce n'est pas si mal. Formation à l'éducation artistique et culturelle, aux luttes contre les pillages et trafics de biens culturels, diriger les musées, conserver et exposer, coller des arts de l'islam en Égypte. Il y a un beau chantier-école en ce moment en Tunisie, pour apprendre aux gens des musées tunisiens à restaurer les œuvres et à bien les présenter.

En fait, ils vont poursuivre leur collaboration avec tous les pays d'Europe et dans le bassin méditerranéen et surtout, le Louvre conseil va collaborer avec le fonds ALIPH, qui est une ONG destinée à la protection et au soutien du patrimoine des pays en conflit armé. On a eu tellement de choses détruites par la faute d'illuminés, parce que détruire des magnifiques Bouddhas, pour moi, c'est un crime contre l'humanité.

Dans les projets à venir, ils vont se développer en Chine. C'est là qu'arrive le charmant conseiller diplomatique Alberto VIAL, qui nous explique qu'en fait, pendant très longtemps, le Louvre a vécu quand même sur, si vous voulez, ses relations avec les collections de ses pays source. Dès le 18^e siècle, le Louvre fouillait en Égypte, tout cela. Ils ont ramené des tas de choses. Et donc, ces pays-là ont un lien particulier avec leurs collections. Notamment par exemple en Iran, imaginez-vous que les Iraniens en 1924 leur donnent l'exclusivité des fouilles et leur disent : « vous pouvez tout garder ». C'est chic, c'est comme cela qu'on a le code d'Abu Dhabi. Vous avez vu ce qu'il se passe avec les Anglais à qui on réclame leurs biens, actuellement ? Nous, on nous les a donnés, on les garde et on est très, très bien avec ces pays-là. Seulement, on s'aperçoit qu'on a une nouvelle clientèle : 700 000, 800 000 Chinois, 1 million d'Américains. Alors, vielle dame bouge. Qu'est-ce qu'on fait ? On s'habitue, on prend de nouvelles choses, on prend des guides qui parlent chinois, on s'adapte à préparer le public chinois à la visite du Louvre. Et, en même temps, on se plie aux contraintes de la diplomatie.

Donc, le Louvre ayant une expertise extraordinaire, va envoyer des gens en Chine pour préparer le public chinois à venir visiter le Louvre. Et en même temps, tout en allant un petit peu baratiner aux Chinois, le Louvre se plie quand même à toutes les contraintes du mécénat, parce qu'il a de gros mécènes, notamment aux États-Unis, en Espagne et tout cela. Donc, pour mieux gagner son public, il va organiser des événements en Chine, il va être actif avec les Chinois sur les réseaux sociaux, il va s'intéresser aux Japonais, aux Américains, au Brésil. Voyez, cela devient très olé, olé, le Louvre, c'est très bien.

Dès le 18^e siècle, le musée avait fait des fouilles, il avait de superbes fouilles et en fait, il garde d'excellentes relations avec tous les pays chez qui il a pris de merveilleuses choses. Et lui aussi, il va susciter un fonds international pour sauver le patrimoine en danger et il a recueilli déjà 80 millions de promesses de dons et toujours, le fameux fonds ALIPH va financer des projets de sauvegarde.

Il y a un réseau international de ces pays touchés par la destruction des œuvres d'art qui va demander l'aide du Louvre.

Enfin, le top du top, la cerise sur le gâteau, le Louvre Abu Dhabi : là, c'est fantastique, parce que l'équipe du Louvre va organiser, par exemple, l'agence France Muséum va organiser, avec Jean NOUVEL, la création de ce musée. Jean NOUVEL, architecte français, crée ce musée magnifique. On va vendre pour 400 millions le droit à Abu Dhabi d'utiliser le mot « Louvre d'Abu Dhabi » pendant quinze ans, plus on va lui faire des petites missions de conseil de 600 millions d'euros, cela veut dire que l'on va se gagner 1 milliard quand même, ce n'est pas mal du tout, en exposant quelques collections – que l'on va récupérer – en faisant des missions de conseil, des expositions quatre fois par an et donc, si vous voulez, la marque Louvre rapporte beaucoup d'argent. Quand vous pensez que le budget annuel du Louvre, c'est 200 millions d'euros, vous voyez tout ce que l'on a récupéré.

Ce que je veux dire, c'est que certaines œuvres du Louvre sont prêtées, bien entendu. Nous, on ne vend pas nos œuvres, comme vous le savez. Le Louvre Abu Dhabi vient d'acheter une toile de Léonard à un prix fabuleux, presque pour faire concurrence avec nous. Mais cela, non, nous ne vendons rien, nous surveillons terriblement et à la prochaine session, notre cher

ami Alexandre va nous faire quelque chose sur les œuvres d'art françaises et les lois, il va nous montrer comment nous avons bien défendu notre patrimoine.

Alors, en définitive, je dois vous dire que Louvre, selon moi, participe largement au rayonnement de la France et que c'est le fer de lance de notre diplomatie culturelle – plus que les instituts français, je dis tout bas – donc, Bravo le Louvre !

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame MALIVEL, pour ce temps enflammé, comme d'habitude ! Cela permettra peut-être aussi d'exhumer des pièces du Louvre qui sont dans les caves.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Juste au sujet du Louvre, un petit bémol concernant le tout va bien, on est dans un merveilleux monde concernant les transferts d'œuvres d'art, ce n'est pas tout à fait vrai, parce que la Chine réclame les objets qui avaient été volés lors du sac du Palais d'été en 1866. Donc, il y a toute une procédure juridique, donc ce n'est pas non plus tout bleu ou tout noir ou tout blanc, vis-à-vis des œuvres d'art qui circulent dans le monde entier, et donc de l'origine notamment.

Madame Michèle MALIVEL

Je fais juste une petite réponse, parce qu'on a posé la question à Monsieur Alberto VIAL et il nous a dit : « Autant, les musées anglais ont des problèmes, nous, on n'en a pas ». C'est pour cela que j'avais dit cela. Merci de la précision, Alexandre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, vous aviez écrit qu'une grande exposition était prévue à Téhéran. Je crois savoir qu'elle a démarré. Elle a commencé au moment de la visite de notre ministre des Affaires étrangères. C'est tout.

Merci.

Madame Michèle MALIVEL

Si on a le Code d'Abu Dhabi, c'est parce qu'à l'époque, ils nous ont autorisés à l'emporter au moment des fouilles.

Monsieur le Président

Madame la Présidente,

Vous n'avez rien à ajouter ?

Madame la Présidente

Non, merci beaucoup de nous avoir écoutés. Je voulais remercier le secrétariat général pour son aide avant cette session, pendant cette session, ainsi que les hôtesse, qui nous aident toujours beaucoup.

Monsieur le Président

Puisque nous avons fini nos travaux de la matinée, on vous donne rendez-vous cet après-midi à 14 heures 30, pour la séance des questions orales et d'actualité.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 heures 35.

JEUDI 15 MARS 2018 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous passons à la synthèse des questions orales et d'actualité.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

La question n°1 est de Monsieur Olivier PITON qui est en discussion avec notre secrétaire d'Etat. Nous passons à la question orale n°2.

Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la délivrance des CNI aux Français de l'étranger dans une commune française.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, dans les grandes lignes. Je ne peux rien contre, mais quand on me dit que pour prouver la résidence, une facture d'électricité suffit, peut-être vis-à-vis de l'administration française pour certaines démarches, mais pas forcément à l'étranger. C'est mieux quand sur la carte d'identité, le pays figure en dessous de l'adresse.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°1.

Question orale n°1 de Monsieur Olivier PITON, conseiller consulaire (Washington) et conseiller AFE (États-Unis), relative aux dons d'organes : Impact de l'application de l'article L1232-1 du Code de la santé publique.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée, si vous en avez pris connaissance ?

Monsieur Olivier PITON

Oui, et j'en suis d'autant plus satisfait que je n'avais pas eu de réponse la première fois que j'avais posé la question et c'était la raison pour laquelle je l'avais reposée. Donc, oui, tout à fait satisfait de la réponse, merci infiniment.

Monsieur le Président

Merci, Olivier.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire (Beyrouth) et conseillère AFE (Asie centrale et Moyen-Orient), relative au vote électronique pour les élections européennes de 2019.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Fabienne BLINEAU

Non, je pense d'ailleurs que cela arrangerait tous les consulats qu'il y ait un vote électronique pour cette élection qui mobilise très peu de citoyens, qui vont se mobiliser pour cette élection et que le vote électronique serait la meilleure solution.

Question orale n°5 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire (Beyrouth) et conseillère AFE (Asie centrale et Moyen-Orient), relative aux informations sur les divorces à l'étranger sur le site du MEAE et aide juridique pour les femmes en difficultés.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été faite ?

Madame Fabienne BLINEAU

La réponse est satisfaisante, mais je pense que ce serait nécessaire de prévoir des avocats sans frais, puisqu'il y a vraiment une demande, je pense dans tous les pays. C'est quelque chose qui pourrait être traité en commission des affaires sociales ultérieurement par mes collègues.

Question orale n°6 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire (Beyrouth) et conseillère AFE (Asie centrale et Moyen-Orient), relative à l'amélioration du délai de délivrance de la carte handicapés pour un Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Je ne vous demande pas si vous êtes satisfaite de la réponse, puisqu'il n'y en a pas.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au service national universel pour les Français de l'étranger.

Madame Martine SCHOEPPNER

La réponse me convient.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'affiliation d'un retraité français à un régime de base allemand pour le compte de la France : cas particuliers.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été faite ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Monsieur le Président,

Presque satisfaite, je dirais, parce que parfois, il est difficile, justement, d'obtenir ce formulaire portable de la part de la caisse qui va payer, la caisse d'origine, c'est-à-dire la France en l'occurrence. Ensuite, une fois que ce formulaire est enfin établi, il y a des difficultés pour que les Allemands le reconnaissent. Un paragraphe semble expliquer pourquoi. Il dit que cela dépend de la législation interne de l'Allemagne. Mais moi, je vois qu'il y a des interprétations tendancieuses de la part de l'Allemagne en l'occurrence, c'est-à-dire qu'ils confondent leur législation nationale, qui dit qu'à partir d'un certain âge, on ne peut plus assurer un retraité, même s'il amène un formulaire portable de France, puisqu'il ne peut pas rentrer dans une assurance publique allemande. Or là, ils confondent leur législation nationale et la législation européenne qui, elle, ne donne pas de limite d'âge.

Est-ce que j'ai été claire ? J'espère.

Monsieur le Président

Très claire. Moi, je ne peux pas vous apporter de réponse, mais peut-être une résolution à faire faire par la commission des affaires sociales ou plutôt une motion.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je suis prête à rédiger une motion sur ce point.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Faites.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la reconnaissance des stages d'internes faits en France par la Suisse.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été faite ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas satisfaite, je vais vous donner un exemple clair. Quand vous avez un médecin français qui fait un stage aux urgences d'une clinique universitaire de Paris, n'importe laquelle, c'est un stage qui est estampillé « médecine des urgences » par l'Agence régionale de santé. Il va en Suisse, il veut poursuivre une spécialité autre et il essaie de faire reconnaître ce stage. On lui refusera, par exemple, de comptabiliser ses stages pour la formation de médecine interne en Suisse, parce que la médecine des urgences suisse, celui qui fait son stage aux urgences de l'hôpital de Zurich, par exemple, ce sera comptabilisé en médecine interne. Parce que les urgences font partie de la médecine interne. En France, les urgences font partie de la capacité de médecine des urgences. Donc, pour une raison administrative, le stage, qui demande les mêmes compétences, n'est pas reconnu. Je voudrais que ce problème soit soulevé sur le plan européen, parce que c'est un frein, c'est une entrave à la libre circulation de professions réglementées, mais qui ont le droit de circuler librement dans l'Union européenne.

Monsieur le Président

C'est très pointu.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, ils ont des accords sectoriels qui concernent également la libre circulation des médecins. Jusqu'à il y a peu, ce genre de stages étaient reconnus en Suisse, mais ils ont mis des barrières. Ce problème-là n'est pas spécifique à la France et la Suisse, c'est valable dans tous les pays européens. Il y a une grande réciprocité dans la mauvaise volonté de reconnaître des stages

quand ils n'ont pas été sanctionnés à la fin par un diplôme bien précis. Et cela, c'est quand même injuste. Donc, je voulais soulever le problème.

Je vous remercie.

Question orale n°10 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux accords européens de sécurité sociale : soins inopinés : dysfonctionnements.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Là, je vous ferai un résumé et pas une discussion exhaustive, parce que cela durerait trop longtemps. Il y a vraiment aussi une extrême mauvaise volonté. Quand un chef de service d'une clinique universitaire de neurochirurgie certifie qu'un malade a été opéré de façon inopinée, parce qu'il était impossible de le laisser sans soin et de le rapatrier, et qu'ensuite, la sécurité sociale et la commission de recours disent : « Non, non, ce sont des soins qui sont programmés », il y a quand même un problème quelque part. Et quand ensuite, on n'arrive pas à aller plus loin, par moments, on s'indigne. Pareil, pour les histoires de 30 %, les caisses de sécurité sociale allemandes prennent prétexte du fait que la sécurité sociale couvre 70 % des frais pour, ensuite, quand les gens ont eu des soins inopinés en France, ne rembourser que sur la base de 70 %, à moins qu'ils n'aient pris une assurance complémentaire allemande. Cela dénature l'esprit du droit européen.

Monsieur le Président

Très bien, mais est-ce que la réponse vous satisfait ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Elle me satisfait partiellement, puisque je n'ai pas de piste pour aller plus loin. On est bien d'accord que ce n'est pas normal.

Monsieur le Président

Donc, il faut que vous fassiez prendre ce problème par un parlementaire, faire des projets, faire changer la réglementation.

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative la formation en accueil interculturel pour les agents du réseau consulaire.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été faite ?

Madame Anne HENRY-WERNER

Merci.

Quelques remarques sur cette réponse. Tout d'abord, je voudrais souligner que cette question a été travaillée en concertation avec deux autres conseillers consulaires d'Allemagne d'une autre circonscription consulaire, dont un qui n'est pas à l'Assemblée des Français de l'étranger, il s'agit de Nicolas STALLIVIERI. Philippe LOISEAU a également travaillé sur ce domaine.

Par rapport à la réponse, nous sommes d'accord qu'il y a un potentiel fort et intuitif au sein du réseau diplomatique en termes de sensibilité à l'interculturel. Mais, nous sommes également persuadés qu'il faut aller plus loin et qu'il faut systématiser et encourager ces apprentissages, renforcer la compétence culturelle, naturelle ou acquise passivement, par une démarche proactive par le biais d'un programme de formation. Également si cet accueil est déjà interculturel, il serait sans doute temps de l'inscrire dans le référentiel Marianne.

Je voudrais quand même aussi souligner un petit point de désaccord entre la question que nous avons posée et la réponse, sur la notion de différenciation entre citoyens. Ce n'est pas du tout ce que nous prétendions demander, au contraire. En outre, la réponse s'attache aux seuls ressortissants français, alors que nous pensions également aux services consulaires, qui sont en contact avec des nationaux, parents, conjoints de Français ou demandeurs de visas.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Monsieur Damien REGNARD, conseiller consulaire (Houston) et conseiller AFE (États-Unis), relative à la réforme du baccalauréat.

Monsieur Damien REGNARD

Merci, Monsieur le Président.

Impressionné par la qualité de la réponse sur les deux premières questions, je déplore, à un moment où nous sommes en pleine réforme sur justement nos compétences, notre expertise, que l'AFE ne soit pas consultée, qu'elle ne l'ait toujours pas été. Après un échange avec la présidente de la commission de l'enseignement, elle se tient à disposition dans un calendrier restreint, pour travailler, faire des propositions et s'investir, même pendant l'intersession.

Monsieur le Président

Donc, vous êtes doublement satisfait.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n°13 de Monsieur Damien REGNARD, conseiller consulaire (Houston) et conseiller AFE (États-Unis), relative au service national.

Monsieur Damien REGNARD

La réponse est à la hauteur de la situation aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on n'en sait pas plus. Je déplore à nouveau que l'AFE ne soit pas mise dans le dispositif, pour pouvoir apporter notre expertise, notre connaissance locale et, quelques solutions éventuelles pour les Français de l'étranger, les binationaux qui vivent à plusieurs milliers de kilomètres d'ici. Mais, à part cela, il n'y a pas grand-chose de nouveau dans la réponse.

Monsieur le Président

Dans quelques minutes, nous recevrons le Secrétaire d'État, ce sera l'occasion de lui faire part de ce genre de remarque.

Il reste des questions, mais ce sont celles de Madame Cécilia GONDARD et je ne la vois toujours pas. Je cherchais quelqu'un pour porter la question. Puisque vous êtes cosignataire de la question, on commence par la numéro trois. La voilà !

Question orale n°3 de Madame Cécilia GONDARD, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative aux problèmes posés par la non-délivrance de la CEAM (carte européenne d'assurance maladie) pour les Français retraités dans un pays de l'UE.

Monsieur le Président

Avez-vous pu prendre connaissance de la réponse et en êtes-vous satisfaite ?

Madame Cécilia GONDARD

Je découvre la réponse.

Monsieur le Président

On te laisse le temps de la lire.

Madame Cécilia GONDARD

Je suis satisfaite de la réponse, en effet, parce que des personnes qui cotisent dans leur pays de résidence dans l'Union européenne actuellement ne se voient pas délivrer par l'organisme auquel ils cotisent, cette carte européenne d'assurance maladie. Donc, ils doivent bien la demander en France et après, ce seront les modalités qu'il faudra regarder dans le détail, pour qu'ils n'aient pas à se déplacer en France pour l'obtenir.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°14.

Question orale n°14 de Madame Cécilia GONDARD, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative à la réserve parlementaire.

Madame Martine SCHOEPPNER

La réponse sera apportée.

Madame Cécilia GONDARD

Je pense que le ministre va y répondre tout à l'heure. C'était une question de suivi, donc une question commune avec Jérémy MICHEL, qui est conseiller consulaire et AFE. On demandait le suivi de l'avis que nous avons passé de la commission des finances sur la réserve parlementaire ou sur le dispositif qui va remplacer la réserve. On voulait savoir si nos demandes avaient été entendues ou non. Mais, je pense qu'on aura la réponse de toute façon du ministre LEMOYNE dans quelques minutes.

Monsieur le Président

Très bien.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au règlement européen sur la protection des données.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je prends note de la réponse, puisque c'est en train d'être mis en place.

Merci.

Monsieur le Président

Écoutez, avec cette question d'actualité, nous avons terminé la consultation des synthèses des questions orales et d'actualité, juste à temps pour recevoir Monsieur le Ministre. J'en profite pour saluer les parlementaires présents dans la salle, nombreux !

**INTERVENTION DE M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRETAIRE D'ÉTAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Chers collègues,

Nous sommes heureux de nous retrouver, de vous retrouver ici, Monsieur le Ministre, pour ce que j'appellerai une habitude, en tout cas, cela deviendra une habitude ce soir, puisque l'habitude commence la seconde fois, comme on dit, et que c'est la

deuxième fois que vous venez et que nous vous recevons avec beaucoup de plaisir. Sans plus tarder, puisque mes collègues m'entendent beaucoup et ils préféreront certainement vous entendre, je vous passe la parole.

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, cher Marc VILLARD,

Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, les Présidents de commissions,

Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger,

Effectivement, quel plaisir d'être retour parmi vous pour cette 28^{ème} session. Six mois se sont déjà écoulés, vous avez raison, Monsieur le Président, depuis notre rendez-vous d'octobre, qui a été un rendez-vous important et solennel, marqué par l'intervention du Président de la République. Nous avons également eu l'occasion d'entourer le ministre des Affaires étrangères au Quai d'Orsay, il nous y avait conviés.

Cette 28^{ème} session est peut-être plus habituelle, mais elle n'en demeure pas moins importante, puisque c'est l'occasion, naturellement, de continuer à avancer sur un certain nombre de sujets que je vais évoquer, mais que vous avez évoqués dans vos travaux, je le sais, puisque nous avons eu l'occasion d'échanger avec les présidents de commission juste avant. Par ailleurs, vous êtes un certain nombre à nous écrire régulièrement pour nous faire part de vos sujets de préoccupation.

Peut-être avant naturellement notre traditionnel questions/réponses, revenir sur cinq sujets.

Un des sujets qui avait donné lieu, de mémoire, au vote d'une résolution lors de la dernière session était, vous le savez, le dispositif alternatif à mettre en place s'agissant de la réserve parlementaire. Le législateur a supprimé la réserve parlementaire et nous étions tous conscients qu'un certain nombre d'associations établies hors de France œuvraient utilement au bénéfice des Français établis hors de France. Il convenait d'y trouver une alternative, et le Président de la République s'y était engagé. Nous avons donc, dans un premier temps, déjà au niveau budgétaire, lors de la discussion et du vote du PLF 2018 à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, isolé un montant de deux millions d'euros qui a été réservé à cette fin. Deux millions d'euros, c'est vraiment, je pense, quasiment à l'euro près, le montant qui était consacré aux associations œuvrant au profit des Français établis hors de France. Un certain nombre de parlementaires, par ailleurs, fléchait des subventions, plutôt sur l'aide au développement. Nous sommes bien d'accord que ce sont deux choses différentes et donc, nous nous en sommes tenus à ce qui concernait les Français établis hors de France.

Ces deux millions d'euros ont été sanctuarisés dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDSA) et seront prochainement affectés au Programme 151.

Maintenant, une fois que nous avons cette somme qui était sanctuarisée, il fallait réfléchir à une procédure. Vous aviez d'ailleurs fait des propositions et nous étions d'accord pour associer étroitement les élus, les postes, au travers des conseils consulaires et de l'AFE, dans le recueil et l'examen des demandes d'aides présentées localement par des associations.

Comment cela va-t-il se passer ? Très concrètement, nous allons faire un appel à projets. Les associations auront deux mois pour y répondre, présenter leur dossier et les conseils consulaires seront amenés à se prononcer, à faire des propositions, à partir des dossiers qui ont été déposés. Et puis, au niveau national, sera constituée une commission consultative du soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, qui émettra un avis. Elle sera présidée par le Ministre, moi-même ou son représentant. Enfin, une fois les dossiers retenus, l'argent sera délégué aux postes pour exécution.

Nous demandons que les actions contribuent au rayonnement de la France et/ou au soutien des Français de l'étranger à travers des projets de nature caritative, culturelle, éducative ou socio-économique. Je pense qu'à travers ce libellé, on vise assez large, pour permettre à celles et ceux qui, d'ores et déjà, avaient proposé des actions par le passé, de pouvoir continuer à en proposer. Ces projets, d'ailleurs, pourront compléter des programmes existants d'aides aux Français établis hors de France, gérés localement par les consulats ou les services culturels des ambassades.

Concrètement, nous allons lancer l'appel à projets dans les tout prochains jours, de telle sorte qu'il puisse y avoir la réunion des conseils consulaires d'ici deux à trois mois et surtout, qu'en marge de votre prochaine Assemblée, au mois d'octobre, puisqu'il y aura des représentants de l'AFE dans la commission, des décisions finales soient prises et qu'avant la fin de l'année, les crédits puissent être délégués aux associations.

J'ai pu mesurer qu'il y avait une attente. Un certain nombre d'associations ont pu s'organiser pour faire le pont des dix premiers mois de l'année. Certains parlementaires me signalaient que lorsqu'eux-mêmes présentaient des dossiers de réserve parlementaire, les crédits étaient délégués, non pas immédiatement, mais souvent plus tard dans l'année, donc je ne pense pas qu'on fasse face à des situations irrémédiables.

Voilà pour ce dispositif. Peut-être vous dire un petit mot de la composition de la commission consultative de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger. On va dire que le dispositif désormais ne sera plus la RP, la réserve parlementaire, mais le STAFE, pour Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, STAFE, S-T-A-F-E.

La subvention ne devra pas être la seule source de financement d'un projet. D'ailleurs, je me souviens que dans le cadre de la réserve parlementaire, il y avait aussi des plafonds. L'idée est que le seuil maximum soit fixé à 50 %, de sorte que l'association elle-même ou par d'autres canaux, puisse financer son projet. Par ailleurs, la commission consultative serait composée de trois membres de l'AFE, qu'elle désignerait en son sein, de deux représentants des associations des Français de l'étranger, de quatre représentants de l'administration et du ministre ou son représentant, avec voix prépondérante. Cela fait une commission à dix. Je crois que c'est un bon format pour arriver à travailler dans de bonnes conditions.

Le Parlement ayant de lui-même restreint les possibilités de participation de ses membres aux organismes publics, dans le cadre de la loi organique pour la confiance dans la vie politique, aucun parlementaire ne peut, aux termes de la loi, siéger dans ce type de commissions. D'autres commissions sont également concernées. Naturellement, libre à eux de nous signaler également des dossiers ou des appréciations, s'ils le souhaitent par ailleurs.

Voilà pour le détail de ce dispositif. Je crois que nous sommes dans une philosophie qui était quand même, dans les grandes lignes, assez partagée, et l'engagement a été tenu de trouver une solution. Il a fallu œuvrer à travers les méandres de Bercy parfois, mais nous y sommes arrivés, et c'est le principal. Je suis convaincu que ce dispositif permettra de continuer à apporter un soutien à un certain nombre d'associations qui, je le vois dans mes déplacements, sont très utiles, que ce soit en matière de bourses, d'insertion ou les anciens combattants, par exemple.

Sur la réforme de la CFE, vous savez que la Caisse des Français de l'étranger est visée par une proposition de loi qui a été débattue et adaptée à l'unanimité au Sénat. J'avais pu recevoir son président. Alain-Pierre était là également. Et donc, cette réforme va permettre à la Caisse de proposer aux adhérents des tarifs plus concurrentiels et un niveau de prise en charge plus clair et plus lisible. L'objectif est naturellement d'avoir un accroissement significatif du nombre d'affiliés.

Reste l'étape de l'Assemblée nationale et donc, je sais qu'Anne GENETET y veille plus particulièrement, même si c'est la commission des affaires sociales qui, je pense, devrait être saisie. Voilà un chantier qui devrait déboucher maintenant prochainement.

Un des grands sujets de préoccupation – et nous l'avons bien en tête – c'est l'avenir de l'AEFE. Nous avons déjà eu cet échange à l'occasion de la session d'octobre. Le Président de la République, depuis, a pu réaffirmer l'engagement qu'il avait pris, d'ailleurs, de la préservation des crédits de l'Agence en 2018 et 2019. Il l'a redit récemment à Tunis et à Dakar, les 1^{er} et 2 février lors de ses discours devant la communauté française, avec un engagement ferme. Ses moyens seront totalement maintenus, cela veut dire y compris sans aucune coupe ni en amont ni en gestion. Parce qu'on sait ce que c'est parfois aussi en gestion et je vous confirme que le Président de la République nous a demandés, à Jean-Yves LE DRIAN et moi-même, en lien avec Jean-Michel BLANQUER, des propositions pour cet été, afin de réformer l'Agence. Nous voyons bien que nous sommes au bout de la logique du rabot, laquelle n'est pas satisfaisante, et qu'il nous appartient de consolider le modèle existant et de l'adapter. Très clairement, nous avons besoin d'être créatifs. La commission s'est penchée dessus, puisque Pascale SEUX a évoqué un certain nombre de pistes. Au Quai d'Orsay, nous avons mis en place aussi un groupe de travail, pour l'instant au niveau technique, qui associe naturellement la DFAE, la DGM, l'Inspection générale, mais également les services du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que l'AEFE. Donc, groupe de travail au niveau du Secrétaire général, techniquement, pour débroussailler un certain nombre de données. Naturellement, ensuite, nous aurons une discussion politique sur la stratégie, les enjeux, les orientations et donc les moyens et comment tout cela s'organise. C'est un échange que j'aurai avec vos représentants, avec les parlementaires, naturellement et donc, je pense que c'est un chantier qui devrait déboucher, maintenant, à l'été.

Il y a naturellement des inquiétudes. Pour autant, je rappelle que cela reste vraiment la première priorité de notre diplomatie d'influence, c'est 60 % du programme 185. Ce n'est pas rien et surtout, nous voyons sur le terrain des établissements qui continuent à innover, à s'étendre. Cela continue à construire, c'est un très bel outil. Maintenant, arrivons effectivement à trouver des pistes pour le conforter.

Rendez-vous dans quelques mois, maintenant et puis, je ne pourrai m'empêcher d'évoquer un sujet hélas d'actualité, qui est celui de la sécurité, puisqu'effectivement, je sais que vous en avez parlé au cours de la semaine. Le 2 mars dernier, d'ailleurs, notre ambassade à Ouagadougou était ciblée par une attaque terroriste, en même temps que l'état-major des armées burkinabés. Vraiment, quatrième attaque en deux ans dans la capitale du Burkina Faso. Cela traduit clairement un niveau de menace qui a mené le ministère à relever ses recommandations de sécurité et qui, aujourd'hui, rejoignent un niveau de vigilance que nos conseils aux voyageurs appliquent aux pays du Sahel. Comme le Président de la République l'a dit dans son discours aux ambassadeurs, la sécurité, c'est vraiment la raison d'être de notre diplomatie. Nous voyons bien que le niveau de menace, au-delà de cet aspect-là, à l'étranger, reste très fort. Les menaces d'enlèvements de ressortissants français, cette menace de mort préoccupante, non seulement au Sahel, mais dans le bassin du lac Tchad, au Yémen, en Afghanistan, nos compatriotes sont exposés dans leurs déplacements professionnels, comme les résidents et donc, nos dispositifs s'améliorent sans cesse, pour répondre à la responsabilité de protection qui est la nôtre. D'ailleurs, je sais qu'il y a eu un échange. Une partie des membres de l'Assemblée avec le CDCS, échange instructif et ce CDCS est vraiment aussi un très bel outil. Je veux leur rendre hommage. Il est devenu maintenant une référence à travers un certain nombre de ses outils, les conseils aux voyageurs. Naturellement, les

plans de sécurité de nos communautés doivent être adaptés à chaque contexte local et nous devons renforcer les liens avec tous les acteurs, les chefs d'îlots, naturellement, très importants.

Je veux insister aussi sur la sécurité, sur l'action de prévention, parce que nous avons aussi parfois d'autres dimensions qui peuvent être inquiétantes. J'étais à Madagascar hier, qui a été touchée par une épidémie de peste et je dois dire que l'ambassade, je l'ai vue, a été réactive, a procédé à la distribution de kits médicaux destinés aux consuls honoraires, aux emprises scolaires. Il y a vraiment eu une équipe médicale française projetée pour la coordination des ambulances. Je trouve qu'il y a une belle coordination et cela montre que l'on doit, pour toutes ces menaces, qu'elles soient terroristes, sanitaires ou autres, être particulièrement vigilants.

Le CDCS, de ce point de vue-là justement, a conduit en 2017 21 missions de conseil et de formation auprès de nos postes et 18 missions d'audit et d'installation de réseaux de télécommunication. C'est un effort soutenu qui est adapté à l'évolution des menaces. Il y a également toute une campagne de formation aux mesures d'assistance à apporter à nos compatriotes après un attentat. Cela a été focalisé sur l'Europe, parce que nous avons été touchés, hélas, dans plusieurs pays européens.

Je crois qu'il faut toujours que l'on continue à avoir à l'esprit de sensibiliser nos compatriotes, pour vraiment rappeler tous les risques dans l'organisation parfois des déplacements, de respecter les recommandations de sécurité, de renseigner les plans de sécurité en se localisant. Bref, faire en sorte que nous soyons au maximum préparés et encore une fois, hommage à vous toutes et vous tous, parce que je sais que vous y contribuez souvent de façon volontaire et un certain nombre d'entre vous, parfois, ont la double casquette et sont également chef d'îlot. C'est vraiment important.

Enfin, cinquième point, c'est naturellement la réforme de la représentation des Français de l'étranger. Le Président de la République avait, dans son propos, ici même, évoqué ce sujet, puisque vous le savez, il y a également sur le territoire national un certain nombre de réformes liées à la représentation électorale, à l'Assemblée, au Sénat, au Conseil économique et social, et donc, nous avons été chargés de réfléchir à cela. Et contrairement à ce qui a pu être écrit, moi, je suis rentré dans ce chantier sans idée préconçue. D'ailleurs, je ne vous annoncerai pas une réforme *à catedra* aujourd'hui, pour la bonne et simple raison que la concertation se poursuit. Je l'ai ouverte fin janvier en recevant d'ailleurs en priorité le Bureau élargi de l'AFE. Ensuite, j'ai reçu les parlementaires, députés, sénateurs, ainsi que les représentants des associations. Ensuite, j'ai tenu également à ce qu'on puisse lancer une consultation de l'ensemble des conseillers consulaires et je vais vous en donner peut-être une synthèse. C'est une consultation qui a été assez bien renseignée en termes de nombre de participants. Sur les 442 conseillers consulaires, nous avons eu 312 réponses et, si je rentre dans le détail, voulez-vous savoir quelles sont les circonscriptions qui ont le mieux répondu ? La 4^{ème} circonscription : 84 % des conseillers consulaires ont répondu. Et la lanterne rouge, 6^{ème} circonscription : 21 % !

Dans le détail, se sont déclarés également conseillers à l'AFE 73 répondants (donc 27 n'ont pas répondu) et 150 ne se sont pas déclarés répondants. Cela fait 223, parce qu'il s'agit des questionnaires complets. Nous avons eu 312 réponses, mais 223 sont allés au bout du questionnaire. Manifestement... il y en a qui ont décroché en cours de route.

Quelques éléments statistiques aux réponses. Je suis désolé, parce que la partie contribution libre était un petit peu contrainte, il fallait faire un tweet en fait. Mais, un certain nombre d'entre vous nous ont, compte tenu du manque de place, adressé directement des contributions complémentaires par mail ou par courrier, et je les en remercie.

À la question « comment jugez-vous les moyens mis à votre disposition pour exercer votre mandat », il faut dire que les très insuffisants et insuffisants font quand même le gros du bataillon, 95 + 80 = 175, versus très satisfaisants, satisfaisants et raisonnables pour 57 personnes. Ce sujet des moyens est au premier plan. Après, quand on affine, justement sur les moyens qui étaient envisagés comme étant ceux qui vous paraissaient les plus importants à accroître, ceux qui arrivent en première position sont un meilleur accès à une formation « spécialisée » dans le domaine consulaire. C'est donc l'aspect formation qui arrive en tête. 21 % des répondants ont placé cette proposition en 1. Ensuite, 17 % ont souhaité une augmentation de l'indemnité semestrielle. 12 % ont souhaité en priorité 1 – parce que vous pouviez donner plusieurs priorités – l'amélioration des conditions matérielles des permanences consulaires.

Après, on demandait quel était le canal le plus pertinent pour faire connaître à Paris les préoccupations des électeurs. Vous avez placé les conseillers consulaires en 1 à 25 %, suivi en deux par l'AFE (20 %), et se suivent les assemblées parlementaires, Assemblée nationale 13 % et Sénat 12 %.

« Pensez-vous que le mode de scrutin actuel pour l'élection des conseillers consulaires est trop complexe » ? 140 non versus 67 oui, donc deux tiers un tiers.

S'agissant du système de représentation des Français à l'étranger, « est-il suffisamment lisible ou insuffisamment lisible ? ». Il est insuffisamment lisible pour une grande majorité des répondants : 146 versus 50.

Nous voyons bien qu'il y a cet enjeu de lisibilité aussi qui est particulièrement présent, mais nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Il y également – cela avait évoqué dans les consultations avec le Bureau élargi et les parlementaires, mais cela ressort aussi dans le questionnaire – peut-être le souhait d'évoluer sur le vocabulaire, conseiller consulaire ou délégué consulaire, souvent induits en erreur par rapport à l'action des consulats en eux-mêmes. 123 répondants versus 20 estiment justement que le vocabulaire est trompeur. Donc, je pense qu'il faut que l'on réfléchisse et que l'on soit créatif.

Souci de clarification des compétences aussi, très largement : 135 versus 8. Et du coup, puisque c'est lié à la lisibilité, une grande majorité pense que le nombre de niveaux de représentation est trop élevé : 90 versus 54.

Ensuite, à partir de cette question sur les niveaux, on demandait quels niveaux de représentation sont à privilégier. Dans l'ordre, sont arrivés les conseillers consulaires à 45 % en priorité 1, les conseillers AFE en deux avec 36 %, en trois les députés avec 17 % et en quatre les sénateurs avec 16 %.

Et puis ensuite, à travers les petites contributions qui étaient sollicitées, je peux vous donner un petit peu des verbatims. Sur les conseillers consulaires, être considérés comme des vrais élus, être réellement écoutés et consultés, de l'audace et du symbole, un conseiller consulaire comme officier d'état civil – je vous les donne en vrac – revoir la composition des conseils consulaires. Bref, voilà, il y a beaucoup de choses, mais ce qui ressort, c'est un manque de lisibilité et de visibilité, c'est ce à quoi il faut que nous nous attachions un peu à répondre.

Donc, voilà un petit peu en avant-première les grandes tendances des réponses de la consultation des conseillers consulaires. Finalement, ce que l'on constate à travers les discussions que nous avons eues fin janvier, je crois qu'il y a quand même quelques points de convergence qui sont apparus. Un, l'idée de conserver une représentation de proximité – on le voit à travers ces résultats aussi – qui ait les moyens d'agir efficacement. Le constat est unanime sur l'utilité et l'apport des conseillers consulaires dans la représentation et dans l'action locale. Par ailleurs, dans les sujets de convergence, il y a le fait de rendre plus lisible pour l'électeur le système actuel. Ce sont les histoires de dénomination, parce que souvent, il y a assimilation avec des agents de l'administration consulaire. C'est un sujet. La formation est revenue, qui était d'ailleurs dans les discussions que nous avons eues fin janvier, pour vous aider dans l'exercice du mandat. Et puis, après, dans les discussions que nous avons eues, il y avait naturellement l'idée de conserver un relai au niveau national. Il y a une unanimité sur le principe. Après, différentes réponses étaient apportées. Pour partie, il y a le souhait de conserver une AFE. D'autres ont évoqué l'idée d'avoir plutôt une association comme les maires de France. Certains ont évoqué cela. Pour le coup, il n'y a pas eu d'unanimité sur un dispositif plus qu'un autre. Ce qui est apparu quand même, c'est aussi la nécessité de renforcer le lien entre vous-mêmes et les parlementaires, pour qu'il y ait un effet d'entraînement des travaux qui sont produits et que cela quitte aussi l'enceinte de l'AFE, pour pouvoir après s'inscrire dans la dynamique des autres assemblées. Tous ces points alimentent aujourd'hui la réflexion. J'avoue qu'il était très utile d'avoir les échanges de fin janvier avec les uns et les autres. Je pense que maintenant, compte tenu aussi des travaux que vous avez conduits, parce que je sais aussi que vous en avez beaucoup parlé hier, la commission des lois a planché, et donc, tout cela va aussi enrichir notre réflexion. Viendra à un moment aussi le temps de la décision, au regard de tous ces éléments, des consultations, du rendu de l'enquête, de vos travaux ici, commission et plénière. Ce sera l'occasion, après, de partager cela ensemble, pour parfaire un dispositif qui concilie tout cela.

Pour moi, le point d'entrée n'est pas budgétaire. Je ne suis pas là pour chercher des économies. En revanche, je sais que je ne peux pas non plus alourdir la facture. Donc, c'est dans les paramètres à prendre en compte.

Voilà un petit peu, en propos préalable, quelques éléments sur différents dossiers d'actualité. Je vous propose de m'arrêter là pour vous écouter, entendre vos questions, vos remarques ou vos suggestions. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

J'avoue que j'ai un petit problème sur le déroulé. Nous avons prévu deux choses, pour commencer, à la fois une présentation par le président de la commission des lois, des travaux qui ont été menés hier. Il me semblerait logique de commencer par cela, suivi d'une expression des présidents de groupe. Je crois qu'il serait logique, si vous en êtes d'accord, de commencer par la présentation des travaux qui ont été menés hier.

Puisque vous avez l'air d'en être d'accord, je demande à Monsieur Olivier PITON de nous rejoindre pour nous faire la présentation, le résultat des travaux qui ont été menés hier par notre Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les conseillers consulaires et AFE,

Mesdames et Messieurs de l'administration,

Je voudrais commencer par, Monsieur le Ministre, ce que vous avez dit à l'instant, sur les conclusions rendues sur la consultation, d'abord pour vous féliciter d'avoir organisé cette consultation. Effectivement, il y avait visiblement une demande. Le nombre de réponses est conséquent, à défaut d'être énorme, il est néanmoins très prégnant et moi, ce qui m'a frappé dans vos conclusions, c'est que vous avez utilisé deux mots qui nous vont très bien. C'est d'abord le besoin de proximité, deuxièmement le besoin de lisibilité. Le seul point sur lequel je me permettrai peut-être de ne pas être totalement en accord avec vos conclusions, si j'ai bien entendu ce que vous disiez au moment où vous égrainiez les réponses, c'est que certes, il y a une majorité qui s'est exprimée en faveur du maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, 25 % et à 20 % - je parlais de la première question – nous avons, en termes de représentativité, les élus de l'AFE qui sont présents, donc il y a une forte demande également du fait que l'Assemblée des Français de l'étranger continue à jouer son rôle d'assemblée consultative. C'était important, de mon point de vue, après la proximité, après la lisibilité, de mettre en troisième point l'importance de l'AFE comme assemblée consultative pour les pouvoirs publics.

Ensuite, je voulais aussi vous remercier d'avoir très tôt organisé un certain nombre de travaux et de rapprochements. D'une part, vous l'avez rappelé, vous avez réuni l'ensemble des acteurs à la fin du mois de janvier. La commission des lois, elle, a commencé, dans le cadre du groupe de travail, dont la Rapporteur est Daphna POZNANSKI, à travailler dès le mois d'octobre. Nous avons soumis un certain nombre de propositions pour vous permettre d'alimenter votre propre réflexion, à l'occasion justement de nos rencontres, d'une part avec les membres du bureau élargi et les parlementaires. Et puis, nous avons poursuivi notre discussion, nos propositions, nos pistes, nous avons continué à les explorer. Elles s'intègrent dans un plus vaste dispositif, ce qui est toujours très intéressant. Cela prouve qu'il y a une vraie demande de la part, d'une part – je vais en citer deux – du sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA qui a proposé un rapport il y a quelques semaines, et puis de la part des députés de la majorité qui ont également fait un certain nombre de propositions, il y a quelques jours.

La commission des lois, via son groupe de travail, a énoncé trois principes, que nous avons eu le plaisir de vous remettre tout à l'heure. Premier principe – et cela tombe bien, puisque cela corrobore ce qu'il y a comme conclusions dans le questionnaire, dans la consultation – c'est le maintien de la proximité, c'est-à-dire le maintien des élus en tant que conseillers consulaires, parce que ce sont des élus de proximité reconnus comme tels et qu'il y a un attachement réel, au sein de cette assemblée, pour maintenir ce lien de proximité. Pour être tout à fait honnête, il y a une divergence entre nous, sur le fait de discuter du chiffre, du montant de conseillers consulaires à conserver ou non. Au sein de la commission des lois, nous n'avons pas voulu rentrer dans ce chiffre, pour une raison fort simple : nous n'avons pas les outils pour le faire. Nous avons donc estimé qu'il ne nous appartenait pas, à nous, d'effectuer ce chiffre. Un certain nombre de nos collègues, pour être tout à fait honnête, ont souhaité qu'il soit mentionné le maintien à 443 conseillers consulaires. Nous avons fait voter une résolution dans laquelle nous ne voulions pas entrer dans ce schéma, tout simplement parce qu'il ne nous apparaissait pas comme étant pertinent. Nous en étions restés au stade des principes. Mais, je tenais évidemment à souligner la contribution de nos collègues de Français du monde.

Le deuxième principe, après ce lien de proximité, c'est le lien de technicité. Il nous apparaît absolument essentiel que les conseillers consulaires puissent faire profiter les pouvoirs publics de leur expérience, de leurs observations, des retours de terrain qu'ils peuvent avoir et d'en faire profiter ceux qui sont le plus à même de pouvoir le transformer en matière législative, je pense en particulier aux parlementaires. Donc, nous avons voulu aller au-delà de ce qui existe via la loi de 2013, à savoir nous avons demandé, parce que cela nous semble cohérent, que l'ensemble des conseillers consulaires soient membres de l'AFE, non pas pour faire du chiffre, mais tout simplement parce qu'il nous est apparu logique et naturel que tous les conseillers consulaires, avec leur expérience, avec leur vécu, avec leur ressenti, puissent faire profiter les pouvoirs publics de leur propre savoir, d'une certaine manière, et que donc, ils participent, au sein des commissions de l'AFE, au travail d'expert, de vigie, de partenaire des pouvoirs publics. C'était le deuxième point.

Et le troisième point, qui nous est également apparu important, qui est dans les conclusions de la commission des lois, qui concerne plus spécifiquement les conseillers consulaires, il nous est apparu important que l'on sorte de cette anomalie du droit constitutionnel qui consiste à faire présider une assemblée d'élus au suffrage universel par un agent de l'État. Il nous est apparu normal et naturel de demander que, sous couvert de modifications et d'aménagements, les conseils consulaires soient présidés par un conseiller consulaire. C'est quelque chose qui nous permettrait d'arriver – et j'en terminerai là – à ce que nous souhaitons véritablement, c'est-à-dire être des élus à part entière. Non pas des élus à part, mais des élus à part entière. Tout simplement, que nous puissions nous retrouver dans le droit commun de ce qu'il se passe par exemple dans les conseils

municipaux. On n'imaginerait pas, par exemple, qu'un conseil municipal soit présidé par le préfet. Cela peut arriver, mais dans des cas extrêmement spécifiques sur lesquels évidemment on ne va pas s'étendre.

Donc, voilà ce que nous avons proposé. Voici les pistes de réflexion que nous vous soumettons. D'abord, conserver le lien de proximité en maintenant évidemment les conseillers consulaires, il y a consensus sur le principe. Deuxième principe, le lien de technicité, pour que les élus ne soient pas isolés, que ce ne soit pas simplement – je dis cela évidemment sans aucune espèce d'aspect péjoratif – de simples témoignages, n'ayant pas la possibilité d'exprimer ce qu'ils voient, ce qu'ils constatent, autrement que par des envois, qui sont souvent compliqués à faire parvenir, voie électronique, etc., mais qu'ils aient la possibilité de venir à Paris et de l'exprimer avec force, comme nous le faisons, nous, les 90, deux fois par an. Et troisièmement, dans le cadre plus local, nous avons également souhaité, autre principe, redevenir ou devenir des élus à part entière, des élus comme les autres, ni plus, ni moins et donc, que tout simplement, nous puissions présider aux destinées, à l'ordre du jour, aux décisions qui sont prises au sein de nos conseils consulaires.

J'ai essayé, de manière objective et non pas en tant que membre de l'ADCI, d'exposer les conclusions de la commission des lois. Je terminerai en disant qu'on a toujours la possibilité de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, parce qu'il y a eu effectivement quelques divergences. Optimiste de nature, je pense qu'il vaut mieux prendre le verre à moitié plein. Nous avons, je pense, été d'accord, unis, l'AFE a été unie sur l'essentiel. Reste que cette contribution, je l'espère, alimentera efficacement le gouvernement, le ministre. En tout cas, c'était le but des conclusions rendues par ce groupe de travail à qui je rends hommage, ainsi qu'à la commission des lois, qui a très bien travaillé dans cette affaire.

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Après avoir entendu le président de la commission des lois, je propose que nous entendions les présidents de groupe et donc, suivant le protocole habituel, Monsieur Alain-Pierre MIGNON, président de l'ADCI.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Ministre,

En prenant connaissance de la contribution de certains parlementaires, il nous a semblé important de nourrir leur réflexion en leur donnant un exemple du rôle majeur et essentiel que jouent l'Assemblée des Français de l'étranger et les conseillers à l'AFE. Pour ce faire, nous avons demandé à Geoffrey d'illustrer par une actualité qui est une actualité de quelques semaines, le rôle majeur que cette Assemblée a joué. Je voudrais donc lui passer la parole, pour qu'il nous en parle.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je m'excuse auprès de mes collègues, puisque cela va être une redite par rapport aux échanges que nous avons eus hier. En effet, nous avons vécu cette semaine une réunion avec le Centre de crise qui illustre tout à fait ce qui nous paraît être l'aspect essentiel du binôme et du couple « élus de proximité et de technicité » qui amènent l'AFE. Dans les événements qui ont eu lieu à Ouagadougou, il y a quelques jours seulement, vous êtes certainement informé que nos collègues conseillers consulaires ont été impliqués dans la gestion de la crise, puisque les fonctionnaires de l'ambassade n'étant pas en mesure de communiquer avec la communauté française. L'ambassadeur qui, lui, était à l'extérieur, a sollicité les trois conseillers consulaires pour qu'ils informent la communauté française de se confiner.

Il y a six mois, quand nous nous étions vus ici, je vous avais indiqué que la commission de la sécurité des personnes et des biens avait décidé, à chaque rencontre avec le Centre de crise, d'inviter les conseillers consulaires se trouvant dans des lieux ayant vécu des crises à l'intersession à se joindre à nous pour avoir un retour d'expérience direct auprès du Centre de crise. Quand ils ont accepté de venir, c'était avant l'attaque de Ouagadougou, donc c'était vraiment pour démontrer qu'ils étaient déjà inquiets et qu'ils avaient quelque chose à partager et il se trouve que nous avons deux conseillers consulaires de Ouagadougou avec nous lors de notre rencontre avec le Centre de crise.

La réunion s'est passée de la manière suivante : le Centre de crise nous a expliqué le déroulé tel qu'il a été vécu au Centre de crise avec les horaires. Ensuite, nous avons cédé la parole à nos collègues et là, le Centre de crise s'est rendu compte que par exemple, l'information qu'il avait par rapport au déroulé n'était pas exacte. Le Centre de crise pensait que c'était l'ambassade

qui avait informé les compatriotes qu'il ne fallait pas se rendre à l'ambassade et qu'il fallait se confiner. Ensuite, par rapport aux horaires tels que les a vécus le Centre de crise, il y avait aussi des différences. Le Centre de crise avait l'impression d'avoir informé la communauté française de façon efficace en envoyant à 11 heures, heure de Paris, un message, que message à l'appui, nos collègues conseillers consulaires ont reçu à 14 heures, heure de Ouagadougou, cela veut dire 15 heures, heure de Paris. Nous avons donc eu un travail vraiment précis avec le Centre de crise. Vraiment, ils nous ont remerciés de cette réunion. Nous avons pu soulever un certain nombre de points d'amélioration sur lesquels nous allons travailler à l'intersession, faire des propositions – je l'ai évoqué ce midi auprès de vous de façon précise chiffrée – et vraiment, il nous apparaît que ce travail n'est possible que dans le format actuel d'une Assemblée, avec des commissions et des personnes qui se spécialisent dans des sujets et se voient régulièrement. Cela ne nous paraît pas pouvoir être le cas dans le cadre d'une espèce de round des Français de l'étranger avec beaucoup de personnes qui se réuniraient une fois par an à Paris.

(Applaudissements).

Avant de redonner la parole à notre président de groupe – et je m'en excuse également auprès de mes collègues et de la personne intéressée, mais il y a ici aujourd'hui des représentants de Haut niveau de la communauté des Français de l'étranger, ils doivent entendre ce que j'ai déjà dit hier, en premier vous, Monsieur le Ministre, mais aussi les parlementaires et les représentants des associations représentatives – comme je vous l'ai expliqué, nos collègues conseillers consulaires ont été sollicités pour informer la communauté française. Une de nos collègues était juste à côté de l'ambassade, dont les vitres ont été soufflées dès le début de l'opération, qui a pris le temps de rester sur place, alors que tous ses collègues étaient partis, pour informer nos compatriotes, sans savoir d'ailleurs comment le faire – c'est un des points dont nous avons parlé avec le Centre de crise et sur lequel nous allons travailler – elle n'avait pas de canevas. Donc, elle est restée, elle a pris le temps de le faire, de se renseigner, de communiquer, jusqu'à être prise sous le feu elle-même, libérée par une colonne de gendarmes burkinabés qui, au début, ont cru qu'elle était une potentielle terroriste, et l'ont exfiltrée avec le Kevlar, le casque lourd, etc. Je pense vraiment devant vous, Monsieur le Ministre, qu'il faut citer à nouveau Martine VORON et la remercier vraiment pour ce qu'elle a fait pour nos compatriotes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci pour ce témoignage et cette présentation. La parole est maintenant à Monsieur Mehdi BENLAHCEN pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voulais commencer par vous remercier de nous avoir reçus le 31 janvier et de nous avoir consultés dans le cadre de la préparation de ce qu'on appelle plus communément la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Cette consultation a nourri nos réflexions au sein du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité et nous avons bien entendu – contrairement à d'autres – ce que vous nous avez rappelé aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle ne se faisait pas dans un cadre budgétaire contraint, mais que vous saviez pertinemment que vous n'auriez pas les moyens d'augmenter forcément le budget de la représentation des Français de l'étranger.

Ceci étant dit, comme l'ensemble de nos collègues, nous partageons trois priorités.

Premièrement, la proximité. Pour nous, la proximité, cela veut dire le maintien des 443 conseillers consulaires. Là où nous avons des divergences de points de vue avec un certain nombre de nos collègues, c'est que dans un cadre budgétaire restreint, nous savons pertinemment que les 443 conseillers consulaires ne pourront pas venir tous siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger, puisque cela équivaldrait à augmenter le budget. Et comme vous l'avez rappelé dans votre intervention, celui-ci n'augmentera pas.

Donc, je sais qu'il y a des propositions qui ont été faites par certains sénateurs, qui verraient une fusion des conseillers consulaires et des conseillers AFE pour permettre à l'ensemble des conseillers consulaires restants de pouvoir siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il faut être clair : cela signifie la baisse du nombre d'élus et donc, la suppression d'un certain nombre de conseillers consulaires. Nous ne sommes pas pour, parce que cela reviendrait à réduire la proximité. 220 élus dans 130 postes consulaires, cela veut dire qu'en moyenne, nous aurions des postes consulaires avec un à deux élus par poste. Des assemblées d'élus avec un élu face à l'administration ou des élus face à l'administration, ce ne sont plus des assemblées. Il n'y a pas de débats, il n'y a pas d'échanges d'idées, il n'y a pas de confrontation des points de vue. Donc, pour nous, c'est une

mauvaise direction, pour faire simple. Nous sommes très attachés au maintien des deux niveaux, comme je l'ai dit, parce que la proximité passe par les 443 conseillers consulaires – quitte à redéployer, parce que nous sommes d'accord qu'il y a peut-être des endroits où il y en a un petit trop, peut-être des endroits où il n'y en a pas assez. On peut discuter effectivement de certaines dispositions pour redéployer le nombre de conseillers consulaires en fonction aussi de l'évolution de la population française dans certains postes. Mais, cette proximité est difficilement atteignable par une baisse du nombre d'élus. C'est le premier point.

Le deuxième point, la technicité, nous sommes totalement d'accord avec nos collègues, l'Assemblée des Français de l'étranger a une valeur ajoutée qu'il faut lui reconnaître. L'exemple qu'a pris Geoffrey est sans doute un très bon exemple. Je pourrais en prendre d'autres, notamment par rapport aux travaux de la commission dans laquelle je siège. Je sais que la présidente, Geneviève SUBERVILLE vous a fait une proposition tout à l'heure au repas, par rapport à la création d'un dispositif que nous souhaitons mettre en place. L'Assemblée des Français de l'étranger essaie de mettre en place des solutions innovantes et comme mes camarades, je suis très interrogatif sur ce qui pourrait émerger comme solution innovante, d'une association des élus Français de l'étranger qui se réunirait une fois par an, qui n'aurait pas vraiment les moyens de siéger en commission et donc de faire émerger des solutions pour les Français de l'étranger. C'est le premier point.

Sur la lisibilité, je pense que le manque de lisibilité ne vient pas que de la confusion entraînée par le nom des élus. Le manque de lisibilité, comme l'a très bien dit Monsieur Olivier PITON, il vient aussi du manque de compétences ou de compétences insuffisantes qui sont dévolues aux élus. Effectivement, comme dans n'importe quelle assemblée, il serait bien qu'elle soit présidée par un élu. Ce qui serait important aussi, parce que l'on juge cette loi après trois ans d'exercice, et cela me semble légèrement insuffisant – nous avons mis 14 ans à réformer l'ancien système, donc nous sommes dans une temporalité totalement différente – ce serait que déjà la loi soit appliquée. Un certain nombre de conseils consulaires, encore aujourd'hui, ne se tiennent pas. Donc, si on pouvait déjà commencer par tenir l'ensemble des conseils consulaires auxquels nous avons droit en tant qu'élus, ce serait déjà une grande avancée. Si on pouvait déjà veiller à l'application de la loi, ce serait une grande avancée et effectivement, accroître nos compétences serait aussi une avancée et permettrait d'améliorer la loi. Il est très difficilement compréhensible pour des élus d'être consultés sur la répartition de subventions, notamment dans le cadre des subventions aux OLES et de voir ces subventions systématiquement retouchées par les commissions parisiennes. Cela donne beaucoup moins de crédit à ces élus qui se réunissent en circonscription et dont on vante la proximité et la connaissance du terrain, avec ce qui est fait réellement à Paris, puisqu'une commission totalement administrative, où les élus sont présents, mais sont très minoritaires, va détricoter tout ce qui a été fait sur le terrain. C'est très compliqué. Donc, la lisibilité, je tenais à vous le dire, elle passe aussi par une meilleure reconnaissance de notre rôle et un accroissement de nos compétences.

Je me permets de réagir aussi aux annonces que vous avez faites. Sur l'AEFE, je pense qu'il faut que le gouvernement ait en tête une vraie stratégie de développement de l'offre éducative française à l'étranger. Je suis élu dans une circonscription où la population française ne cesse de croître, que ce soit au Portugal ou en Espagne, et où, depuis trois ans, nous voyons les listes d'attente d'élèves français se rallonger indéfiniment. Nous sommes donc dans un système, finalement, entrepreneurial assez bizarre, où il y a de la demande et où l'État, qui représente l'offre, n'est pas capable d'offrir plus de places supplémentaires. Soit parce que le système est trop rigide et, par le biais de plafonds d'emploi, de contrats locaux et de contrats résidents, les provideurs ne peuvent pas ouvrir de structure pédagogique supplémentaire et accueillir plus d'élèves, soit parce que contraints de manière immobilière, les provideurs ne sont pas en mesure d'agrandir leurs bâtiments et donc d'accueillir plus d'élèves. Je pense qu'il faut avoir cela en tête et je pense – sans prêcher forcément pour ma paroisse – que le contrat de résident ne doit pas être une variable d'ajustement, qu'il est très difficile, moralement, de demander à des gens qu'on a installés à l'étranger, avec la possibilité de pouvoir y rester, qui ont construit leur famille là-bas, qui ont construit leur vie là-bas, de leur demander de rentrer. Et je pense que la mobilité ne doit pas être une solution. Vous devriez peut-être réfléchir à des mesures incitatives pour la faciliter, mais ne pas la rendre obligatoire.

Enfin, dernier point, pour terminer une note positive, nous nous félicitons de l'annonce sur le dispositif STAFE, puisque nous l'avons promu à l'intérieur de notre groupe. Nous avons fait des propositions en ce sens et nous sommes très contents de voir que les propositions ont été globalement retenues et d'arriver à une forme de consensus sur ce point.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Mehdi.

Pour le groupe CIEL, Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Merci, merci de venir à la rencontre des élus au suffrage universel que nous sommes. Des conseillers à l'AFE bénévoles, ancrés dans nos circonscriptions depuis de nombreuses années et engagés au service de nos compatriotes. Vous le savez, élus, nous sommes aussi et surtout des assistantes sociales, des psychologues, des syndicats d'initiative et tant d'autres choses que ne peuvent être nos sénateurs et députés à Paris. À l'heure de la réduction de la voilure dans le réseau consulaire et d'une réflexion pour une réforme de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, le rôle des élus AFE, véritables partenaires au service de nos communautés et du rayonnement de la France hors de nos frontières. Un de vos prédécesseurs Secrétaire d'État et probable futur maire de Marseille –personal comment – disait de son ministre de tutelle : « Il fait tout, et je m'occupe du reste ». Les consulats font tout et nous, les élus, faisons le reste : Sécurité sociale, santé, retraite, éducation, sécurité et tant de sortes d'interventions, souvent dans l'urgence.

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez auditionnés, consultés, rencontrés et sondés. Vous nous aviez promis un compte rendu. Je ne doute pas que vous l'avez fait et que vous nous l'avez envoyé. Cela étant, nous ne l'avons pas reçu !

Depuis soixante ans, notre représentation a évolué, au gré des réformes et si certains progrès sont à saluer, nous déplorons une limitation de vitesse dans les améliorations bien inférieure aux 80 km/h. Depuis la réforme de 2013, au moins quatre rapports ont été mis en avant. Les progrès, mais aussi les failles de notre représentation. Le rapport FRASSA/LECONTE, le rapport BEZARDIN, plus récemment, il a été mentionné par la commission des lois, le groupe de travail de la commission des lois et enfin, le dossier du sénateur DEL PICCHIA. Des pistes intéressantes ont été avancées, pour une amélioration, tout en relevant à nouveau les failles du système actuel.

Monsieur le Ministre,

Nos propositions sont assez simples. Le groupe CIEL souhaite que les élus de proximité que nous sommes puissent siéger à l'AFE. Nous souhaitons une représentation claire et lisible à un seul niveau, avec de réelles prérogatives et des moyens d'action adaptés à notre mandat, ne se limitant pas à des moyens financiers. Nous souhaitons que la consultation de l'AFE soit rendue systématique et obligatoire sur les sujets impactant les Français de l'étranger, car nous avons une expertise dont il serait dommage de se priver. Toute petite aparté, deux questions orales aujourd'hui, sur deux sujets d'actualité, une sur la réforme du baccalauréat, une sur le service national. Dans les deux cas, j'ai souhaité demander si l'AFE serait consultée sur ces deux projets de réforme qui sont en cours. Apparemment, cela n'est pas prévu, ce que l'on peut regretter, vu l'expertise d'un certain nombre de conseillers, en particulier sur le bac franco-américain, le bac franco-allemand, le bac franco-espagnol et l'option internationale du bac.

Nous souhaitons une réforme de la carte électorale, où le prétexte de proximité, souvent illusoire, ne peut être le seul facteur pris en compte. La plus grande circonscription géographique aux États-Unis a quatre élus, mais ils sont tous à Chicago.

Monsieur le Ministre,

S'il vous plaît, si vous nous proposez du « en même temps », comme on soutient l'éducation française et la francophonie, mais en même temps on réduit les budgets et les moyens, alors s'il vous plaît, faites en sorte que le « en même temps » soit cohérent pour nous. Nous vous avons fait part de nos souhaits et de nos préoccupations en vous proposant des pistes sérieuses, mais nous n'avons toujours aucune indication sur vos intentions. Nous vous le demandons, Monsieur le Ministre, évitons les usines à gaz et évitons les réformettes. Soyez visionnaires en donnant aux Français établis hors de France une véritable représentation. Soyez le ministre qui laissera son nom dans l'histoire des Français de l'étranger. Nous voulons croire en vous, Monsieur le Ministre.

Merci.

(Rires et applaudissements).

Monsieur le Président

Nous avons déjà la mère de la réforme avec Madame CONWAY.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Très bon VRP.

Monsieur le Président

On ne pourra pas l'appeler le père de la réforme, mais il faudra bien trouver quelque chose.

Pour finir avec les interventions, Monsieur MAINGUY, au nom des non-inscrits.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Faut-il le rappeler, notre Assemblée issue de 70 ans de volonté politique pour porter les questions liées à l'expatriation et au rayonnement de la France dans le monde à travers la présence, bien sûr, d'un très grand nombre de nos concitoyens à l'étranger, est – et j'espère qu'elle le demeurera – un maillon essentiel et j'ose espérer incontournable, de la réactivité de l'État français face aux problèmes de mobilité internationale de ce XXI^{ème} siècle, surtout pour mieux assurer le rayonnement culturel et l'expertise professionnelle de l'identité française à l'international.

Après la loi de réforme de 2013, un grand nombre d'entre nous avait déjà souhaité l'an dernier dresser un point d'étape, un bilan de fonctionnement pour essayer de voir si fonctionnement ou dysfonctionnement il pouvait y avoir, au sein de cette nouvelle forme de l'AFE. Ce travail a été effectué à travers le rapport FRASSA/LECONTE, le rapport BEZARDIN, ainsi que par d'autres études ou rapports issus de notre Assemblée. Il en ressort, Monsieur le Ministre, que certains mécanismes mis en place en 2013 doivent être aujourd'hui revisités pour que notre Assemblée soit sans doute plus performante, toujours au service de nos concitoyens, plus visible, autant en métropole qu'à l'étranger ; plus représentative aussi, des 2,5 millions de Français établis hors de France. Et pour cela, Monsieur le Ministre, il faudrait, comme mes collègues, certains d'entre eux en tout cas, l'ont confirmé, sans doute considérer un seul échelon de représentation par la fusion des conseillers consulaires et des conseillers AFE.

Deuxièmement, il faudrait peut-être revenir aussi au suffrage universel direct pour l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, élément extrêmement important pour légitimer notre service. Il faudrait en troisième lieu revisiter le découpage des circonscriptions AFE, je parle bien des circonscriptions AFE, qui doivent être plus cohérentes, sans doute plus nombreuses, pour que le rôle de conseiller de proximité que doit être le conseiller AFE puisse être exercé pleinement et équitablement. Je prends un petit exemple, simplement pour illustrer ce troisième point, j'appartiens, je suis un élu de la circonscription Asie Centrale, Moyen-Orient, nous avons à gérer 22 pays. 22 pays, c'est ingérable, Monsieur le Ministre !

Quatrièmement et enfin, créer des passerelles institutionnelles valables entre l'Assemblée des Français de l'étranger, le Sénat, l'Assemblée nationale, pour que l'information de terrain transmise par les conseillers AFE puisse aboutir à un véritable travail de synthèse auprès du gouvernement, répondant au mieux aux besoins de nos communautés expatriées.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu le privilège d'appartenir à l'AFE depuis la transformation du Conseil supérieur des Français de l'étranger en Assemblée des Français de l'étranger. J'ai vécu les dix années d'évolution de l'AFE avant la réforme de 2013. Je continue d'exister, au service de notre Assemblée, au service de tous nos concitoyens expatriés, malgré les tempêtes, les crises, qui ont peut-être quelquefois secoué notre institution.

Monsieur le Ministre,

Il vous appartient, comme à nous tous d'ailleurs, de défendre la légitimité du service que nous sommes. Nous sommes au service de nos concitoyens. Nous sommes au service de tous les citoyens français qui ont choisi de rayonner dans le monde et de vivre pleinement la France à l'étranger.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, après ce tour d'horizon, la parole vous revient. Vaste tour d'horizon.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Exactement !

Écoutez, merci, parce que l'expression des différentes sensibilités permet de voir à la fois un certain nombre de points de convergence entre vous, parfois certaines nuances. Maintenant, moi, je dois prendre tout cela et me débrouiller pour répondre aux souhaits de l'ensemble d'entre vous. Effectivement, je revendique l'idée de faire du « en même temps » et je pense que c'est cela qui va nous permettre de nous en sortir. Trêve de plaisanterie, je pense qu'en réalité, il faut savoir se réinventer, être créatif et donc, j'espère bien vous proposer et proposer une copie qui tienne compte d'un certain nombre d'éléments que vous avez mis en avant, la proximité, la technicité. Pour l'instant, je ne peux guère aller au-delà, puisqu'encore une fois, cette session permettait aussi de vous entendre et donc, par définition, moi, ma réflexion n'était pas encore totalement aboutie. Je prends en compte ce qui est dit aujourd'hui. Je vais mouliner cela. Y compris dans des tableaux Excel, parce que comme je l'ai dit, cela ne peut pas coûter plus, même si pour moi, le point d'entrée n'est pas budgétaire. Je pense que nous avons quelque chose de beau et de grand à réinventer. L'objectif n'est pas de laisser un nom, loin de là, c'est que cela fonctionne et que cela fonctionne bien, mieux, que le lien avec un certain nombre d'institutions soit conforté et nous allons nous y appliquer. Voilà.

Peut-être, s'il y a des questions.

Monsieur le Président

Il va y en avoir.

Nous allons passer à la séance des questions et des réponses, autres peut-être que la réforme, parce qu'il faudrait peut-être qu'on aborde d'autres sujets.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président, le vice-Président,

Messieurs les Parlementaires,

Mesdames les Parlementaires,

Chers collègues,

Une circulation de la direction de la Fonction publique (DRH de l'État) interdit depuis l'an dernier aux recrutés locaux de nos consulats et ambassades de se présenter au concours du ministère des Affaires étrangères par la voie interne. Les années de service de ces agents locaux ne sont donc plus prises en compte, puisqu'ils ne sont pas fonctionnaires. C'est une situation dommageable pour eux qui, pour certains, ont eu la chance d'accéder à des postes de cadre supérieur par la voie du concours interne du ministère. C'est d'autant plus dommageable qu'un agent local n'a pas vraiment d'autres opportunités de promotion interne.

Monsieur le Ministre,

Serait-il possible de revenir au régime antérieur, qui permettait aux agents locaux d'accéder aux concours internes du ministère des Affaires étrangères ?

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je voudrais juste poser une simple question. Il me semble que vous aviez dit que vous alliez consulter tous les Français de l'étranger au sujet de cette réforme non parlementaire. Est-ce toujours d'actualité ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Je voudrais vous interroger sur la participation des parents d'élèves au processus de réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Nous avons pris connaissance de diverses modalités de consultation, de concertation, qui ont été prévues. Vous avez parlé du groupe technique de travail au sein de votre administration. Nous avons entendu parler d'une mission parlementaire dont nous savons qu'elle est pour l'instant suspendue. Mais, formellement, nous n'avons pas connaissance d'un mécanisme qui permettrait de consulter de manière large le plus grand nombre de ceux qui sont concernés et les plus gros contributeurs au budget de l'enseignement français à l'étranger, puisque vous savez sans doute que quand on parle du réseau de l'enseignement français à l'étranger, la totalité des frais de scolarité payés par les parents est de 1,8 milliard d'euros au moins. C'était un chiffre en 2015, il a dû augmenter d'au moins 10 % depuis, contre seulement 398 millions d'euros de dotations du budget de l'État à l'AEFE. Je crois donc qu'il est important, à la fois par la responsabilité des parents dans le développement du réseau, par l'expression de la demande insatisfaite dont certains ont parlé et dans une capacité des parents à proposer des modalités de gestion mieux adaptées au terrain dans un grand nombre de pays, que ce que le modèle de l'administration française, toujours très centralisé, peut mettre en œuvre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas DE ZIEGLER.

Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Suisse »

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

J'ai le sentiment parfois que les Français de l'étranger ont le sentiment personnel d'être un peu les mal-aimés de la communauté nationale. Je m'explique : ils sont vivement sollicités au moment des élections présidentielles, vite oubliés après et mis à contribution financière entre deux mandats. Je ne voudrais pas être focalisé sur les aspects matériels, mais malgré tout, il y a deux sujets importants qui méritent toute attention en ce moment. C'est l'inévitable monstre du Loch Ness de la CSG/CRDS et la notion de résidence principale domicile unique. Les Français de l'étranger ont le sentiment d'être maltraités au sujet de ces deux charges ou de ces deux injustices, parce qu'ils n'ont pas le privilège d'avoir les prestations garanties par le paiement de la CSG/CRDS : ils n'ont pas le droit à l'allocation vieillesse par exemple. Et, dès lors qu'ils ont une résidence en France, c'est traité comme une résidence secondaire, avec les conséquences qui s'y rattachent pour la taxe d'habitation et tout le reste.

J'ai vu un papier qui a circulé récemment, qui s'intitule : « Pistes de réflexion des groupes de députés LREM et MODEM des Français établis hors de France avec la représentation des Français à l'étranger ». Je voudrais juste rappeler aux auteurs de ce papier que les instances où sont évoqués exclusivement les sujets qui intéressent les Français de l'étranger, ce sont les conseils consulaires et l'Assemblée des Français de l'étranger. À savoir que nous sommes les seuls élus, représentons les Français de l'étranger, puisque les députés dits des Français de l'étranger sont élus par eux, mais ne les représentent pas, puisqu'ils représentent ensemble collectivement la souveraineté nationale. C'était une précision, mais je pense importante, à l'aune de ce document.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire d'État.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Si je prends dans l'ordre, sur les recrutés locaux qui ne peuvent pas intégrer par le concours interne, justement, nous sommes en train de travailler en interministériel sur la création d'une sorte de troisième voie, troisième concours pour tous les échelons, catégories A, B et C. Pour l'instant, nous n'avons pas encore d'arbitrage interministériel, mais nous échangeons avec la DGAFP et nous espérons proposer un dispositif qui prenne en compte cela pour 2019.

S'agissant de la réforme de la représentation, effectivement, je souhaite – et j'y ai travaillé à partir du questionnaire qui était adressé aux conseillers consulaires – donner la possibilité aux Français de l'étranger individuellement de pouvoir également y

répondre et apporter également leur regard s'ils le souhaitent. Cela va être lancé d'ici quelques jours pour laisser trois à quatre semaines de réponse. Également associer celles et ceux qui le souhaitent, sans avoir de fonction élective, et leur permettre d'apporter leur regard.

S'agissant de la réforme de l'enseignement français à l'étranger, effectivement, pour l'instant, j'ai parlé du dispositif technique. Après, nous rentrerons dans une phrase politique au sens noble du terme et naturellement, je ne conçois pas qu'on fasse une réforme sans associer toutes les parties prenantes et donc, naturellement, les parents d'élèves, nous les consulterons. D'ailleurs, il faut qu'on regarde comment on peut arriver à faire des remontées de terrain, parce que vous l'avez dit, les situations sont aussi très différentes d'un pays à l'autre et d'une géographie à l'autre, et les réponses ne sont pas forcément les mêmes. Je pense qu'il faut que nous trouvions aussi la façon d'avoir des remontées des différentes associations ou des parents d'élèves par géographie, parce que nous ne pouvons pas avoir une réponse qui soit uniforme. Je pense qu'il est temps de rentrer un peu dans du sur-mesure.

S'agissant des sujets fiscaux, justement, le gouvernement a missionné Anne GENETET, députée. Je sais qu'elle a rencontré la commission des finances et donc, elle est très clairement en train de réfléchir sur tous ces sujets-là. Votre réflexion, naturellement, ne lui sera pas étrangère, puisqu'elle suit avec attention tous les travaux et je le lui signalerai.

Voilà pour la première salve de questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Nous sommes avant tout très attachés à notre mandat de conseiller consulaire, comme cela a été très bien rappelé par notre groupe, puisque nous sommes des élus de proximité avant tout. En tant qu'élu de proximité, j'ai trouvé cela important et intéressant vis-à-vis des Français de ma circonscription, de les sonder, par rapport aux décisions que votre gouvernement a prises. Nous avons notamment les coupes budgétaires concernant l'AEFE, parce que vous, en tant que ministre chargé des Français de l'étranger entre autres, je pense que des fois, il est difficile de se rendre compte de la réalité concrète des mesures, parce que vous ne vivez pas avec les Français de l'étranger. C'est normal, parce que nous sommes éparpillés à travers le monde et l'intérêt de pouvoir vous interpeler et d'échanger avec vous, c'est de vous faire part de cette réalité. J'ai lancé un appel auprès d'eux et j'ai trouvé cela assez représentatif. Cela pourrait concerner absolument toutes les circonscriptions dans le monde. J'ai eu des milliers de retours et plus de cinq cents contributions et témoignages sur l'impact concret qu'ont eu les décisions politiques que vous avez prises. Avec les outils modernes de maintenant, j'ai tout mis sur une clé USB, donc vous aurez la possibilité de le consulter par vous-mêmes, je vous la remets, et de vérifier concrètement les impacts qu'ont eu vos décisions politiques. J'espère que vous aurez l'occasion de leur répondre directement. Je suis à votre disposition si vous voulez avoir toutes les coordonnées.

Ensuite, j'ai une question plus précise. Vous avez parlé d'une commission consultative au niveau national. Mais, vous ne nous avez pas dit avec quel budget. J'ai fait le calcul par rapport aux réserves parlementaires. Quand on additionne la représentation, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, cela représente 3 millions d'euros par an. Est-ce que vous vous engagez devant la représentation qui est ici, à ce que ce fonds soit alimenté de la même somme que représentait l'ensemble des réserves parlementaires, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

C'est le cas. Oui, je l'ai évoqué.

Monsieur Yan CHANTREL

Donc, vous vous engagez solennellement à ce qu'il y ait 3 millions d'euros.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Attendez, 3 millions, vous mélangez les choux et les carottes. C'était les associations des Français établis hors de France et un certain nombre d'associations.

Monsieur Yan CHANTREL

Non, non. 3 millions, ce n'est que la réserve parlementaire.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Dans les 3 millions, il y avait des associations pour les Français établis hors de France, mais également des associations établies hors de France, qui agissaient dans le domaine du développement. C'est cela que je veux dire. Et là, dans le budget voté par le Parlement, il prévoit 2 millions d'euros, qui seront répartis entre les associations sur appel à projets.

Monsieur Yan CHANTREL

Donc, ce n'est pas 3 millions, c'est 2 millions.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Ce sont 2 millions, je l'ai dit et je le redis.

Monsieur Yan CHANTREL

D'accord. Nous avons perdu 1 million, donc vous confirmez que nous avons perdu 1 million par le biais de cette réforme. La réserve parlementaire, le calcul est très simple : vous prenez 130 000 euros, vous pouvez le faire tout de suite, c'était la moyenne de la réserve parlementaire. Vous additionnez 12 sénateurs et 11 députés, vous faites 23 multipliés par 130 000, cela fait 2,9 millions d'euros. C'était juste pour en avoir la confirmation qu'on puisse en avoir connaissance.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Tous les parlementaires représentant les Français établis hors de France ne donnaient pas forcément toute leur réserve à des associations servant les Français établis hors de France, CQFD. Donc, vous ne pouvez pas faire cette équivalence. Je veux bien que vous fassiez de la politique, mais ne faites pas cette équivalence-là.

Monsieur Yan CHANTREL

C'est un constat, c'est tout. Les Français seront juges.

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de questions ? Je vous trouve bien silencieux, aujourd'hui.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henry LEPELIER.

Monsieur Henry LEPELIER, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

J'avais déjà évoqué cette question de l'accès de l'audiovisuel et en particulier de France Télévision, vous vous en rappellerez certainement, lors de la dernière session et lors d'une rencontre au ministère. Dans le contexte où, en France, on se préoccupe énormément de l'accès plus rapide, de la production audiovisuelle, du cinéma, sur toutes les chaînes, dans un délai parfois même de trois mois après leur diffusion en salle, on s'aperçoit qu'on attend encore les propositions pour les 3,5 millions de Français à l'étranger, pour leur accès direct à France Télévision, de façon qu'ils puissent sortir de certains chemins qui sont parfois qualifiés d'illégaux pour accéder à la télévision, les VPN et les cartes de satellites qui, normalement, ne devraient pas marcher à l'étranger. Ces 3,5 millions, en ayant accès à la télévision française en direct, comme cela se fait dans beaucoup de pays comme l'Espagne, c'est un acte citoyen de pouvoir par exemple avoir accès à tous les débats présidentiels et parlementaires en direct pour les Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Sur la diffusion hors de France d'un certain nombre de programmes, je crois que le plus simple serait peut-être de saisir la ministre de la Culture, puisqu'il y a une réflexion sur l'audiovisuel public français et donc, dans le périmètre, il y a également ce dispositif qui sert l'étranger. Je vais m'en faire l'écho pour que cette dimension soit étudiée. Après, je ne sais pas quelle sera la nature de la réponse qui pourra être apportée, puisque la réglementation liée aux droits d'auteurs, etc. est particulièrement complexe et donc aux droits de diffusion. Mais voilà, en tout cas, j'ai pris note du sujet.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres ? Mme BOULO, on ne prend normalement la parole qu'une fois sur un seul sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

C'est un sujet d'importance. Je voulais simplement vous souligner que la commission des affaires sociales, avec Guy SAVERY et moi-même, nous avons travaillé sur un rapport sur le handicap et la vie à l'international. Nous attirons votre lecture et votre attention bienveillante sur ce sujet. Nous avons émis quatorze propositions phares pour améliorer ne serait-ce que l'information, la situation administrative, la simplification administrative, pour le cas des personnes en situation de handicap. Nous vous l'enverrons sous forme dématérialisée aujourd'hui ou demain, pour vous tenir au courant.

Merci.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Ce sera l'occasion de le transmettre à Sophie CLUZEL, pour que justement, il soit pris en compte. Je sais que vous l'avez rencontrée, l'un ou l'autre, pour prise en compte dans les politiques nationales. Je sais que la commission a travaillé sur ce sujet, mais également sur un autre sujet pour les personnes porteuses du VIH, avec un certain nombre de points vraiment un peu alarmants, quand on voit la pratique de certains pays. À suivre.

Alain-Pierre, je crois, voulait poser une question.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je vais essayer. Je suis convaincu que je n'ai pas beaucoup de chances d'avoir une réponse positive, mais j'essaie.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

100 % des gagnants ont tenté leur chance !

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Le 14 juillet, tous les 14 juillet, comme vous le savez, nous allons faire la mendicité dans toutes les entreprises pour avoir un budget pour célébrer dignement le 14 juillet. Est-ce un rêve d'imaginer que nous puissions avoir enfin un vrai budget et ne pas systématiquement aller faire la mendicité auprès des entreprises ? D'autant plus que quand même, depuis quelque temps, depuis quelques mois, nous sommes fiers d'être Français et à l'étranger, nous avons une image qui a repris des couleurs. Est-ce que vous pourriez donc essayer de regarder si, pour l'ensemble des pays, on ne pourrait pas avoir un vrai budget pour célébrer le 14 juillet dignement ? Ai-je une chance ou n'ai-je pas de chance ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Je t'incite à déposer un projet dans le cadre du STAFE.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci beaucoup. Je repars avec une équation dont je mesure la complexité par rapport à la représentation. Mais si, nous allons faire quelque chose de bien, je pense, ensemble. Je vous souhaite de bons travaux pour la suite. Je sais que vous poursuivez. Naturellement, à disposition, notamment lorsque j'ai l'occasion de me déplacer dans les pays dans lesquels vous siégez, je le fais systématiquement, je crois. J'ai fait une tournée Océan Indien, je vous ai rencontrés ; je suis allé au Vietnam, nous nous sommes vus. Bref, j'ai beau ne pas vivre continuellement à l'étranger, chaque fois, je prends soin de vous rencontrer, parce que, voilà, vous êtes sur le terrain, les pieds sur terre et tout cela est très utile pour alimenter non seulement les réflexions, mais l'action.

Bonne continuation et à bientôt.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Ne bougez pas, s'il vous plaît, ne vous précipitez pas. Avant la photo, nous avons un petit événement à célébrer ou des remerciements à exercer et la présence du Secrétaire d'État donnera un peu plus – si je puis dire – de lustre à ce petit témoignage de remerciement.

Nous vous avons annoncé, en début de session, que Madame LE BARON allait prendre prochainement sa retraite. Je l'ai fortement encouragée à en profiter. Quand on a la chance de pouvoir prendre sa retraite, il faut le faire. Nous souhaitons, par ce petit témoignage, la remercier pour son travail, pour sa disponibilité et j'ajouterais toujours, pour l'énorme patience qu'elle a avec nous, parce que nous ne sommes pas toujours des plus faciles.

Madame, nous vous remercions.

(Applaudissements nourris).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Précision : l'énorme patience, c'est également avec les autres ministères, parce que je peux vous dire qu'elle vous défend énormément, quand il s'agit d'obtenir des réponses aux questions. C'est parfois un combat compliqué et elle le mène pour vous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je suis très émue, parce que je ne m'attendais pas à cet hommage, que je ne pense pas mériter, à la vérité. Simplement, je quitte quarante ans de carrière au sein de cette administration. C'est vrai que mon idée était de repartir sur quatre ans, servir sur place, sur le terrain, à l'étranger, au milieu de vous, d'ailleurs. Mais, j'ai choisi de m'occuper de mon père et j'ai choisi par là même de tourner la page de cette activité professionnelle au service des Français de l'étranger, tant en centrale que dans divers postes que j'ai faits. Alors, l'occasion de servir pendant deux ans au milieu de vous, je trouve que c'est un peu une apothéose, parce que j'ai voyagé par procuration avec vous. Ce poste à l'étranger, finalement, je l'ai démultiplié à vos contacts.

Voilà ce que je peux dire spontanément, du cœur. Merci à vous. Merci, pour cet hommage que, encore une fois, je ne pense pas mériter, et qui me touche beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Au nom de l'Assemblée, permettez-moi d'abandonner pour un instant le protocole et Colette, de vous faire la bise.

(Applaudissements).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Nous sommes tous des petites mains de la République et j'imagine ce que cela peut représenter, au regard du riche parcours qui a été le vôtre. Mais, avec l'autorisation de l'Assemblée, je pense que vous serez à vie membre d'honneur et invitée à nous rejoindre lors des moments conviviaux des prochaines Assemblées, pour ne pas perdre le fil et surtout, pour ne pas perdre les amis.

Donc, bonne nouvelle vie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

N'oubliez pas que nous avons maintenant la photo de famille. Nous sommes des amis et une grande famille.

La séance est levée à 16 heures 50.

VENDREDI 16 MARS 2018 – MATIN

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez prendre place ? Nous avons déjà beaucoup de retard. Est-ce que vous pouvez prendre place, s'il vous plaît ? S'il vous plaît. Nous commençons avec un peu de retard, mais ce retard a permis aux différents groupes de se concerter pour pouvoir proposer des noms pour ceux de nos collègues qui siègeront au STAFE. Je pense que vous avez tous noté hier que dans le dispositif de remplacement de l'utilisation de la réserve parlementaire, une structure avait été mise en place au niveau national, qu'elle s'appelait STAFE. C'était quoi déjà ? Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger. Et que donc nous y serions représentés par trois personnes, trois de nos collègues. Il nous a été demandé de donner les noms, si possible aujourd'hui. L'information a été transmise hier soir aux différents groupes et si les présidents de groupe veulent bien nous faire part de leur proposition, nous pourrions ensuite les valider par un vote que je vous suggère de faire à main levée, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur MIGNON, alors qu'est-ce qu'il dit Monsieur MIGNON ? Pour le groupe ADCI, Nadine PRIPP représentera le groupe avec comme suppléante Françoise CONESTABILE, puisque nous avons le privilège pour la parité de choisir parmi nos magnifiques... C'est cela, vous avez compris.

Monsieur le Président

Pas de sexisme ! En fait, il ne nous avait pas été demandé de donner des suppléants, mais on a pensé que c'était mieux d'en prévoir le cas échéant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Oui, bonjour Monsieur le Président.

Pour le groupe français du monde écologie et solidarité, nous avons proposé comme titulaire du poste Monsieur Yan CHANTREL et comme suppléante Madame Gaëlle BARRE.

Monsieur le Président

Je vous en remercie.

En ce qui concerne le groupe CIEL ?

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

En l'absence du président Damien RÉGNARD, le groupe CIEL a pris comme titulaire Marie-Christine HARITÇALDE et en suppléant Monsieur Richard ORTOLI.

Monsieur le Président

Très bien. Nous avons donc... Oui, Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Comme il s'agit d'une commission qui est l'émanation de l'AFE et qu'elle n'est pas réservée aux seuls groupes constitués, il y a quand même, je crois, 16 non-inscrits. Même s'ils ne sont pas constitués en groupe, je suppose que s'il y a une candidature indépendante hors groupe, elle pourrait être proposée au vote.

Monsieur le Président

Il n'y a aucun problème. Si les non inscrits s'étaient constitués en un groupe non pas administratif, mais technique, cela poserait moins de problèmes. Mais nous pouvons bien évidemment prendre en compte d'autres candidatures et je vais d'ailleurs demander s'il y a d'autres candidatures. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui, Pierre. C'est une candidature. As-tu un suppléant ou une suppléante ? Je reste un peu silencieux, parce que du coup, il faut faire un vote de toute façon. Alors, un vote avec trois personnes pour trois postes, c'est un vote facile. Un vote avec quatre personnes pour trois postes, cela devient plus compliqué.

Monsieur le Président

Oui, je suis président, mais j'essaie de me rappeler comment on pourrait faire. Est-ce qu'on fait un vote à main levée ou est-ce qu'on fait un vote à bulletins secrets ? On ne peut pas faire autrement que de le faire à bulletins secrets. C'était bien là ma crainte.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Il y a trois noms...

Monsieur le Président

Tu ne prends aucun risque. Bien.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On peut suspendre la séance deux minutes pour qu'on fixe les règles du vote ? Parce que ce n'était pas prévu.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce sont les trois qui ont le plus de suffrages.

Monsieur le Président

Attendez, attendez. Messieurs les présidents de groupe, si vous discutez entre vous pour le vote, etc., il serait bien d'y associer un des représentants des non inscrits quand même à partir du moment où il y a une candidature.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Est-ce qu'on peut suspendre la séance ?

Monsieur le Président

Non, non, mais je pense qu'on pourrait continuer sans vous. Essayez de vous mettre d'accord rapidement, parce que quel est le point suivant ? Parce que le point de l'ordre du jour, d'abord, on donne la parole à Monsieur le Directeur et ensuite, on va projeter les résultats de l'enquête qui nous a été présentée hier par le Secrétaire d'État. Monsieur le Directeur, je vous donne la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Monsieur le Président, merci beaucoup. J'avais juste un tout petit point à formuler en cette fin d'AFE. Vous avez déjà rendu hommage en tant qu'Assemblée, si je puis dire, à Madame LE BARON, puisqu'elle quitte ses fonctions. J'aimerais m'exprimer moi-même en tant que directeur de la DFAE pour, d'une part, remercier Madame LE BARON parce qu'en octobre prochain il

sera trop tard, elle sera partie. Donc, la remercier vraiment pour le travail accompli. Et j'aimerais y associer, si vous le permettez, Monsieur Pierre GUITEAU qui est ici présent et que vous connaissez tous. À eux deux, ils forment l'équipe permanente du secrétariat général de l'AFE qui travaille à 100 % toute l'année pour l'AFE. Vous le savez. Mais j'aimerais souligner aussi que Camille PAULY, que vous connaissez bien, qui a été pendant je ne sais plus combien d'années, quatre années, l'adjointe de Valérie PIPELIER puis de Colette LE BARON et qui exerçait des fonctions différentes depuis un an, a accepté – je l'en remercie vraiment – à chaque session de revenir un mois avant préparer la session avec l'équipe permanente et puis ensuite vivre la session. Donc, j'aimerais vraiment l'associer à ces remerciements. Et puis, j'aimerais aussi associer ceux qui pour cette session pour la première fois ont également renforcé l'équipe. En réalité, vous croyez qu'il n'y a que deux personnes qui travaillent pour vous. Il y en a beaucoup plus. Donc, un mois avant là aussi, à peu près un mois avant, Monsieur Jean-Claude MARFAING et Madame Marie-Hélène TRUQUET se sont joints à l'équipe pour préparer la session. J'aimerais faire ces remerciements pour la permanente qui part à la retraite, l'ex-permanente qui est revenue à chaque fois, le permanent qui est encore là, Pierre, et puis les renforts qui à chaque fois viennent renforcer l'équipe pendant la préparation de la session et pendant la session elle-même. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Merci.

Le vote va se faire à bulletins secrets. Nous allons demander au secrétariat général de nous préparer des bulletins de vote avec les huit noms et vous voterez en rayant celui ou ceux pour lesquels vous ne souhaitez pas voter. Ce seront ceux qui auront le plus grand nombre de voix qui seront élus. Le vote aura lieu après. On va laisser le temps au secrétariat général de préparer cela et le vote aura lieu soit en fin de matinée soit en début d'après-midi. Merci.

Monsieur le Directeur, je vous redonne la parole.

INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS WARNERY, DIRECTEUR DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE, SYLVAIN RIQUIER ET BEATRICE FOURNIER- MICKIEWICZ (REU ET ELECTIONS EUROPEENNES)

Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Du coup, Monsieur le Président, je comprends que vous souhaitez qu'on revienne maintenant sur l'enquête. Donc, je vais demander à Monsieur RIQUIER, qui se dissipe, de venir ici même – vous aidez le secrétariat général, c'est bien – vous faire un commentaire. Le Secrétaire d'État était à l'initiative de l'ensemble du processus. Vous l'avez tous bien vu, entendu et compris. Il avait souhaité cette enquête. Il a souhaité vous en parler lui-même hier. Mais on peut y revenir et puis répondre à vos questions. Donc, Monsieur RIQUIER va commenter les transparents au fur et à mesure de leur projection sur les écrans et puis on répondra à toutes vos questions là-dessus. Ce n'est qu'ensuite que nous aborderons le point du REU et tous les points qui vous intéressent en réalité. Nous sommes là pour vous. Je ne dis pas cela pour vous faire plaisir et par démagogie, mais on est là pour répondre à vos questions et à vos centres d'intérêt. La seule chose que j'ajoute, c'est que quand vous nous posez une question dans les coins et qu'on n'a pas la réponse en tête, on vous dit : « On ne sait pas, on va vérifier et on vous donnera la réponse dès qu'on l'aura ». Mais là, sur ces sujets enquête, REU, réformes électorales, on s'est préparé, on est prêts. Si vous en êtes d'accord, Monsieur RIQUIER peut présenter cela et à tout moment on s'arrête et on répond à vos questions, puisque le but de la manœuvre, c'est d'en parler ensemble.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français

Bonjour à toutes et à tous. Nous disposons de combien de temps, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Le temps qu'il faut.

Monsieur Sylvain RQUIER

Attention, cela peut me mener loin.

Deux-trois petits éléments de méthode. On a envoyé ce questionnaire aux 442 conseillers consulaires, sachant que de mémoire les adresses mail de 5 ou 6 d'entre vous, donc nous avons demandé à nos postes d'enquêter auprès de vous et des conseillers consulaires, et notamment d'ailleurs des conseillers consulaires, parce que pour vous contacter on a au minimum votre adresse AFE pour mettre à jour le stock d'adresses mail que nous avons. Cinq ou six questionnaires ont dû revenir avec une adresse qui n'existait pas, mais on a pu envoyer le questionnaire à pratiquement tout le monde. Vous l'avez vu, il y avait 11 questions fermées, pour certaines avec des choix multiples, qu'on vous demandait de prioriser de 1 à 5 et un espace pour les réponses qualitatives. Je sais très bien que plusieurs d'entre vous se sont étonnés de la limitation à 500 caractères du champ qualitatif. C'est parfaitement assumé de notre part. Si vous aviez tous utilisé les 500 caractères par 442, cela fait en gros un rapport de 60 pages. Cela fait par définition 220 000 caractères, c'est-à-dire un rapport de 60 pages. Donc derrière, la question, c'est celle de l'exploitation. Effectivement, c'est du style télégraphique. Cela ne vous a pas empêchés de l'utiliser pour la plupart d'entre vous et, vous le verrez, on a pas mal de choses. Je n'irai pas dans le détail du commentaire sur le qualitatif. Vous serez destinataires. Le secrétariat général vous adressera ce PowerPoint. Donc, vous pourrez le lire à tête reposée. Nous avons reçu 312 réponses sur l'ensemble des 442 destinataires. 220 réponses étaient complètes. Ce qu'on appelle ici 220 réponses complètes, c'est 220 réponses pour lesquelles vous aviez appuyé sur le bouton « valider » du dernier écran. Les réponses incomplètes peuvent être en réalité complètes. Même si vous ne validez pas, on a les réponses. Cela peut être partiel, mais certains ont simplement oublié d'appuyer sur le bouton « valider ». Mais formellement il y a 220 réponses complètes. C'est la raison pour laquelle les chiffres bruts peuvent apparaître comme n'étant pas toujours d'équerre. Mais enfin, on a quelques tendances.

Sur qui a répondu, on vous avait demandé votre circonscription. Petite précision préalable, on s'est posé la question de faire quelque chose de non anonyme ou bien anonyme. On a préféré faire quelque chose d'anonyme. Cela me paraissait méthodologiquement être éventuellement intéressant. Je ne crois pas qu'on puisse en tirer en réalité grand-chose, mais de savoir d'où vous parliez, donc de quelle circonscription, est-ce que vous étiez membre de cette Assemblée ou pas, est-ce que les répondants étaient membres de votre Assemblée ou pas, et quelle était la taille de la population que vous représentez, la population de la circonscription. Je n'ai pas l'impression qu'on puisse en tirer grand-chose, mais cela nous paraissait intéressant d'essayer de caractériser un peu éventuellement des profils de réponse. Nous aurions pu faire quelque chose de plus anonyme. Vous avez vu qu'il y avait une sécurité sur le mode « je ne suis pas un robot ». Il y a un captcha en tout début d'interrogation qui visait à empêcher des gens qui auraient adoré ce questionnaire d'y répondre plusieurs fois depuis le même ordinateur. Mais bien évidemment cela ne permet pas de garantir qu'on n'y réponde pas plusieurs fois depuis plusieurs ordinateurs différents pour une même personne. Il y a peut-être ce biais et c'est un biais assumé. Cela aurait démesuré de vous envoyer des mots de passe spécifiques pour ce questionnaire.

Qui a répondu ? Dans quelle circonscription êtes-vous élu ? Je ne sais pas si vous lisez quelque chose. Vous le verrez à votre écran. On a des niveaux de réponse assez variés. En fait, c'est sur la 6^e circonscription législative que l'on a un taux de réponse qui est plus faible qu'ailleurs et en effet sur la 4^e qu'on a un taux de réponse plus élevé. Sinon, en général, on a en gros un taux de réponse de l'ordre de 50-60 %. Vous verrez tout cela lorsqu'on vous les enverra.

Sur la diapo suivante...

Madame Martine SCHOEPPNER

On n'y voit rien.

Monsieur Sylvain RQUIER

Vous ne voyez rien. C'est trop petit. Vous voyez quelque chose dans la salle ou pas ? Oui. C'est un peu difficile à décrypter. On va vous l'envoyer de toute façon. On a une surreprésentation même en prenant compte l'importance normale vu le mode d'élection des conseillers consulaires pour les circonscriptions de plus de 10 000. Mais même dans les réponses on a clairement une surreprésentation, c'est-à-dire ceux d'entre vous qui êtes dans des circonscriptions de plus de 10 000 habitants, de plus de 10 000 inscrits au registre sont majoritairement répondants. Bien sûr, il ne faut pas exclure que certains d'entre vous se soient déclarés dans une tranche démographique qui n'est pas forcément la bonne. Il peut y avoir ce genre de biais, mais c'est certainement marginal. Et puis, pour les répondants, *slide* suivante, là, c'est toujours sur les réponses dites complètes. On a un taux de réponse qui est composé aux deux tiers de conseillers consulaires et un tiers de conseillers AFE, mais ce qui signifie que 73 sur 90 d'entre vous ont répondu et donc 150 sur 350 conseillers consulaires ont achevé le questionnaire.

Sur les grandes tendances, vous êtes effectivement majoritairement d'accord avec l'idée que les moyens mis à votre disposition pour exercer votre mandat sont très insuffisants ou insuffisants. Le graphique parle de lui-même. Donc, c'est la

partie bleue et la partie rouge. Ceux qui trouvent les moyens raisonnables ne sont pas inexistantes, mais sont quand même en nombre assez faible. Quant à ceux qui sont très satisfaisants ou satisfaisants, ils sont pratiquement inexistantes.

Si on va dans le détail, on vous demandait de classer par priorité... Vous l'avez sur la diapositive suivante. On vous demandait de classer par ordre de priorité chacun des items que l'on met là. C'est difficile de repérer une vraie tendance en réalité. Nombre d'entre vous sur tel item ne se sont pas prononcés. Donc, je trouvais intéressant de reprendre le « ne se prononcent pas », parce qu'il est trop massif pour ne pas être pris en compte. Et puis, on vous a demandé de les classer ensuite en priorité, 1, 2, 3, 4, 5. Sur l'item qui à la fois a le moindre taux de « ne se prononcent pas » et le plus fort taux de priorité 1, qui est le meilleur accès à une formation spécialisée dans le domaine consulaire, on a un taux de « ne se prononcent pas » de 45 %. Je ne sais pas trop quoi en tirer en réalité comme conclusion pour ma part. Vous voyez que sur l'ensemble des quatre items et c'est vrai sur l'item suivant... Non, sur l'item suivant, c'est un peu plus prononcé, mais en gros on est à autour de la moitié qui ne se prononce pas. Il n'y a que le dernier item sur lequel on avait rajouté cela. C'est un peu anecdotique et c'est une priorité 1 pour 4 % seulement d'entre vous. C'est le dernier item qui est l'augmentation de l'allocation pour la police d'assurance. C'est clairement la dernière priorité. Mais pour les autres sur ces quatre-là, on peut voir effectivement émergeant un petit peu le meilleur accès à la formation et l'indemnité semestrielle. Mais enfin, vous en ferez votre lecture. Je ne suis pas certain qu'on puisse en tirer une conclusion très définitive.

On vous interrogeait sur le canal le plus pertinent pour faire connaître à Paris les préoccupations de vos électeurs. On a d'ailleurs eu un débat interne assez important pour savoir sur quoi on enquêtait. Nous avons *in fine* décidé d'enquêter sur les éléments institutionnels, donc les assemblées parlementaires, votre Assemblée et le canal des conseillers consulaires. Le nombre d'enquêtés qui ne se prononcent pas est à peu près constant. Donc là encore je trouvais intéressant de le maintenir, de le mettre. C'est quand même pratiquement la moitié à chaque fois. Et sur la priorité 1, les conseillers consulaires considèrent que le canal des conseillers consulaires, c'est le premier canal pour faire connaître à Paris les préoccupations des Français de l'étranger, pour 25 %, l'AFE à 20 %. Et quand même assez sensiblement derrière Sénat et Assemblée nationale. 12 et 13 %.

Voilà un peu ce que l'on peut dire. Je ne tire pas de conclusion. Là, on livre des chiffres. Je vous avoue avoir été sur la diapositive suivante assez surpris en revanche de la réponse. Je m'attendais à tout à fait autre chose pour ma part. Je ne m'attendais à rien pour les autres, mais pour ma part, je m'attendais à autre chose sur celle-là. À « pensez-vous que le mode de scrutin actuel pour l'élection des conseillers consulaires est trop complexe ? », vous répondez majoritairement non. Vous êtes deux fois plus nombreux à considérer qu'il n'est pas trop complexe, donc qu'il est simple, qu'à considérer qu'il est complexe. Je me suis dit finalement que j'avais moi un biais dans mon regard qui est que le MEAE, en tant qu'organisateur de votre élection, voit les différentes strates. C'est vrai que vous êtes dans une circonscription, donc vous êtes élu d'une façon et pas d'une autre. Or, le système global nous paraissait à nous assez complexe. C'est intéressant de voir que vous avez un regard qui est là-dessus diamétralement opposé.

En revanche, vous êtes plutôt d'accord avec l'idée que le système - c'est la diapositive suivante - est illisible et peu lisible, insuffisamment lisible. Vous êtes 146 à souscrire à cette analyse et 50 à ne pas y souscrire. Quelles sont les raisons de ce déficit de lisibilité ? Dans les différents items qui suivent, pourquoi est-ce qu'on a privilégié tel ou tel questionnement ? On a repris ce qui émergeait des consultations organisées par le Secrétaire d'État en vous écoutant, en écoutant les sénateurs et en écoutant les députés et les associations. Donc, on a retiré quelques items sur lesquels on se disait que cela valait le coup d'enquêter. Le vocabulaire trompeur et le mot consulaire notamment accolé à la dénomination de conseiller consulaire ou de délégué consulaire assimilés à des agents du consulat. Vu du réseau consulaire, là-dessus je crois qu'on partage collectivement le même sentiment. Je suis sûr que si on enquêtait - ce qu'on n'a pas fait - auprès du réseau consulaire on aurait sans doute une réponse à peu près semblable sur cette question de terminologie. Donc cela, c'est assez massif. Clarté insuffisante sur la question des compétences. Vous le verrez dans le qualitatif, c'est ce qui ressort très nettement. C'est ce qui ressort de ce que vous disiez hier également. Nombre de représentations trop élevé. Là-dessus, vous êtes plus divisés. Il y a plutôt une majorité qui dit oui, 80, mais enfin 54 disent non. Et puis, plusieurs ne se prononcent pas. Vous voyez d'ailleurs là-dessus que 80, 54, 32, on est sur 166 qui ont répondu à cette question et qui ont validé cette question. Les autres ne sont pas allés jusque-là.

Pour ceux d'entre vous qui ont répondu oui - diapositive suivante - sur la question du nombre de représentations trop élevé, à la question « quels niveaux de représentation sont à privilégier ? », là encore c'était une question avec des priorités. Massivement, vous ne vous prononcez pas. Donc, c'est assez compliqué d'en tirer... Diapositive suivante, pardon, Alvina. Massivement, c'est donc la partie en rouge, vous ne vous prononcez pas. Donc, ensuite on est sur un niveau de priorité 1 qui varie d'un ou de deux points de pourcentage. Je ne suis pas sûr qu'on puisse en tirer quelque chose de très, très clair.

Ensuite, si on reprend chacun des items (conseiller consulaire, conseiller AFE, sénateur, député des Français de l'étranger) et si on regarde les priorités 1, sur le niveau à privilégier massivement vous répondez que le niveau à privilégier c'est celui des conseillers consulaires. Finalement, les deux tiers des répondants étant des conseillers consulaires, il y a peut-être un lien. Vous-mêmes, 36 %. Je renvoie à la répartition des réponses. Même si vous êtes très nombreux dans votre Assemblée à avoir répondu, vous représentez un tiers des répondants, les sénateurs et les députés 16 et 17 %, donc plus loin derrière en termes de réponse.

Je passe – parce que je vois que j’ai déjà consommé un quart d’heure – à la diapositive suivante et encore à la suivante sur l’analyse des commentaires. Comment est-ce qu’on a procédé ? On a d’abord tout simplement lu de façon cursive l’ensemble de vos commentaires. On les a imprimés, on les a lus et on a essayé de les regrouper dans ce qui à la lecture intuitivement émergeait. Ce qui est apparu, c’est qu’il y avait trois catégories. On n’a pas imaginé des catégories a priori dans lesquelles on a à toute force cherché à faire rentrer vos commentaires. On a pris chacun des éléments de vos commentaires et un commentaire pouvait avoir plusieurs éléments. Donc, on les a vraiment décomposés en éléments de base de chacun des commentaires. Finalement, on voyait qu’ils se regroupaient en trois catégories, qu’on pouvait les regrouper en trois catégories qui sont très institutionnelles finalement, donc les conseillers consulaires, l’AFE et l’organisation générale du système de représentation des Français de l’étranger.

Je ne vais peut-être pas vous infliger la lecture de chacun des items. Le Secrétaire d’État l’a fait. On n’a pas forcément beaucoup de temps. Vous le lirez. La manière donc cela fonctionne, vous le verrez en bas. C’est un peu du verbatim, on a repris des citations de certaines de vos propositions. Et en haut on a essayé dans cette catégorie de faire quelques petits cartouches avec les plus et les moins. Les plus sont en couleur, les moins sont en fond blanc. Donc, il y a « ce que vous aimez bien dans la situation actuelle » et « ceux que vous regrettez ». Donc, affirmation des conseillers consulaires dans le rôle de proximité avec les citoyens français dans ce que vous aimez bien, dans la partie de gauche fond bleu. Manque de lisibilité et de visibilité, manque de reconnaissance par les postes, etc. Donc, des choses qui ne vont pas vous surprendre, puisque vous les avez remplies, mais voilà. Plus de prise en compte par l’AFE, plus de lien, référence au système municipal, revoir la composition des conseils consulaires. On a la proposition « supprimer l’AFE » de certains conseillers consulaires. Enfin, vous verrez tous les items. Je ne vais pas vous les lire tous.

Sur la *slide* suivante, cela fonctionne de la même façon. Là, c’est ce qui concerne votre Assemblée, donc le plus, le moins, affirmation de l’AFE dans son rôle d’instance intermédiaire, relai de l’administration centrale, instance démocratique, manque de reconnaissance par les postes et les ambassades. Et puis, quelques propositions et des citations ou des résumés de quelques propositions fortes. Et puis, troisième élément, l’organisation générale du système politique de représentation des Français de l’étranger. Donc, une loi de 2013 qui a permis de créer de vraies instances démocratiques, une qualité d’interaction entre AFE et les CCC, un vrai maillage de proximité pour les plus. Pour les moins, une loi très néfaste, trop d’échelons de représentation, confusion entre l’AFE et les associations, manque de respect de la loi, impression d’un millefeuille. Des choses que vous avez dites. Tout cela est très en cohérence avec ce que vous dites, ce que vous écrivez. C’est normal. Et puis, vous avez de la même façon les différentes propositions. Nous allons vous l’envoyer, le secrétariat général va l’envoyer. Je cherche Colette du regard, mais j’imagine qu’elle va... Elle s’occupe des bulletins, bien sûr. Donc, j’imagine qu’elle va pouvoir le faire dans la journée. Elle a vos adresses.

Voilà très brièvement. Les aspects qualitatifs, donc les trois dernières diapositives sont assez riches de propositions. Il y a beaucoup de choses. C’est vrai que sur les questions qualitatives, je trouve qu’il n’y a pas de vraie tendance. Pour beaucoup de réponses à des questions, il n’y a pas de tendance massive dans les questions plus détaillées qui se retire. Voilà ce que je peux dire à ce stade sur cette enquête.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Martine, tu as demandé la parole, je crois.

Madame Martine SCHOEPPNER

C’est simplement une remarque, ce n’est pas tellement une question. Les résultats ne sont pas surprenants puisque vue notre composition en deux parties, si vous demandez... Je prends un exemple un peu simpliste, mais si on a un groupe où on a trois quarts des personnes qui ne parlent que français et un quart qui parle français et anglais, vous leur demandez : « On fait les débats en quelle langue ? », c’est évident que ce sera le français qui sera privilégié. C’est ce qui peut expliquer certains résultats. Et puis, je pense que puisqu’il est question de faire un sondage auprès de la communauté, on va avoir la même chose. Ils ne vont pas faire la différence. Dans les inscrits que nous côtoyons tous les jours, pour eux, nous sommes tous des conseillers consulaires. Donc, ils vont vous répondre conseillers consulaires, ils ne feront pas de distinction conseiller AFE, conseiller consulaire.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Oui, on ne va pas leur demander cela d’ailleurs. Bien sûr.

Madame Martine SCHOEPPNER

Les réponses sont un petit peu prévisibles.

Monsieur Nicolas WARNERY

Juste un point sous le contrôle d'ailleurs de Sandrine BOURGUIGNAT et de Sylvain, ce ne sera pas exactement un sondage. Ce sera une plateforme sur laquelle il sera possible de s'exprimer, parce qu'on ne peut pas sonder tous nos compatriotes. Mais ce sera une... N'est-ce pas ? Ce sera une possibilité de s'exprimer, mais ce n'est pas un sondage.

Monsieur Sylvain RIQUIER

On comptait leur envoyer un lien sur leurs adresses mail.

Monsieur Nicolas WARNERY

Alors effectivement, cela se rapprochera d'un sondage du coup pour tous ceux qui ont un mail, effectivement. Mais ce ne sera pas un sondage au sens strictement scientifique d'un institut de sondage.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

C'est sur ce point. Quand est-ce que vous pensez mettre en place ce lien ? Et cela n'atteindra naturellement que les personnes qui vous ont communiqué une adresse mail.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Oui, comme beaucoup de choses.

Monsieur Nicolas WARNERY

De toute façon, beaucoup de choses ne sont accessibles que par mail. Cela, c'est évident. Encore une fois – c'est ce que je disais en aparté à Madame SCHOEPPNER – ce ne sera pas un sondage au sens d'un institut de sondage qui fait un échantillon de 1 000 personnes avec des critères, précis, scientifiques. Mais ce sera toute personne ayant un mail à jour comme tous les électeurs du vote électronique potentiellement, comme tous ceux à qui on envoie nos courriers par mail recevront le lien et pourront, s'ils le veulent, librement s'exprimer. C'est une sorte d'appel à l'expression par nos compatriotes.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est ce qui avait été annoncé en janvier d'ailleurs par le ministre quand on a eu la réunion du Bureau élargi. C'était ce qu'il avait dit.

Monsieur Nicolas WARNERY

Oui, tout à fait.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Oui, oui. À votre question quand on la lance cela, j'aimerais bien la semaine prochaine. Si ce n'est pas la semaine prochaine, ce sera au plus tard la semaine d'après. Donc, c'est dans les dix jours qui viennent, on va dire.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

On va les recevoir.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Comme vous êtes également Français de l'étranger en plus d'être conseillers à l'AFE et en plus d'être conseillers consulaires, oui, vous allez les recevoir. Oui, bien sûr si, bien entendu, mais normalement nous avons votre adresse mail, parce que là, nous n'allons pas utiliser le même fichier que celui qu'on a utilisé, qui était un fichier spécifique. On va utiliser la liste électorale sur laquelle au passage aujourd'hui, sous le contrôle de Béatrice, on est monté, il y en a de plus en plus chaque

année, à 1, 050 million d'électeurs qui nous indiquent une adresse mail sur les 1,3 million. Chaque année, il y en a plus. Les gens jouent le jeu.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Les demandes d'enquête ont été envoyées sur les boîtes email de l'AFE ? Vous avez adressé cette demande...

Monsieur Sylvain RIQUIER

Nous vous avons demandé avant de la lancer à partir du mois de février. Enfin, nous avons demandé à nos postes d'enquêter auprès de vous, puisque vous êtes aussi conseillers consulaires tout en étant conseillers AFE, de mettre à jour vos adresses mail. Je ne sais pas vous concernant si on l'a envoyé sur votre adresse AFE ou sur une autre adresse mail. C'est celle que vous nous avez indiquée. Je pense que si vous n'avez rien indiqué à notre poste, nous avons utilisé votre adresse AFE par défaut.

Monsieur Guy SAVERY

D'accord.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Vous n'avez rien reçu ?

Monsieur Guy SAVERY

Mea culpa. Peut-être que c'est passé, mais j'avoue que je n'ai pas répondu, parce que je pense ne pas avoir eu connaissance. Mais, c'est peut-être une erreur de ma part et cela peut expliquer pour quelle raison peut-être il y a autant de conseillers qui n'ont pas répondu peut-être aussi.

Monsieur Sylvain RIQUIER

De votre part ou de la nôtre. Il peut y avoir une erreur de saisie. On peut vérifier. Je vérifierai et s'il y a un problème on vous le dira parce que cela peut être à différents points de la chaîne.

Monsieur Guy SAVERY

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur RIQUIER, vous vous êtes déclaré surpris par la réponse par rapport à la question concernant le mode de scrutin. Je crois que c'est simplement parce que la question était incomplète. Si la question reposait sur les conseillers consulaires et les conseillers AFE, je crois que les réponses auraient été tout autres, en ce sens que le taux de satisfaction n'aurait pas été le même et là, vous n'auriez pas été surpris.

Je vous remercie.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Peut-être. D'accord. Merci de la remarque.

Monsieur le Président

D'autres commentaires sur cette présentation ? Très bien.

Avant de passer à la suite, excusez-moi, quelques informations sur le vote qui va avoir lieu. Le vote aura lieu de 13 heures 45 à 14 heures 30 dans une salle qui va être mise à notre disposition en bas, là où nous avons nos réunions de commissions. Il nous faut un président du bureau de vote, un secrétaire et deux assesseurs qui devraient venir à 13 heures 30 au secrétariat général pour que le bureau de vote puisse ouvrir à 13 heures 45. Y a-t-il des volontaires pour être président, secrétaire ou assesseur s'il vous plaît ? Il en faut parce que sinon on ne pourra pas voter.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Il y a Monsieur LANGLET.

Monsieur le Président

Monsieur LANGLET. Qui est président du bureau de vote, Jean-Marie ? Allez.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Madame CONESTABILE.

Monsieur le Président

Non, mais elle est candidate.

Madame Martine SCHOEPPNER

Elle n'est que suppléante.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Monsieur GRANGE.

Monsieur le Président

Jean-Philippe, tu es secrétaire ou assesseur ?

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Assesseur.

Monsieur le Président

Il faut deux assesseurs.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Annick.

Monsieur le Président

Cela y est, j'ai noté. Il manque une personne qui sera secrétaire ou assesseur, peu importe.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Annik s'est proposée. Elle est inscrite.

Monsieur le Président

J'ai dit : « Il me manque une personne ». Merci, Radya. Nadine. Vous vous répartirez les rôles avec le secrétariat général tout à l'heure. Ce n'est pas très important. Nous avons en tout cas déjà le président, Monsieur LANGLET. Et ensuite, pour se répartir secrétaire et deux assesseurs : Jean-Philippe GRANGE, Annik VALLDECABRES et Nadine FOUQUES-WEISS. Je vous rappelle, 13 heures 30 au secrétariat général pour vous organiser.

Concernant les procurations, il faudrait que vous les déposiez au secrétariat général, si possible, avant 12 heures 30 pour que le secrétariat général ait le temps de les indiquer sur les listes d'émargement. Donc, le bureau de vote sera ouvert de 13 heures 45 à 14 heures 30, heure de reprise de nos travaux en séance plénière.

Le mode de scrutin, vous aurez un bulletin de vote sur lequel il y aura quatre cases avec dans chaque case deux noms. Vous barrez les noms de ceux pour lesquels vous ne voulez pas voter. Il est bien évident que si vous barrez un seul nom du suppléant ou du titulaire, les deux sont considérés comme barrés.

Y a-t-il des questions sur ce mode de scrutin ou est-ce que c'est clair ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

(Hors micro).

Monsieur le Président

Oui, Radya. Tu as voté pour les trois autres.

Madame Radya RAHAL

Et c'est le suppléant de la liste...

Monsieur le Président

Non, non, je viens de le dire.

Madame Radya RAHAL

Tu n'es pas clair.

Monsieur le Président

Mais si, c'est clair. Ce sont des binômes. Si tu barres une personne dans un binôme, tu as barré les deux. Il n'y a pas de panachage. En fait, tu mets une croix dans les cases que tu ne veux pas. Tu barres les noms qui sont dans la case que tu ne veux pas.

Madame Radya RAHAL

D'habitude, on met une croix là où on veut les noms. C'est pour cela, Marc.

Madame Martine SCHOEPPNER

Peu importe qu'on fasse l'un ou l'autre.

Monsieur le Président

Non, non, non.

Madame Radya RAHAL

Non, il n'y a pas de peu importe. Justement, c'est cela le problème. C'est soit on met trois croix...

Monsieur le Président

Il semblerait plus facile de barrer l'équipe, si je puis dire, le binôme qu'on ne veut pas. C'est beaucoup plus simple. On raye ceux sur lesquels on ne veut pas voter. Point. Écoute-moi, Radya, tu n'as pas vu le bulletin de vote. Ce n'est pas avec des cases et des petites fenêtres. C'est une feuille coupée avec quatre cases, avec les noms écrits en gros. Donc, celui que tu ne veux pas, tu le barres et après, c'est très simple de voir ceux qui sont indiqués.

Oui, Monsieur.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

C'est une question rapide juste pour savoir s'il est envisageable que le bureau de vote soit ouvert jusqu'à 15 heures. Je crains que tout le monde ne soit pas revenu à 13 heures 45.

Monsieur le Président

On est censé reprendre nos travaux à 14 heures 30.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Oui, mais cela n'empêche pas. On peut reprendre les travaux, laisser le bureau de vote jusqu'à 15 heures et les gens vont voter...

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, mais les gens du bureau de vote, ils travaillent peut-être aussi.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Pour une question pratique, cela ne va pas.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On n'était pas censé voter ce matin, donc je ne suis pas sûre que tout le monde soit là à 13 heures 45.

Monsieur le Président

Non, mais attends, à un moment donné, si on veut...

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Monsieur le Président, si je suis assesseur, je fais la première partie du rapport des finances, donc je ne peux pas être à deux endroits à la fois. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Président

Compte tenu de nos contraintes d'horaires et de notre programme, il n'est malheureusement pas possible de maintenir le bureau de vote ouvert au-delà de 14 heures 30.

Si nous en avons terminé avec cette question, nous passons à la suite du programme.

Monsieur Nicolas WARNERY

Monsieur le Président,

Je crois que vous aviez souhaité un point sur le REU et la fin de la double inscription. On va être très rapides, parce que vous avez une commission à 11 heures 30, je crois. Je vous propose en quelques minutes de rappeler deux ou trois choses et puis ensuite de répondre à vos questions.

Le répertoire électoral unique résulte de la loi organique du 1^{er} août 2016. Le but, c'est de rapprocher les listes électorales de la réalité du corps électoral et d'avoir un seul répertoire mondial avec tous les électeurs de France et tous les électeurs qui sont sur la liste électorale consulaire et donc qui votent à l'étranger. La conséquence qui en résulte pour chaque électeur, c'est qu'on peut s'inscrire sur une liste électorale jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin. Donc, la règle à laquelle nous sommes tous habitués depuis des années du couperet du 31 décembre disparaît. Le 31 décembre n'existe plus en matière électorale. La date clé, c'est le sixième vendredi qui précède un scrutin. On peut donc au premier trimestre, en janvier, février, et n'importe quand en réalité, changer son inscription. Voilà qui est très important. Il n'y a plus de double inscription. Cela, vous le savez, nous en avons souvent parlé. On est soit inscrit à l'étranger, soit inscrit en France, mais on peut donc passer de l'étranger à la France, tout cela en ligne dans les dates qui sont indiquées, c'est-à-dire avant le sixième vendredi précédant un scrutin. Et pour la période transitoire qui sera ouverte par la mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2019, période transitoire qui ira jusqu'au 31 mars 2019, nous lancerons une série de mails d'information pour que les électeurs sachent ce qu'il faut faire. S'ils n'exercent pas de choix particulier, ils seront automatiquement maintenus sur la liste consulaire. Et les seuls qui pourraient être pénalisés par une étourderie, ce serait les expatriés rentrant en France qui, s'ils ne font rien, resteront inscrits sur

la liste consulaire et qui, à l'élection suivante, se présentant quelque part en France, seront étonnés d'apprendre qu'ils sont toujours sur la liste électorale consulaire. Nos calculs nous amènent à penser que cela ne devrait concerner que 1 000 électeurs en gros, donc une toute petite population et que nous courons peu de risque de contestation. Vous complèterez si je dis des approximations. Nous ferons cette campagne par mail et sur les réseaux sociaux. Donc, l'enjeu, c'est que chacun s'engage bien là où il compte voter lors du scrutin suivant.

Une petite chose aussi qui est importante, c'est que la radiation du registre n'entraîne plus automatiquement la radiation de la LEC, la liste électorale consulaire. Il y a de ce point de vue-là découplage. Et enfin, un élément institutionnel qui vous intéressera, les commissions de contrôle qui sont mises en place à cette occasion seront présidées par le vice-président du conseil consulaire et elles auront un pouvoir de réformation des décisions du poste. C'est-à-dire que si les consuls qui en cours d'année constateront les inscriptions et désinscriptions, s'il y a eu erreur quelque part, ces commissions de contrôle présidées par le vice-président du conseil consulaire auront un pouvoir de correction. Ces commissions remplaceront les commissions administratives qui se réunissaient jusqu'ici au mois de janvier ou début février.

Voilà pour l'essentiel. Je m'arrête là peut-être pour laisser la place aux questions et je laisserai Sylvain et Béatrice répondre sur les aspects qui pourraient ne pas avoir été clairs encore pour vous.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je m'interrogeais sur le rôle de la commission administrative des pays, bien qu'elle soit censée disparaître en 2019. Quand une commission administrative propose la radiation d'un membre, comment cela se fait-il que ce ne soit pas suivi d'effet, ou quand elle demande le rétablissement d'un compatriote sur la liste, pourquoi les postes ne suivent pas les demandes ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Parce que la commission administrative... J'ouvre juste une brève parenthèse. Vous aurez noté qu'on n'a pas fait de séquence commission administrative aujourd'hui contrairement aux fois passées, puisque vous vous souvenez que vous validez les compositions des commissions administratives. On ne fait pas une telle séquence aujourd'hui, tout simplement parce que sur les 30 commissions administratives qui, de par le monde, ont changé, un suppléant parti, etc., un remplaçant, il y a consensus des conseillers consulaires localement sur le schéma proposé. Vous vous souvenez que ce que je vous présente habituellement, c'est lorsqu'il n'y a pas de consensus. Donc, il y a consensus sur les 30 cas. Évidemment, le tableau est à votre disposition. Le tableau des modifications est à votre disposition si vous le souhaitez, mais je ne suis pas sûr que vous ayez le temps. Fin de la parenthèse.

Tout simplement parce que la commission administrative, elle n'est pas souveraine. Elle n'est pas souveraine. La commission administrative peut proposer la radiation de quelqu'un, mais si le poste n'est pas convaincu par les arguments de la commission administrative, le poste peut ne pas la suivre. Et si quelqu'un est persuadé qu'un électeur devrait être sur la liste électorale alors qu'il n'y est pas ou qu'il ne devrait pas être sur la liste électorale alors qu'il y est, la France est un État de droit et il y a un processus juridictionnel sur le sujet qui est ouvert. C'est même la raison pour laquelle aujourd'hui dans l'actuel régime qui prend fin l'année prochaine, à partir du 10 mars on publie les ajouts et les retranchements aux listes électorales. C'est par souci de transparence et pour permettre au corps électoral qui s'autocontrôle en quelque sorte, c'est le contrôle mutuel des citoyens les uns sur les autres, peut contester la liste électorale. Mais, ce n'est pas un pouvoir souverain de la commission administrative. Alors, on change de régime l'année prochaine, à partir de l'année prochaine, à partir du mois d'avril 2019, mais voilà. C'est tout simplement parce que la commission administrative n'est pas souveraine. S'il apparaissait que dans votre circonscription il y ait quelqu'un sur l'inscription ou la non-inscription duquel ou de laquelle personne vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez tout à fait saisir le juge. Il y a régulièrement du contentieux là-dessus. Les juges civils sont habitués à cela et ils tranchent dans un sens ou dans l'autre.

Madame Radya RAHAL

Sur ce point, en fait, ce que moi, je n'arrive pas très bien à comprendre, où je bloque, c'est que dans certains postes les commissions administratives sont effectivement souveraines et ont l'accord de Paris pour radier ou réintégrer un membre qui aurait été radié à tort. En Algérie, il semblerait que cela bloque. Donc, c'est pour cela que je pose cette question.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Cela ne bloque pas en Algérie. Je ne vais pas citer de nom, je sais très bien de quel cas on est en train de parler. Mais il n'y a pas de blocage. La commission n'est pas souveraine, ni ici ni ailleurs, ni là ni ailleurs. Elle fait des propositions. Il y a des propositions qu'on peut prendre en compte parce qu'on est convaincu. Il y a des propositions qu'on ne prend pas en compte parce qu'on n'est pas convaincu. Si on prend une décision de radiation d'ailleurs, c'est le mécanisme inverse : c'est la personne que l'on radie de la liste électorale qui a le pouvoir de contester cette décision devant le juge et c'est bien normal. C'est cela l'État de droit. On peut dialoguer avec le poste. Parfois, le poste peut ne pas nous en parler et d'ailleurs peut nous en parler. On peut endosser ou ne pas endosser selon la conviction que l'on a au regard des arguments qui sont présents sur la légitimité de l'adjonction ou de la radiation d'une personne sur la liste électorale. Dans le cas d'espèce, en effet, nous n'étions pas convaincus.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Sur le régime qui va être mis en place à partir d'avril 2019. Si j'ai bien compris, les changements seront affichés au consulat. Donc, pour le consulter, il faut que les gens se rendent au consulat. Je ne suis pas sûr que les gens de la circonscription sauront que cet affichage existe. Cela, c'est le premier point.

Si ensuite quelqu'un est radié, il appartient – si je me souviens bien, mais je n'en suis pas sûre et vous allez me le confirmer ou me l'infirmier – à la commission de prévenir ou de ne pas prévenir la personne concernée. Si elle n'est pas prévenue, elle ne peut pas réagir.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Ceci dit, si elle n'était pas prévenue, il y a clairement une erreur de l'administration et devant le juge, à mon avis, cela ne tiendrait pas.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Donc, elles sont prévenues.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Attendez, il y a plusieurs choses dans vos questions.

Sur la question de la publication, c'est évidemment un point entier, je sais bien, mais c'est déjà vrai en France. Dans un petit village, peut-être que vous passez tous les jours devant la mairie, vous voyez le tableau d'affichage. Dans une grande ville, c'est déjà plus compliqué. C'est évident. Dans une circonscription consulaire, c'est juste impossible. Donc formellement on affiche, c'est ce qu'on fait déjà aujourd'hui et la question se pose. Il y a quelque chose qui vient à l'esprit assez spontanément, ce serait de l'afficher sur le site Internet. Cela pose juste quand même quelques questions des données personnelles, mais tout simplement de sécurité sur les gens. Est-ce qu'on a envie ? Est-ce que nos compatriotes ont envie ? Dans certains pays, je suis sûr que cela ne pose aucun problème, mais dans d'autres pays, cela peut en poser. Je ne vais pas faire la liste des pays. Donc, c'est une vraie question. Elle va trouver réponse dans le cadre des arrêtés, mais on y travaille en lien avec le ministère de l'Intérieur.

Je continue de répondre à vos questions, si vous voulez bien.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

(Hors micro). ... suggérer que peut-être on puisse avertir les électeurs lors de la lettre de l'AFE qui est envoyée aux électeurs. La lettre du...

Monsieur Sylvain RIQUIER

Du consulat.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, du consulat. Qu'au moins ce soit une information transmise déjà dans un premier point. Et là, il n'est pas nécessaire d'afficher le nom des gens.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Le problème, c'est que c'est quand même nécessaire, parce que ce n'est pas simplement l'information qui vous concerne vous-même, mais c'est ce qui concerne les autres. Mais je crois que comme on est très pris par le temps malheureusement, on ne peut pas discuter trop de ce point qui est tout à fait important, en effet. On est très préoccupé d'y apporter une réponse qui soit à la fois efficace et transparente, mais qui respecte la sécurité des gens, parce que c'est un très, très gros problème. Et puis, en réalité, le problème, c'est que ce n'est pas un problème simplement dans les pays dits à risque et en rouge sur le site « conseils aux voyageurs ». Pour être encore plus clair, des attentats et des terroristes, il y en a partout. Donc, c'est un vrai sujet, mais on ne peut pas non plus au nom de la sécurité faire un truc opaque. Mais au nom de la transparence, on ne peut pas mettre en danger les gens. Donc, c'est vraiment une balance des risques compliquée. Pour ce qui est des radiations et de l'information des gens, quand est-ce qu'on sera radié ? Dans 99,9 % des cas, les gens vont être radiés à leur demande. Le système répertoire électoral unique, cela aboutit à quoi ? Je suis à New York, je rentre à Montélimar, je vais à la mairie à Montélimar, je dis : « Je veux m'inscrire ». OK. La mairie m'inscrit à Montélimar et je suis radié de New York, mais automatiquement par le système. Je n'ai plus à m'en préoccuper. Je n'ai notamment plus à me préoccuper, ce qui est le cas aujourd'hui, qui est le contraire du système sur le territoire français et pour notamment les expatriés, c'est un facteur de confusion énorme... Je n'ai plus à formellement demander au consulat de me radier. Donc cela, c'est automatique. Mon inscription sur une liste électorale me radie de la liste électorale où je suis, quelle qu'elle soit. Et si de Montélimar, je reviens à Singapour, je m'inscris à Singapour, je suis radié de Montélimar. Donc, je ne pourrais être qu'en un seul endroit à la fois et au moment où je vais quelque part, je suis radié de là où j'étais avant. Cela, je le sais, puisque j'ai demandé à m'inscrire. Donc cela, c'est 99,9 % des cas de radiation. Maintenant, est-ce que les postes vont continuer à radier des gens comme on le fait ? Aujourd'hui, pourquoi le fait-on ? On le fait pour traiter notamment la question des doubles inscrits. Vous vous souvenez, je vous en ai déjà parlé, c'est la question de la fameuse procédure crash qui est cette procédure complètement extravagante et hors du droit commun, qui permettait aux gens inscrits dans une commune et dans un consulat de voter quand même dans leur commune pour la présidentielle alors même qu'ils ne s'étaient pas radiés du consulat. Mais à l'évidence, ils étaient rentrés en France. Tout cela, cela ne va plus exister. Nous, on faisait ce travail pour rechercher ces gens-là et pour les radier en cas de besoin. C'est fini tout cela. Donc, ces gens à radier de la part de la volonté du poste, il n'y en aura plus. Bien sûr, on continuera à radier des gens même lorsqu'ils ne nous auront rien dit dans deux cas de figure : lorsqu'ils meurent et lorsqu'on le sait, et puis lorsqu'ils perdent la nationalité française, ce qui est « epsilonlesque » effectivement. Et si on perd la nationalité française, c'est parce qu'il y a une décision de justice. Donc, tout cela, ce sera formalisé. Ce travail qu'on fait aujourd'hui, qui prend d'ailleurs une énergie considérable et qui génère du contentieux, qui génère aussi des discussions entre Madame SCHOEPPNER et moi sur le sujet, on en parle régulièrement, cela n'aura plus lieu, ces radiations n'auront plus lieu. Donc, cela va être beaucoup plus simple.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Sauf sur le...

Monsieur le Président

Attends Nadine, on ne va pas continuer à discuter.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il y a d'autres personnes qui ont demandé la parole.

Monsieur le Président

Pour en plus un dispositif qui va disparaître au mois de mars prochain.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Mais est-ce que vous avez un dispositif pour pouvoir voir qui ne réside plus dans la circonscription et qui ne demande pas sa radiation ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

La question était : est-ce qu'on a un dispositif pour voir qui ne réside plus dans la circonscription et qui ne demande pas sa radiation ? Deux cas de figure. Quelqu'un ne réside plus dans la circonscription. Si il ou elle a envie de voter, là où il ira frapper à la porte il s'inscrira. Et du fait qu'il s'inscrive quelque part n'importe où... Je veux dire, quelqu'un qui part de Singapour, qui va New York, à Montélimar, où vous voulez, il sera radié automatiquement, parce qu'il y a un répertoire électoral unique. Aujourd'hui, il y a 37 000 listes électorales avec l'Insee qui fait tour de contrôle et qui dit notamment au maire de la commune A : « Monsieur Untel est parti, radiez-le ». Tous les maires ne le font pas. C'est pour cela qu'aujourd'hui, selon le ministère de l'Intérieur, il y a à peu près 500 000 électeurs français en France qui sont inscrits sur deux communes à la fois, parce que le maire d'origine n'a pas radié. Demain, ce n'est plus le cas. C'est un système automatique que l'on met en place qui sera sous pilotage de l'Insee. Donc, cela n'aura plus lieu. J'imagine bien qu'il y a des gens qui vont peut-être partir de la circonscription et qui ne vont pas s'inscrire ailleurs. C'est possible. Ils seront partis de la circonscription. Ce n'est pas très grave. Madame SCHOEPPNER est en train de dire « tant pis pour eux ». Moi, je dirais tant mieux pour eux. Cela veut dire qu'ils sont rattachés à un endroit où ils pourront voter. Parce que si je les radie, là, pour le coup, ils ne pourront plus voter nulle part alors que lorsqu'on radiait des gens, ce n'était pas pour les empêcher de voter, c'était au contraire pour leur permettre de voter là où ils étaient par ailleurs. Donc, j'imagine bien qu'il y a un petit pourcentage qui restera, mais avec ce système où on aura un système qui sera beaucoup plus proche de la réalité du corps électoral. Le but du jeu, ce n'est pas de fliquer les gens. Le but du jeu, c'est tout le contraire, c'est d'être complètement inclusif, c'est de permettre à toutes celles et tous ceux qui sont en droit de voter de pouvoir le faire. Il vaut mieux voter quelque part où je ne suis pas plutôt que de ne plus pouvoir voter du tout. C'est ma conviction en tout cas.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Sur ce registre, etc., enfin ce n'est pas ce point-là particulier, non. Moi, c'est un petit peu au niveau de l'information des gens qui voudront contester, je pense qu'il faut quand même les avertir de cette nouvelle procédure qui n'existait pas avant du recours préalable. Parce que l'habitude actuelle, c'est de faire un recours auprès du tribunal à Paris. Or cela, cela ne sera plus possible. Il faut d'abord faire un recours préalable administratif avant de faire le recours au tribunal.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Bien sûr.

Madame Martine SCHOEPPNER

Mais les gens ne le savent pas.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Non, c'est normal.

Madame Martine SCHOEPPNER

Et la commission de contrôle... Mais cela, je pense que les gens qui en seront membres en seront informés, pour aller contre une décision du chef de poste, ce n'est pas en disant simplement : « Nous sommes contre », c'est là aussi en faisant une procédure devant le tribunal.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Non. Non, non. Ce n'est pas une procédure devant le tribunal. La commission de contrôle a un pouvoir de réformation. Bien entendu, nous pourrions nous-mêmes contester une décision de la commission et aller devant le tribunal, ou la personne pourra y aller. Évidemment, cela, c'est possible. C'est cela l'État de droit. Alors, pour l'information des gens, évidemment, on va informer les gens. Je ne méconnaissais pas que ce point-là, notamment sur le recours, c'est un peu compliqué, c'est un peu technique. Mais il y aura de l'information sur les sites Internet, tant le nôtre que celui du ministère de l'Intérieur, que servicepublic.fr. Le directeur vous a dit que nous allons communiquer spécifiquement de façon personnalisée, comme on l'a fait pour l'élection présidentielle ou pour les élections législatives auprès des électeurs. Alors évidemment, quand ils nous donnent une adresse email, c'est beaucoup plus facile de façon personnalisée sur la question « Où êtes-vous ? Où voulez-vous rester ? Chez nous ou bien dans votre commune », cela pour les doubles inscrits. Mais ensuite, c'est à partir du début de l'année prochaine seulement, il faudra faire une campagne d'information auprès de tout le monde. Mais que ce soit par votre relai, par le relai des adresses mail des gens, des sites Internet, je pense qu'on touchera pas mal de choses. Il y aura évidemment des loupés au début. Il y a des gens qui feront des recours devant le tribunal d'instance qui rejettera leur demande parce qu'ils n'auront pas fait le recours préalable et ils seront forclos. C'est évident. C'est pour cela aussi qu'il faudra, notamment au départ, être le plus inclusif possible, parce que le point de risque ce sont des gens qui ne seraient pas inscrits sur une liste électorale. Comme je viens de le dire, on n'aura plus de raison de radier d'office des gens. Et cela, c'est aussi le grand point de changement par rapport à la situation d'aujourd'hui. En termes de travail administratif pour nous, de points de conflictualité pour vous et nous et de confort pour les électeurs, c'est quand même un plus.

Monsieur le Président

Merci. Martine. On devrait arrêter parce qu'on est un peu en retard.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci. Oui, très vite. Merci, Monsieur le Président.

Juste une question. Sachant qu'aucun système n'est évidemment infaillible, nous sommes tous d'accord, moi, j'ai constaté pour avoir tenu des bureaux de vote à plusieurs reprises et lors des dernières élections que des gens se sont retrouvés... Alors, grande surprise, ce sont des électeurs qui voulaient venir voter, n'ont pas trouvé leur nom sur la liste électorale. Alors, il y a une procédure, il y avait quelqu'un qui était là, un agent du poste qui était chargé de s'assurer que la personne en question pourrait voter au second tour. Ma question est très précise : est-ce que ce dispositif sera maintenu de façon à pouvoir éventuellement, lorsqu'un électeur se présente et ne retrouve pas son nom sur une liste électorale, est-ce que ceci pourra être corrigé rapidement ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Rapidement, je ne sais pas, mais en tout cas le dispositif, il existe. Évidemment, tout le monde a un droit de recours. Évidemment, on ne peut pas exclure une erreur. Mais d'abord il y aura énormément moins de cas. Mécaniquement, il y aura énormément moins de cas, puisqu'il n'y aura de fait plus de radiations d'office. Tous les postes n'en sont pas encore conscients, on va le leur réexpliquer, mais il n'y aura plus cela. Mais ensuite, bien sûr, il y a toujours le recours. Alors, pourquoi cela prend du temps ? Cela prend du temps, parce que le décideur, ce n'est pas le poste. Ce n'est même pas nous. C'est le tribunal d'instance de Paris I^{er} arrondissement jusqu'à présent. Pourquoi est-ce qu'on a pris Paris I^{er} arrondissement ? Surtout parce que I^{er}, c'est un, c'est le plus petit arrondissement. Avec le nouveau tribunal d'instance de Paris qui est plus grand, il y a plus de capacité. Et puis, pour tout vous dire, ce n'est pas très séparation des pouvoirs, je le reconnais, mais le tribunal d'instance de Paris I^{er} avait décidé de nous déléguer, donc de déléguer à l'administration – c'est pour cela que ce n'est pas très séparation des pouvoirs – le pouvoir de décider la nuit en la matière. Donc, nous avons décidé. Nous décidions toujours de dire oui aux électeurs et de les réinscrire. D'ailleurs, je pense que la nuit, cela allait plus vite que le jour, parce que par construction j'avais de mon côté dit aux postes : « Vous dites oui. Si on a radié quelqu'un, c'est à tort. S'il vient, c'est que c'est à tort. C'est qu'il est là, il n'y a pas de doute ». Même sur Bruxelles on prenait le risque que quelqu'un soit allé voter et à Lille et à Bruxelles. C'est tellement infinitésimal par rapport au risque de priver quelqu'un de son suffrage. Donc oui, la procédure va continuer d'exister.

La séance se poursuit sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

C'est à propos de la LEC. Je suppose que quand ces listes sont à jour, la LEC est mise à jour de la même façon. Cela se fait... ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Tout le temps.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Au mois d'octobre systématiquement chaque année ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Non, tout le temps. Maintenant, cela va être tout le temps. Vous pourrez vous inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant une élection. Aujourd'hui, c'est le 31 décembre, donc tous les événements qui se produisent encore cette année jusqu'au 31 décembre 2018 seront sur la liste électorale de 2019, mais cela ne vaut rien pour 2018, sauf à ce que vous rentriez dans des cases. Demain, vous vous mettez sur une liste électorale, vous êtes radié de là où vous étiez et vous êtes là où vous vous inscrivez à nouveau. Ce qui veut dire d'ailleurs qu'il y a une habitude qu'il ne faudra pas prendre, qu'il faudra oublier pour celles et ceux qui l'ont, c'est si on s'expatrie quelque part et qu'on s'inscrit par avance en vue de l'année prochaine, il ne faudra plus faire cela. Il ne faudra plus faire cela, parce que vous serez privé de votre droit de vote là où vous êtes encore au moment où vous y êtes. Mais avec les systèmes électroniques, avec l'inscription en ligne, c'est beaucoup plus simple. Dès que vous êtes inscrits... Enfin dès que, pas à la seconde près, le temps de mise à jour des bases, c'est sous 24 heures, on va dire, mais on peut dire que c'est permanent. La mise à jour elle est permanente.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Cela veut dire qu'à n'importe quel moment de l'année lorsqu'on demande la LEC, on est certain qu'elle est à jour au temps T, c'est-à-dire au moment où on la récupère. Elle peut ne plus être à jour le lendemain.

Monsieur Sylvain RIQUIER

En réalité, pour aller jusqu'au bout, vous êtes certain qu'elle ne sera jamais à jour, si je peux me permettre. Non, mais toute blague à part, elle est le plus à jour possible. Aujourd'hui, vous le savez bien, le 11 mars, elle correspond... D'ailleurs, le 11 mars, au moment où on la communique, elle correspond à la situation du 31 décembre. Et tout le reste de l'année, lorsqu'on vous la communique le 25 février, c'est la LEC de l'année passée, c'est-à-dire que c'est une LEC qui a déjà jusqu'à 14 mois de retard. Là, le retard maximal, ce sera le temps d'enregistrement de la donnée, c'est-à-dire 24 heures. Ensuite, modulo la capacité qu'ont les gens à donner des informations exactes sur leur situation : la bonne adresse mail, le bon numéro de téléphone. Mais en termes de qualité de l'information, c'est effectivement un progrès, pas simplement par le nombre d'informations qu'on a sur les gens, mais sur leur mise à jour. C'est-à-dire que vous ne toucherez plus effectivement des électeurs qui ne sont plus là depuis longtemps. Vous aurez normalement l'image la plus proche qu'il est possible d'avoir du corps électoral effectif de votre circonscription à l'instant T.

Madame la Présidente

Il n'y a plus de questions ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci.

C'est une demande d'information. Monsieur RIQUIER, vous avez évoqué le problème d'une personne qui serait à Montélimar et, mettons, au Congo. La personne qui va être inscrite à Montélimar pour des raisons, ce n'est pas mon cas, bien sûr, mais c'est peut-être le cas d'autres... Va s'inscrire à la mairie, est-ce qu'automatiquement elle va être inscrite sur les listes électorales ?

Madame la Présidente

Si elle le demande.

Monsieur Guy SAVERY

Je pose la question.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Si elle le demande, oui et si elle a des liens avec la commune.

Monsieur Guy SAVERY

Supposons qu'elle a acheté un appartement ou une maison, etc. Elle va être inscrite ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Si elle le demande.

Monsieur Nicolas WARNERY

Si la personne le demande. C'est un acte volontaire de s'inscrire sur les listes.

Monsieur Guy SAVERY

Très bien.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Ce n'est pas le fait d'acheter un appartement ou une maison quelque part qui va vous inscrire automatiquement. La seule automaticité d'inscription aujourd'hui et depuis 20 ans maintenant, c'est lorsqu'on atteint ses 18 ans. Tous ceux du corps électoral qui ont moins de 38 ans aujourd'hui et qui étaient Français lorsqu'ils avaient 18 ans sont normalement... Il y a peut-être des trous dans la raquette, mais je n'en suis pas certain... Si, il doit pouvoir y en avoir, des jeunes Français de l'étranger qui sont arrivés en France à 20 ans. Et s'ils n'étaient inscrits au registre, ils n'ont pas été inscrits. Mais enfin grosso modo, à part ces cas-là, tous les gens qui ont moins de 38 ans aujourd'hui sont sur la liste électorale. Les autres, si vous ne vous êtes pas inscrits à un moment donné, vous ne serez pas automatiquement inscrits. Donc, le fait d'acheter un bien immobilier quelque part et de faire de vous un contribuable au titre de la taxe foncière ne fait pas de vous immédiatement et automatiquement un électeur. Il faut quand même que vous passiez par la case « je demande à être inscrit sur la liste électorale ». Mais vous avez tous les titres pour l'être.

Monsieur Guy SAVERY

Par contre, ceux qui sont déjà inscrits, il faut qu'ils fassent un choix.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Oui. Ils font un choix et je reviens sur la question du choix très rapidement, si vous permettez, pour répondre à Monsieur SAVERY. Ils font effectivement un choix et s'ils ne font pas de choix, la loi le fait à leur place, c'est-à-dire qu'ils restent ici... On aurait pu choisir le contraire. Le ministère de l'Intérieur de son côté préconisait d'ailleurs qu'on choisisse le contraire, c'est-à-dire que les gens soient radiés de la liste consulaire et maintenus sur la liste municipale. De toute façon, il fallait faire un choix parce qu'il faut bien que les gens soient quelque part. Ensuite, ils font ce qu'ils veulent s'ils veulent se radier et ils peuvent le faire le lendemain du jour. La conséquence des six semaines, au passage, c'est que vous pouvez – et on le constatera sans doute – au cours d'une même année varier d'inscription sur les listes électorales. Imaginez par exemple que vous ayez – ce ne sera pas le cas – six mois après votre élection en 2020, des élections régionales. Mais je crois qu'elles seront en 2021. Mais vous pourriez très bien dire : « Je veux aussi voter aux élections régionales, donc je me réinscris dans ma

commune et puis je reviens à mon consulat. Vous pourrez tout à fait. Si vous avez les titres pour le faire, il n'y a aura pas de problème, vous pourrez le faire. Et vous aurez l'outil informatique. À travers servicepublic.fr, c'est facile.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur RIQUIER.

Nous avons déjà un quart d'heure de retard, donc une question très, très rapide, s'il vous plaît.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Bonjour, Madame la vice-Présidente, Monsieur RIQUIER, Monsieur WARNERY.

Tout d'abord, je suis très heureuse que cette REU soit mise en place, car ma grande inquiétude était justement ce que Monsieur SAVERY vient de dire : les Français qui gardent un lien avec la France, affectif et immobilier. Maintenant, on rend la possibilité de pouvoir faire de la gymnastique électorale, dont vous venez de parler. Cela veut dire s'inscrire pour les municipales ou les régionales et si vendredi cela fait un mois et demi préalable pour après s'inscrire pour les présidentielles, conseillers consulaires à l'étranger. Par contre, Madame SCHOEPPNER m'a fait regarder le fait que les élus ne pourront pas faire cette gymnastique, parce que s'ils ne sont plus sur le registre de l'endroit où ils sont élus, ils seront radiés de leur rôle. Mais de toute façon, le fait que maintenant la France se mette à la page avec un registre électoral universel, c'est très important parce que nous sommes en 24 heures comme vous le dites sur un registre et puis on peut la semaine d'après être sur l'autre.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente

Merci. J'ai simplement dit que c'était aux risques et périls de la personne qui le faisait.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je peux faire juste un commentaire sur le sujet ?

Madame la Présidente

Oui.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Cela doit sans doute inciter, vous avez raison, sous l'empire de la loi actuelle. Sous l'empire de la loi future, tout est possible. Donc, c'est peut-être un point à garder à l'esprit, en effet.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Merci infiniment, Madame la Présidente.

Moi, ce n'est pas du tout au niveau des électeurs, mais des élus concernant l'information nous concernant et savoir quel est le contrôle qui est fait par la Direction concernant les informations concernant les élus. Je m'explique. Benelux, aujourd'hui encore au niveau des ambassades pour le Benelux, Alexandre CHATEAU-DUCOS, Catherine DE VALOIS, hélas, que nous connaissons, Madame DEJEANS, Cécilia GONDARD, Georges-Francis SEINGRY et Bruno THERET. Ce qui explique pourquoi dans un certain nombre d'associations on me dit : « Mais tu n'es rien. Dehors ». En fin, si j'ose dire : « Tu abandonnes ton poste au profit de Madame THERET », par exemple. Cela date pour le Luxembourg, le Benelux et la Hollande, cela date d'octobre 2016. Rien n'est fait. Et quand vous faites une protestation, on vous envoie sur les roses. Je trouve cela inadmissible.

Madame la Présidente

Cela n'a rien à faire avec la thématique.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Cela n'a rien à voir avec le système électoral. C'est une question regrettable sans doute.

Monsieur Nicolas WARNERY

C'est une question de site Internet là. Vous nous dites sur les sites Internet ne sont pas à jour. C'est cela ? Là, vous parliez des sites Internet, des postes. C'est cela ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Oui.

Monsieur Nicolas WARNERY

On va regarder tout de suite et on va leur demander de les mettre à jour. C'est un défaut de mise à jour.

Madame la Présidente

Je vous remercie.

Monsieur Nicolas WARNERY

Mais cela n'a aucun effet juridique.

Madame la Présidente

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au prochain... Ou vous avez encore quelque chose à ajouter ?

Monsieur Nicolas WARNERY

Je crois que vous avez une commission. Non ?

Madame la Présidente

Oui, justement. Je vous remercie Monsieur RIQUIER et Monsieur WARNERY.

(Applaudissements).

Et je demande donc à la commission... C'est vrai, j'ai oublié cela. J'ai été saisie d'une demande de suspension de séance de 15 minutes ou de 10 minutes, peu importe. Personnellement et en regardant le règlement intérieur, je ne peux pas l'accorder, tout simplement parce que cela n'a pas un impact direct sur les travaux ni sur ce qu'on vient de discuter et encore moins sur la commission puisque cela concerne, si j'ai bien compris, le vote ensuite. Or, le vote était ouvert beaucoup plus tard, donc vous avez le temps de vous réunir après...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nous, on va aller faire la réunion de groupe quand même. Comme je dois présenter les résolutions, la commission attendra.

Madame la Présidente

On ne peut pas punir tout le monde sous prétexte que vous voulez...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On a démarré en retard parce qu'il avait des réunions de groupe. Martine, il faut être raisonnable quand même. C'est n'importe quoi. Je fais partie de la commission. Je vais partir avec mon groupe faire la réunion.

Madame la Présidente

Mais vous ne pouvez pas faire la réunion après la commission ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non.

Madame la Présidente

Pourquoi ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Parce que.

Madame la Présidente

Non, il ne faut pas dire parce que.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Donne-moi le micro.

Madame la Présidente

Le vote commence à 13 heures 45. Il y a largement...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Il n'était pas censé y avoir de vote ce matin. Il est normal que je fasse le point avec mon groupe sur comment on vote.

Madame la Présidente

Non, mais cela, je suis d'accord.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Qui est présent, qui n'est pas là.

Madame la Présidente

Je suis d'accord. Simplement, vous pouvez le faire après la commission.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non, puisqu'on doit déposer les procurations avant 12 heures 30. Je ne sais pas qui sera présent cet après-midi.

Madame la Présidente

Mais vous pouvez. Il y a quand même une communication interne.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non. Laisse-nous faire les choses bien.

Madame la Présidente

Écoutez, le Président arrive. Donc, il décidera. Je ne trouve pas normal qu'on punisse tout le monde pour qu'un groupe se réunisse alors qu'il a le temps de le faire après. L'Assemblée peut décider puisqu'ils sont là, ceux qui veulent la suspension de séance. Tu leur donnes la suspension ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

De toute façon, ils s'en vont.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, mais enfin on punit tout le monde parce qu'ils partent.

Monsieur le Président

Ils sont tous d'accord. Ils s'en vont, donc ils sont d'accord.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce ne sont pas eux qui doivent être d'accord, ce sont les autres. Moi aussi je m'en vais, tu présides. Tu ne peux pas présider puisqu'ils ne sont pas là. Si tu accordes la suspension de séance... Je ne vois pas pourquoi toute la commission et les autres doivent attendre alors qu'ils peuvent faire leur réunion après. Ils peuvent la faire dans une heure leur réunion. Seulement après, ils veulent aller manger. Donc, ils ennuient tout le monde.

(Suspension de séance).

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Si vous voulez bien reprendre place, s'il vous plaît. Prenez place, s'il vous plaît. Installez-vous. Il y a eu un gros malentendu sur les bulletins de vote. D'abord, en fait, il n'y a plus besoin de personne, le « truc » du STAFE a été annulé.

(Rires).

Après vous avoir annoncé cela, qui est une *fake new* en fait, excusez-moi, quand j'ai vu les bulletins de vote, ils étaient en préparation sur l'écran et ils n'avaient pas encore été finalisés. Il s'agit en fait de bulletins de vote individuels. Il y a quatre bulletins de vote différents. Donc, vous pouvez en prendre trois.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nous pouvons en prendre trois, nous sommes d'accord.

Monsieur le Président

Oui, bien sûr. Il faut élire trois personnes. On en prend quatre et on en dépose trois. Est-ce que c'est clair ce coup-ci ? S'il vous plaît.

De la salle

Pour les procurations, on les présente au moment où on se présente ?

Monsieur le Président

Non, on les fait enregistrer au secrétariat général.

De la salle

Nous, on a fait cela.

Monsieur le Président

Vous avez fait cela, mais découpé.

De la salle

Bien sûr.

Monsieur le Président

Oui, mais je n'avais pas compris cela.

Il y a donc quatre bulletins de vote. Pour répondre à la précision apportée par Pierre GIRAULT, vous prenez les quatre bulletins de vote, vous passez dans l'isoloir et vous en mettez jusqu'à trois dans l'enveloppe. Tu n'es pas obligé d'en mettre trois, tu fais ce que tu veux.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

S'il faut élire trois personnes.

Monsieur le Président

Non, mais toi après, tu fais ce que tu veux. Tu n'es pas obligé d'en mettre trois.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

L'électeur doit élire trois personnes. Donc, tu ne peux pas en mettre deux. Sinon, c'est nul.

Monsieur le Président

Je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas sûr. Maintenant, quelle est la règle ? Cela fait des bulletins blancs.

De la salle

(Hors micro).

Monsieur le Président

C'est ce que je pensais, mais maintenant les bulletins sont faits.

De la salle

(Hors micro).

Monsieur le Président

Et alors ? De toute façon, même s'ils en mettent un ou deux, tu auras toujours trois élus au final, sauf que cela vous gêne sur la stratégie que vous avez mise au point. Mehdi, que tu mettes un, deux ou trois, au final, il y aura toujours des gens qui auront plus de voix que les autres et ce seront les élus. Point. Oui, attends, on le voit comme cela. On ne va pas refaire des bulletins de nouveau.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Monsieur VILLARD ?

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

J'aimerais quand même dire un mot, si vous le permettez, parce que c'est quand même un événement important. Il va falloir prendre des décisions importantes, très clairement.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Nous ne pouvons pas faire cela n'importe comment.

Monsieur le Président

On est d'accord.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

On n'a quand même pas beaucoup d'éléments non plus à ce stade-là. C'est vrai, on nous dit : « Il y a un budget ». « C'est un budget pour qui ? On va faire comment ? », etc., les procédures. Quand on est élu, on est élu pour combien de temps ? Quels sont les protocoles qu'il va falloir mettre en place ? Les réunions vont se faire comment ? Là, on nous demande de voter vite, vite, de donner des noms vite, vite. Je pense que ce n'est pas très raisonnable de le faire de cette façon. C'est mon point de vue.

(Applaudissements).

C'est quand même quelque chose qui est vital et très, très important pour l'ensemble de nos associations. Là, on est en train de courir, de faire cela à la va-vite. Moi, je pense qu'il faut se poser un petit peu, réfléchir, en savoir un peu plus. Les élections, jusqu'à quand ? On n'en sait rien. Est-ce que cela change tous les ans ? Est-ce que c'est jusqu'à la fin. On ne sait pas toutes ces choses-là. Moi, je suis désolé, si mon groupe l'accepte, je préférerais que l'on sursoit à cette élection, qu'on réfléchisse, qu'on ait un petit peu plus de détails et qu'on vote un petit peu plus tard et sérieusement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je suis tout à fait d'accord. Je regrette simplement que vous n'ayez pas eu cette réflexion hier quand on est venu vous poser la question. Ceci étant dit...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On ne va pas le voter en octobre. En octobre, la commission soit se réunir.

Monsieur le Président

L'heure tourne. Pour l'instant, je vous propose que nous reportions pour un éventuel vote cet après-midi, puisqu'après tout nous finissons à 16 heures 30, donc cela nous laisse quand même beaucoup de marge et que nous demandions aux représentants de l'administration qui nous ont demandé des noms de venir - vous avez bien raison - nous expliquer pourquoi on vote. Soit ils nous apportent des réponses qui nous satisfont et dans ce cas nous votons, soit nous considérons que les réponses ne sont pas satisfaisantes et nous ne votons pas en prenant le risque de nous retrouver mis à l'écart d'un dispositif que nous avons souhaité.

(Manifestations dans la salle).

Non, mais je souhaite m'exprimer clairement. Je l'ai fait. Maintenant, je passe la parole à la Présidente de la commission du commerce extérieur pour présenter son compte rendu.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Notre commission a, tout au long de ses travaux, proposé des pistes pour améliorer les modèles économiques de Business France des Chambres de commerce...

Monsieur le Président

Je vous en prie, un peu de silence pour écouter la Présidente de la commission du commerce extérieur.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Je reprends.

Monsieur le Président

Allez-y, Madame la Présidente.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Notre commission a, tout au long de ses travaux, proposé des pistes pour améliorer les modèles économiques de Business France et des Chambres de commerce et d'industrie, et a préconisé depuis longtemps la création d'un guichet unique à l'exportation pour permettre à chaque opérateur de se concentrer sur son cœur de métier et pour que la France soit plus efficace à l'export. Voilà qui est fait.

Dans le volet du commerce extérieur, nous nous sommes donc attachés à découvrir le rapport du président de Business France, Monsieur LECOURTIER, présenté le 23 février dernier, donc récemment. Ce rapport porte le nom de « Team France : une ambition nouvelle ». Le voilà le rapport. Nous l'avons eu en commission. Nous avons donc auditionné les personnalités des deux acteurs principaux de cette réforme Business France et des Chambres de commerce et de l'industrie française.

Nous nous sommes également penchés sur le modèle allemand et auditionné le directeur général de la Chambre franco-allemande de commerce et de l'industrie. On parle toujours du modèle allemand, de l'Allemagne, donc on l'a auditionné. Acteur engagé du développement durable, notre commission s'est proposée de découvrir les bonnes pratiques au niveau individuel.

D'autre part, suite à notre demande au ministère des Affaires étrangères, un représentant de notre commission sera membre du jury en juin prochain du prix Ambassade verte. Ce prix encourage les ambassades à réduire leur empreinte énergétique. En 2015, notre Assemblée a approuvé la création du prix AFE du développement durable. Afin de le remettre en 2019 et pour sa réalisation, nous avons besoin d'un financement qu'il vous sera demandé d'approuver sur le budget de l'AFE.

Enfin, dans le volet de l'emploi et la formation, nous avons commandé en janvier une étude sur les différentes initiatives locales d'aide à l'emploi des Français à l'étranger et nous avons reçu au cours de cette semaine de travaux le compte rendu de l'étude. Madame Alix CARNOT, directrice associée de Pôle Intelligence et Carrières Expat Communication, vous en fera une brève présentation.

Soucieux d'optimiser ces dispositifs, la commission propose de mettre en place un label pour les initiatives locales pour l'emploi basé sur le principe du modèle économique et de gestion de FLAM. Ceci fera l'objet d'une des deux résolutions qui vous seront présentées.

Je vous remercie de votre attention. Monsieur notre vice-Président, Guillaume.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente.

Donc, je vais passer la parole aux différents rapporteurs en les encourageant.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Guillaume a quelque chose à rajouter.

Monsieur Guillaume ELOY, vice-Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Monsieur le Président, merci. Juste un mot. Merci, Geneviève.

Je voudrais, au nom de la commission, réitérer des remerciements. Tout d'abord à Gaëlle BARRÉ. Gaëlle, en effet, porte depuis deux sessions maintenant la mise en place et la réalisation de cette étude qui va vous être présentée sur les initiatives à l'emploi à l'étranger. Elle le fait, bien sûr, avec tout l'enthousiasme que nous lui connaissons.

Nous tenons à remercier également Alix CARNOT, directrice d'Expat Communication, qui va vous présenter les résultats de cette étude. Vous remercier d'être là aujourd'hui et également pour votre réactivité et votre efficacité.

Et puis, un dernier remerciement auprès du groupe de travail du prix AFE du développement durable ; groupe composé d’Alexandre CHATEAU-DUCOS, Yan CHANTREL, Anne HENRY-WERNER, Alain-Pierre MIGNON et Pierre TOUZEL. Merci à eux.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Avant de passer la parole aux différents rapporteurs thématiques, je voudrais les inviter à être synthétiques comme c’est le souhait du Bureau élargi et d’autant qu’il est fort tard. À qui dois-je donner la parole, Madame la Présidente ?

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

À Madame Inès CAVAYÉ-NINU.

Monsieur le Président

Comment ?

Monsieur Guillaume ELOY

C’est à Inès CAVAYÉ-NINU.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Inès CAVAYÉ-NINU, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l’emploi et de la formation.

Madame Inès CAVAYÉ-NINU, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l’emploi et de la formation

Oui, bonjour.

Nous avons auditionné Monsieur Ronan LE GLEUT, sénateur représentant les Français établis hors de France. Il salue tout d’abord le travail de la commission et sa volonté de voir la mise en place d’un guichet unique. Notre déficit commercial est au plus haut depuis 2012, à 62 milliards d’euros en 2017. L’export est un métier et ne s’improvise pas. Un autre point très important est la maîtrise des langues étrangères. Cela nous a été rappelé par tous nos intervenants. L’anglais, bien évidemment, et plus de langues, si possible. L’objectif est qu’en fin de cursus au lycée chaque étudiant ait un niveau d’anglais certifié.

En 2017, le commerce extérieur allemand a dégagé un excédent de 200 milliards d’euros. Nous avons auditionné Monsieur Jörn BOUSSELM, directeur général de la Chambre franco-allemande de commerce et d’industriel. La Chambre de commerce franco-allemande appartient au réseau des Chambres de commerce à l’étranger avec 140 Chambres et délégations représentées dans 93 pays. Elle est fondée en 1995. Elle propose un soutien aux entreprises dans leurs activités internationales. Premier réseau franco-allemand avec 950 entreprises membres. Suite à une décision du Bundestag allemand, les Chambres sont en partie subventionnées par le ministère de l’Économie à 20 %. En France, les Chambres de commerce françaises sont rattachées au ministère des Affaires étrangères. C’est là la différence. L’aide à l’export est à deux niveaux : fédéral et au niveau des Länder, ce qui donne une flexibilité dans le pouvoir de décision. Les principales missions de la Chambre franco-allemande sont : une représentation officielle de l’économie allemande, une organisation au service de ses membres, un service aux entreprises. L’exportation en Allemagne commence entre Länder. Le système fonctionne sans lien hiérarchique. La Fédération coordonne, mais n’intervient pas. À l’étranger, les Chambres sont bilatérales. Le réseau diplomatique n’est pas mis à l’écart, il fait partie du dispositif dans une démarche de concertation.

Puis, nous avons auditionné Monsieur Laurent SANSOUCY, directeur d’OCO Global. OCO Global a été créée en 2001. C’est une société de conseil à l’international spécialisée dans le domaine du commerce et de l’investissement international, avec plus de 80 collaborateurs répartis dans 9 bureaux à travers le monde et membre de l’OSCI. L’OSCI mène des actions pour favoriser la croissance des exportateurs français et promouvoir les sociétés de commerce internationales. Il représente 150 entreprises d’accompagnement à l’export et plus de 2 000 sociétés de négoce. Il contribue à plus de 120 milliards d’euros d’exportations annuellement. La société OCO Global collabore avec des gouvernements, des agences de développement économique et des agences d’attraction d’investissement. Ces organisations sont à la recherche d’une expertise pour un appui

dans leur processus de sélection de localisation pour de nouveaux investissements. OCO Global propose des services allant de la validation d'opportunités, la prospection commerciale jusqu'à l'aide à l'évaluation de localisation en vue d'une implantation directe.

Monsieur le Président

Bien, Madame la Présidente...

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

C'est Madame Fabienne BLINEAU qui présente l'autre partie du commerce extérieur.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Madame Fabienne BLINEAU, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Bonjour.

Nous avons auditionné deux invités : Arnaud VAISSIÉ et Julie RIOTTE, pour avoir une vision générale des CCI (Chambres de commerce internationales) françaises à l'étranger. Et un exemple concret d'une Chambre de commerce, celle du Mexique qui a plus de 134 ans.

Arnaud VAISSIÉ est président de l'Union des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. Il est également président directeur général d'International SOS, leader mondial de la maîtrise des risques de santé et de sécurité à l'international qui compte aujourd'hui 10 500 collaborateurs. Ce qu'il faut retenir, c'est que Monsieur VAISSIÉ souligne trois faiblesses expliquant le déficit du commerce extérieur qui, rappelons-le, est de 62,2 milliards d'euros. Le manque de compétitivité de nos entreprises dû à une fiscalité importante de la France. Il a souligné que 40 % de la perte de notre marché dans la zone euro a été récupérée majoritairement par l'Allemagne. Les lacunes linguistiques, principalement l'anglais. L'insuffisance ou l'inexistence numérique au sein de nos PME. La réforme lancée par Christophe LECOURTIER, premièrement, supprimait les doublons CCI/Business France en créant un guichet unique en France et à l'étranger. Deuxièmement, en France, l'organisation se fera au niveau régional. Les Régions se chargeront de la coordination entre les CCI et Business France. À l'étranger, le guichet unique serait par pays. Business France se retirera au profit d'organismes privés existants. La bataille se passait à l'étranger. Aujourd'hui, on considère qu'elle se passe en France sur la préparation des PME à l'export. Il y aura du personnel en commun. Des employés de Business France seront sous la direction des CCI en France.

La dynamique Julie RIOTTE, ancienne présidente de la Chambre de commerce et d'industrie franco-mexicaine, nous a exposé le contexte au Mexique. Premièrement, multiples divisions au niveau local malgré des initiatives de travail en commun. Deuxièmement, coupure de subventions obligeant à travailler avec des moyens plus réduits comme des stagiaires avec l'inconvénient de leur présence à court terme et la méconnaissance du terrain. Troisièmement, d'autres acteurs. Grande concurrence puisqu'il y a des Chambres de commerce importantes comme l'allemande et l'américaine et des petites initiatives comme NUMA, FrenchTech par exemple.

Nous avons reçu aussi Benoît TRIVULCE, directeur exécutif responsable de l'International et directeur stratégie de Business France. Les activités de Business France s'inscrivent dans deux domaines : l'export et l'investissement étranger en France. Depuis le 1^{er} janvier 2015, Business France – fusion d'UbiFrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux – a accompagné 20 000 petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) à mieux se projeter à l'international (4 700 projets à l'étranger) et à gérer le départ de plus de 10 000 VIE (volontariat international en entreprise) - formidable succès d'ailleurs, soulevons-le.

Christophe LECOURTIER, directeur général de Business France, veut bouleverser la manière d'accompagner nos entreprises à l'export en créant les guichets uniques en régions. Constitué de l'union entre Business France et les CCI, sous l'autorité des Régions, un système d'information commun et un partenariat public/privé entre Business France et les CCI de l'étranger à l'international. Business France souhaite assurer une meilleure implication et coordination des administrations et des acteurs en régions avec 300 personnes spécialisées. 300 à 400 conseillers font faire du porte-à-porte des PME. Pour l'étranger, Christophe LECOURTIER veut construire un partenariat public/privé entre Business France, les CCI à l'étranger et les acteurs privés ; une démarche qui devrait permettre de faire des économies, le gouvernement souhaitant baisser de 2 % par an la dotation de Business France.

Pour conclure, si le déficit du commerce extérieur de la France ne cesse de s'accroître depuis 14 ans, la réforme de Monsieur Christophe LECOURTIER est ambitieuse, car elle va accompagner les entreprises françaises au plus près dans les régions pour les aider à s'exporter et non à les attendre à l'étranger. Il est important de souligner que notre travail à l'AFE a servi de référence aux propositions de réforme de Monsieur LECOURTIER. Force est de constater que les élus de terrain que nous sommes représentent une force vive pour la diplomatie économique.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Merci, Madame BLINEAU. Je crois qu'il n'y a pas de résolution sur cette première partie.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Non. Le projet étant trop jeune, on attend octobre.

Monsieur le Président

On passe donc au point suivant.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Oui. Je rappelle que notre commission est du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation. Nous passons au développement durable.

Monsieur le Président

Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette première partie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Est-ce qu'il serait possible d'avoir seulement des synthèses ?

Monsieur le Président

Très bien, Monsieur PARTY.

Madame Fabienne BLINEAU

On n'a pas lu tout le rapport.

Monsieur le Président

Non, ce n'est pas ce qu'il disait. Donc, il n'y a pas de prise de parole sur cette première partie. Très bien.

À qui dois-je donner la parole maintenant, Madame la Présidente ?

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

À Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Monsieur Pierre TOUZEL, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très synthétique. On a eu un intervenant pour le développement durable, Monsieur Jérôme LHOTE, qui est cofondateur de la société KOOM. On va juste apprendre un nouveau mot ensemble, c'est le *crowdacting*. On connaît le *crowdfunding* qui permet de mobiliser des fonds sur des projets. Ici, on a auditionné Monsieur LHOTE pour voir une solution à une problématique qui nous concerne tous sur le développement durable, à savoir que nos actions isolées, on a l'impression qu'elles n'ont pas d'effet réel. Et cette plateforme permet tout simplement de rendre visibles les actions individuelles de citoyens, de salariés, d'acteurs du secteur public pour le développement durable dans le cadre de projets très précis. On va vous présenter une vidéo de présentation de 40 secondes – donc c'est encore très synthétique aussi – sur le principe de cette initiative. Je note juste que Monsieur LHOTE a été lauréat du prix du Président de la République François HOLLANDE « La France s'engage » en 2015 au moment de la COP 21. Donc, si on peut passer la vidéo. Merci.

Monsieur le Président

Donc, il y a une vidéo à passer.

(Projection d'une vidéo).

Merci pour cette vidéo. Monsieur TOUZEL, vous avez quelque chose à ajouter ?

Monsieur Pierre TOUZEL

C'est simplement un exemple de solution qui permet de répondre au problème très vaste du développement durable et du changement climatique, qui peut s'appliquer à notre niveau dans nos territoires avec nos entreprises, nos administrations pour engager aussi la communauté française à l'étranger dans une action commune sur le développement durable.

Merci.

Monsieur le Président

Je vais donner la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON qui va nous parler du prix AFE du développement durable.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Monsieur Alain-Pierre, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Oui, mais avant de parler de ce prix, une remarque. C'est quand même un petit peu triste qu'après avoir travaillé autant on soit obligés de vous expliquer un petit peu quels sont nos projets, nos travaux devant un tiers des membres des conseillers de l'AFE. C'est un petit peu triste quand même. Les commissions travaillent et il n'y a plus personne.

Vous vous rappelez tous qu'en 2015, vous avez voté pour ce prix du développement durable. Je pense que vous vous en rappelez. Nous avons travaillé sur le sujet à toutes les sessions. On vous a mis au courant. Nous avons évidemment demandé à la commission des lois qu'elle nous aide pour les statuts, puisque nous sommes obligés de déposer des statuts, donc de créer une association. Et maintenant que les travaux sont terminés, nous passons au nerf de la guerre, c'est-à-dire le budget.

Je pense que vous devriez avoir le budget affiché.

Monsieur le Président

Il n'est pas sur le...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Il devrait être sur l'annexe, de façon que vous compreniez bien de quoi on parle. Le budget, très clairement, on a plusieurs solutions pour trouver de l'argent. La première solution, c'est des sponsors. On essaie de limiter le plus possible en sponsors. On ne veut pas être tributaires d'un sponsor ou privilégier une société plus qu'une autre. On voudrait essayer de garder le financement au niveau de l'AFE. On a eu deux idées, je dirais une bonne et une mauvaise. Malheureusement, comme vous êtes assez peu nombreux, la première idée ne va pas être possible. C'est demander à vous tous de sortir votre carte de crédit et on allait passer avec une petite machine et on allait vous demander de payer chacun 200 euros pour pouvoir financer le projet. Cela, c'est la mauvaise idée, je pense. La bonne idée, c'est de demander un budget à l'AFE qui, comme vous le voyez, est à la hauteur de 20 000 euros. Nous avons donc besoin de 20 000 euros. Donc, si vous avez des idées. Il est évident qu'on continue à prospecter. On a déjà le Groupe Accor qui va nous aider pour tout ce qui est faciliter les locations de salles, etc. Mais on est

donc à la recherche de solutions de financement, mais la première solution compte tenu des budgets qui nous ont été présentés avant-hier, je pense qu'on doit avoir la possibilité de récupérer dans trop de difficultés 20 millions. N'est-ce pas Madame ? Je pense que vous êtes d'accord. 20 000, pas 20 millions. Je pense que vous êtes d'accord pour les 20 000.

Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce n'est pas mon budget, c'est le vôtre, déjà, d'une part. Ce qu'il faudra, c'est présenter un document...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Pas de souci.

Madame Colette LE BARON

... qui explique le projet. Enfin, vous savez bien ce que cela veut dire. C'est cela, parce que là, ce n'est pas suffisant.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

J'entends bien.

Madame Colette LE BARON

Mais quelque chose qui expose le projet avec des coûts, etc., enfin tout cela. Et après, la procédure va s'enclencher et à partir du moment où c'est adopté en AFE, la procédure va s'enclencher avec naturellement les contraintes que vous connaissez malheureusement, mais sur lesquelles on ne peut pas s'exonérer à partir du moment où c'est de l'argent public.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Il n'y a pas de souci. Normalement, la procédure, si aujourd'hui on vous donne une demande, on peut avoir l'argent quand de disponible ?

Madame Colette LE BARON

Au vu de ce qu'il s'est passé pour la commission du commerce extérieur, d'ailleurs ce n'est pas encore payé, puisqu'on paye au service fait.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

C'est-à-dire qu'on débourse d'abord et vous nous remboursez. C'est cela ?

Madame Colette LE BARON

Il faut payer à un prestataire ou à une association.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Pas de souci.

Madame Colette LE BARON

Mais on ne pourra pas payer sans service fait. Cela, c'est aussi une contrainte.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Ce n'est pas une contrainte. Non, non. Il suffit simplement de connaître les protocoles et on suivra les protocoles. Ce qui est important, c'est qu'on soit certains d'avoir 20 000 euros et à ce moment-là on suivra toutes les procédures. Et s'il faut déboursier un petit peu avant, on le fera. Ce qu'on veut, c'est que l'AFE puisse réussir et organiser le plus rapidement possible ce trophée, ce prix.

Madame Colette LE BARON

Écoutez, ce sera mis en œuvre absolument dans les délais qui sont ceux qu'on doit respecter, mais ce sera mis en œuvre à partir du moment où c'est adopté ici même.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Parfait. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur MIGNON, après avoir inventé la quête électronique, nous invente la charrue avant les bœufs. Il faut d'abord que l'Assemblée vote ce budget.

Une petite remarque. C'est une erreur, je pense. Vous avez interverti les maximum et minimum, je pense. Bon, ce n'est pas grave. Continuez, Monsieur MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Non, mais c'était pour voir si vous suiviez bien et si vous lisiez un petit peu. C'est parce qu'à cette heure-ci, c'est un peu compliqué. On peut le comprendre.

Pour moi, ce sera terminé.

Monsieur le Président

Très bien, Monsieur MIGNON. Madame la Présidente.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Il faut faire la demande et voter la demande.

Monsieur le Président

Qui va lire la demande ? Monsieur MIGNON ? Monsieur TOUZEL ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Monsieur MIGNON va lire, si c'est possible.

EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Demande n° COM/P.1/18.03

Monsieur Alain-Pierre MIGNON donne lecture de la proposition n° COM/P.1/18.03 relative au prix AFE du développement durable des Français à l'étranger.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je vous rappelle que c'est une demande. Donc, on va vous demander d'accepter ou de refuser cette demande.

Monsieur le Président

Il ne s'agit ni d'un avis, ni d'une motion, ni d'une résolution, mais nous acceptons cette demande.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Juste une chose. D'abord sur la demande, d'après ce que vient de nous dire Alain-Pierre, ce ne sont plus 15 000 euros, mais 20 000 euros.

Monsieur Guillaume ELOY

Avec les 5 000 euros de partenariat.

Madame Radya RAHAL

Avec les 5 000 euros de partenariat.

Ensuite, il y a juste une chose qui me gêne, c'est... Moi, j'aurais dit :

Qu'un montant de 15 000 euros soit alloué sur le budget de l'Assemblée des Français de l'étranger de 2018 et qu'un même montant soit prévu au budget de 2019.

Parce que comme vous le savez, en matière budgétaire on a l'habitude de mettre une provision de 3 % ou de 6 % dans le cadre du programme 151. Donc, dans l'ensemble, cela sera effectivement compté. Mais le montant, me semble-t-il, doit être le même que l'année précédente. Donc, j'aurais changé cela.

Monsieur Guillaume ELOY

Merci, Radya, pour ce commentaire et je propose qu'on modifie la phrase dans le sens suivant :

Et qu'un montant équivalent soit prévu sur le budget 2019.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Monsieur le Président de l'AFE veut prendre la parole.

Monsieur le Président

Monsieur VILLARD, vous avez demandé la parole. Pour une fois qu'il la demande.

Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi, alors que vous avez demandé 10 000, on passe à 15 000 comme cela. Est-ce que vous avez besoin de 10 ou de 15 pour le montant de l'année 2 ? En année 1, vous dites que vous avez besoin de 15 500 et dans votre résolution, vous dites que vous avez besoin de 10 000. Donc, on pense que vous avez fait votre... Il y avait écrit 10 000, je suis désolé.

Monsieur Guillaume ELOY

Sur deux années.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

On a déjà 5 000, donc 20 000 moins 5, cela fait 15.

Monsieur Marc VILLARD

Non, mais ce n'est pas cela que je dis. Vous demandez qu'un montant de 15 500 soit alloué et qu'un montant de 10 000 soit provisionné sur le budget de 2019. Je suppose donc que vous avez calculé que vous avez besoin de 10 000. Tout d'un coup, vous passez à 15 000 parce qu'on explique des histoires de retenues. J'aimerais comprendre.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

Non, parce qu'une partie du budget en 2018 va être utilisée pour le site, la mise en route. On ne va pas avoir besoin de cela en 2019. Donc, c'est pour cela qu'on fait ce calcul. En 2018, on va faire certaines choses qui ne seront pas nécessaires en 2019. Mais je pense que Radya a raison...

Monsieur Marc VILLARD

Je n'ai rien compris et je suis d'accord.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

D'accord, merci.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Non, mais ce qui est très clair, c'est que vous auriez dû regarder le détail des dépenses, les pourquoi. C'était sur les écrans et c'est très clairement expliqué. Lorsqu'on va organiser cette manifestation, on a des coûts qu'on ne va pas retrouver l'année suivante, bien évidemment.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

De toute façon, on présentera des factures.

Monsieur Marc VILLARD

Ce n'est pas cela ma question. Vous aviez marqué 10 000 et tout d'un coup vous voulez passer à 15 000. Je ne comprends pas pourquoi. C'est tout. Mais si vous avez des explications et que vous-mêmes le savez et l'avez compris, cela va très bien. Je n'ai pas compris les arguments de Radya non plus.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

On n'est pas passé de 10 000 à 15.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Marc, tu as loupé une étape là. C'est notre collègue qui vient de demander que ce soit remonté. Ce n'est nous, ce n'est pas le groupe, en fait.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

Je pense qu'il a loupé une étape. Il passe de 10 à 15 et en fait c'est 15. Je crois qu'il y a une erreur.

Madame Anne HENRY-WERNER

C'était une proposition.

Monsieur Marc VILLARD

Pourquoi on ne met pas 25 ?

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

Non.

Monsieur Marc VILLARD

Laissez tomber.

Madame Anne HENRY-WERENER

Oui, je crois qu'on va laisser tomber.

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

Merci, Monsieur VILLARD.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de prise de parole, il met aux voix la demande n° COM/P.1/18.03 relative au prix AFE du développement durable des Français à l'étranger. La proposition est adoptée avec une voix contre et une abstention.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Madame la Présidente, à qui donnons-nous la parole ?

Madame Geneviève BERAUD-SUVERVILLE

Nous passons à emploi et formation et c'est Gaëlle BARRÉ. Merci à nos rapporteurs du développement durable. On commence par Gaëlle.

Monsieur Guillaume ELOY

Les deux Rapporteurs sont Madame Gaëlle BARRÉ et Monsieur Mehdi BENLAHCEN. Alix CARNOT, directrice d'Expat Communication, nous présentera les résultats de l'étude de l'emploi à l'étranger, les initiatives sur l'emploi à l'étranger.

Monsieur le Président

Madame BARRÉ, vous avez la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Madame Gaëlle BARRÉ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Bonjour. En faisant une synthèse du rapport pour l'emploi. Nous avons reçu parmi les auditions Sophie CONRAD qui est directrice de PonteVia ! à Rome. C'est une association gérée entièrement par des bénévoles proposant à ses membres des ateliers et un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'emploi. Il s'agit d'un réseau francophone, dont les services sont en français et en italien. Il y a environ 140 membres. PonteVia ! s'est vite affirmée dans le paysage romain, car elle répond à un réel besoin. Ils sont passés de 30 membres à 120 membres. Elle a l'agilité d'une structure jeune et dynamique, mais la solidarité aussi d'un réseau professionnel. Mais elle repose à 100 % sur des bénévoles. Le bureau élargi est composé d'une vingtaine de bénévoles, dont les activités sont réparties sur tous les jours de la semaine toute l'année. Parmi ses membres, il y a des personnes qui sont donc récemment installées, mais aussi des Français qui sont installés depuis longtemps en Italie et une majorité de femmes, dont des femmes de conjoints, d'expatriés, mais pas seulement. Les membres paient uniquement 30 euros par an d'adhésion pour pouvoir bénéficier de services qui sont entièrement organisés par l'association de manière totalement gratuite. Il y a donc un soutien personnalisé pour ces personnes en recherche d'emploi (CV-thèque, groupe Facebook, 500 heures d'ateliers formation bénévoles). Il s'agit d'un réseau professionnel structuré. Par exemple, un entrepreneur qui est membre de cette association et qui a tout simplement envie d'expliquer à des personnes qui viennent nouvellement d'arriver en Italie ou qui sont là depuis plus longtemps comment on crée une entreprise en Italie. Cette personne met son capital heures totalement gratuitement à disposition de l'association. C'est donc un réseau d'entraide. D'ailleurs, Madame CONRAD a insisté énormément sur le réseau, en ce sens que le réseau est essentiel. L'Italie fonctionne beaucoup sur le mode réseau à tous les niveaux (familial, entrepreneurial). Donc, c'est justement la source d'inspiration de cette association. En revanche, comme je vous le disais, c'est une association fragile, car entièrement bénévole. Elle nous a donc présenté les différents points noirs, si vous voulez, ou les menaces qui pèsent pour la survie de cette association qui recrute continuellement de nouveaux membres. Parmi ces menaces, elle aurait besoin de davantage de soutien logistique de la part du consulat ou de l'ambassade pour avoir tout simplement par exemple une salle. Elle aura besoin d'un peu de ressources financières, car actuellement elle ne bénéficie

que du soutien des membres (30 euros par an). Elle aurait besoin de locaux pour ses ateliers, de partenariats avec des entreprises françaises par exemple pour accompagner *in situ* des conjoints d'expatriés.

Ensuite, nous avons reçu Madame Julie RIOTTE qui est donc ancienne présidente de la Chambre franco-mexicaine, comme le disait ma collègue au préalable. Madame RIOTTE, elle, elle souligne bien évidemment que les services de la Chambre franco-mexicaine en termes d'emploi ont cessé depuis que la subvention a été arrêtée. La coupure de ces subventions oblige aujourd'hui la Chambre à travailler avec des moyens plus réduits. Cette absence de subvention là aussi a fait émerger d'autres réseaux, des réseaux associatifs d'entraide, toujours pour la création entrepreneuriale, pour les petites et moyennes entreprises, les autoentrepreneurs qui ne sont pas représentés dans les Chambres de commerce et par Business France, qui ne sont pas soutenus par les grands groupes ou les grandes structures. D'ailleurs, Monsieur Arnaud VAISSIÉ, le président des Chambres de commerce, nous a bien rappelé qu'en effet, la Chambre de commerce, même si elle a beaucoup œuvré pour l'emploi quand il y avait des subventions et encore dans certains endroits elle continue d'aider nos compatriotes, il nous a bien rappelé qu'il ne s'agissait pas de la mission des Chambres de commerce que d'aider les Français à l'étranger dans leur recherche d'emploi ou dans leur création de petites et microentreprises.

Enfin, nous avons reçu Alix CARNOT, car, comme vous le savez, puisque nous l'avons approuvé lors de la précédente session, la société Expat Communication, suite à la rédaction d'un cahier des charges suite à l'approbation de la résolution, a été chargée de la réalisation d'une étude sur les initiatives locales pour l'emploi. Donc, je vous rappelle que cette étude avait cinq objectifs essentiellement. Je donnerai la parole à Madame CARNOT qui va vous présenter d'ailleurs le résultat de cette étude, je ne m'étends pas. Les objectifs, je vous les rappelle. Il s'agissait de répertorier les dispositifs existants en termes de structure d'aide à l'insertion professionnelle de nos compatriotes. L'identification de solution afin de pérenniser l'action de ces structures. Comme je vous le disais, par exemple, PonteVia ! ou d'autres qui sont des petites structures fragiles reposant uniquement sur le bénévolat de leurs membres. Troisième point, l'identification de partenariats afin de soutenir les réseaux sur l'emploi à l'étranger, en particulier dans le monde de l'entreprise. Comme vous le savez, il y a des conseils consulaires pour l'emploi, vous êtes des conseillers consulaires, on se réunit normalement dans nos conseils consulaires, on parle d'emploi. Justement, ces associations sont des relais importants pour les conseils consulaires que nous représentons. Nous lui avons demandé de nous faire des recommandations pour la mise en place d'une plateforme d'accompagnement afin d'aider les personnes dans leur recherche d'emploi. Cela vaut aussi pour les personnes en recherche d'emploi à l'étranger, mais pour les personnes qui souhaitent rentrer en France aussi. C'est-à-dire que vous passez trois ans à l'étranger, vous souhaitez valoriser les compétences que vous avez à l'étranger, vous rentrez en France. C'est un vaste système. Et puis enfin, nous lui avons demandé d'émettre des recommandations afin de valoriser les synergies entre les conseils consulaires – comme je vous le disais il y a une minute – les conseils économiques des ambassades, les services consulaires et les initiatives pour l'emploi existant dans un même pays.

Je lui laisse la parole. Elle va vous présenter dans les grandes lignes cette étude qui sera disponible courant avril sur le site Internet de l'AFE, qui sera envoyée à tous les conseillers, bien sûr. C'était un rapport d'étape. On a voulu échanger avec elle et avec tous les membres de notre commission, parce que, j'insiste, c'est un travail d'équipe de toute notre commission. Donc, on a souhaité faire le point avec elle et présenter le rapport. On avait besoin de travailler ensemble pour finaliser le rapport qui sera public à la fin du mois d'avril.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Merci, Madame BARRÉ.

Madame la Présidente, à qui dois-je donner la parole ?

Madame Alix CARNOT, directrice associée du Pôle Intelligence et Carrières Expat Communication

Merci à tous pour votre attention. Merci, Gaëlle, pour ce combat que tu mènes.

Monsieur le Président

Alors, c'est Madame CARNOT qui prend la parole.

Madame Alix CARNOT

C'est Madame CARNOT, pardon. Qui est partie là.

Monsieur le Président

Elle est partie dans la synthèse.

Madame Alix CARNOT

Merci, Gaëlle, donc pour ce combat que tu mènes pour l'emploi des Français à l'étranger depuis longtemps maintenant, et sur le terrain et à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Alors, qu'est-ce qui est ressorti de cette enquête ? D'abord, cette enquête, on a eu beaucoup de réponses – je vais vous en reparler – dans le monde entier. On retrouve à peu près la même histoire dans tous les pays ? Cette histoire, c'est quoi ? C'est que la France a une pratique différente des autres pays dans l'accompagnement de ses ressortissants qui a été jusqu'au fait de se préoccuper de la façon dont ils trouvaient un emploi quand ils sont à l'étranger, ce que font peu d'autres pays, mais qui pour toutes les personnes qu'on a reçues et interrogées, est quelque chose d'important. Or, aujourd'hui qu'est-ce qu'il se passe – on peut passer à la *slide* 2 ? C'est qu'il y a une promesse, la France s'intéresse à l'emploi des Français de l'étranger. La preuve, la commission pour laquelle on a travaillé s'appelle la commission emploi et formation professionnelle pour les Français de l'étranger. On va retrouver des activités de ce type dans les consulats, sauf que derrière il n'y a plus rien. Tout le système a été démantelé. Il y a eu des systèmes de commissions au niveau national, d'accord avec des structures ; accords qui existent toujours, sauf qu'ils sont privés de financement. Les commissions ne se réunissent plus. Les conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle ne sont pas convoqués. Quand un Français appelle un consulat en lui disant : « Je cherche du travail, qui peut m'aider ? », on lui répond : « Allez voir la CCI ». Or – Gaëlle vient de le rappeler – la CCI dit que l'aide à l'emploi des Français de l'étranger ne fait pas partie de ses attributions. Donc aujourd'hui en synthèse, on promet quelque chose et derrière il n'y a aucune réalité, aucune vision pour l'accompagnement de nos concitoyens. Comme toujours, quand il y a un vide, ce vide se remplit et il se remplit par quoi ? Parce des structures privées qui émergent. Structures privées de deux types. Soit ce sont des structures qui existent déjà pour les Français de l'étranger des différents réseaux – on va le voir – avec les associations représentatives ou avec la FIAF qui se disent : « On remplit un certain nombre de services, il y a un besoin, on crée soit un service, soit une structure à part pour s'occuper de cette question de l'emploi ». On a identifié une soixantaine de structures de ce type. Soit ce sont des structures *ad hoc* qui se montent depuis rien, parce que des gens dans la même situation se disent : « On va s'entraider pour réussir quelque chose ». Les résultats sur le terrain sont assez efficaces. Je vous ai mis des statistiques. On voit l'aide qui est proposée avec un panel très large et des résultats assez variables.

Par rapport à cela, qu'est-ce qu'on peut faire ? L'idée n'est certainement pas de remettre un service public de l'emploi à l'étranger. Parce qu'en plus on a revu les estimations avec la commission, on parle de 100 000 personnes environ. Je pense qu'il est bien important de bien savoir quelle est cette cible. 100 000 personnes avec des problématiques extrêmement différentes. On va trouver là-dedans en majorité... Cela va faire un petit peu plus probablement. Alors, c'est très difficile d'avoir des statistiques, mais quand on croise ce qu'on obtient par les anciens chiffres de la maison des Français de l'étranger, des études privées, dont les nôtres, et ce que nous font remonter les structures, on va voir qu'un peu plus de la moitié des personnes accompagnées sont des conjoints expatriés. Conjoints expatriés, cela veut dire quoi ? Cela veut dire pas d'enjeu social immédiat. Ce sont des gens qui n'ont pas de problématique financière immédiate. Mais enjeu social au retour, parce que quelqu'un qui n'a pas travaillé pendant quelque temps, cela va être très compliqué pour lui de se réinsérer. Et aussi, problème d'attractivité de la France. Si on veut que la France puisse avoir des expatriés qui contribuent à développer ces entreprises, il faut que ses expatriés acceptent de partir. Or actuellement, dans un couple – je suis vraiment une experte du sujet, on peut en reparler – si jamais un des deux accepte de suivre à l'étranger, c'est au détriment de sa carrière. Plus de 60 % des conjoints expatriés pensent que l'expatriation s'est faite au détriment de leur carrière. Un tiers d'entre eux disent : « Cela s'est fait au détriment total de ma carrière ». Donc, première cible à aider : les conjoints expatriés. Et bonne nouvelle, ces conjoints expatriés sont très dynamiques, très diplômés, très digitalement compétents. Donc, ce sont des gens très faciles à accompagner. On va voir comment. Deuxième public : les jeunes qui, souvent, ont fait un VIE ou des études sur place et ont besoin d'aide. Troisième public : les couples binationaux, donc celui des deux qui a rejoint son cher et tendre à l'étranger et qui dit : « Maintenant, je suis là, je vais y rester, il faut m'aider ». Ce sont souvent des situations difficiles. Et puis, un petit public de gens qui sont sur place depuis très longtemps, qui ont peu fréquenté la communauté française et qui au moment d'une crise de vie se disent : « Là, il faut que je retrouve un job. Cela ne va pas pour moi et je me retourne vers les Français, parce qu'en fait je me souviens que c'est ma communauté ». Qu'est-ce qu'on peut faire pour ces personnes ? Je vous dis, on pourrait se dire : « Elles se débrouillent puisqu'il y a des structures qui se montent et qu'elles ont des bons résultats ». La seule chose, c'est que ces structures se sont souvent montées avec soit les conventions qui existaient à l'époque dans les consulats, soit avec des fonds qui venaient des réserves parlementaires. Tous ces fonds en 2018 il n'en existe plus rien. Donc là, on a des associations qui sont fragilisées et qui se demandent si elles vont pouvoir continuer leur activité. En plus, il suffirait de petits moyens pour que ces structures fonctionnent beaucoup mieux. Lesquels ? D'abord, qu'elles aient une reconnaissance. Le problème aujourd'hui, c'est que quand vous êtes une structure privée, qu'elle soit associative ou commerciale, on vous dit : « Non, on ne peut pas vous aider parce qu'on ne sait pas qui vous êtes et pourquoi est-ce qu'on vous aiderait vous plutôt qu'un autre ? ». Résultat : il

est extrêmement difficile d'avoir des petits moyens nécessaires comme se faire prêter une salle, pouvoir bénéficier de synergies, de coopérations avec les CCI ou les conseillers du commerce extérieur alors que là où il y a une reconnaissance – et on l'a vu avec les structures qu'on a analysées – il peut se passer des choses qui dopent complètement l'action de ces structures. Je vous prends un exemple. Il y a des ambassades qui, parce qu'elles reconnaissent ces associations, leur ouvrent leurs portes pour des événements annuels. Imaginez ce que c'est pour un Français de l'étranger qui cherche du travail. Qui dit recherche du travail dit perte de confiance en soi, perte d'énergie. C'est cela le plus dur dans une recherche d'emploi. Et là, l'ambassade vous ouvre ses portes et vous faites un événement magnifique. Cela a été le cas à Rome, cela a été le cas à Lisbonne, etc. Et tout à coup, la recherche d'emploi de ces personnes redémarre. Je finis en une minute. Donc, il y a besoin de très peu de choses. Il y a besoin d'un label pour qu'il puisse y avoir des synergies et peut-être quelques financements pour aider ces structures à se lancer. Et dernière chose, une plateforme, parce que peut-être un chiffre à connaître : 80 % des Français de l'étranger n'ont bénéficié d'aucune aide dans leur recherche d'emploi, non pas parce que l'aide n'existe pas – on l'a vu –, mais parce qu'ils ne sont pas au courant. Donc, première urgence : faire connaître ces structures qui existent.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Merci, Madame CARNOT. Merci d'être venue nous exposer cela dans le temps, vous avez vu, un peu contraint qui est dû à notre retard.

Monsieur BENLAHCEN, vous avez, donc, je pense, deux résolutions à nous présenter.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Oui, tout à fait, Monsieur le Président. On a deux résolutions qui émanent effectivement de tout le travail qui a été fait par la commission depuis sa création et grâce aussi aux éclaircissements que nous a apportés l'enquête menée par Expat Communication et par Alix CARNOT ici présente. Leur objectif, c'est de pouvoir redynamiser et revitaliser les conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle en leur donnant des moyens à la fois techniques, informatiques et financiers.

La première porte sur la tenue des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle. C'est un vieux combat de l'Assemblée.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution n° COM/R.1/18.03

Monsieur Mehdi BENLAHCEN donne lecture de la résolution n° COM/R.1/18.03 relative à la tenue des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Je voudrais intervenir sur le rapport, mais c'est presque une question de forme. On dit qu'il y a :

150 structures (voir liste en annexe).

Mais je ne vois pas cette liste en annexe.

Et ensuite, on dit également qu'il y a 49 fiches détaillées. Est-ce qu'elles seront en annexe ? Et je voulais savoir quel a été le critère pour décider que les structures étaient notables ou pas notables. Est-ce que c'est le nombre de problèmes résolus ? Qu'est-ce que vous avez pris en compte pour décider que les choses étaient notables ? Mais j'aimerais bien connaître les listes qui sont annoncées dans le rapport et qui n'y figurent pas.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Alix CARNOT.

Madame Alix CARNOT

Les listes vont être ajoutées. On peut les mettre à l'écran. Je les ai préparées. Elles sont prêtes.

Et pour savoir comment s'est fait le tri entre ces 150 structures et ces 49, nous avons écrit à vous tous et à un certain nombre d'autres acteurs pour identifier des structures. On a eu 500 réponses. 150 structures ont été identifiées grâce à ces réponses. On a écrit à ces 150 structures en leur envoyant un questionnaire qui était le même pour tous. Il y en a 49 qui ont répondu. Donc, c'est uniquement sur les réponses spontanées. Il resterait un travail à faire pour valider ces informations. Et là-dessus, on a des propositions, mais je pense que c'est à voir dans un deuxième temps.

Monsieur le Président

Merci, Madame CARTOT. Madame la Présidente demande la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Monsieur Francis HUSS, ce n'est pas dans le rapport que viendra cela, c'est dans l'étude. Et l'étude, on ne l'aura qu'en avril. Ce n'est pas dans le rapport que doit venir la liste, mais dans l'étude. Et l'étude ne sera prête qu'en avril.

Monsieur Guillaume ELOY

Elle ne sera finalisée qu'en avril.

Monsieur le Président

Madame RAHAL avait demandé la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Nadya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

C'est juste sur des problèmes de forme sur la façon dont vous avez rédigé votre résolution. C'est :

Vu la résolution.

Mettez le titre. Vous n'avez pas besoin de mettre le titre, la date... Vous n'avez pas besoin d'énumérer tout ce que vous avez fait sur les deux avant-derniers points.

Sur un considérant, une faute sur le dernier considérant.

Sur les 150 et sur les 130, je suppose donc qu'il y a eu des pays qui ont répondu qu'ils avaient plusieurs aides. C'est bien cela ?

Madame Alix CARNOT

Plusieurs structures.

Madame Radya RAHAL

Plusieurs structures, oui.

Madame Alix CARNOT

Oui, on trouvera certainement des pays où il n'y en a pas. En revanche, il y en a dans tous les continents et globalement sur toutes les grandes zones.

Madame Radya RAHAL

Même en Afrique du Nord ?

Madame Alix CARNOT

Oui, plusieurs en Afrique du Nord.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur GIRAULT avait demandé la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Y aura-t-il quelque chose pour le Luxembourg ?

Monsieur le Président

Comment ?

Monsieur Guillaume ELOY

Il voulait voir s'il y avait quelque chose pour le Luxembourg.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci. La dame qui a proposé la liste, on est resté sur l'Allemagne pendant cinq minutes. Je voulais savoir ce qu'il s'était passé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Juste une précision. Le but de la résolution, c'est justement que vous ayez les moyens de travailler en conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle. Cela fait trois ans qu'on entend auprès des postes consulaires qu'ils ne tiennent pas ces conseils consulaires, qu'ils n'ont pas les moyens de travailler puisque les subventions ont été coupées et que cela ne sert à rien de tenir ces conseils consulaires. Aujourd'hui, grâce à l'étude, on a identifié 150 structures ou initiatives dans 130 circonscriptions consulaires différentes. Cela veut dire qu'il y a de la ressource humaine pour travailler sur le sujet, qu'il y a du capital humain pour travailler sur le sujet. Certes, il n'y a plus de subventions, mais vous pouvez réunir un conseil consulaire et vous pouvez dire à votre poste consulaire qu'il y a de la ressource, il y a de quoi débattre, il y a des initiatives qui sont faites et que ce serait peut-être le rôle du poste consulaire et du conseil consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle de voir jusqu'où vont ces structures, de voir si ces structures sont pertinentes et de voir – cela va être l'objet de la deuxième résolution - si on peut les valider et les labelliser. Donc, cela vous donne des billes, cela vous donne un outil pour faire du poids sur le poste consulaire pour réunir ces conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Monsieur le Président

À titre personnel, je félicite la commission pour ce travail. Je pense que cela va répondre au vœu de nombreux conseillers.

(Applaudissements)

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de commentaires, il met aux voix la résolution n° COM/R.1/18.03 relative à la tenue des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Résolution n° COM/R.2/18.03

Monsieur Mehdi BENLAHCEN donne lecture de la résolution n° COM/R.2/18.03 relative à la labellisation des initiatives d'aide à l'emploi des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur BENLAHCEN.

Je signale que cette demande de labellisation a déjà été présentée au ministre par la Présidente de la commission hier dans un aparté.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de commentaires, il met aux voix la résolution n° COM/R.2/18.03 relative à la labellisation des initiatives d'aide à l'emploi des Français de l'étranger. La résolution est adoptée avec une abstention.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Madame la Présidente, y a-t-il quelque chose d'autre à ajouter ?

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Remercier les membres de ma commission et les personnes qui ont eu la patience de nous attendre et qui ont voté favorablement pour nos deux résolutions.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Je vous rappelle qu'il va falloir déjeuner vite, ne pas se faire un ulcère à l'estomac pour descendre à la salle 2B à partir de 13 heures 45 pour le vote. Non, il n'y a plus de vote. Il n'y a plus de vote.

De la salle

On vote finalement ou pas ?

Monsieur le Président

Non, on ne vote pas.

La séance se termine sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

La reprise des travaux sans vote est à 14 heures 30 pour une explication sur le STAFE, qu'est-ce que c'est cette organisation et surtout la durée des mandats, etc., etc. Merci. Et partager l'information avec ceux que vous allez rencontrer.

La séance est levée à 13 heures 10.

VENDREDI 16 MARS 2018 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

INTERVENTION DE M. ÉRIC LAMOUREUX, DIRECTEUR ADJOINT DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Monsieur le Président

Merci d'être là pour que nous reprenions nos travaux. On va commencer par des explications sur STAFE, la durée des mandats, les obligations, etc.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric LAMOUREUX.

Monsieur Éric LAMOUREUX, Directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne sais pas comment vous souhaitez que l'on procède. Est-ce que vous voulez que je revienne de manière générale sur le dispositif lui-même, le Secrétaire d'État hier a exposé un petit peu les grands principes ? Ou est-ce que vous posez des questions et je vous y réponds ?

Monsieur le Président

Je pense que sur les grands principes, tout le monde a à peu près compris. Je crois qu'aujourd'hui, la question qui s'est posée, c'est on nous demande de désigner des noms pour des gens qui vont siéger, sauf qu'on ne sait pas combien de temps ils vont siéger, quelle est la durée des mandats, dans quel cadre réglementaire, si ce STAFE a déjà une existence légale ou s'il ne l'a toujours pas, etc.

Monsieur Éric LAMOUREUX

J'en profite pour vous dire peut-être de manière un peu globale comment cela se présente. Comme vous l'avez compris, un fonds de 2 millions d'euros nous a été attribué. Je rebondis sur une question qui a été posée hier, peut-être est-ce intéressant de revenir sur le sujet, 2 millions et non pas 3,2 millions qui étaient auparavant la part de la réserve parlementaire qui bénéficiait de manière générale au ministère des Affaires étrangères. Parce que ce qui a été retranché, c'est ce qui ne bénéficiait pas dans le passé directement aux Français. C'est-à-dire que c'était des associations qui, en général, portaient des projets d'aides publiques au développement. Le cabinet et le ministre ont considéré que c'était des crédits qui ne servaient pas les Français directement, donc on s'est contenté de reprendre ce qui, véritablement, leur bénéficiait... En réalité, c'était essentiellement les associations d'entraide aux Français ou alors des institutions éducatives ou culturelles qui participent à l'éducation, à la formation ou à l'insertion professionnelle. Voilà pourquoi cela a été arrêté à 2 millions d'euros. Ce fonds de 2 millions d'euros est disponible sur l'année 2018 et ce que nous avons élaboré, c'est le dispositif suivant.

Dès après la présentation à l'AFE cette semaine, la semaine prochaine, nous enverrons des instructions aux postes, auxquelles vous aurez évidemment accès, qui vont vous faire une description assez précise de comment cela va fonctionner. Ce qui est prévu, c'est que cela fonctionne sur la base d'un appel à projets. Donc, sur place, sur le terrain, les associations intéressées, les porteurs de projets pourront, auront un délai jusqu'à l'été pour présenter un projet qui sera examiné, dans un premier temps, dans le cadre des conseils consulaires que vous connaissez et auxquels vous participez. Ensuite, remonteront à Paris une sélection de ces projets, parce qu'on ne va pas instruire 14 000 projets, il faut qu'on ait forcément une sélection qui soit faite par le conseil consulaire sur place. Nous souhaitons que cela soit limité à quelques projets, à trois projets par conseil consulaire, avec des projets qui, là aussi, ont une dimension financière relativement raisonnable. Donc, on a mis une fourchette entre 2 000 et 20 000 euros, ce qui correspondait en gros à ce qu'on a pu observer sur les deux ou trois derniers exercices précédents, sur lesquels on avait des réserves parlementaires.

Pour ces projets, l'objet est clairement un gain, un bénéfice direct pour les Français de l'étranger, dans tous les domaines que vous souhaitez, mais quand même de nature sociale et éducative. Il ne s'agit pas de faire de l'aide à la création d'entreprise. C'est quand même plutôt de l'insertion sociale et éducative ou linguistique. Donc, une fois que les conseils consulaires auront

décidé la sélection des projets qu'ils souhaitent faire remonter à Paris, lors de la prochaine session de l'AFE qui aura lieu au mois d'octobre prochain, en marge de cette session, on aura une commission qui se tiendra, présidée par le ministère des Affaires étrangères, avec les représentants de l'AFE que nous vous demandons de désigner, de manière à ce qu'on puisse procéder à une sélection définitive et ensuite, à l'attribution des crédits par délégation aux postes, pour pouvoir organiser des subventions vis-à-vis des porteurs de projets.

Voilà un peu comment on a séquencé les choses dans l'année qui vient. Les conseillers consulaires seront concernés, puisqu'ils seront appelés à se déterminer dans le cadre des conseils consulaires sur l'appréciation qu'ils portent sur les projets. Ensuite, les représentants de l'AFE, au cours de la commission parisienne, auront également, un peu comme on le fait ou on l'a fait d'ailleurs vendredi dernier, il y a une semaine, dans le cadre de la commission permanente pour le CCPAS, dans laquelle trois de vos représentants ont siégé, nous avons attribué 14 millions d'euros d'aides pour le CCPAS dans le réseau. Ce sera à peu près le même fonctionnement en réalité.

Ce qu'on a souhaité, c'est que ce soit vraiment une instruction sur le terrain, donc faite par les consulats et les conseils consulaires.

Monsieur le Président

Merci.

J'ai une demande d'explication de ma part. Hier, le ministre nous a parlé d'une partie autofinancée, que cela ne pouvait dépasser... Vous n'en avez pas reparlé et je voudrais aller un peu plus loin. Un comité de solidarité, par exemple, qui a besoin d'argent, s'il a besoin d'argent, c'est justement parce qu'il n'est pas capable de s'autofinancer. Comment est-ce qu'il sera éligible ?

Monsieur Éric LAMOUREUX

Au moment de l'instruction, on souhaitera que l'on ne mélange pas les deux exercices. On a déjà une commission qui se réunit au printemps, pour l'attribution des crédits aux OLES. C'est dans ce cadre-là que très souvent, on vient en appui au fonctionnement de ces OLES. Là, le nouveau dispositif qu'on monte, l'objectif, ce n'est pas de financer le fonctionnement des OLES, mais véritablement des projets, donc que ce soit une prime à l'initiative, à la créativité et à l'imagination sur des projets nouveaux, qui permettent ce que je disais, c'est-à-dire un gain pour les Français en termes éducatifs, d'insertion, etc. Donc, le STAFE, dans le jargon qui a été décidé, c'est vraiment travailler sur des idées de projets. Et on ne finance jamais, en tout cas, l'administration française ne finance jamais un projet à 100 %. D'ailleurs, c'est un peu une indication du sérieux du projet qui est présenté, on souhaite que ce projet soit également autofinancé en partie par l'association qui demande le financement de l'État français et/ou avec d'autres bailleurs. Cela peut être également d'autres administrations ou des opérateurs privés locaux, etc. Ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait un maximum de financements de la part des crédits publics de 50 %. C'est-à-dire qu'un porteur de projet pourra dire, par exemple, j'ai un projet sur une année qui coûte 10 000 euros, je vous demande 5 000 euros et je me débrouille du reste et je vous démontre évidemment que je peux, moi, couvrir l'autre partie avec mes fonds propres ou avec le concours de tel ou tel organisme local, etc.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse »

J'ai une question : sachant que la commission à Paris qui va décider est composée à 50 % d'administrations, ministères, etc., et seulement 50 % de la représentation de l'Assemblée des Français de l'étranger, j'aimerais bien être sûre que sur place, le conseil consulaire qui va décider soit bien le conseil consulaire en formation stricte, c'est-à-dire avec les seuls conseillers consulaires et pas 50 personnes différentes qui vont avoir également leur... Ils peuvent être consultés à d'autres titres, il n'y a pas de problème, mais enfin, que pour le vote, la décision sera bien prise par les conseillers consulaires.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Ce qu'on a prévu, c'est que le conseil consulaire, de mon point de vue, se réunisse dans les mêmes conditions que lorsqu'il se réunit pour la commission des bourses, par exemple, ou pour l'attribution des crédits sociaux.

(Protestations dans la salle)

Madame Martine SCHOEPPNER

S'il y a dix personnes qui ne sont pas conseillers consulaires qui ont le droit de vote, on n'y arrive pas.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Donc, votre demande, c'est que ce soit restreint aux élus.

(Approbations dans la salle).

Madame Martine SCHOEPPNER

Au moins que seuls les élus aient le droit de vote. On peut avoir d'autres personnes pour des avis, mais que seuls les élus aient le droit de vote.

Monsieur le Président

Mais, ce sera nécessairement le cas, puisque la réforme aura eu lieu et qu'on aura une voix prépondérante dans les conseils consulaires.

(Réactions dans la salle).

Monsieur Éric LAMOUREUX

Vous voyez qu'on est en train de débattre en direct avec vous. Ce point-là n'a pas été strictement tranché. Donc, nous, on a pensé conseil consulaire ; j'entends votre demande. Je vais, comme d'ailleurs c'est le cas sur tout le sujet STAFE en général, le soumettre au cabinet du Secrétaire d'État LEMOYNE – mais je ne crois pas qu'il y ait de difficulté – j'entends ce que vous dites et je l'enregistre. Ce que je voulais vous dire, c'est ce que me soufflait Jean-Claude MARFAING, c'est que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les 2 millions d'euros correspondent à un ensemble de projets qui, globalement, bénéficient aux Français, mais quand on analyse finement ce à quoi cela servait, c'était en gros un tiers pour des associations qui aident les Français et deux tiers pour le champ éducatif. C'est-à-dire, concrètement, des lycées français, des programmes FLAM, etc. Et donc, de ce point de vue-là, il nous semble tout à fait important que sur place, on ait également ces opérateurs-là qui puissent nous aider à instruire avec vous. C'est-à-dire qu'il faut que par exemple le COCAC soit là, s'il y a le dépôt d'un projet porté par un lycée français pour un programme FLAM, il faut qu'on ait l'expertise du COCAC avec la vôtre et celle du consul. De la même manière, sur l'échelon parisien de décision à la commission qu'on réunira en marge de l'AFE en octobre, la DFAE présidera. Vous serez présents. Mais, nous aurons également avec nous, et c'est toujours le cas quand il s'agit d'attribuer de l'argent public, la Direction des affaires financières et le contrôleur financier, pour vérifier que tout cela est bien fait, mais également la Direction générale de la mondialisation, qui fait la tutelle des projets éducatifs comme vous le savez et dont on aura aussi besoin de l'expertise pour valider les projets.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci.

Vous avez mentionné que l'initiative serait donc au niveau des conseils consulaires. Je voulais juste savoir si les conseils consulaires font la promotion dans leur circonscription ou si, parce que j'imagine que cela va se répandre comme une trainée de poudre, les associations vont venir ici, vont aller contacter tout le monde, l'ambassade. Est-ce que c'est bien au niveau local de la circonscription que cela est géré, premièrement ? Et deuxièmement, à l'époque de la réserve parlementaire, pour ceux qui le faisaient sérieusement – pas tous, certes, mais certains le faisaient sérieusement – il était demandé un certain nombre de documents très précis : l'enregistrement, le financement, le projet bien sûr, etc. Est-ce que vous avez prévu de faire une fiche technique pour aider les conseils consulaires dans cette mission ? Dernier point, une fois qu'on a validé ce projet chez nous, où il me semble indispensable que ce soit les élus du conseil consulaire et non les associations et les autres, qui peuvent être partie prenante pour juger le dossier, mais pas pour voter, ces informations-là vont être prises a priori pour que cela vienne chez vous au mois de septembre, vous avez un préavis de deux, trois mois, donc cela veut dire qu'il faut qu'on les fasse pour le conseil consulaire du printemps, qui arrive bientôt, début avril dans notre cas. On est sur un délai très court. Est-ce qu'on est bien sur un calendrier avec une réunion ici au mois d'octobre, pour juger des dossiers qui nous seront présentés entre maintenant et le mois d'octobre ?

Monsieur Éric LAMOUROUX

L'idée, telle qu'elle a été décidée par le Secrétaire d'État, c'est d'avoir vraiment une instruction locale. Donc, la communication qui sera faite le sera localement. J'en profite pour dire que ne sont pas éligibles, pour le rappeler, des organismes ou des associations qui ont leur siège en France. Ce sont des associations locales qui sont éligibles. On va donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, envoyer les instructions après l'AFE, justement après avoir attendu que le dispositif soit validé, annoncé par le Secrétaire d'État et validé avec vous. Donc, la semaine prochaine, on sera en mesure d'envoyer des instructions. On parlera du sujet communication, comment le faire sur place, quel est le rôle du consulat et quel peut être le vôtre, pour expliquer le nouveau dispositif. C'est le premier point.

Sur le second point, pour le montage d'un projet, on va pratiquer comme on le fait toujours, c'est-à-dire que lorsqu'un organisme nous demande un financement, c'est extrêmement encadré. Je vous disais tout à l'heure qu'on aura la direction des affaires financières et le contrôleur financier avec nous. Mais, sur place, vous le savez aussi si vous participez aux conseils consulaires, quand on fait des subventions à un CMS ou autre, on a un travail quand même assez approfondi de vérification du sérieux du document de projet qui nous est soumis et également ensuite de l'exécution, qu'est devenu l'argent ? Donc, on demande, dans un délai qui est prévu dans une convention de subvention, d'avoir le retour sur ce qui a été effectivement dépensé. On demande des pièces justificatives qui démontrent que cela a été bien dépensé, etc. De ce point de vue-là, j'en profite pour le dire, parce que cela a pu parfois être un peu ambigu, ce n'est plus une réserve parlementaire. La réserve parlementaire, c'était la prérogative du Parlement et nous, Quai d'Orsay, nous n'étions qu'une boîte aux lettres, nous n'étions pas responsables des crédits. Le Parlement décidait des bénéficiaires. Le nouveau dispositif est nécessairement différent. C'est-à-dire que le transfert de responsabilités à l'exécutif fait que, in fine, seul le ministre des Affaires étrangères est responsable de ces crédits. Vous êtes associés, comme le Président de la République l'a souhaité et comme le Secrétaire d'État l'a confirmé, mais vous ne pouvez pas être décisionnaires complètement. Donc, c'est vraiment un travail de consultation pour un nouveau dispositif, qui est en fait celui qu'on pratique en général dans notre domaine, DFAE, mais beaucoup dans le domaine de la DGM où il y a beaucoup d'attributions de crédits sur des associations. C'est très encadré. On demande évidemment des éléments tout à fait probants sur l'existence de l'association. En général, une association ne peut pas se créer pour demander une subvention. Il faut qu'elle ait une antériorité et quand même quelques références. On demande des éléments assez complets sur la composition de l'association, du bureau, etc., et on vérifie, avant d'instruire une nouvelle demande l'année qui suit, que la première subvention a été correctement dépensée.

Le calendrier que vous évoquiez, c'est bien celui que j'ai un petit peu brossé tout à l'heure. C'est la première année, donc on va un peu roder avec vous et avec les postes. Il est un peu serré, ce calendrier, mais on a l'habitude. On attendait cette AFE pour pouvoir présenter et valider. On envoie dès la semaine prochaine les instructions aux postes. On vous demandera de faire un peu de communication pour qu'on puisse voir émerger des projets avant l'été. Je pense que l'idée est d'avoir un conseil qui se réunisse avant l'été, donc le mois de juin.

Monsieur Jean-Claude MARFAING, chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale de la direction des Français à l'étranger

Le calendrier qui est prévu : la semaine prochaine, c'est le lancement d'appel à projets. L'appel à projets est mis en ligne, donc les demandeurs peuvent aller directement retirer leur dossier de demande. L'examen des projets par les postes, c'est entre le 20 mai et le 20 juin. Le 30 juin, c'est la date limite du retour des dossiers de demandes de subventions ici à l'administration, qui examinera, avec un retour, une tenue de la commission consultative du STAFE le 5 octobre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

La question que je voulais poser a déjà été posée, mais je reviens là-dessus parce que c'est fondamental. C'est fondamental, vous nous dites que la semaine prochaine, des instructions vont partir aux postes, donc je ne peux pas imaginer qu'elles ne soient pas déjà très abouties, sinon ce ne sera pas la semaine prochaine. Qui va voter aux conseils consulaires ? C'est extrêmement important. En plus, vous nous donnez certains concours en nous disant : a priori, cela n'y est pas, c'est plutôt comme cela, mais on a besoin d'être vraiment clairs là-dessus. Moi, je ne vais pas en parler autour de moi tant que je ne suis pas sûr de l'information, pour ne pas susciter des attentes, etc. D'un autre côté, si l'information commence à partir et que je n'ai informé personne, mes administrés vont revenir vers moi en me disant : « Attends, on t'a informé à l'AFE et tu ne nous as rien dit ». Là-dessus, je suis un petit peu interrogatif.

Monsieur Éric LAMOUROUX

Il est évident que nos instructions sont prêtes. On ne se serait pas présentés devant vous en n'ayant pas travaillé le sujet depuis plusieurs mois. Le Président de la République était là il y a six mois, donc depuis six mois, on a travaillé. Mais, ce que je vous dis me semble assez cohérent, c'est-à-dire qu'on attendait d'abord que le Secrétaire d'État vous annonce le dispositif, mais il ne pouvait pas rentrer dans le détail, ce n'est pas son rôle. Ceci étant, il a validé le document de projet qu'on lui a présenté et on attendait vos réactions. Donc moi, ce que je vois, de mon point de vue, mais vous me direz si je me trompe, je pense que le dispositif est assez clair : à l'exception du point que vous avez tous noté et que j'enregistre, et je vous dis que je le soumettrai au cabinet et je pense qu'on peut avoir une réponse très rapide, c'est-à-dire le point de savoir qui décidera dans le format du conseil consulaire, est-ce que ce sera uniquement, comme vous l'avez souhaité, le conseil consulaire dans sa formation restreinte, limitée au consulat ou aux élus, ou est-ce que c'est un peu plus élargi ? Cette question va être tranchée et cela fera partie des instructions qu'on enverra aux postes. Mais, avant de communiquer, vous n'êtes pas à quelques jours près, je pense, attendez d'avoir les instructions par votre consul, dès la semaine prochaine et puis vous pourrez, en toute simplicité, communiquer sur la base du dispositif.

J'ajoute, comme me le souffle Jean-Claude MARFAING, que l'on va adresser des instructions aux consuls qui seront chargés de vous les remettre, mais on va aussi faire une communication publique, c'est-à-dire demander aux consuls de l'inscrire sur le site Internet du poste, de manière que tout le monde ait une information partagée, claire et transparente sur le sujet.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Puisque vous avez pensé à tout cela depuis un certain nombre de mois, j'aimerais savoir quels vont être les critères de sélection ici à Paris ? Est-ce que vous avez déjà identifié des critères, de façon à essayer d'imaginer quel est le profil idéal du conseiller de l'AFE, pour qu'il soit le plus performant possible et qu'il puisse nous défendre le mieux possible ?

Monsieur Éric LAMOUROUX

Sur l'exercice parisien, pour ceux qui le connaissent, c'est vraiment l'équivalent, de mon point de vue, de l'exercice de la commission permanente pour l'action sociale qui s'est tenue vendredi dernier. C'est-à-dire qu'on a des propositions qui nous viennent des postes et avec les élus, certains d'entre eux sont là aujourd'hui, ils peuvent témoigner, on les a regardées pays par pays, cela nous a pris trois heures et chaque fois, chacun apporte son expertise. L'expertise de l'administration et celle des élus de terrain nous ont permis de prendre des décisions. On a parfois été pas d'accord, mais on a fini par boucler la réunion avec une décision qui convenait, je crois, à tout le monde. C'est cela, je crois, le sens d'une commission.

Monsieur le Président

Merci.

S'il vous plaît, il y a encore dix demandes de parole. Je sais que c'est un sujet important, mais il est déjà 15 heures, il faudrait essayer d'aller à l'essentiel. Avant d'en prendre de nouvelles, il faudrait peut-être qu'on apure toutes celles qu'il y a jusqu'à maintenant, sinon on n'en finira jamais. Alain-Pierre, je te laisse terminer. Je croyais que tu avais fini. Excuse-moi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Non, non. Je n'ai pas terminé. La première réunion aura lieu quand ?

Monsieur Éric LAMOUROUX

En octobre. Au moment de l'AFE d'octobre.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Très bien, parfait.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Comment fait-on dans les pays qui ne peuvent pas se réunir en conseil consulaire, par exemple la Libye ? Le lycée a fermé, il y a une espèce de plateforme éducative qui est mise en place et qui survivait avec des réserves parlementaires, on fait comment maintenant ? Ils ne se réunissent pas en conseil consulaire.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Vous savez, au Quai d'Orsay, on est quand même branchés sur 190 pays dans le monde, donc ce n'est pas un long fleuve tranquille, donc on a l'habitude de réagir. Je ne dis pas que c'est parfait, mais on trouvera des solutions. S'il y a un bon projet qui émerge, de toute façon, il sera examiné par Tunis qui a la compétence consulaire pour la Libye et cela remontera. Il ne faut pas s'inquiéter.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

J'avais juste deux questions, mais vous avez répondu en partie, excusez-moi si cela m'a un peu échappé, c'était sur la composition formelle de la commission nationale. Il n'y a que le MAE. Est-ce qu'il y a d'autres ministères ? Il y a trois élus AFE, cela est clair. Qui sont les autres ? Il y a dix personnes, mais comment se fait la répartition ? Est-ce que tout le monde a le droit de vote ou pas ? Et deuxième question, est-ce qu'on restait sur le même système, c'est-à-dire qu'une association ou un projet ne peut pas réclamer deux années de suite, par exemple, la subvention ou pas. Est-ce qu'il y a des règles ou un cahier des charges qui ont déjà été mis en place ?

Monsieur Éric LAMOUREUX

Sur la commission parisienne, c'est une commission qui ne réunit que le ministère des Affaires étrangères et les élus, pas d'autre ministère à ce stade. Du côté du ministère des Affaires étrangères, c'est ce qui a été décidé, on aurait pu faire de la cuisine budgétaire, comme vous l'avez compris, l'ex-réserve parlementaire bénéficiait, pour les deux tiers, je l'ai dit tout à l'heure, à l'éducatif. En fait, cela passait par le programme 185 de la DGM et le reste passait par le 151. Pour une fois, on a essayé de faire un peu plus simple que prévu. On aurait pu avoir deux guichets, mais tout cela n'avait pas beaucoup de sens pour deux millions d'euros, donc le cabinet et le ministre ont décidé de tout rassembler sur un programme qui était le nôtre, ce qui a un sens symbolique fort, c'est-à-dire que c'est d'abord pour les Français de l'étranger. Voilà pourquoi on a une commission qui est composée du ministère des Affaires étrangères, mais présidée par le DFAE, le ministre par délégation et le DFAE, mais à laquelle participeront la DGM, pour pouvoir nous aider et vous aider aussi à expertiser aussi les projets dans le domaine éducatif, le directeur des affaires financières et le contrôleur financier, parce qu'on les a toujours dans les commissions qui attribuent les crédits. Eux vérifient que les dossiers sont correctement documentés, constitués où, pour répondre à votre deuxième question, qu'il n'y a pas d'interdiction à proposer deux années de suite un projet. Si ce sont de bons projets, on peut tout à fait financer deux années de suite. Et puis parfois, il y a des projets qui ont une logique sur deux, trois ans. En même temps, tout cela sera un équilibre à faire entre vous et nous. C'est-à-dire qu'on a une manne de 2 millions d'euros, mais ce n'est pas plus et donc, il faudra qu'on voie, en termes d'opportunités, s'il y a parfois de bonnes raisons à reconduire un appui ou pas ; ou alors, si le choix est plutôt fait d'essayer de faire tourner un petit peu les bénéficiaires.

Les éléments de langage, on vient de vous les dire et on va encore les peaufiner avec ce que vous nous avez dit aujourd'hui. Vous les aurez, cela sera public, il n'y aura rien de caché dans cette affaire. Mais, quand même, l'important, c'est qu'on ait ces 2 millions d'euros, ce qui n'était pas gagné et qui n'entame pas nos crédits DFAE par ailleurs. C'est quand même le point important, on nous a donné 2 millions en plus.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECARE.

Madame Aurélie FONDECARE, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais attirer votre attention sur le fait que le quadrillage relatif aux conseils consulaires repose entre autres sur des considérations d'ordre historique, qui ne sont pas nécessairement le reflet des besoins en financement. Pour être plus concrète, si j'ai bien compris vos propos, un conseil consulaire pourra présenter jusqu'à trois projets. Or, vous avez des pays comme le Maroc, où vous avez six conseils consulaires. Donc, en théorie, le Maroc pourra présenter jusqu'à 18 projets, tandis que le

Chili qui n'a qu'un conseil consulaire ne pourra en proposer que 3. Vous conviendrez avec moi qu'une telle structure est loin d'être optimale et n'est pas nécessairement le reflet des besoins en financement.

(Applaudissements).

Monsieur Éric LAMOUROUX

Je vous confirme que la perfection n'est pas de ce monde, mais nous avons fait au mieux et je crois que la population française du Maroc est un peu plus élevée que celle qui réside au Chili. C'est le premier point.

Deuxième point, s'il y a un échelon parisien, c'est bien pour faire cet exercice-là. Ce que nous avons fait à la commission permanente de vendredi dernier, c'était justement d'équilibrer en fonction d'une enveloppe financière qui est donnée, les besoins qui nous étaient proposés par Madagascar, le Liban, le Chili, etc. C'est votre rôle aussi, c'est votre responsabilité, à l'échelon parisien, avec nous, d'essayer d'égaliser et de mutualiser l'ensemble de l'enveloppe, qui n'est pas extensible à l'infini, de la manière la plus équitable.

Madame Aurélie FONDECAVE

Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il y a une question de représentation. 18 projets pour le Maroc et 3 pour une petite zone qui couvre peut-être plusieurs pays, ce n'est pas quelque chose très égalitaire. On sait bien qu'il y a un échelon supérieur, mais je pense qu'il faudrait intégrer cette réflexion dans le maillage final. Donc, j'ai l'impression que le concept n'est pas encore suffisamment mur.

Monsieur Éric LAMOUROUX

D'abord, je vous confirme que le concept est en rodage, donc on va l'améliorer. Il n'est pas interdit d'améliorer un système au cours des années, premier point. Et deuxième point, je pense qu'on va travailler ensemble sur le sujet. Donc, si vous avez de bons projets qui remontent, vous avez de grandes chances de les faire financer. Ce que je veux dire et je pense que cela n'a pas été dit, c'est que le fait de pouvoir proposer trois projets ne signifie aucunement que c'est automatiquement un financement. C'est-à-dire que si le Maroc propose 18 projets, il n'y aura pas forcément 18 financements. Il y aura 2 millions d'euros à répartir, avec forcément un choix assez drastique et difficile à faire. Ce n'est pas une garantie de financement, les trois projets par conseil consulaire. Il faut bien partir d'une base. On pourrait décider que c'est un projet par conseil consulaire, ou 50, mais 50, on ne pourra pas gérer, donc il fallait bien mettre une mesure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

J'ai trois réflexions. La première porte sur le quota des 50 % financés. Anciennement, la réserve parlementaire permettait de financer l'intégralité du projet ou, d'un projet précis, par exemple l'achat de livres pour une bibliothèque, on n'allait pas demander à l'association que la réserve serve à financer juste 50 % de l'achat des livres et 50 autres pour cent en propre financement. Cela permettait aussi d'amorcer certaines associations. Là, vous demandez finalement à certaines structures naissantes d'être déjà autonomes d'une certaine manière, alors qu'elles ne peuvent pas l'être. On a voté ce matin une résolution par rapport à l'aide et à la labellisation des structures d'aide à l'emploi. Si on veut lancer des structures d'aide à l'emploi, vous allez demander à ces structures déjà de s'autofinancer en partie, alors que justement, le STAFE pourrait permettre de les lancer. C'est ma première réserve.

Ma deuxième tient sur l'aspect association de droit local. Dans le tissu associatif français, vous avez beaucoup de pays où la liberté d'association n'est pas reconnue. On va donc limiter les structures que l'on peut aider. J'ai été il n'y a pas si longtemps que cela vice-président de l'association français du monde, nous avons beaucoup de sections de droit français qui sont rattachées à l'ambassade de France, parce que dans certains pays, vous ne pouvez pas avoir des sections de droit local.

Enfin, ma troisième remarque tient à la nature même de la composition du STAFE. On passe d'un dispositif où la voix des élus était prépondérante, puisque c'était les parlementaires qui décidaient où ils attribuaient les fonds, à un dispositif où, finalement, les élus se retrouvent à égalité avec l'administration, voire en infériorité avec elle, puisque la voix prépondérante est dévolue à Monsieur le Secrétaire d'État. Donc, finalement, sans vouloir être méchant, on sert un petit peu de caution pour une chose sur laquelle on n'aura pas la main, in fine, parce qu'en cas d'égalité, ce n'est pas nous qui allons décider.

Dernière remarque, le million d'euros qui ne va pas être dépensé cette année sera-t-il remis au pot l'an prochain ?

(Applaudissements).

Monsieur Éric LAMOUROUX

J'essaie de répondre rapidement sur les quatre points.

La part de 50 %, on pourra peut-être revenir dessus quand on aura l'expérience d'un an d'exercice. Là aussi, il fallait bien donner un critère. On pourrait dire 20 %, 60 %. Il faut mettre une part minimale. Elle est peut-être un peu élevée. À titre personnel, je trouve qu'elle est un peu élevée, mais ce n'est pas le choix qui a été fait par la personne qui décide. Donc, c'est 50 % pour cette année et on verra ce que cela donne. Si de facto on peut faire le constat sur l'ensemble du dispositif mondial, que c'est vraiment éloigné des réalités, on retouchera cet élément. Mais, il est clair qu'il faut qu'il y ait quand même une part maximale qui soit indiquée. On ne peut pas financer 80 ou 100 %. L'objectif principal n'est pas de faire émerger de nouvelles associations, pas du tout. C'est au contraire de financer des projets d'associations qui existent déjà. Il y en a déjà beaucoup dans les pays. C'est le premier point.

Le deuxième point, association de droit local : oui, bien sûr, le droit associatif français est français et on sait bien que dans beaucoup de pays du monde, il n'existe pas, notamment dans la zone Afrique du Nord, Moyen-Orient. Mais, là encore, c'est un peu la réponse que j'ai faite tout à l'heure à Madame PRATO, on n'est pas complètement stupides. Donc, on finance chaque année, en marge de la réglementation franco-française, beaucoup de choses, en Arabie Saoudite ou dans des pays du Golfe, alors même qu'en stricte application du droit budgétaire et comptable français, on ne devrait rien financer. Parce que cela n'y correspond pas, mais on finance l'alliance française en Arabie, qui n'a aucune existence juridique. Cela est entre nous et on le fait, avec une tolérance du comptable public. Donc, on trouvera la solution, évidemment, et on continuera de financer, dans tous les pays du monde, quel que soit le droit associatif local.

La question de la voix prépondérante, je reviens sur ce que je vous ai dit tout à l'heure. De mon point de vue, chacun est libre de son point de vue, mais vu du mien, il n'y a pas d'ambiguïté, ce n'est plus la réserve parlementaire. La réserve parlementaire, c'était le législatif. Il y a une séparation des pouvoirs. Aujourd'hui, c'est une initiative du Président de la République et du gouvernement de créer un fonds qui correspond à ce qui existait, mais qui n'est plus ce qui existait. Et dans cette affaire, il faut avoir en tête que parfois, les choses se passent mal. Si une responsabilité est engagée, parce qu'on a financé une association qu'on n'aurait pas dû financer – cela peut se produire – ou alors, qu'avec les crédits qu'on a délégués, des choses se font et posent des problèmes d'ordre comptable, financier, pénal, ce n'est pas l'AFE qui sera responsable, c'est le ministère des Affaires étrangères, c'est le Secrétaire d'État. Donc, de ce point de vue-là, c'est imparable en droit et en finances publiques, cela ne peut être que lui qui décide in fine. Donc, on est bien dans un dispositif consultatif. Je vous renvoie à ce qui a été dit par le Président de la République dans cette salle même, c'est bien le sens de ce qu'il a proposé, ce n'est pas une réserve parlementaire.

Le million d'euros, je ne vois pas trop à quoi vous faites allusion.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Le fait que la réserve parlementaire était budgétée sur 3 millions d'euros.

Monsieur Éric LAMOUROUX

Je vous ai dit tout à l'heure que le ministre a décidé de financer 2 millions d'euros qui correspondaient à ce qui bénéficiait directement aux Français. L'autre million d'euros ne correspondait pas à des projets portés par des Français de l'étranger. Cela correspondait à des projets d'ONG d'aide au développement. C'est un choix qui a été fait, je n'ai pas de commentaire à faire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Petite question : est-ce que le projet peut couvrir aussi des salaires ? C'est-à-dire, est-ce que dans le projet qui est présenté, de l'argent destiné à payer des personnes peut être inclus ou pas ?

Monsieur Éric LAMOUROUX

De mon point de vue, comme je le disais tout à l'heure, il ne s'agit pas de financer le fonctionnement d'associations – pour cela, vous avez la commission OLES – mais plutôt de financer des projets. Et donc, dans le cadre d'un projet, lorsqu'un porteur d'un projet nous dit – je dis n'importe quoi – je vais construire une salle de classe, il y a toutes sortes de nature de dépenses possibles et il peut y avoir quelque chose qui relève du salariat. C'est-à-dire que je vais recruter telle ou telle personne pour

mener à bien le projet et donc, je vais avoir des rémunérations à verser. Mais, ce ne sont pas des rémunérations structurelles de l'association. Il faut que ce soit directement lié à des dépenses occasionnées par le projet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci, Monsieur le Président.

Ma question a été partiellement répondue à Monsieur BENLAHCEN. Puisque vous dites que les associations qui ont un siège en métropole ne peuvent pas accéder à une demande de subvention, je me posais la question par rapport aux petites alliances françaises qui sont éparpillées à travers le monde et qui, vraiment, ont des grandes difficultés. Auront-elles le droit de participer ?

Monsieur Éric LAMOUREUX

Oui, tout à fait. C'est ce que je disais tout à l'heure. Dans les 70 % des crédits de la réserve parlementaire passée, c'était vraiment des projets dans le domaine éducatif et culturel et étaient notamment bénéficiaires les lycées français, les programmes FLAM, mais aussi les alliances françaises, sur des projets qui sont aussi en lien avec les Français.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINEAU.

Madame Fabienne BLINEAU, conseillère élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

J'ai une question, malgré la rupture de relations avec la Syrie, vous avez quand même une communauté française et le lycée français Charles-de-Gaulle. Il y a le conseil de gestion de parents d'élèves. Est-ce qu'ils pourraient répondre à cet appel d'offres ?

Monsieur Éric LAMOUREUX

De mon point de vue, il n'y a pas de problème. Dans les pays dans lesquels on n'a plus de relations diplomatiques ou de présence diplomatique, pour des raisons de sécurité, je pense donc à la Libye qui a été citée, mais le Yémen par exemple ou la Syrie, on s'organise, bien évidemment. Si un lycée français a un bon projet, on peut tout à fait le faire traiter par Beyrouth et le financer.

Madame Fabienne BLINEAU

Très bien, merci.

Monsieur le Président

Bien, merci.

Je pense qu'on a fait le tour sur les explications du système et maintenant, peut-être, il y avait une question qui était importante pour nous, aussi, c'était de savoir la durée du mandat pour lequel on allait élire ces représentants de l'AFE dans le STAFE.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Là-dessus, je ne sais pas quoi vous dire, parce que nous, on négocie nos crédits à l'année. J'espère qu'on aura ce STAFE pour les dix, quinze ou vingt ans qui viennent, mais on va le négocier chaque année sur le PLF. De mon point de vue, c'est une structure qui est appelée à durer, quand même. Donc, peut-être que vous pourriez désigner pour plusieurs exercices, ce qui serait intéressant, d'ailleurs.

Monsieur le Président

Je pense qu'il serait préférable que les personnes soient élues pour plusieurs exercices. De toute façon, comme nos mandats ne courent que jusqu'en 2020, cela ne pourra pas aller plus loin. Mais ensuite, il faudra le fixer. Est-ce qu'avec l'ensemble de ces réponses, nous sommes prêts à voter cet après-midi ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Sur la question de la répartition sur le monde, je crois que vous avez répondu. Mais, je voulais vous demander comment vous allez aborder les choses par rapport aux associations d'utilité publique. Vous savez bien qu'il y en a deux, l'UFE et l'ADFE, comment allez-vous aborder ce genre de projet qui pourrait être porté par l'une ou l'autre des associations ? Dans la mesure où par exemple il n'y aurait qu'une association qui existerait sur le pays, est-ce que vous allez voir là... on sait bien que c'est aussi un outil politique, alors je voulais savoir comment vous aborderez à l'avenir ce genre de sujet.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Le Secrétaire d'État a annoncé hier la composition en mentionnant les deux associations reconnues d'utilité publique. Elles ont été citées comme étant membres de la commission hier.

Monsieur le Président

Elles sont toutes les deux membres de la commission nationale d'attribution.

Madame Marie-José CARON

Ce que je veux dire, c'est que parfois, dans des pays, il n'y en a qu'une qui existe.

Monsieur le Président

Si elle n'y est pas, elle ne pourra rien demander, cela est clair.

Monsieur Éric LAMOUREUX

De toute façon, elles seront représentées au niveau national, c'est le plus important. Si elles n'existent pas dans un pays, on ne peut pas les créer. Ce n'est vraiment pas à l'initiative du ministère.

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour ces explications.

Maintenant, si on est d'accord pour voter, il faudrait décider du mode de scrutin qu'on emploie. On a déjà fait imprimer des bulletins tout à l'heure, il faudrait savoir ce qu'on fait.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Il semblerait qu'il serait plus simple d'avoir une liste avec les noms et de rayer un nom, puisqu'on en veut trois. Au départ, il m'avait semblé comprendre qu'il y avait quatre noms, qu'on rayait un nom et que c'était fini, puisqu'il nous faut trois noms. C'est ce que j'ai cru comprendre. Maintenant, est-ce qu'il y a un inconvénient quelconque ?

Monsieur le Président

Donc, cela signifie que l'on fait un bulletin de vote avec autant de noms qu'il y a de candidats, sur lequel au final, il faut qu'il reste au maximum trois candidats. Mais, est-ce qu'on veut qu'il reste au maximum trois candidats et qu'il reste de toute façon trois candidats, puisqu'on est obligé de voter pour trois postes. On ne peut pas en avoir plus de trois, mais est-ce qu'il ne faudrait pas qu'il y en ait aussi moins de trois ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de pourvoir trois postes et d'avoir plusieurs propositions de candidats. Nous sommes dans la même situation que lorsqu'un conseil consulaire a trois sièges et qu'il peut être pourvu par des candidats qui viennent de divers horizons. Je propose d'avoir un scrutin aussi simple que nous avons dans un conseil consulaire : des listes de candidats et chaque électeur met une liste et une seule dans son enveloppe. C'est beaucoup plus facile à compter. Cela a le mérite d'être clair. C'est un scrutin de liste à la proportionnelle.

Monsieur le Président

C'est ce qu'on avait fait tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et territoires palestiniens »

Je voudrais juste rappeler que le secrétariat général a déjà préparé les bulletins. S'il fallait qu'on recommence tout, on ne peut pas voter maintenant.

Monsieur le Président

De toute façon, on va avoir le temps, puisqu'il faut auditionner les commissions. On se met d'accord sur un système de vote.

(Échanges dans la salle)

Damien, vous vous êtes mis d'accord sur quoi ?

Monsieur Damien REGNARD

Il me semblait que juste avant le déjeuner, on s'était mis d'accord avec Alain-Pierre, Mehdi et toi en disant, le plus simple, plutôt que d'avoir plein de papiers, on fait une liste, un raye un nom et voilà. C'est aussi simple que cela et on met dans une enveloppe, au lieu d'avoir à prendre des papiers partout. On ne va pas changer maintenant la méthode de scrutin et pourquoi pas changer le collège électoral ? Je ne sais pas, on avance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Pour ma part, je ne vois pas où est la difficulté d'avoir un conseiller, une voix, pour la personne qu'il choisit, puisque vous avez chacun votre préférence. Là, cela voudrait dire que si on raye un nom, on vote pour une liste, qui sont les trois autres noms. Un conseiller une voix et vous aurez un classement. C'est très simple à comptabiliser, je ne vois pas où est le problème.

Monsieur le Président

C'est bien cela, c'est ce qui était prévu initialement, c'est un bulletin par enveloppe.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On s'est mis d'accord ce matin avec les trois présidents de groupe et le candidat indépendant pour une modalité de vote ce matin. On ne change pas.

Monsieur le Président

Raconte-la-moi.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On vote en une fois...

Monsieur le Président

On vote en une fois sur quoi ? Quel est le support du vote ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On fait un bulletin, les quatre noms, on raye la personne qu'on ne veut pas, un seul nom et c'est fini. On avait dit cela ce matin.

Monsieur le Président

Très bien. Donc, le bulletin de vote sera constitué d'une liste sur laquelle il y aura autant de noms que de candidats. Vous devrez rayer les noms de façon à arriver au nombre de postes à pourvoir : trois. Pour l'instant, je vous rappelle qu'il y a quatre candidats. Annik VALLDECABRES doit être remplacée au bureau de vote. Régine PRATO, très bien.

Je ne vois personne du secrétariat général. Très bien, est-ce que vous avez compris ce que nous souhaitons ? Avec les quatre noms, chaque fois le titulaire, le suppléant en dessous et puis, il faudra barrer un.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Juste une question technique, est-ce que cela veut dire que si je raze trois noms, mon bulletin est invalidé ?

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Il faut que les règles soient claires.

Monsieur le Président

Il y a trois postes à pourvoir, il faut voter sur les trois postes. Il faut qu'il y ait au moins trois propositions valides sur le bulletin. Quand je dis qu'il faut qu'il y ait au minimum trois noms valides sur le bulletin, cela veut bien dire que s'il n'y en a que deux, il n'est plus valide. C'est plus simple de dire qu'il faut que pour que le bulletin soit valable, il comporte trois noms, puisque nous avons trois postes. Nous avons trois postes à pourvoir, il faut bien s'exprimer sur trois noms.

Le vote aura lieu à l'issue de la présentation des travaux des deux commissions. Si vous avez des procurations à faire établir, établissez-les maintenant.

Concernant les candidats, on me fait une remarque, mais cette remarque a déjà été traitée, si je me souviens bien, que s'il y a des présidents d'associations qui sont élus, cela va poser un problème. Mais, j'avais compris que le fonctionnement serait identique à celui des bourses scolaires, quand des projets de leur association sont concernés, ils ne prennent pas part au débat. C'est ce qui a été dit lors d'un échange précédent.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Monsieur Geoffrey PARTY, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Monsieur le Président,

Lors de la dernière session, notre commission avait indiqué travailler sur neuf axes pendant l'intersession. Deux ont donné matière à suffisamment de travail en commission cette fois. Cela ne veut pas dire qu'on abandonne les autres, mais ils vont continuer d'être creusés. Tout d'abord, un premier travail assez important sur le livret de sécurité, puisqu'on a réussi à récupérer une trentaine de livrets de sécurité qui sont les documents qui doivent être accessibles aux communautés françaises un peu partout dans le monde, pour pouvoir savoir quelles sont les bonnes attitudes à avoir en fonction des différentes crises. Il y a un premier travail qu'on est en train de faire, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un certain manque d'homogénéité sur ces livrets et peut-être parfois même un manque de pertinence. Le deuxième travail sur lequel nous avons bien avancé aussi, c'est la constitution d'un fonds de secours pour les Français victimes de catastrophes naturelles ou de crises politiques un peu partout dans le monde. C'est un travail que nous allons conduire en étroite collaboration avec le Sénat et sur lequel on espère pouvoir vous faire un retour très précis au mois d'octobre.

Nous avons eu pendant cette session quatre intervenants, sur lesquels mes collègues vont revenir. Évidemment, je vous ai parlé du point d'orgue qui était la rencontre avec le Centre de crise et c'est également détaillé dans notre rapport.

Monsieur le Président, je vous rends la parole et vous me demandez qui prend la parole ?

Monsieur le Président

Vas-y directement !

Monsieur Geoffrey PARTY

Est nommée Catya MARTIN, pour la première partie du rapport.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci.

Le premier intervenant que nous avons reçu est notre sénateur Ronan LE GLEUT, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Nous l'avons reçu sur une demande – on en a beaucoup parlé pendant cette session – de rapprochement avec nos parlementaires et en l'occurrence, le Sénat, à la différence de l'Assemblée, a une commission spécifique affaires étrangères, défense et forces armées. Donc, la sécurité et les affaires étrangères forment un tout. On a demandé qu'il y ait un rapprochement entre nos deux commissions, pour pouvoir discuter de nos auditions, des rapports que nous faisons et des éventuelles résolutions que nous demandons.

Monsieur LE GLEUT est donc arrivé avec une bonne nouvelle, puisqu'il en a longuement discuté avec le président de cette commission au Sénat, et qui a donné son accord. Les deux présidents, celui de la commission sécurité de l'AFE et du Sénat vont donc se rencontrer très prochainement. Ce que nous a annoncé Ronan LE GLEUT, c'est qu'à la fin de chaque session, une rencontre sera organisée avec le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, afin qu'on lui présente notre travail de la session, nos résolutions, que l'on puisse en discuter ensemble et voir comment on peut effectivement faire avancer certaines choses ou obtenir certaines réponses sur les travaux effectués. C'était plutôt une bonne avancée sur ce travail de collaboration entre notre Assemblée et les parlementaires. C'était la bonne nouvelle. Je crois que cette rencontre et cette remise de rapport pourra débiter dès la prochaine session d'octobre.

Merci au sénateur LE GLEUT pour cette bonne nouvelle.

On a effectivement ensuite pu faire une présentation un peu générale du fonctionnement du Sénat, comment est-ce qu'on pouvait s'imbriquer sur certains dossiers ou pas dedans, au regard des différentes commissions et après avoir longuement discuté du rapport qui vous sera présenté ensuite, des retours d'expérience de ce qui peut se passer dans les différents pays, notamment sur les pays dits « à risques » et qui peuvent effectivement intéresser directement les parlementaires qui, ensuite, peuvent en discuter au sein de cette commission.

Voilà de façon très globale cette rencontre. Vous avez un détail un peu plus poussé dans le rapport que je ne doute pas que vous lirez avec beaucoup d'attention.

Monsieur Geoffrey PARTY

Merci, Catya.

Apparemment, il y a des petites coquilles dans le rapport, mais on a quelques jours, après, pour revoir le rapport avant qu'il ne soit publié, donc on gèrera cela entre-temps.

Madame Catya MARTIN

Juste une dernière chose, la commission, de son côté, a donc profité de cette discussion pour demander au sénateur LE GLEUT s'il était possible, à travers le Sénat, d'effectuer une étude, ou je ne sais pas trop la forme que cela pourrait prendre, via la commission du Sénat sur un état des lieux sur les pays à risque et des moyens qui sont mis à leur disposition de façon à faire un peu une base générale mondiale pour voir où les moyens sont insuffisants, où ils sont suffisants, que l'on puisse avoir une carte assez exhaustive de la situation dans le monde.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Madame Régine PRATO, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

La commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens a auditionné le Général Jean-Claude GOYEAU, Général trois étoiles et directeur adjoint de la coopération internationale, DCI, donc police et gendarmerie nationale réunies. Il nous a interpellés sur la coopération institutionnelle, qui consiste à vendre le modèle français à l'étranger, auprès d'organisations internationales et européennes (par exemple mise en place d'élections, coopération militaire, gestion de crises, protection de matches de football ou autres, rencontres à haut niveau...). Le Général GOYEAU a également signalé que la DCI facilitait les contacts avec des entreprises nationales et étrangères, pour la promotion des technologies françaises : renseigner les personnes en déplacement sur la situation de sécurité du pays d'expatriation ; que la coopération opérationnelle de la DCI faisait partie d'une mission de lutte contre la criminalité internationale, avec une veille de 250 personnes 24 heures sur 24 et que les conseillers consulaires peuvent participer à la cohésion nationale, en apportant à la DCI leurs réflexions et expertises locales.

Enfin, la coopération technique de sécurité et de gouvernance de la DCI vise à partager le savoir-faire de la police, de la gendarmerie, de l'immigration, de la sécurité civile et de la sécurité routière française avec leurs homologues des pays demandeurs.

Dans un tout autre domaine, le Général GOYEAU a évoqué le rôle des réserves opérationnelles. Après un stage préparatoire bénévole et très spartiate de 15 jours pour les moins de 40 ans, convocation pour des missions rémunérées et employées uniquement dans le cadre de leur contrat de compétence (informaticiens, médecins, infirmiers). La réserve citoyenne, elle, n'est pas rémunérée et est réservée aux Français qui veulent apporter leurs contributions à l'esprit de défense. Cette structure permet un véritable échange d'informations et d'intégration. Il faut la développer à l'étranger avec nos différents contacts dans les lycées pour l'intégration des jeunes, dans les entreprises, en évitant l'utilisation d'Internet. Les réservistes mettent un point d'honneur à aider leurs compatriotes et à servir l'armée. Des points de contact sont indiqués sur notre rapport, vous pourrez les consulter à votre aise.

(Applaudissements).

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

Je vous parlerai du Mémento de sécurité qui est toujours donné à l'adresse des Français établis hors de France par nos postes consulaires à travers le monde. Juste un peu d'histoire : suite aux événements successifs de 2004, 2006 et 2008, un mémento de sécurité a été établi, qui a été d'ailleurs élaboré par la commission, alors temporaire, de la sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui avait proposé justement de pouvoir élaborer un document tout à fait important au niveau de son contenu, pour pouvoir donner les premières directives concernant l'action et la réactivité des postes et des Français résidant dans une zone à risque.

Au bout de dix ans, puisque cela a été fait en 2007, nous avons imaginé qu'il serait peut-être temps de revisiter un tout petit peu ce livret de sécurité et nous avons mené une enquête auprès d'une trentaine de postes, de manière que nous puissions véritablement mettre à jour ce livret de sécurité.

Les premiers résultats de l'enquête auprès d'une trentaine de postes nous indiquent les éléments suivants :

- Certains postes, malgré le contexte sécuritaire parfois extrême, ont fait le choix de ne pas fournir de livret de sécurité pour éclairer les citoyens français établis dans leur zone, en cas de crise.
- Ces mémentos de sécurité varient selon les postes, d'une page unique très succincte à plus de 30 pages (ce qui rend la lisibilité et la réactivité extrêmement difficiles).
- Le livret d'accueil et de présentation du poste est souvent jumelé au livret de sécurité en un seul document, ce qui rend sa lisibilité totalement inopérante.

- Ce document, quand il existe, n'est jamais daté, si bien que pour pouvoir le remettre à jour, il est aussi extrêmement difficile de pouvoir se dire : c'est un document qui a été écrit, supposons, il y a trois, quatre, cinq ans, et l'évolution n'est jamais véritablement visible, là non plus.
- Ce document est remis aux nouveaux inscrits dans le poste et n'est jamais distribué à la communauté installée dans le pays depuis plusieurs années. L'enquête sera poursuivie sur les autres postes, puisque nous n'en avons visité qu'une trentaine juste-là. Nous allons monter un projet qui sera l'élaboration, par croisement d'informations, d'un schéma directeur à adopter d'une manière standardisée par tous les postes, avec une possible personnalisation de chacun, selon les contextes sécuritaires et l'identification des risques locaux qui leurs sont propres.
- Le mémento comprendra deux parties complémentaires : d'abord une page synthétique qui va comprendre la présentation générale du poste, l'identification des risques, les réactions en cas de crise, les contacts d'urgence, ceci vraiment en quelques alinéas, c'est-à-dire au maximum une demi-page ; par la suite, des fiches thématiques qui vont être personnalisées par chacun des postes, avec l'identification du risque régional, les réactions en cas de crise, les lieux de regroupement, les phases d'alerte, les consignes permanentes et les moyens de communication.

Cette étude après identification des dix risques majeurs que nous avons pris un peu partout, dans tous les mémentos de sécurité que nous avons trouvés dans les postes pour l'instant, sont pratiquement au nombre de dix, avec les risques industriels, nucléaires, des troubles à l'ordre du public, le terrorisme, les catastrophes naturelles, sanitaires, les risques de guerres, transports et accidents, etc. Je ne vais pas en faire toute la liste, mais elle est extrêmement détaillée et il s'agira justement de la décliner par des fiches thématiques. Ce brouillon ou ce projet de livret de sécurité vous sera remis par la commission lors des travaux de la 29^e session de l'AFE, dans la mesure où il sera élaboré en intersession.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur Geoffrey PARTY

Pour la présentation de la rencontre avec le Centre de crise, c'est Jean-François BERTE qui va nous en parler.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur le Président, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Tous les membres de la commission se sont donc rendus ce mardi dernier au Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay. Nous avons été reçus, en l'absence de Messieurs PAOLI et LAVERTU, dont les caractéristiques du métier font qu'ils sont souvent appelés en urgence, par Monsieur Thierry VITEAU, ambassadeur chargé du suivi des catastrophes aériennes, Madame Dana PURCARESCU, sous-directrice chargée du centre de situation et Madame Marion FLAVIER.

Vous découvrirez comme nous l'avons découvert mardi que Monsieur VITEAU est un haut fonctionnaire, donc la création du poste a été voulue par le gouvernement, pour qu'il y ait un interlocuteur ou un référent permanent unique auprès de toutes les parties concernées ou intéressées, lorsqu'il y a une catastrophe aérienne. Cela veut dire les familles des victimes, la presse, les institutions locales, régionales ou internationales, toute personne concernée par une telle situation. Monsieur VITEAU nous a ensuite présenté le bilan des mesures qui ont été prises et des actions engagées par le CDSCS depuis notre dernière visite en octobre 2017. Nous nous sommes ensuite déplacés pour visiter une partie des installations du Centre de crise dans une visite guidée par Madame Marion FLAVIER, qui a permis de voir en particulier le centre de situation et de comprendre comment sont activées les cellules en cas de crise.

Nous avons ensuite échangé avec Madame Dana PURCARESCU, qui pilote le centre de situation, qui nous a expliqué comment fonctionnaient les 84 agents qui composent ce service, dans des conditions souvent difficiles, voire harassantes ou exténuantes en cas de crise. Sur notre demande, elle a exposé le déroulement des premières heures de gestion de la crise survenue à Ouagadougou le 2 mars 2018. Elle nous a fait le déroulé des événements, avec un minutage assez précis.

Nous avons ensuite donné la parole à notre collègue conseillère consulaire au Burkina Faso, invitée pour la circonstance, Madame Martine VORON, qui est encore avec nous cet après-midi. Comme vous ne serez jamais assez remerciée pour ce que vous avez fait là-bas, je vais le faire encore une fois de plus : merci !

(Applaudissements).

Madame VORON a donc été exposée directement au feu des assaillants et il était utile de contraster sa propre expérience, son propre vécu, et de le comparer au déroulé qui nous avait été donné précédemment par Madame PURCARESCU. Ensuite, nous avons eu notre collègue élu au Burkina Faso, Monsieur Ousmane OUEDRAOGO, qui, lui, nous a fourni des informations complémentaires vues depuis sa propre position pendant cette crise.

Le CDCS s'est particulièrement félicité de cette entrevue, parce que cela a permis de mettre en évidence certains décalages dans la perception du déroulé de cette crise et donc, de pouvoir réfléchir à des axes d'amélioration pour la gestion de crises futures. D'un accord commun, nous ferons cela de manière réitérée à l'avenir.

Nous avons eu également un petit rapport de circonstance fait par Monsieur Renaud LE BERRE, sur les événements de Barcelone l'année dernière, qui a permis cette fois de mettre en évidence le bon travail, la bonne gestion locale du poste de Barcelone et l'étroite collaboration obtenue des autorités locales.

La réunion s'est terminée par un long tour de table, où chacun a pu s'exprimer et où on a pu mettre en exergue des pratiques hétérogènes dans le dialogue et la collaboration entre les postes et les élus, des carences d'information sur les plans sécuritaires des établissements scolaires, etc. De son côté, le CDCS nous a dit attendre de nous un soutien pour promouvoir ses outils tels qu'Ariane ou le géoréférencement et bien d'autres choses, de nature à améliorer la réactivité en cas de crise.

En conclusion, nous avons convenu et reconnu unanimement la nécessité d'un dialogue et d'une coopération renforcés pour optimiser les capacités d'action et de réaction.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur Geoffrey PARTY

Je passe maintenant la parole à notre collègue Louis SARRAZIN, qui va nous parler de l'audition de Monsieur ZELMAT, qui est le responsable sûreté de l'AEFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Louis SARRAZIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

L'audition de Monsieur ZELMAT était quelque chose de très intéressant, puisque c'est un militaire du ministère de la Défense, détaché auprès de l'AEFE, qui est en charge de tout l'aspect sécurité et sûreté des établissements scolaires.

Il a souligné l'intérêt qu'il voulait attacher à la coopération avec nous. Il considère que quand il vient dans les postes, il veut rencontrer les conseillers consulaires, alors que j'ai l'impression que certains postes ont plutôt tendance à vouloir l'éviter.

La première chose dont il a parlé, c'était du bilan sous angle budgétaire. Des crédits ont été accordés pour des mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Ce qui est une très bonne chose, c'est que les budgets ont été utilisés et les travaux qui étaient recommandés ont été faits. Ces travaux sont faits à la suite d'audits qui sont réalisés par des experts du ministère de l'Intérieur ou lors des déplacements de Monsieur ZELMAT.

Bien sûr, une grande partie de ces budgets ont été utilisés dans les 40 pays de l'arc de crise, mais aussi dans les pays de l'Union européenne, puisqu'il y a eu de nombreuses attaques terroristes, hélas.

Il a souligné aussi l'importance qu'il attachait au fait que les établissements scolaires ne devaient pas devenir des bunkers et qu'il fallait utiliser des techniques innovantes pour assurer la sécurité, sans tout de même mettre trop de béton, ce qui peut amener à des peurs et à des angoisses que l'on veut éviter.

Il a souligné aussi le fait qu'il était important que les aspects sécuritaires soient intégrés dès la planification et la construction des établissements, parce que c'est plus simple de le faire avant que de faire des rajouts.

Sur les autres choses qui vont se passer en 2018, ce sont des formations aux premiers secours. Il y attache beaucoup d'importance et il y a des instructions du ministère de l'Éducation nationale pour former les élèves et les enseignants aux premiers secours. Il va donc y avoir des formations qui seront développées avec des formateurs de formateurs par zones géographiques.

Même chose en ce qui concerne les PPMS (plans de sécurité pour les établissements scolaires). Selon lui, les conseillers consulaires doivent être associés et contribuer du fait qu'ils connaissent les écoles et qu'ils sont, pour la plupart, résidents depuis de nombreuses années.

Sur la cybersécurité : c'est un sujet qui devient, hélas, de plus en plus d'actualité, puisqu'on a eu récemment des attaques informatiques contre les lycées en Afrique du Nord et dans plusieurs pays d'Europe. Il va donc falloir définir une approche et une ligne sur comment réagir à des attaques, entre autres de *ransomwares*, où l'on crypte tous les fichiers d'une école et on demande de payer une rançon en bitcoins. Des audits informatiques vont donc être faits, tous les trois à cinq ans au maximum.

Comme vous le voyez, son spectre d'activité est très large et il est seul pour le moment pour assurer la sécurité et la sûreté de tous les établissements scolaires. Si tout se passe bien, on lui a promis un adjoint depuis le 1^{er} mars, mais il devrait finalement arriver lundi prochain. J'espère que nous aurons l'occasion de le rencontrer lors de la prochaine session.

Voilà ce que je voulais vous dire de ces résultats, de cette audition très intéressante.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SARRAZIN.

Je voudrais féliciter le président de la commission que j'ai présidée jusqu'à l'année dernière, pour la qualité des travaux.

Avant d'examiner le projet de résolution, je vais voir s'il y a des demandes de parole sur ce compte rendu.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci à tous les membres de la commission de sécurité.

Il me semble me souvenir qu'il avait été question, puisque je vois qu'on parle du système d'ilotage, je crois me souvenir qu'il avait été question, l'an dernier, déjà, de la mise en place d'une application destinée à remplacer justement le système d'ilotage, qui a montré quelques défaillances. Système d'ilotage basé, je le rappelle, sur le bénévolat. C'est un système humain, avec toutes les failles qu'il peut présenter et je me souviens qu'on nous avait parlé de la mise en place d'une application destinée, à moyen terme, à remplacer ce système. Apparemment, il n'en est pas fait état dans ce rapport. Est-ce qu'on vous en a parlé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Geoffrey PARTY

Merci de votre question.

Non, depuis que je suis à la commission de la sécurité, je ne me souviens pas qu'on nous ait parlé de cette application. Cela n'a pas été le cas cette fois. J'ai noté la question. Lors de nos prochaines rencontres, même par écrit et dans l'intersession, on posera la question à qui de droit.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Ce n'est pas un système qui pourrait récupérer le système d'ilotage, mais c'est la géolocalisation avec le système AGRAFE (Application pour le Géo-Référencement et Assistance aux Français de l'Étranger) ou un système équivalent, qui est effectivement traité et développé à l'heure actuelle par le CDCS. Mais, nous avons posé la question directement au Centre de crise, qui va nous donner de plus amples renseignements à partir de l'année prochaine, parce qu'il n'est pas encore tout à fait mis au point. Mais, la chose est suivie.

Monsieur le Président

Nous allons passer à l'unique résolution de la commission.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.

Monsieur Geoffrey PARTY

Merci, Monsieur le Président.

En effet, nous ne présentons qu'une seule résolution. Cela ne nous empêche pas, comme vous avez pu le voir, de pousser un certain nombre de dossiers dans la durée, qui devraient aboutir à des choses concrètes. On a parlé du memento de sécurité. On a aussi un ou deux chantiers sur l'utilisation des SMS en cas de crise et l'envoi de SMS aux voyageurs. Mais néanmoins, en essayant de faire un peu des opérations chirurgicales qui conduisent à des résultats concrets, on a choisi en effet de ne présenter qu'une seule résolution et c'est notre vice-présidente qui va vous la présenter.

EXAMEN DE LA RESOLUTION DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution n° SEC/R.1/18.03

Madame Cécile LAVERGNE donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/18.03 relative à la mise en ligne d'une rubrique chef d'îlot sur le site service public.fr, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole au président de la commission.

Monsieur Geoffrey PARTY

Merci, Monsieur le Président.

Ce matin, vous avez reçu vers dix heures, un rapport sans coquille. Il en restait quelques-unes dans la résolution qu'on a voulu corriger et résultat, dans le deuxième rapport que vous avez reçu à douze heures, toutes les coquilles ont réapparu. Alors, chère vice-présidente, est-ce la résolution sans coquille que l'on présente ?

Madame Cécile LAVERGNE, vice-Présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Non, c'est avec coquilles et surtout, il manque un point important.

Monsieur Geoffrey PARTY

On peut peut-être la corriger maintenant avant de la soumettre au vote.

Monsieur le Président

Je pense qu'il faut la corriger pour qu'on puisse l'adopter.

Madame Cécile LAVERGNE

Qu'une rubrique « qui est mon chef d'îlot » soit créée sur le site servicepublic.fr, dans l'espace personnel permettant aux Français d'accéder à l'information relative à leur chef d'îlot, ainsi qu'à la délimitation géographique de leur îlot.

Il est dans l'intérêt de tout un chacun de connaître...

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Dans les considérants, on parle de la France, or il s'agit des Français de l'étranger.

Madame Cécile LAVERGNE

C'est la France au sens d'intérêt français, la France au sens général.

Monsieur Francis HUSS

Non, à l'étranger on n'est pas en France.

Madame Cécile LAVERGNE

Ce sont les intérêts français qui sont visés, donc c'est la France qui indirectement est visé.

Monsieur Francis HUSS

Si vous voulez.

Monsieur le Président

Au travers des Français de l'étranger, on veut toucher la France.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Comme je fais partie de la commission et qu'il y a eu beaucoup de coquilles, simplement clarifier une chose. Un chef d'îlot n'est pas là uniquement pour les problèmes de sécurité terroriste. Il y a d'autres aspects et le premier considérant, qui parlait du ciblage de la France, je pense que dans la première version que j'avais proposée, on parlait de risques d'une manière générale, parce qu'il n'y a pas que les risques terroristes. Il y a les risques de catastrophe industrielle... mais je prends un petit peu cela à ma charge, puisque je n'ai pas assisté au moment de l'écriture et qu'il y a eu beaucoup de coquilles entre-temps. Je suis vraiment désolé.

Monsieur le Président

Considérant que vous faites partie de la commission... je crois que l'on ne peut pas changer les considérants.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.1/18.03 relative à la mise en ligne d'une rubrique chef d'îlot sur le site service public.fr. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Nous enchaînons avec la présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci.

Nous vous présentons le rapport de la commission des finances, du budget et de la fiscalité, en fait la synthèse des travaux et des auditions que nous avons menées du 12 au 17 mars 2018. Nous allons d'abord présenter les synthèses des auditions et à la fin, je vous présenterai les six résolutions que nous vous proposons d'adopter.

Vous pouvez passer le premier titre, qui était juste le suivi de notre résolution sur la réserve parlementaire, je pense qu'on en a déjà beaucoup discuté lors de cette session. Sur la fiscalité des agents de la fonction publique territoriale, on a fait une

résolution dessus, donc je propose qu'on en parle au moment des résolutions. Et je donne tout de suite la parole à Nadine FOUQUES-WEISS qui va vous parler des auditions sur le suivi des conventions fiscales bilatérales de non double-imposition.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des finances, du budget de la fiscalité.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons auditionné dans notre commission, Madame Patricia LECHARD, qui est adjointe au chef de bureau E1, chargée des règles de fiscalité internationales et de la négociation et de l'interprétation des conventions fiscales, et Monsieur Florent ROBIN, qui s'occupe des règles de fiscalité internationale, négociation et interprétation des conventions fiscales.

Il existe des milliers de conventions fiscales. Elles sont en général basées sur deux modèles principaux : le modèle de conventions fiscales de l'OCDE, qui est réservé à des pays qui ont une économie comparable, ou le modèle de convention des Nations-Unies, qui règle des conventions entre des pays développés et des pays en voie de développement. Elles ont pour but de bénéficier aux contribuables des États contractants. La réciprocité est le principe fondamental de ces conventions.

Les conventions fiscales sont en général négociées ou renégociées :

- soit parce qu'elles sont anciennes et ne prennent plus en compte les standards actuels de l'OCDE,
- soit parce qu'elles sont dénoncées unilatéralement par un des États signataires,
- soit pour des pays où on a constaté que des enjeux importants existent et où il serait pertinent d'engager des négociations.

Nous avons examiné de près plusieurs pays. Nous avons d'abord examiné le contexte fiscal franco-allemand, qui a été défini par le dernier avenant de décembre 2015. Cela concerne les travailleurs frontaliers et l'imposition des retraites, qui seront désormais entre la France et l'Allemagne, imposées dans le pays de résidence, alors qu'avant le 1^{er} janvier 2016, elles étaient imposées par l'État qui émettait la retraite. Il y a eu des problèmes quand le système a changé. Les gens n'étaient pas informés et parfois, en raison de la rétroactivité de l'impôt en Allemagne, qui est de cinq ans, il pouvait s'agir de sommes conséquentes. Les ministères des Finances ont appliqué des dégrèvements d'office pour effacer la double-imposition et acceptent des réclamations contentieuses au-delà du délai normal.

Sur la convention bilatérale franco-Luxembourgeoise, je serai très rapide, parce que des discussions sont en cours et qui vont certainement aboutir dans les prochains jours. La commission vous informera des progrès de ces discussions, voire d'un accord éventuel d'ici à la prochaine session.

Sur la convention fiscale franco-belge, il y a trois points litigieux principaux sur lesquels on n'est pas arrivé à un accord à ce stade. Ce sont l'imposition des agents recrutés locaux des ambassades et consulats. Ils sont imposés en France, bien sûr, mais il existe toutefois une obligation déclarative dans le pays de résidence et ils sont assujettis aux impôts locaux, dont les diplomates sont dispensés.

Le deuxième sujet, c'est la double taxation des dividendes et des intérêts, qui est en fait un problème de la législation belge et il n'y a pas eu d'accord trouvé. Un recours est encore en cours auprès de la cour suprême belge, puisqu'il s'agit du non-respect de l'application de conventions fiscales bilatérales. Cela ne concerne cependant que les personnes physiques et non pas les personnes morales. Enfin, il n'y a pas non plus d'accord et on n'envisage pas d'accord sur la situation des retraités frontaliers qui sont taxés en Belgique. Ils demeurent imposés en Belgique.

Ensuite, nous sommes passés au Chili. Il y avait eu des problèmes d'interprétation sur la façon d'imposer des agents employés là-bas à l'ambassade et d'autres employés à l'Institut français et on a rappelé le principe de base qui est que l'imposition des agents recrutés locaux qui sont employés par une entité dont l'argent vient de France sont imposés selon la loi française. Les autres sont imposés, ceux qui travaillent dans l'institut, qui peut s'appeler Institut français, mais qui est de droit local, sont imposés au Chili. Il existe une exception, si quelqu'un est employé à l'ambassade et de nationalité chilienne, il sera imposé au Chili. Mais cela figure dans l'article 18 de la convention.

La convention fiscale franco-danoise datait à l'origine de 1957. Elle a été dénoncée unilatéralement par le Danemark en 2008, avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'argument invoqué est la soutenabilité des retraites, sachant que les cotisations retraite danoises pendant la vie active sont déduites des impôts et sont taxées au moment de la retraite. Donc, si le retraité part à ce moment-là, ils n'ont plus de possibilité, ils ne peuvent pas prévoir comment ils vont financer leur système de retraite. C'est l'argument invoqué. Une piste pour un accord éventuel est encore en discussion. Cela consisterait en la possibilité d'une rétrocession partielle. Notons que le Danemark a dénoncé sa convention avec l'Espagne pour la même raison.

La convention franco-suisse était aussi une convention très ancienne datant de 1953. Elle a été dénoncée par la France en 2015, parce que la France s'est aperçue qu'avec cette convention, il existait des cas de double exonération – vous pourrez lire le texte – ; à présent, les biens situés en Suisse sont imposés en France si l'héritier a vécu en France six ans au moins au cours des dix dernières années. Il n'y a pas de négociation en cours qui était été demandée.

En ce qui concerne le Tchad et les pays de l'Afrique de l'Ouest, il existe des conventions anciennes qui datent de 1977-1978 environ et il n'y a pas, à l'heure actuelle, de négociation envisagée.

Ensuite, on a brièvement examiné les conséquences du Brexit et on a constaté que les conséquences fiscales pures seront minimales, puisqu'il existe une convention fiscale avec le Royaume-Uni qui date de 2008.

En ce qui concerne la situation des Français qui résident au Portugal, leur dispense d'imposition pendant dix ans pour les retraités, cette décision est une décision souveraine d'un État de l'Union européenne, qui respecte les critères de l'OCDE, c'est-à-dire l'imposition au lieu de résidence. Elle peut très bien dire que l'imposition est au taux zéro.

Dans cette partie des travaux de la commission, on a brièvement évoqué l'existence des Américains accidentels et l'imposition des retraités américains en France, cela fera l'objet d'un suivi par notre commission. Nous avons juste évoqué, dans cette partie du rapport, que les USA imposent les revenus mondiaux de tous leurs ressortissants, même s'ils sont ressortissants américains à leur insu, les Américains accidentels, donc.

Ensuite, on s'est attachés surtout aux conventions multilatérales. Elles sont très peu nombreuses, bien que cet instrument soit préconisé par des spécialistes depuis de nombreuses années et figure au nombre des actions prévues par le projet de l'OCDE, relatif à l'érosion de la base d'imposition et aux transferts de bénéfices. C'est un instrument juridique nouveau, qui est censé accélérer les négociations. Mais, sa nouveauté permet difficilement de l'évaluer à ce stade. En pratique, on prend un modèle de convention OCDE avec sa liste de standards, on prend une convention bilatérale qui existe et on voit qui pourrait s'y raccrocher. Évidemment, il y a par exemple à chaque fois des parties qui disent : « Oui, mais ce paragraphe-là, pas pour moi, ce paragraphe-là, pas pour moi ». Cela complique la situation. Pour qu'on puisse parler de convention multilatérale et pour qu'elle puisse entrer en application, il faut qu'elle ait été ratifiée en droit interne des États par au moins cinq pays. En l'état actuel des choses, il y a eu une ratification interne par trois pays, Autriche, l'Île de Man et la Pologne pour l'instant, et d'autres ratifications sont à venir.

En conclusion, des projets encourageants ont été faits pour éviter les double-impositions, de façon à favoriser les échanges. Il existe aussi une plus grande transparence fiscale, à mesure que les conventions inter-États se multiplient. Nous, Français de l'étranger, espérons que ces progrès se poursuivront lors de discussions avec des États où il existe des différences d'appréciation, voire des conflits de législation fiscale, entravant l'application du modèle de convention OCDE. Nous espérons aussi que le nombre de pays signataires de la convention multilatérale augmentera, de façon que les contribuables de plus en plus mobiles dans le monde ne soient pas in fine pénalisés fiscalement par cette même mobilité.

Monsieur le Président

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je voulais dire, à propos de la convention fiscale franco-danoise, qu'il y a quand même de grosses avancées. Je sais que l'ambassade de France travaille vraiment très sérieusement sur le sujet. Le Danemark a souhaité réouvrir les négociations et voudrait que les choses avancent avant juin 2018. L'ambassade de France et tous les relais possibles, on travaille tous pour que cela avance. On a l'impression que cela coince un petit peu à Paris, dans les bureaux de Bercy et donc, c'est vraiment un sujet majeur. Toute la vie, les grandes entreprises et bien sûr, toujours, les retraités, on souhaite que cela avance, parce que les retraités ne peuvent toujours pas rentrer en France sans être doublement imposés. Bien que l'on parle de crédit d'impôt, il n'y en a pas, parce qu'il n'y a pas d'instruction qui soit donnée en province et ailleurs. Les gens sont donc doublement imposés ou restent au Danemark. C'est hyper important de noter qu'un gros travail est fait et qu'il faut l'encourager.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci.

J'ajoute juste que j'ai précisé qu'il existe une piste pour un accord éventuel, qui consiste en une rétrocession partielle. Il ne peut pas y avoir de crédit d'impôt s'il n'y a pas de convention.

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup, Nadine.

L'audition suivante sur les aspects fiscaux des successions internationales et sur l'audition de la DINR vous est présentée par Jean-Philippe KEIL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Philippe KEIL, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Cécilia.

On va commencer par quelques mots sur l'audition de Maîtres Sylviane PLANTELIN et Sébastien COLLET, qui représentaient le Conseil supérieur du notariat. À ce titre, pas de nouveauté fondamentale, mais surtout quelques vérités qui sont toujours bonnes à entendre et à réentendre, puisque ce sont des questions qui peuvent être relayées et posées par nos compatriotes qui sont à l'étranger.

Parmi les quelques points que j'ai notés et que je voulais volontiers vous restituer, c'est toujours dire et rappeler que le régime matrimonial est déterminant, particulièrement fiscalement, lors de la liquidation des régimes, par séparation ou par décès. Il faut rappeler que sans contrat qui ait été passé, des régimes locaux, c'est-à-dire nationaux en fonction du pays de résidence de nos collègues non résidents peuvent s'appliquer. Selon le pays, que ce soit au Royaume-Uni avec la séparation de biens, en Allemagne avec la communauté réduite aux acquêts, il convient d'être extrêmement prudent sur ces différentes situations.

Les représentants du Conseil supérieur du notariat nous ont aussi rappelé, c'est une vérité particulièrement intéressante, que le PACS ne donne aucun droit sur les successions, sauf s'il existe un testament. Ce sont toujours des choses qu'il convient de rappeler. Ensuite, là aussi dans les termes du rappel, il a été dit et redit qu'une donation peut s'effectuer de parent à enfant à la hauteur de 100 000 euros. Elle peut être faite en argent et peut se faire en franchise absolue de droit tous les quinze ans. Il est aussi possible pour des parents ou des grands-parents, de léguer des sommes en numéraire à leurs petits-enfants. Là aussi, ces dispositions sont possibles jusqu'à un montant de 30 000 euros. Ce que nous ont particulièrement conseillé ces deux représentants du Conseil supérieur du notariat, c'est toujours d'aller chez un notaire. En effet, très souvent, le recours au notaire peut, dans le conscient collectif, être qualifié de cher, mais pour des actes simples, le coût du notariat peut s'élever uniquement à quelques centaines d'euros. Là aussi, la recommandation est faite en général d'avoir recours à ces experts lors de donations ou de donations partage.

Je vais maintenant rapidement revenir sur l'audition de la DINR. Cette audition nous permet toujours d'avoir des interactions très intéressantes et un échange très libre sur la situation prévalant particulièrement dans le domaine de la fiscalité et des traitements concernant nos justiciables dans les différents pays où nous sommes situés. Ce qu'il faudrait retenir, on vous en parlait déjà lors de la précédente session, une enquête avait été mise en ligne sur le portail impots.gouv.fr. Je vous rappelais la dernière fois et je vous conseillais de sensibiliser les Français de l'étranger : entre le 15 août le 31 octobre 2017, plus de 3 850 Français non résidents ont répondu à cette enquête, ainsi que quelques Français nationaux, mais ils n'étaient pas nombreux. Les principaux enseignements sont les suivants : une insatisfaction fondamentale est relevée quant à l'incapacité de joindre l'administration. Au téléphone, les délais peuvent être parfois très longs. L'administration prend acte de ce manquement.

Par contre, une fois que le contact est établi, il est de grande qualité. Là aussi, par rapport à une expérience personnelle que je peux vous relater, il est quelquefois plus opportun d'essayer de communiquer avec l'administration par mail ou à travers son portail personnel qu'on peut ouvrir auprès du site impots.gouv.fr que d'essayer d'appeler. C'est aussi un conseil que l'on peut volontiers vous répéter. Les plages horaires ont aussi été commentées. En effet, les usagers demandent une adaptation de l'administration en marge des horaires de travail. De ce fait, des expérimentations ont été faites pour prendre des rendez-vous avant 9h00 du matin ou de 16h00 à 18h00.

L'administration signale aussi que, d'année en année, avec l'augmentation du nombre de Français de l'étranger, il y a de plus en plus de sollicitations et d'appels téléphoniques. Je vous donne un chiffre : 450 000 appels en 2017 par rapport à 380 000 appels en 2016. L'administration a demandé 100 postes supplémentaires, pour lesquels pour le moment, 15 ont été alloués sur l'exercice 2017.

Madame Carole LE BOURSICAUD, responsable de la division des affaires juridiques a aussi fait le point sur un certain nombre de dispositions. Une première, un mail va être envoyé à l'ensemble des non-résidents pour privilégier la bonne déclaration des retenues à la source. Une information va aussi être faite au niveau de l'application du taux moyen aux non-résidents ; qui fera l'objet d'un mail, permettant la suppression du taux minimum, dans le cadre ou venant à freiner la

déductibilité d'un certain nombre de charges. Ces mails vont être lancés par le biais d'un mass mailing, c'est-à-dire une communication adressée à tous les Français inscrits et va intervenir respectivement dans le courant des mois d'avril et de mai. Madame LE BOURSICAUD a aussi mentionné la facilité, pour tous les usagers en cours d'année, de modifier les éléments comptables sur leur situation fiscale, d'opter pour des options de paiement en ligne via leur compte personnel ou même de choisir entre les modalités de prélèvement mensuelles ou trimestrielles.

Un point qui fait l'objet d'un débat de sessions en sessions, et pour autant que je m'en rappelle, c'est le cas quasiment depuis que nous avons l'occasion de nous réunir dans cette Assemblée, nous parlons chaque année de la retenue et de l'imposition au titre de la CSG/CRDS.

Par l'arrêt de la cour de justice du 18 janvier 2018, il est dorénavant établi que la différence de traitement pour le remboursement de la CSG/CRDS pour la période 2012-2014 ne va concerner que les résidents établis dans l'Union européenne, l'Espace économique européen et la Suisse. Ces contribuables ont normalement reçu un remboursement au titre de ces prélèvements. L'arrêt a désormais définitivement admis la différence de traitement concernant les résidents des États tiers, qui n'auront pas de remboursements.

Concernant la période venant après 2014, c'est-à-dire à partir de 2015 et pour les années suivantes, un changement d'affectation a été fait au titre de la CSG/CRDS, pour attribuer ces prélèvements au titre de la prévoyance. Actuellement, un certain nombre de contestations sont examinées par des cours, auprès des tribunaux français compétents. Elles sont en cours d'instruction. Il est admis qu'une question préjudicielle sera déposée auprès de la cour de justice de l'Union européenne. Ce mécanisme impose qu'un problème juridique particulier doit d'abord être résolu par la juridiction normalement compétente. Ce qu'il convient de retenir, c'est que toute réclamation auprès des autorités fiscales, c'est-à-dire la DINR doit être faite soit par lettre avec accusé de réception, soit – et cela est toujours bon à rappeler – via le compte personnel que vous avez ouvert auprès de l'administration, dans le délai de prescription de trois ans.

Quelque chose de toujours bon à rappeler : comment se calcule ce délai ? Si l'on prend par exemple l'exercice 2015, les revenus sont déclarés en 2016 et c'est à partir de 2016 que vous appliquez ces trois ans. Aussi, le 31.12.2019 est la date limite pour présenter toute réclamation au titre de l'année 2015.

La Commission a aussi abordé les conditions cumulatives pour l'application de l'arrêt « Schumacker ». Cet arrêt concerne un certain nombre de non-résidents, si tant est qu'ils perçoivent plus de 75 % de leurs ressources totales d'un autre pays que celui dans lequel ils sont résidents. Prenons l'exemple d'un retraité français installé en Suisse, s'il est avéré qu'il perçoit plus de 75 % de ses revenus d'une caisse de retraite française, il devra, par un choix effectué dans sa liasse fiscale, s'en prévaloir et il pourra à se titre se prévaloir d'un certain nombre de déductions fiscales.

Là aussi, je ne sais pas si c'est le cas dans vos circonscriptions respectives, mais j'ai fait l'objet d'un certain nombre de demandes de Français de l'étranger qui me posaient la question : nous effectuons des versements de dons. Nous contribuons à des organismes situés en France. La question est de savoir si nous pouvons déduire ces dons et contributions sur notre fiche d'impôt de non-résident. La réponse est : non, pour le moment. L'exception est cependant constituée par ces non-résidents qui font l'objet de cet arrêté particulier.

Pour rapidement finir sur la fiscalité des particuliers, l'administration nous a rappelé que de nouvelles rubriques vont apparaître dans les déclarations de revenus pour l'année 2017. Il sera possible d'opter pour des prélèvements bancaires trimestriels ou mensuels. Madame CARPENTIER nous a aussi rapidement parlé du nouvel impôt IFI (impôt sur la fortune immobilière) qui va remplacer l'ISF à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle nous a informés qu'il n'y aurait pas différence particulière pour les non-résidents disposant de biens en France, si tant est que le montant de fortune immobilière considérée est de 1,3 million d'euros. Il faudra bien observer sa déclaration fiscale lorsque celle-ci arrivera, puisque selon les cas, il y aura un certain nombre d'imprimés ou de nouveaux imprimés à remplir. Le seul point que je réalise peut-être, pour les usagers qui n'ont pas de revenus en France, il conviendra de remplir un formulaire spécifique 2042-IFI et aussi une déclaration de couverture. La couverture consistant à communiquer à l'administration fiscale, un certain nombre de renseignements concernant ses qualités et son état civil.

Enfin, c'est toujours quelque chose d'important qui peut être bon à signaler dans une lettre d'information aux Français de l'étranger, les revenus déclarés en 2017 au titre de 2018 devront se faire en ligne s'ils sont supérieurs à 15 000 euros. Cette limite sera abaissée en 2018 et en 2019. À signaler qu'à partir de 2019, l'ensemble des déclarations devront se faire en ligne.

Les paiements dématérialisés intervenant au titre de 2018 : là aussi, tout impôt dû supérieur à 1 000 euros doit se faire de façon dématérialisée. C'est très simple à travers le site impots.gouv.fr. Je vous recommande aussi à toutes et à tous d'y accéder. Ce paiement sera abaissé à 300 euros à partir de 2019.

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup, Jean-Philippe.

(Applaudissements).

Je vous invite tous à conserver ces informations et à les transmettre à nos concitoyens, parce que ce sont des informations qui sont très utiles, en vue de la prochaine déclaration d'impôts.

Nous allons maintenant parler du droit aux comptes. Il y a eu plusieurs auditions sur le droit aux comptes avec la Fédération française des banques, en présence du sénateur Jean-Yves LECONTE et avec Madame Véronique BENSAÏD-COHEN de la Banque de France. C'est Monsieur Richard ORTOLI qui vous présente la synthèse de ces auditions, après quoi nous parlerons des résolutions.

Monsieur Richard ORTOLI, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Cécilia.

Tout d'abord, je voudrais remercier notre présidente de commission qui a fait un travail remarquable à mon sens, de préparation du travail de cette commission et tous les membres de la commission. Je ne m'inclus pas là-dedans, parce qu'on ne peut pas s'autoféliciter.

Je vais vous parler de deux sujets fascinants pour nous tous, qui risquent surtout d'éveiller l'attention de ceux qui ont eu une nuit trop courte ou un déjeuner trop copieux.

On va vous parler du droit au compte. La Fédération française des banques nous a parlé de quatre règlements et un cinquième en cours, qui impose aux banques, pour la plupart privées, des obligations de KYC (know your customer ; connaissez votre client). Ces obligations s'appliquent au moment de l'ouverture du compte, donc de la vérification de l'identité et de la réputation du nouveau client. Ensuite, tout au long de la relation bancaire, les banques doivent continuer à rester vigilantes et surveiller les activités bancaires du client, pour déceler des relations atypiques ou anormales. Dès que la banque a connaissance d'un fonctionnement inhabituel d'un compte, elle a une obligation d'alerte. Elle doit interroger le client et lancer une enquête pour identifier une éventuelle origine délictueuse des mouvements bancaires. Si l'enquête éveille des soupçons, la banque doit en informer Tracfin. Bien évidemment, ces obligations compliquent la relation avec le client et posent problème pour ceux qui habitent dans des pays étrangers et/ou dans des pays qui n'ont pas la même réglementation qu'en Europe. La localisation dans un de ces pays est un facteur aggravant.

Il y a 12 pays dont la réglementation est similaire à celle en vigueur en Europe et la localisation d'un client dans un de ces pays n'est pas un facteur aggravant : vous en avez la liste.

La conséquence d'une enquête qui démontre que l'origine d'une transaction délictueuse entraîne la fermeture du compte et une dénonciation au Tracfin ne peut être publiée.

- Application extraterritoriale des lois américaines aux banques.

On en a beaucoup parlé, cela est vrai, l'Amérique impose ses lois à l'étranger. Pourquoi ? Parce qu'elle le peut. C'est le marché financier le plus important du monde et de ce fait, les banques qui souhaitent avoir un accès à ce marché sont obligées de se plier aux règles américaines. Notamment en ce qui concerne les sanctions contre l'Iran, il y a beaucoup de banques françaises qui ont été impliquées, notamment la BNP. Pour éviter toute complication, ces banques doivent aller devant l'OFAC (*Office of Foreign Assets Control*) basé à Washington, plaider leur cause et éventuellement obtenir l'approbation pour toute transaction de ce genre, sous peine d'une amende. Malheureusement, l'Europe ne s'est pas encore concertée pour lutter contre ce monopole américain.

FATCA : vous connaissez tous FATCA. Si vous ne connaissez pas, c'est un thème important pour nous, qui vivons aux États-Unis, parce que c'est l'application extraterritoriale de la loi américaine qui vise les informations sur les comptes en banque des Américains ou ceux qui ont des signes d'américanité à l'étranger. Cette loi a été votée en 2010 par le Congrès américain, entrée en application en 2014. Le ministre de l'Économie français a signé un accord le 14 novembre 2013 avec l'ambassadeur des États-Unis. Cet accord a été ratifié par une loi votée par l'Assemblée nationale le 18 septembre 2014. Les personnes concernées sont les Américains résidant en France qui vivent et paient leurs impôts en France – ce qui est un gros problème – les Français qui sont aussi de nationalité américaine, mais qui peuvent vivre ailleurs, et les Français qui vivent aux États-Unis. Cette loi impose aux banques l'obligation de transférer les informations concernant ces catégories de personnes au fisc français qui les transfère au fisc américain. Ce transfert est supposé être bilatéral, mais en fait, jusqu'à maintenant, il a été unilatéral vers les États-Unis et pas en sens inverse.

La loi FATCA a permis à l'IRS d'identifier les personnes dans ces catégories et elle a imposé des sanctions en cas de non-déclaration de leurs comptes en France. Personnellement, j'ai eu à m'occuper de cas pareils, je peux vous dire que les sanctions sont extrêmement lourdes pour les comptes qui n'ont pas été déclarés, allant jusqu'à 50 % par an dans le cas de comptes découverts par l'IRS avant que la déclaration volontaire du compte ait été faite. Dans le cas de déclaration volontaire de compte non déclaré, c'est 27,5 %, plus les intérêts de retard. C'est cher !

Cela pose problème pour ceux qui sont innocents, notamment dans la catégorie dont on parlera plus tard, des « Américains accidentels ». Leur problème est simplement que la loi américaine prévoit que toute personne née sur le sol américain devient automatiquement citoyen américain. Donc, vous pouvez être né de parents qui étaient de passage à New York, même en vacances si on veut, vous rentrez en France un jour et vous découvrez 50 ans plus tard que la banque ferme votre compte. Pour régulariser votre situation, vous avez deux choix : vous pouvez refaire toutes vos déclarations fiscales sur trois ans pour les États-Unis et cinq ans de FBARK, qui est le formulaire de déclaration de compte d'américains à l'étranger. C'est extrêmement onéreux, surtout pour les petits comptes. Vous avez aussi l'option de renoncer à votre nationalité américaine, bien évidemment, mais vous devez auparavant régulariser votre situation fiscale. Donc, pour les petits comptes, c'est très onéreux, c'est un minimum de 10 000 dollars et cela pose vraiment problème à ceux qui sont dans ces cas-là, d'autant plus que beaucoup de gens ignorent leurs obligations et peuvent être sujets à des pénalités importantes, si les déclarations ne sont pas faites.

Nous avons auditionné ensuite Madame Véronique Bensaïd-Cohen, du cabinet du directeur de la Banque de France, qui nous a parlé du droit au compte. Il y a en fait une solution à cela. Si par signe d'américanité, votre banque ferme votre compte, vous pouvez déposer une demande auprès de la Banque de France, qui désigne une banque qui va vous donner un compte relativement simple, avec des prestations de base. Vous auriez pu avoir par exemple un compte portefeuille ou un compte titre auparavant, là vous n'avez qu'un compte-chèques. La plupart du temps, la fermeture du compte s'effectue sans en avoir notifié le détenteur. Cela pose problème bien évidemment pour celui qui est innocent de ce dont il est soupçonné. Il peut se retrouver dans l'embarras sans compte bancaire. J'ai eu à traiter des cas, par exemple, de retraités aux États-Unis qui dépendaient de leur retraite française, qui était déposée sur un compte en France, qui avait été subitement fermé. Ce problème est spécialement aigu pour ceux qui habitent les États-Unis en raison de la loi FACTA, bien évidemment.

Pour beaucoup de Français qui vivent à l'étranger, le compte en France est indispensable, du fait que dans leur pays de résidence, le système bancaire ne fonctionne pas comme il faut. Ils dépendent donc de leur compte en France. Mais, rassurez-vous, sur 62 000 procédures de fermeture de comptes par an, il y a apparemment uniquement cinq comptes par an pour les Français de l'étranger, pour la plupart d'entre eux aux États-Unis. Donc, pour la plupart d'entre vous, le problème n'est pas majeur.

Le problème également de la notification de la fermeture du compte a été réglé, mais depuis décembre 2017, la demande de faire valoir le droit de compte peut être déclenchée sur Internet également. Auparavant, vous deviez vous présenter en France en personne, ce qui évidemment, posait problème pour beaucoup de gens, surtout ceux qui avaient de faibles revenus. Ceci permet d'assurer la continuité des services bancaires. Mais, ce dispositif n'est pas sans faille, car il faut un identifiant, donc les mêmes conditions pour se connecter sur FranceConnect.

Étant donné le faible nombre de dossiers concernant les Français de l'étranger, il semblerait que la fermeture de comptes ne pose pas un énorme problème et que beaucoup de personnes, dont notre Président, ont trouvé des solutions tout seul. Mais, il faut quand même un niveau de sophistication dont je présume dispose notre Président, pour trouver ces solutions et pour le Français moyen qui a un petit compte, cela pose toujours problème.

La Fédération des banques françaises est intervenue auprès du cabinet du ministre de l'Économie afin que le gouvernement puisse élaborer une communication publique sur ce sujet et que les clients des établissements bancaires français soient mieux informés sur la réglementation en vigueur et les diligences particulières auxquelles doivent procéder les banques. Je vous encourage tous à informer nos compatriotes de ce problème à l'avance.

Les membres de la commission ont posé des questions sur la possibilité d'un préavis d'au moins deux mois avant la fermeture d'un compte, la mise en place d'une procédure de recours auprès de la Banque de France et pour les étrangers, en contact avec leur consulat local, la possibilité d'avoir un compte en remplacement d'un compte fermé, avec plus que les prestations de base. Nous n'avons évidemment pas eu de réponse concrète à ces sujets, mais nous espérons.

Merci beaucoup de votre écoute.

(Applaudissements).

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup, Richard. Nous avons en effet eu des réponses plutôt positives de la Banque de France sur nos demandes. Nous avons passé une résolution il y a un an sur ce sujet. Cela fait plaisir de voir que des solutions sont maintenant apportées.

Nous allons passer maintenant aux résolutions. La première concerne la sanctuarisation du budget des affaires sociales pour les Français de l'étranger dans le projet de loi de Finances 2019 par rapport à la loi de Finances indicative de 2018, une demande qui avait été sur d'autres années exprimée de manière quasiment identique.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET DE LA FISCALITE

Résolution n° FIN/R.1/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/18.03 relative à la sanctuarisation du budget des affaires sociales pour les Français de l'étranger dans le projet de loi de Finances 2019 par rapport à la loi de Finances indicative de 2018, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Ce qui me gêne, c'est l'évaluation des besoins supplémentaires d'aides sociales. La loi de Finances initiale, vous demandez de faire une étude et vous demandez ensuite l'augmentation et a minima la sanctuarisation du budget. J'ai du mal. Je n'arrive pas à voir la logique.

Madame Cécilia GONDARD

Nous observons, en tant que conseillers consulaires, que les besoins en aides sociales augmentent. On demande qu'ils soient chiffrés, même si nous, on sait, on se rend compte, dans nos commissions d'aides sociales et en CPAS, nous observons que les besoins augmentent. Nous voudrions que ce soit chiffré et nous demandons donc a minima la sanctuarisation. C'est ce qu'on a demandé quasiment chaque année, en fait, et le chiffrage. On pourrait mettre le chiffrage au lieu de l'évaluation, pour que ce soit plus précis.

C'est une résolution budgétaire, donc en effet, chaque année, quand on voit le PLF qui arrive en octobre – d'habitude, on traite des questions budgétaires en octobre – on demande que le budget soit maintenu. Il l'a été depuis 2014, mais là, on a entendu dans les couloirs que cela allait baisser. Comme Bercy fait en ce moment le projet de loi de Finances, plutôt que d'intervenir au moment où on nous le présente et où finalement, après, cela intervient à travers des amendements législatifs, en amont, on affirme qu'on veut que dans le programme 151, l'aide sociale soit maintenue, puisqu'on a entendu dans les couloirs qu'elle diminuerait.

Madame Radya RAHAL

Donc, vous demandez le maintien et a minima la sanctuarisation du budget.

Madame Cécilia GONDARD

La sanctuarisation et le maintien, c'est la même chose. Sanctuarisation, c'est quand on empêche de baisser. On voudrait qu'il augmente, mais au minimum, on aimerait bien qu'il soit maintenu. Est-ce que le maintien serait plus explicite que la sanctuarisation ? C'est le terme budgétaire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE

Vous l'avez sûrement fait volontairement, ce n'est pas un oubli, mais je voudrais en être sûr, que dans les considérants, on n'ait pas eu besoin de mettre la suppression des réserves parlementaires.

Madame Cécilia GONDARD

On pourrait rajouter, en effet, c'est une très bonne idée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Merci.

On parle de quelque chose de très précis, là, le budget d'action sociale. On parle de quelque chose de très précis, qui est susceptible d'être remis en question chaque année. Radya, qui comme moi, est membre de la commission permanente de protection et d'action sociale a bien entendu ce qui nous a été dit, c'est que nous avons dû d'abord négocier à la hausse un certain nombre de taux de base qui avaient été baissés drastiquement. Je suppose que vous avez eu communication des nouveaux taux de base qui serviront de calcul aux différentes allocations différentielles. Cela ne concerne pas nos amis qui sont en Europe et il y a 103 postes qui ont vu leur taux de base baisser. On nous a dit très clairement qu'il s'agissait de commencer à baisser dès à présent, parce que nous devons nous attendre à des baisses drastiques – je répète exactement ce qui nous a été dit – dans les prochaines années, dans le cadre du nouveau plan quinquennal. La commission n'a rien inventé. Après, c'est une question de termes, mais le cadre est donné.

Madame Cécilia GONDARD

C'est cela, on dit qu'on ne veut pas qu'on baisse le budget, c'est exactement le message.

Monsieur le Président

Avez-vous une proposition de rédaction de cette résolution, sinon, on passe au vote.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/18.03 relative à la sanctuarisation du budget des affaires sociales pour les Français de l'étranger dans le projet de loi de Finances 2019 par rapport à la loi de Finances indicative de 2018. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président invite Monsieur la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.2/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/18.03 relative à la suppression du décret 2017-1895 du 30 décembre 2017, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci.

J'allais poser la question pour le mois de février, mais c'est résolu, mais que s'est-il passé au mois de mars ?

Madame Cécilia GONDARD

C'est suspendu.

Monsieur le Président

Rien, puisque c'est suspendu.

Madame Cécilia GONDARD

C'est suspendu, donc normalement, ce n'est plus prélevé.

Monsieur Francis HUSS

On n'en sait rien. Mais, j'avais une chose plus importante. En 2013, nous avons été informés, dans l'ancienne Assemblée, qu'on pouvait recourir à cette décision de prélèvement en envoyant en Europe, un justificatif d'être affilié à une Caisse de protection maladie à la caisse de retraite et celle-ci supprimait – cela a été mon cas par exemple – le prélèvement. Je n'ai pas été prélevé davantage en janvier et février. Cela date de 2013. C'était une suggestion du sénateur CANTEGRIT.

Madame Cécilia GONDARD

C'était dans l'Union européenne ?

Monsieur Francis HUSS

Dans l'Union européenne.

Madame Cécilia GONDARD

Il se trouve que certaines complémentaires continuaient, on s'est aperçu à cette occasion que les complémentaires continuaient à prélever, même si les caisses de retraite principales...

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Monsieur le Président.

Un problème de forme et un problème de fond. De forme, il faut enlever tous les 1, 2, 3 que vous avez mis dans les considérants et dans les demandes, il ne faut pas faire comme cela, mettez un tiret. Mais un problème de fond, est-ce que vous êtes sûrs qu'il n'y a pas eu un décret qui va passer justement en mars ? Il me semble avoir bien lu, dans la lettre d'information du sénateur Richard YUNG, qu'il y avait justement un nouveau décret. C'était ce que je voulais vous demander.

Madame Cécilia GONDARD

On a posé la question. Le décret suspend, mais ne supprime pas. Le rationnel est derrière cela : si le décret supprime, il faut rembourser. Là, ils ont suspendu pour éviter de rembourser. Donc, on demande bien la suppression et la conséquence qui est le remboursement. On a posé exactement la même question que toi, notamment à la députée Anne GENETET.

Madame Daphna POZNANSKI

Vous ne m'avez pas comprise entièrement. Il semble qu'il y ait un nouveau décret. Je vous interrogeais sur le nouveau, est-ce que vous savez ce qu'il contient ?

Madame Cécilia GONDARD

On a posé la question à Anne GENETET, qui nous a encore parlé de suspension et qui nous a expliqué pourquoi on était toujours dans la suspension. C'est ce qu'elle nous a dit. Mais, peut-être qu'il y a quelque chose dont on n'a pas connaissance.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/18.03 relative à la suppression du décret 2017-1895 du 30 décembre 2017. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.3/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.3/18.03 relative à la nécessaire simplification du traitement des non-résidents dans le code général des impôts et dans le cadre de l'application de la mise en œuvre du prélèvement à la source pour les non-résidents fiscaux, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Bien que ma première occupation professionnelle ait été « expert fiscal », à l'époque, les choses étaient plus simples : je n'y comprends rien ! Dans l'objet, on parle de la mise en œuvre du prélèvement à la source pour les non-résidents fiscaux. Mais, les non-résidents fiscaux qui ont une convention de non double-imposition ne sont pas affectés par ce prélèvement à la source,

je suppose. Deuxièmement, le statut de non-résident dit « Schumacker », pourriez-vous expliquer ce que c'est. Je ne sais pas ce que c'est. Et dans la demande, rendre obligatoire une déclaration de revenus mondiaux, à quoi cela sert-il si on ne paie pas son impôt sur le revenu en France ?

Madame Cécilia GONDARD

La première question est la même, finalement, que la troisième. Le prélèvement à la source ou le nouveau système n'affecte en rien les conventions fiscales bilatérales. Celles-ci déterminent si vous payez les impôts dans votre pays de résidence ou en France sur chacun des types de revenus que vous avez. Si jamais vous les payez en France, alors, il est clair que cette résolution ne s'applique qu'aux revenus qui sont imposés en France. En effet, ce sont les conventions fiscales bilatérales qui le déterminent.

Monsieur Francis HUSS

(Hors micro).

Madame Cécilia GONDARD

Chaque convention fiscale est différente. Selon certaines, par exemple, on va payer des revenus sur le travail de source française en France. Selon d'autres conventions, ce sera dans le pays de résidence. Cela dépend des conventions. Une fois qu'on a appliqué la règle de la convention et si jamais cette convention détermine que l'impôt sur le revenu est payé en France, à ce moment-là, cette résolution s'y applique.

Monsieur Francis HUSS

Hors micro.

Monsieur le Président

Non, cela s'adresse à des gens qui sont censés connaître les textes, puisque ce sont eux qui les font et qui les appliquent.

Madame Cécilia GONDARD

Par ailleurs, sur la question du statut « Schumacker », c'est une résolution de la cour de justice européenne, qui date déjà d'une bonne dizaine d'années et qui détermine que si vos revenus sont imposés en France et qu'ils représentent 75 % ou plus de vos revenus mondiaux, alors vous avez le droit aux mêmes déductions fiscales que les Français résidents. Mais, cela s'applique uniquement aux résidents de l'Union européenne, vu que la cour de justice de l'Union européenne n'est que compétente sur le territoire européen. Il y avait déjà eu une résolution passée, cela va être la résolution suivante, en fait, qu'on a réitérée et qui avait déjà été exprimée il y a une dizaine d'années. On demande en effet que pour ceux qui sont hors Union européenne et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire 75 % des revenus mondiaux taxés en France, ils puissent aussi avoir droit à l'application des déductions fiscales.

Par ailleurs, pour pouvoir faire valoir ce droit, il faut faire une demande, après avoir fait sa déclaration d'impôts, à la DINR, donc à Bercy qui s'occupe des non-résidents, pour pouvoir le faire appliquer. Là, on demande, comme pour le taux moyen, qu'on coche juste une case dans la déclaration d'impôts, sans avoir à introduire des demandes postérieures, avec les délais que nous connaissons tous sur le temps de réaction de la DINR. Là, on demande juste une simplification. On considère que c'est un droit pour certaines personnes et qu'elles doivent pouvoir le faire valoir de manière plus simple.

Monsieur Francis HUSS

Cela ne sert à rien, si on n'est pas imposé en France.

Monsieur le Président

Cela ne sert à rien, c'est évident que c'est pour les gens qui...

Madame Cécilia GONDARD

Cette résolution ne s'applique qu'aux gens qui sont imposés en France.

Monsieur le Président

Ce n'est pas la peine, on s'adresse à l'administration fiscale, ils savent bien de quoi on parle.

Madame Cécilia GONDARD

On a le statut de non-résident fiscal uniquement si on est fiscalisé en France en ayant un domicile fiscal à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, Sénateur des Français établis hors de France

C'est vraiment parce que le Président m'y invite, sinon j'ai un devoir de réserve. J'aurais été ravi de participer à des travaux en commission sur le sujet et d'échanger avec les membres de la commission. Ce qui me frappe, comme cela, c'est que les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger puissent prendre de façon finalement aussi positive, l'idée qu'on puisse demander à des non-résidents de faire une déclaration de revenus mondiaux, alors qu'ils auraient quelques revenus en France. Si cela ne vous choque pas, si cela n'est pas de nature à ce que vous fassiez une résolution en vous disant, il n'y a pas un vrai problème là ? Vous ne pensez pas que cela ne va pas être accepté ? C'est cela qui m'a surpris. C'est pour cela que je m'adressais à quelqu'un de la commission pour dire, je ne comprends pas que ceci ne génère pas une autre résolution. C'est une interrogation, je ne vais pas porter d'avis, après tout, si cela ne choque personne et que pour tout le monde, il est évident qu'il faut accepter cette idée. Encore une fois, c'était une conversation, un étonnement.

Madame Cécilia GONDARD

C'est de toute façon une obligation à laquelle on arrive, mais sans obtenir les droits qui en découlent. C'est le problème que l'on pose ici.

Monsieur Patrick PAGNI

On ouvre là une boîte de pandore. Un jour ou l'autre, on va avoir une imposition des non-résidents sur les revenus mondiaux.

Monsieur le Président

Attendez, on vous remercie, mais vous n'avez pas à prendre la parole dans cette Assemblée, déjà en tant que délégué et encore, sans le demander.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale, y compris Russie »

Je crois que pour lever l'ambiguïté, c'est vrai que cela fait un peu bizarre que l'on aille demander une obligation de déclaration des revenus mondiaux. J'ai bien compris que c'était dans des cas particuliers, mais j'ai sûrement dû louper quelque chose, on donne l'impression que l'on va demander une obligation de déposer une déclaration des revenus mondiaux. Ce n'est pas très bénéficiaire pour nous. Je ne vois pas trop l'intérêt. Si c'est dans des cas très particuliers, soyons bien spécifique ou enlevons-le si on peut.

Monsieur le Président

En fait, l'idée de départ, c'est de faire en sorte que le taux progressif ou taux moyen soit appliqué automatiquement aux Français non-résidents qui paient des impôts en France. Pour ceux d'entre vous que la fiscalité intéresse un peu, ou qui sont soumis à de la fiscalité en France, vous n'obtenez le taux moyen ou progressif que dans la mesure où vous faites deux choses : l'une étant de cocher la case 8 TM pour taux moyen et la seconde est que vous avez obligation, à ce moment-là, de déclarer vos revenus mondiaux. Si vous ne déclarez pas vos revenus mondiaux, vous vous verrez appliquer ce que le législateur appelle le taux minimum de 20 %. Méfiez-vous, l'appellation taux minimum, c'est vu de son côté, ce n'est pas vu du vôtre. C'est 20 % minimum, vous ne pouvez pas aller en dessous. Donc, l'idée, c'est d'inverser le processus et de faire en sorte que ce soit tout de suite le taux moyen qui nous soit appliqué, ce qui implique quand même l'obligation de déclarer les revenus mondiaux. C'est peut-être un peu compliqué. Il se peut cependant que l'application du taux moyen ne soit pas intéressante dans certains cas. Et

donc, à ce moment-là, on vous propose d'avoir une case qui vous permettra, à l'inverse de ce qui se passait précédemment, d'avoir l'application du taux minimum de 20 %. Ai-je été clair ?

Madame Cécilia GONDARD

Mais, peut-être qu'en effet, vu que l'obligation va arriver, de toute façon, on ne la demande pas, mais on peut la mettre dans les considérants.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Je fais partie de la commission et je dois dire que je n'avais pas pris la mesure des conséquences d'une telle inversion de la demande. À mon avis, on cherche un bâton pour se faire battre et si on va jusqu'au bout du raisonnement, on peut très bien un jour se retrouver, dans un jour pas si lointain, dans la même situation que les Américains, qui sont obligés de fournir à l'administration de leur pays, la liste de leurs revenus mondiaux. Je ne pense pas que cela soit un progrès.

Madame Cécilia GONDARD

En effet, on peut le mettre dans les considérants et pas dans les demandes.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je propose une chose, c'est que peut-être on reporte l'étude de cette résolution à la prochaine session. J'ai réfléchi, j'ai fait une erreur, je n'ai pas réagi à ce moment-là. J'en assume la responsabilité, mais je demande la possibilité de la corriger.

Madame Cécilia GONDARD

Je pense qu'on va arriver trop tard.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce ne sont que le Rapporteur ou le Président qui peuvent le demander.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas DE ZIEGLER.

Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Monsieur le Président,

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Quand je relis ce texte à froid, étant membre de la commission, on ouvre de la dynamite et je pense qu'au minimum, il faut le retirer et au mieux, la supprimer.

(Applaudissements).

Monsieur Cécilia GONDARD

Ce qu'on peut faire, c'est en effet, retirer

De rendre ainsi obligatoire

Et ne garder que la simplification du système que nous demandons, parce que quand même, le système de prélèvement à la source qu'on nous a proposé et exposé est une usine à gaz.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Je propose la suppression, à moins qu'on fasse allusion quelque part aux conventions de non double-imposition qui affectent un grand nombre d'entre nous. Elles sont valables dans tous les pays d'Europe.

Monsieur le Président

Cela n'a strictement rien à voir.

Madame Cécilia GONDARD

On pourrait le mettre dans les « vus » ou les « considérants ».

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Quand on dit :

De rendre aussi obligatoire une déclaration de revenus mondiaux... de source française

Ce qu'on propose, c'est le système que MÉLENCHON proposait, c'est-à-dire l'américanisation de notre statut. Je crois qu'il faut se calmer. Je suis sûre que les Français de l'étranger n'en veulent pas.

Madame Cécilia GONDARD

Daphna, non, puisque les conventions fiscales bilatérales continuent à être respectées et qu'elles n'affectent en rien le prélèvement à la source, ce que tu dis n'est pas valable. Mais, peut-être qu'il faut le préciser en effet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je voulais simplement dire que compte tenu de la complexité des sujets, il serait judicieux d'un renvoi en commission, de retravailler et de le représenter ultérieurement. En fait, ce que je demande, un renvoi en commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Madame la Présidente,

Il me semble qu'il s'est instauré un certain doute au niveau de cette résolution, que décidez-vous.

Madame Cécilia GONDARD

On a déjà décidé en commission, on l'a adaptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Attendez, la question n'est pas de savoir si on l'a adoptée ou pas en commission. Actuellement, il y a un doute qui s'installe, même au sein des membres de la commission qui, s'il y a un vote, j'en suis à peu près certain, ne suivront pas tous le même vote que pendant la commission, puisque les discussions que nous avons eues font apparaître des choses qui ne nous étaient pas apparues. Donc, que décidez-vous ? Prenez-vous le risque de la présenter et qu'elle soit rejetée ou préférez-vous qu'elle soit retirée, ce qui à mon sens serait plus sage ? Maintenant, faites ce que vous voulez.

Madame Cécilia GONDARD

Juste une question. Je pense qu'il n'y pas que cette histoire de déclaration de revenus mondiaux dans cette résolution. Si on retire ce paragraphe-là, le reste est-il acceptable pour vous ?

(Désapprobations dans la salle).

On la renvoie en commission.

Merci.

(Applaudissements).

Elle ne sera pas plus comprise la prochaine fois, je pense.

La résolution est renvoyée en commission.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.4/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.4/18.03 relative à la nécessaire modernisation du Code des impôts quant au statut des agents de la Fonction publique territoriale à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.4/18.03 relative à la nécessaire modernisation du Code des impôts quant au statut des agents de la Fonction publique territoriale à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.5/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.5/18.03 relative à l'extension du statut de non-résident dit « Schumacker », adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.5/18.03 relative à l'extension du statut de non-résident dit « Schumacker ». La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.6/18.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.6/18.03 relative aux charges admises en déduction du revenu global pour les non-résidents, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.6/18.03 relative aux charges admises en déduction du revenu global pour les non-résidents. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Ne partez pas, ce n'est pas fini. D'abord, on pourrait peut-être laisser Madame la Présidente conclure.

Si tu n'as rien à dire en conclusion, tu ne dis rien, mais tu peux dire la difficulté qu'il y a de passer un vendredi après-midi si tard.

Madame Cécilia GONDARD

Exactement. J'espère que la prochaine fois, nous ne serons pas mis ni en premier ni en dernier, comme c'est le cas chaque fois.

Monsieur le Président

Les premiers seront les derniers, c'est bien connu.

Madame Cécilia GONDARD

Je vous remercie d'avoir adopté toutes ces résolutions. On en a passé beaucoup cette fois-ci, d'une part parce qu'il y avait un petit peu l'urgence de traiter le prélèvement à la source avant qu'il ne soit mis en œuvre au 1^{er} janvier. D'autre part, ces résolutions vont être transmises à Madame Anne GENETET, la députée chargée par le Président d'une mission sur les questions fiscales, en espérant qu'elle les prendra bien toutes en compte dans son rapport.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, c'est une petite remarque positive, très positive – cela m'arrive de temps en temps – je m'adresse à mes collègues qui ne sont pas familiers avec ce genre de choses, nous avons une chance d'avoir les impots.gouv.fr, et un certain nombre de propositions relèvent également de la bonne connaissance. Alors, je recommande à beaucoup de gens de travailler, d'aller voir ces textes et de mieux les comprendre, ce qui vous permettra de mieux gérer vos propositions. Je crois que c'est là où il y a un besoin considérable de transmission de l'information, qui est insuffisante encore. Peut-être qu'il faudrait avoir une transmission régulière d'informations fondamentales auprès de tous nos collègues, qu'ils soient d'ailleurs à l'AFE ou simplement conseillers consulaires. Il est indispensable qu'il y ait une meilleure connaissance de cela.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Je vous rappelle qu'on n'a pas encore tout à fait fini. Il faut encore aller voter. Mais, avant de voter et avant que tout le monde ne parte dans tous les sens, que l'on retourne en fait dans ses circonscriptions, je souhaiterais compléter ce que nous avons fait en début de session, quand je vous avais rappelé le prochain départ de Camille PAULY, appelée à d'autres fonctions et qui va prochainement prendre son poste à Rome. Camille, donc, au nom de toute l'Assemblée, permettez-moi de vous remercier pour le travail accompli à nos côtés, parfois à notre place, pendant ces quatre années, sur l'organisation du travail des commissions, l'organisation pas toujours très simple des rendez-vous avec nos intervenants, la mise en place de nos programmes, le suivi de nos travaux, les impressions, réimpressions, destructions, changements des ordres du jour divers et variés, etc., jusqu'à aujourd'hui une impression multiple de bulletins de votes. Merci pour ce travail pendant ces quatre ans. Merci vous aussi de votre patience. Nous vous souhaitons le meilleur dans votre nouvelle affectation. Je dirais, en plagiant je ne sais plus qui : « Nous envions aujourd'hui ceux qui vont vous avoir demain dans le poste consulaire ». En témoignage de notre gratitude, de nos remerciements, veuillez recevoir ce modeste présent.

(Applaudissements nourris).

Comme cela fait longtemps avec Camille, que je fais des entorses au protocole, je lui fais la bise.

Je vous rappelle donc que le bureau de vote est ouvert ou les bureaux de vote sont ouverts. Ne partez pas sans voter, parce qu'on a eu tellement de mal à décider sur quoi on allait voter, comment on allait voter, que ce serait dommage que vous partiez sans le faire. C'est au rez-de-chaussée, vous avez deux bureaux de vote. Vous allez voter. N'oubliez pas vos procurations et, ceux qui pourraient être intéressés – j'espère qu'il y en aura – par le résultat de ce vote, vous revenez ici.

Pour les autres, bonne soirée et merci d'être venus.

(Applaudissements).

La séance est levée à 17 heures 40.

